

Rapport aux titulaires de contrats 2019

La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers

Assemblée annuelle
7 mai 2020

**Renseignements importants
pour les titulaires de contrats**
Votre participation est importante.
Veuillez lire le présent document et voter.

La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers

La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (« Manufacturers ») est une société canadienne d'assurance vie et une filiale entièrement détenue de la Société Financière Manuvie (la « SFM »), société dont les actions se négocient en Bourse. Manufacturers et ses filiales (collectivement, « Manuvie » ou la « Compagnie ») sont un groupe mondial et chef de file des services financiers qui aide les gens à prendre des décisions plus simples afin qu'ils puissent mieux vivre. La Compagnie propose des conseils financiers ainsi que des solutions d'assurance et de gestion de patrimoine et d'actifs à des particuliers, à des groupes et à des institutions. Elle exerce ses activités principalement en Asie, au Canada et aux États-Unis où elle est présente depuis plus de 100 ans. La Compagnie exerce ses activités sous le nom de Manuvie au Canada, Manulife en Asie et en Europe, et surtout sous le nom de John Hancock aux États-Unis.

Notre mission

Rendre les décisions *plus simples.*
Vivre *mieux.*

Notation

La solidité financière est un facteur essentiel pour générer des affaires nouvelles, entretenir et étendre le réseau de distribution et soutenir l'expansion, les acquisitions et la croissance.

Les notes accordées à La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers en matière de solidité financière sont parmi les meilleures du secteur de l'assurance vie.

Au 31 décembre 2019

Agence de notation	Note	
A.M. Best Company	A+	(Supérieure – 2 ^e note sur 13)
DBRS Limited	AA (bas)	(Excellente – 4 ^e note sur 22)
Fitch Ratings Inc.	AA-	(Très solide – 4 ^e note sur 21)
Moody's Investors Service Inc.	A1	(Faible risque de crédit – 5 ^e note sur 21)
S&P Global Ratings	AA-	(Très solide – 4 ^e note sur 21)



Lettre aux titulaires de contrats du *président du conseil*, **John Cassaday**

À tous les titulaires de contrats,

Les membres du conseil s'engagent à formuler des recommandations à la direction et à jouer un rôle de surveillance pour positionner Manuvie en vue du succès. Nous nous efforçons de faire en sorte que les plans et les priorités stratégiques de la Compagnie créent de la valeur et soient conformes à son appétit pour le risque. Notre priorité est de toujours agir comme il se doit pour nos clients, nos titulaires de contrats, nos employés et les autres parties prenantes.

Nous sommes fiers des progrès réalisés en 2019 par Roy Gori, président et chef de la direction, et la haute direction qui ont permis à la Compagnie de poursuivre avec succès sa transformation cette année en s'appuyant sur ses six valeurs de base. Ils doivent ce succès à la capacité de

l'équipe de privilégier l'excellence de l'exécution et de réaliser des progrès constants et considérables au chapitre de la mise en œuvre de sa stratégie. Nous avons atteint l'objectif que nous nous étions fixé.

Fait important, Manuvie ne se concentre pas que sur l'atteinte de ses objectifs, mais également sur *la manière* dont elle les atteint. Notre culture commune, c'est avant tout de faire preuve d'intégrité et de joindre le geste à la parole. Nous sommes convaincus que le ton donné par la direction se répercute à l'échelle de l'organisation.

Le leadership par l'exemple est parfaitement illustré par la façon dont la Compagnie gère ses dépenses, par ses politiques en matière de déplacement et

par les plans de ses bureaux. M. Gori et les membres de l'équipe ont exprimé clairement que chacun joue un rôle dans la mise en œuvre de nos initiatives touchant le ratio d'efficacité et se sont assurés que les nouvelles politiques mises en place pour gérer les dépenses s'appliquent aux employés à tous les échelons. Les politiques en matière de déplacement sont suivies par l'ensemble des membres du conseil. Et M. Gori et les membres de l'équipe de la haute direction ont été les premiers à emménager dans les bureaux à aire ouverte dans notre siège social au début du dernier exercice, lorsque la Compagnie a modifié ses plans immobiliers pour promouvoir la collaboration et mieux utiliser l'espace. Voilà une bonne preuve de leadership.

Les progrès véritables et durables découlent souvent de petits gestes, de sorte que le conseil est absolument convaincu que Manuvie fait la promotion de la bonne culture et des bonnes valeurs alors qu'elle manœuvre pour mener à bien sa transformation d'entreprise et, surtout, qu'elle a mis en place les bonnes personnes pour réussir.

Les activités de votre conseil en 2019

Les membres de votre conseil se sont concentrés pendant une bonne partie de l'exercice sur l'examen de la stratégie et des objectifs de la Compagnie et des progrès qu'elle a réalisés en ce qui concerne son objectif de devenir la société mondiale la plus axée sur le numérique et les clients de notre secteur. Pour ce faire, ils ont eu des discussions fréquentes avec les membres de l'équipe de la haute direction pour s'assurer qu'ils comprenaient tous les aspects de l'entreprise et qu'ils pouvaient les surveiller efficacement.

Dans le cadre de nos réunions avec l'équipe tout au long de l'exercice et de nos analyses régulières des progrès réalisés par l'entreprise, nous nous sommes attardés à l'examen des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance qui ont une incidence sur la Compagnie. Ces enjeux deviennent de plus en plus importants, étant donné qu'un nombre grandissant d'entreprises s'attaquent aux répercussions de leurs activités sur le monde. À titre d'entreprise socialement responsable, Manuvie est consciente du besoin de générer de la valeur pour toutes les parties prenantes, y compris nos collectivités, et de réduire l'impact qu'elle a sur l'environnement. À cette fin, Gestion de placements Manuvie est devenue signataire des Principes pour l'investissement responsable parrainés par l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes aussi un membre fondateur de Climate Action 100+, une initiative

s'étalant sur cinq ans qui regroupe plus de 370 investisseurs dans le monde et représente un capital de placement de 35 000 milliards de dollars américains. Il s'agit de la plus importante initiative d'engagement collaboratif de ce genre jamais prise.

Comme il a été mentionné précédemment, une culture axée sur l'ouverture, la diversité et l'inclusion et articulée autour de valeurs que les employés incarnent au jour le jour est un gage de succès. Les membres du conseil ont également consacré beaucoup de temps en 2019 à chercher à comprendre comment la direction renforce et enrichit la culture de Manuvie. En plus de nous assurer que l'équipe de direction assume ses responsabilités en encourageant et en adoptant le bon comportement quotidiennement, nous nous sommes penchés sur les investissements réalisés par la Compagnie pour nous assurer que ses employés ont accès à des possibilités de formation et de perfectionnement de leurs compétences.

Nous avons accueilli deux nouveaux administrateurs en 2019, pour veiller à ce que le conseil continue à rehausser et diversifier l'étendue de ses compétences et élargisse son expérience. Julie Dickson, ancienne surintendante des institutions financières du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), le principal organisme de réglementation des services financiers du Canada, fait bénéficier le conseil de sa vaste expérience du secteur et de la gestion du risque. Guy Bainbridge, ancien associé de la société mondiale de services professionnels KPMG, possède une vaste expertise de l'audit, et a été un responsable important de l'audit de plusieurs institutions financières parmi les plus grandes du Royaume-Uni et d'Asie. Nous sommes heureux qu'ils aient accepté de se joindre à notre conseil et sommes impatients de vous faire bénéficier de leurs nombreuses contributions au profit de notre Compagnie.

Merci

Enfin, j'aimerais remercier Tom Jenkins et Lesley Webster, deux administrateurs qui quittent leurs fonctions au sein du conseil d'administration à la fin de l'assemblée annuelle de cette année. Nous leur sommes reconnaissants de leurs nombreuses contributions au cours de leur mandat.

Nous souhaitons également remercier chaleureusement M. Gori et son équipe de direction. Leur engagement à assurer le succès de l'entreprise en faisant preuve de responsabilité et d'intégrité est essentiel pour la mission de Manuvie, qui est d'aider les clients, les collectivités et les employés à prendre des décisions plus simples et à vivre mieux.

Nous voulons évidemment remercier tous les employés de Manuvie dans le monde pour leur passion et leur adhésion à notre mission, notre stratégie et nos valeurs et pour leur dévouement quotidien envers nos clients et notre entreprise.

À l'aube d'une nouvelle décennie, les membres du conseil souhaitent vous remercier, chers titulaires de contrats, pour votre confiance et votre soutien. L'énergie, l'enthousiasme et l'optimisme que nous ressentons face à l'avenir sont palpables au sein de l'organisation. Nous sommes impatients de vous servir en 2020 et au-delà.

Cordialement,



John Cassaday
Président du conseil



Lettre aux titulaires de contrats du *président et chef de la direction, Roy Gori*

Chers titulaires de contrats,

Notre mission qui est de « Rendre les décisions plus simples. Vivre mieux » est ce qui stimule au quotidien nos 35 000 collègues qui servent nos clients et soutiennent les collectivités où nous exerçons nos activités. Voilà pourquoi nous offrons des produits qui aident les gens à protéger leur famille, à vivre plus sainement et à épargner pour garantir leur sécurité financière dans l'avenir. Mais le

seul fait d'accrocher aux murs des bureaux un énoncé de mission n'est pas garant de la réussite. Nous devons *incarner* notre mission jour après jour.

Cela signifie parfois d'aider les clients à présenter une demande de règlement, à soumettre des formulaires, à choisir des placements et à planifier pour les événements importants de la vie. Cela

signifie aussi parfois d'être présents lorsque nos clients en ont besoin, en particulier lorsqu'ils font face à une tragédie ou à une perte terrible.

C'est ce qui est arrivé après l'écrasement, en janvier 2020, de l'avion effectuant le vol PS752 d'Ukrainian International Airlines, qui a causé la mort des 176 personnes à bord. Des clients de Manuvie étaient au

nombre des passagers de cet avion et, au moment de l'annonce de l'écrasement, nos équipes ont pris des mesures pour régler les sinistres aussitôt que possible.

Comme l'a fait remarquer un de nos employés, une crise comme celle-là peut être dévastatrice. Cependant, l'émotion que nous avons ressentie n'est rien en comparaison de l'immense peine des personnes qui ont perdu des membres de leur famille ce jour-là. Nous avons rapidement fait une recherche dans nos bases de données pour avoir un portrait global des clients touchés et de leur contrat. Puis, nous avons communiqué directement avec les membres de leur famille pour leur faire savoir que nous avons la situation en main.

Kourosch Doustshenas a perdu sa fiancée, Forough Khadem, et voici ce qu'il nous a dit après avoir parlé aux membres de notre équipe : « Elle était tellement vivante et joyeuse. J'ai été soulagé d'avoir eu de l'aide pour m'occuper de ses affaires à un moment aussi déchirant. Ce fut un véritable cadeau. »

Nous ne pouvons peut-être pas soulager la souffrance de nos clients dans des moments comme celui-là, mais nous pouvons les aider en faisant preuve d'humanité et en étant toujours là quand ils ont le plus besoin de nous. Voici un exemple de la manière d'accomplir notre mission et de nous efforcer d'être une organisation d'entraide et de confiance guidée par ses valeurs, qui fait ce qu'elle a dit qu'elle ferait et remplit ses promesses.

Je suis fier que nous ayons de nouveau enregistré des résultats solides en 2019. Nous avons respecté nos engagements à l'égard de nos cinq priorités stratégiques et avons démontré notre capacité à mettre en œuvre notre stratégie de façon

constante alors que nous transformons Manuvie pour faire d'elle la société mondiale la plus axée sur le numérique et les clients de notre secteur.

Servir nos clients

Nous sommes fiers d'avoir servi près de 30 millions de clients à l'échelle mondiale en 2019 et d'avoir continué à offrir des solutions attrayantes pour répondre à leurs besoins. L'élargissement de notre gamme de produits d'assurance comportementale, Manuvie Vitalité, Vitality de John Hancock et ManulifeMOVE, en est l'exemple parfait. Ces produits témoignent de l'attention que nous accordons au fait d'aider nos clients à vivre mieux, car ces produits récompensent les clients qui ont adopté de saines habitudes de vie, comme l'exercice et une saine alimentation. En Asie, nous avons lancé ManulifeMOVE au Vietnam et au Cambodge et doublé le nombre des inscriptions à ce programme dans la région. Au Canada, le lancement de Manuvie Vitalité à l'intention de nos clients de l'assurance collective et de l'assurance maladie individuelle a suscité un grand enthousiasme. Aux États-Unis, nous changeons la vie des personnes atteintes de diabète, grâce au lancement du programme Aspire de John Hancock qui combine protection financière et soutien personnalisé aux diabétiques.

Dans le secteur Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde, nous avons constitué une coentreprise avec Mahindra Finance en Inde, dans le but de devenir un fournisseur de premier plan de solutions de placement destinées aux particuliers dans ce pays. De plus, nous avons lancé à l'intention des clients des États-Unis la première solution du secteur liée aux régimes de retraite qui utilise la technologie de la reconnaissance vocale de la plateforme Alexa.

« La clé du succès est, nous le savons, la constance et l'excellence de l'exécution dans tout ce que nous faisons. C'est pourquoi nous ne cesserons de nous concentrer sur les cinq priorités stratégiques que nous nous étions fixées au début de notre transformation. »

La façon dont nous soutenons nos clients s'est également améliorée. Au Canada, 3,9 millions de demandes de règlement de plus ont été soumises électroniquement. Le sous-secteur de l'assurance collective étant sur le point de se convertir au traitement électronique des demandes de règlement, ce sont 4,2 millions de chèques et de relevés de prestations qui devraient être éliminés. En Asie, nous avons lancé le tout premier service sans numéraire entièrement numérique de Hong Kong qui permet aux clients d'obtenir rapidement l'approbation préalable de la plupart des demandes de règlement courantes, et nous avons étendu l'accès à notre plateforme eClaims à toute la région. Notre grande récompense vient des commentaires de nos clients, les taux nets de recommandation en Asie ayant augmenté par suite de ces modifications.

Nous nous sommes fixé un objectif ambitieux d'améliorer le taux net de recommandation de 30 points à l'échelle de la Compagnie d'ici 2022, conscients que des clients passionnés sont plus susceptibles de recommander Manuvie et de nous rester fidèles. À la fin de l'exercice, notre taux net de recommandation avait augmenté de 7 points par rapport au niveau de 2017, pour notre plus grand bonheur. En nous appuyant sur une conception et une technologie centrées sur l'humain, nous continuerons d'améliorer l'expérience client.

Mobiliser nos employés

Je suis extrêmement fier de l'engagement et de l'attitude gagnante de nos collègues. C'est l'enthousiasme dont ils font preuve pour servir nos clients qui garantit notre réussite. Comme je l'ai mentionné l'an dernier, nous nous remettons en question et innovons dans tout ce que nous faisons. Plutôt que de nous demander si le processus, le produit ou le contrat convient pour nos clients, nous nous demanderons s'il est aussi approprié que possible ou si nous pouvons trouver une meilleure solution. Cette approche axée sur l'avenir nous encourage tous à rechercher des

moyens d'améliorer continuellement ce que nous faisons, et nous investissons pour aider nos collègues à faire l'acquisition de compétences et de capacités nouvelles pour y parvenir. L'accent que nous mettons pour rendre l'avenir meilleur a la faveur de notre équipe, et la mobilisation à l'échelle de la Compagnie n'a cessé de croître l'an dernier.

La promotion active de la diversité et de l'inclusion en milieu de travail est également un facteur essentiel de la mobilisation. Les employés qui sont encouragés à être authentiques et à rester eux-mêmes au travail peuvent s'épanouir sur le plan personnel et professionnel. Par l'intermédiaire de groupes-ressources pour employés, nous faisons la promotion d'activités qui nous permettent de renforcer les relations, d'apprendre des points de vue des autres et d'incarner une de nos valeurs, « faire preuve d'humanité », au quotidien. Nos efforts nous ont valu de nous classer parmi les meilleurs employeurs du Canada sur le plan de la diversité au cours des deux dernières années.

Tata, une de nos collègues d'Indonésie, a reçu une éducation limitée, n'avait pas d'expérience professionnelle et devait composer avec un handicap physique lorsqu'elle a postulé en marketing direct chez Manuvie. Son attitude positive et son désir d'être autonome en ont fait une candidate exceptionnelle et nous l'avons invitée à se joindre à notre équipe. Depuis, Tata a reçu de nombreux prix et a été nommée à titre de meilleure collègue à quatre reprises. Selon elle, « travailler pour Manulife Indonesia est véritablement la réalisation d'un rêve ».

Son histoire illustre qu'il est possible de créer une culture d'entreprise unique lorsque passion et possibilités sont au rendez-vous. Je crois fermement que nos gens et notre travail d'équipe continueront d'être un avantage concurrentiel pour nous à l'échelle mondiale.

Nos cinq *priorités stratégiques*

Optimiser notre portefeuille

Nous gérons activement nos activités traditionnelles pour maximiser les rendements et les liquidités tout en réduisant le risque.

Gérer rigoureusement nos coûts

Nous améliorons notre structure de coûts et nous simplifions nos processus et les transformons au numérique pour être en position de générer une croissance efficiente.

Accélérer la croissance

Nous accélérons la croissance de nos activités à potentiel plus élevé.

Devenir un chef de file dans le monde numérique, axé sur le client

Nous améliorons l'expérience client et tirons parti du numérique et de l'innovation pour prioriser le client.

Maintenir une équipe très performante

Nous bâtissons une culture qui soutient nos priorités.

Nous préoccuper des collectivités où nous sommes présents

L'incidence des changements climatiques est sans conteste importante et touche chaque collectivité et chaque entreprise dans le monde. Pour apporter des changements durables, il est évident que toutes les parties prenantes devront travailler de concert. Nous sommes fiers de faire notre part et que nos collègues prennent des mesures pour réaliser des progrès sur plusieurs fronts, mais nous savons qu'il reste encore beaucoup à faire.

Nous avons constitué un groupe de travail sur les changements climatiques qui relève de notre conseil exécutif en matière de développement durable, qui a notamment pour mandat de repérer les risques et les possibilités liés aux changements climatiques à l'échelle de l'organisation. Nous sommes fiers d'avoir agi à titre de syndicataire chef de file et fournisseur dans le cadre du financement du secteur de l'énergie renouvelable en Amérique du Nord, et d'avoir investi plus de 13,6 milliards de dollars dans l'énergie solaire et éolienne et dans l'efficacité énergétique depuis 2002. Nous gérons également nos actifs liés à l'immobilier, aux terres agricoles et aux terrains forestiers exploitables de façon durable. Par exemple, des espaces équivalant à plus de 48 millions de pieds carrés, ou 80 % de notre portefeuille immobilier mondial, ont été certifiés selon les normes des bâtiments écologiques.

Notre engagement à l'égard du développement durable va bien au-delà des considérations environnementales. En aidant les collectivités qui sont moins bien servies au Canada, en offrant un encadrement aux étudiants méritants au moyen des bourses Martin Luther King aux États-Unis, en améliorant les connaissances financières aux Philippines, nous participons à une série d'initiatives conçues pour aider les gens à apprendre et à croître et, de ce fait, à réaliser leurs

ambitions. Nous sommes fiers du travail accompli dans le monde à l'appui des besoins importants des collectivités et des contributions à la collectivité de plus de 46 millions de dollars que nous avons recueillies directement, ou aidé à recueillir, ainsi que des quelque 66 000 heures de services bénévoles offerts par nos employés pour faire une différence. Trouver des façons de contribuer à bâtir un monde meilleur demeurera une de nos priorités. C'est aussi une passion pour moi, notre équipe de direction et les membres de notre conseil, et nous avons l'intention de continuer de tirer parti des progrès réalisés au cours de l'année à venir.

Dégager de solides résultats

Malgré l'importante volatilité des marchés, les tensions commerciales à l'échelle mondiale et d'autres événements géopolitiques, nous avons continué d'accroître de façon durable le résultat net, de libérer des fonds propres pour qu'ils soient affectés à une meilleure fin et de tirer parti de nos activités à potentiel plus élevé tout en continuant de gérer rigoureusement les coûts.

À la fin de 2019, nous avons libéré des fonds propres de nos activités traditionnelles totalisant 5,1 milliards de dollars et sommes heureux d'avoir atteint notre cible pour 2022 trois ans plus tôt que prévu.

Grâce à la confiance continue de nos clients partout dans le monde, nos actifs ont continué de croître, les actifs gérés et administrés se chiffrant à 1,2 billion de dollars à la fin de l'exercice, soit une augmentation de 13 % par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Nos résultats ont été solides en 2019. Nous tentons sans relâche de réaliser notre ambition qui est de faire de Manuvie la société mondiale la plus axée sur le numérique et les clients de notre secteur.

Merci

L'une de nos valeurs, « travailler en collaboration », illustre bien comment nous sommes parvenus à accomplir autant en 2019. Je suis extrêmement reconnaissant envers notre équipe pour son leadership, son état d'esprit positif et sa capacité d'adaptation. Nous sommes privilégiés de bénéficier des recommandations et du soutien des membres du conseil dont l'expérience et les indications nous ont servi sur plusieurs fronts.

Je tiens tout spécialement à remercier le président du conseil, John Cassaday, pour son dévouement, sa sincérité et ses bons conseils. Je tiens aussi à vous remercier, chers titulaires de contrats, pour la confiance soutenue dont vous faites preuve envers Manuvie et son équipe.

À plus long terme, nous sommes impatients de tirer parti de la vigueur que nous procurent nos solides réalisations. La clé du succès est, nous le savons, la constance et l'excellence de l'exécution dans tout ce que nous faisons. C'est pourquoi nous ne cesserons de nous concentrer sur les cinq priorités stratégiques que nous nous étions fixées au début de notre transformation.

Notre objectif est ambitieux : être le chef de file de notre secteur. Pour y parvenir, nous devons continuer d'innover et de nous remettre en question pour trouver de nouveaux moyens d'aider nos clients et les collectivités où nous sommes présents, tout en nous adaptant au besoin pour relever de nouveaux défis et saisir de nouvelles possibilités. Nous demeurons convaincus d'avoir le bon plan, la bonne équipe et le bon état d'esprit pour réaliser notre ambition.

Cordialement,



Roy Gori

Président et chef de la direction

(Cette page est laissée en blanc intentionnellement)

Table des matières

Rapport aux
titulaires de
contrats
2019

10	Avis de convocation à l'assemblée annuelle
11	À propos du présent rapport aux titulaires de contrats
12	Qui a le droit de voter
14	Points examinés à l'assemblée
15	À propos des administrateurs
23	Information à l'intention des titulaires de contrats avec participation
32	États financiers consolidés
37	Notes des états financiers consolidés
112	Informations actuarielles supplémentaires – Provenance du résultat
115	Rendement et mesures non conformes aux PCGR

Avis de convocation à l'assemblée annuelle des titulaires de contrats et de l'unique actionnaire

Vous êtes invités à notre assemblée annuelle des titulaires de contrats et de l'unique actionnaire de 2020.

Quand

Le 7 mai 2020
11 h (heure de l'Est)

Où

Cette année, nous tiendrons notre assemblée par voie électronique. Reportez-vous à la page 12 pour savoir comment voter.

Quatre points à l'ordre du jour

- Recevoir les états financiers consolidés et le rapport de l'auditeur pour l'exercice clos le 31 décembre 2019
- Recevoir l'information à l'intention des titulaires de contrats avec participation énoncée dans le rapport aux titulaires de contrats
- Élire les administrateurs
- Nommer les auditeurs

Nous étudierons toute autre question dûment soumise avant l'assemblée, mais nous n'avons pas connaissance d'autres questions pour le moment. L'assemblée annuelle de la Société Financière Manuvie aura lieu au même moment.

Nous continuons de suivre de près l'évolution de la COVID-19 et les directives transmises par les autorités sanitaires et gouvernementales, et avons pris une série de mesures préventives pour aider à protéger la santé et le bien-être de nos employés, de nos clients et du public en général. Nous étendons ce niveau de diligence et d'attention à toutes nos parties prenantes, et c'est pourquoi nous avons décidé de tenir notre assemblée annuelle uniquement par voie électronique plutôt qu'en personne.

Nous encourageons nos titulaires de contrats à voter et à soumettre leurs procurations avant l'assemblée. Il est utile de préciser que le formulaire de procuration qui a été distribué aux titulaires de contrats est toujours valide et peut continuer à être utilisé pour voter. Pour plus de renseignements sur le vote par anticipation, consultez la rubrique « Comment voter », à la page 12.

Les titulaires de contrats ne pourront pas assister en personne à l'assemblée, mais sont invités à suivre la retransmission en direct sur le site manuvie.com. En suivant les instructions figurant à la rubrique « Comment voter à l'assemblée » à la page 12, les titulaires de contrats et leurs fondés de pouvoir dûment désignés pourront poser des questions et voter pendant la retransmission en direct. Pour pouvoir y assister, les titulaires de contrats doivent être connectés à Internet.

Par ordre du conseil d'administration.



Antonella Deo
Secrétaire générale

Le 11 mars 2020

À propos du présent rapport aux titulaires de contrats

Vous avez reçu ce rapport aux titulaires de contrats puisque vous étiez un titulaire de contrats avec participation de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers inscrit à la fermeture des bureaux le 14 février 2020 ou l'unique actionnaire de Manufacturers inscrit à la fermeture des bureaux le 11 mars 2020.

Vous avez le droit de recevoir un avis de convocation à notre assemblée annuelle des titulaires de contrats et de l'unique actionnaire de 2020.

Vous avez le droit de voter à notre assemblée annuelle des titulaires de contrats et de l'unique actionnaire de 2020 si vous étiez un titulaire de contrats avec participation de Manufacturers inscrit à la fermeture des bureaux le 27 avril 2020 ou l'unique actionnaire de Manufacturers inscrit à la fermeture des bureaux le 11 mars 2020.

Le présent rapport aux titulaires de contrats contient des renseignements importants sur l'assemblée, les points à l'ordre du jour qui seront traités et la manière d'exercer les droits de vote.

Dans le présent document :

- *nous, notre, nos, la Compagnie* ou *Manufacturers* désignent La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers
- *vous, votre, vos* ou *titulaires de contrats* renvoient aux titulaires de contrats avec participation de Manufacturers
- *assemblée* désigne notre assemblée annuelle des titulaires de contrats avec participation et de l'unique actionnaire ayant lieu le 7 mai 2020

Les renseignements dans le présent rapport aux titulaires de contrats sont présentés en date du 28 février 2020 et les montants sont en dollars canadiens, à moins d'indication contraire. Les renseignements figurant sur les sites Web mentionnés dans le présent rapport aux titulaires de contrats ou accessibles sur ceux-ci ne font pas partie du présent document.

Qui a le droit de voter

Si vous étiez un titulaire de contrats avec participation inscrit à 17 h (heure de l'Est) le 14 février 2020 (la date de référence aux fins de l'avis de convocation), vous avez le droit de recevoir l'avis de convocation à l'assemblée annuelle. Si vous étiez un titulaire de contrats avec participation inscrit à 17 h (heure de l'Est) le 27 avril 2020 (la date de référence aux fins du vote), vous avez le droit de voter à l'assemblée annuelle de 2020. Au 14 février 2020, nous comptons environ 466 193 titulaires de contrats avec participation détenant un droit de vote. Au 11 mars 2020, 5 638 986 460 actions ordinaires étaient en circulation et donnaient droit de vote à l'unique actionnaire. Chaque action confère à son porteur un droit de vote.

Comment voter

Il y a deux manières de voter : en assistant à l'assemblée ou par procuration.

Vote par procuration

Votre représentant autorisé ou vous-même devez signer le formulaire de procuration. Si vous êtes une société par actions ou une autre entité juridique, votre représentant autorisé doit signer le formulaire de procuration.

Vous pouvez exercer vos droits de vote de quatre manières :



Par Internet – Allez au site Web indiqué dans votre formulaire de procuration. Vous aurez besoin du numéro d'identification personnel / de contrôle indiqué sur le formulaire.



Par téléphone (Canada et États-Unis seulement) – Composez le numéro sans frais indiqué dans le formulaire de procuration et suivez les instructions. Vous aurez besoin du numéro d'identification personnel / de contrôle indiqué sur le formulaire.



Par la poste – Remplissez votre formulaire de procuration et retournez-le dans l'enveloppe fournie à cette fin.



Avec votre téléphone intelligent – Utilisez le code QR figurant sur votre formulaire de procuration.

Votre formulaire de procuration doit être reçu avant **17 h (heure de l'Est) le 5 mai 2020** pour que votre vote soit compté. Si vous l'envoyez par la poste, prévoyez suffisamment de temps pour la livraison. Le délai fixé pour le dépôt des procurations peut être levé par le président du conseil, selon son appréciation, sans préavis.

Si l'assemblée est ajournée, votre formulaire de procuration doit être reçu avant **17 h (heure de l'Est) deux jours ouvrables avant la date de la reprise de l'assemblée.**

Vote à l'assemblée

Comment les titulaires de contrats peuvent assister à l'assemblée, voter et poser des questions.

Les titulaires de contrats devront ouvrir une session à l'adresse <https://web.lumiagm.com/121039121>. Ils pourront accéder au lien une heure avant le début de la tenue de l'assemblée pour s'assurer d'avoir une connexion Internet adéquate.

Ils devront ensuite cliquer sur « I have a login » et saisir le numéro de contrôle (voir ci-après) et le mot de passe « manulife2020 » (le mot de passe est sensible à la casse).

Pour voter durant la retransmission en direct : À l'aide de leur numéro de contrôle, les titulaires de contrats et les fondés de pouvoir pourront se connecter, voter et poser des questions au cours de la retransmission en direct. Tout droit de vote dûment exercé au cours de l'assemblée entraînera systématiquement la révocation d'une procuration soumise antérieurement. Les titulaires de contrats et les fondés de pouvoir ne désirant pas révoquer une procuration soumise antérieurement doivent s'abstenir d'exercer leur droit de vote pendant la retransmission en direct.

Les titulaires de contrats et les fondés de pouvoir qui n'utiliseront pas un numéro de contrôle pourront seulement se connecter à titre d'invité et ne pourront pas exercer leur droit de vote ou poser des questions (voir ci-après).

Titulaires de contrats : Le numéro de contrôle se trouve sur la procuration fournie avec les documents de l'assemblée.

Fondés de pouvoir : Comme c'est le cas lors des assemblées tenues en personne, les fondés de pouvoir qui désirent exercer leur droit de vote et poser des questions pendant la retransmission en direct doivent, pour ce faire, suivre attentivement les instructions fournies à la page 13, « Autres précisions sur le vote par procuration », et sur leur procuration pour se désigner à titre de fondé de pouvoir (ou pour désigner une autre personne à ce titre). Toute personne désignée comme fondé de pouvoir devra communiquer avec la Société de fiducie AST (Canada) au 1 866 751-6315 avant 9 h (heure de l'Est) le 6 mai 2020 afin d'obtenir un numéro de contrôle pour l'assemblée.

Comment les invités peuvent assister à la retransmission en direct :

Les invités devront ouvrir une session à l'adresse <https://web.lumiagm.com/121039121>. Ils pourront accéder au lien une heure avant le début de l'assemblée pour s'assurer d'avoir une connexion Internet adéquate.

Ils devront ensuite cliquer sur « I am a guest » et remplir les champs appropriés.

Modification de votre vote

Vous pouvez révoquer votre procuration si vous changez d'idée quant à la manière dont vous désirez exercer vos droits de vote.

L'envoi de nouvelles instructions à une date ultérieure sur la manière dont vous désirez voter entraînera la révocation des instructions déjà soumises.

Vous pouvez envoyer une nouvelle procuration par Internet, par téléphone ou par la poste en suivant les instructions ci-dessus.

Vous pouvez aussi envoyer un avis écrit, signé par votre représentant autorisé ou vous, à la secrétaire générale, La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers, 200 Bloor Street East, Toronto, Canada M4W 1E5.

Votre nouveau formulaire de procuration doit être reçu avant **17 h (heure de l'Est) le 5 mai 2020** pour que votre vote soit compté. Si vous l'envoyez par la poste, prévoyez suffisamment de temps pour la livraison.

Si l'assemblée est ajournée, votre formulaire de procuration doit être reçu avant **17 h (heure de l'Est) deux jours ouvrables avant la date de la reprise de l'assemblée.**

Si vous manquez ce délai, vous pourrez uniquement exercer votre droit de vote à l'assemblée en suivant les instructions de la rubrique « Vote à l'assemblée » précitée. Tout droit de vote dûment exercé au cours de l'assemblée entraînera systématiquement la révocation d'une procuration soumise antérieurement.

Autres précisions sur le vote par procuration

Le vote par procuration est la manière la plus facile de voter. Cela signifie que vous accordez à une autre personne (votre fondé de pouvoir) le pouvoir d'assister à l'assemblée et de voter pour vous selon vos instructions.

Roy Gori, président et chef de la direction ou, à défaut, John M. Cassaday, président du conseil (avec pleins pouvoirs de substitution) ont accepté d'agir à titre de fondés de pouvoir de Manufacturers pour exercer vos droits de vote à l'assemblée selon vos instructions.

À propos de la confidentialité et des résultats du vote

Notre agent des transferts compte et compile de manière indépendante les votes afin de préserver la confidentialité. Un formulaire de procuration nous est transmis seulement lorsqu'il est clair qu'un titulaire de contrats de Manufacturers désire communiquer avec le conseil ou avec la direction, que la validité du formulaire est remise en question ou que la loi l'exige.

Si vous ne désignez pas un fondé de pouvoir différent lorsque vous signez votre formulaire, vous autorisez M. Gori ou M. Cassaday à agir comme fondé de pouvoir pour voter en votre nom à l'assemblée selon vos instructions.

Si vous n'indiquez pas dans le formulaire la manière dont vous désirez exercer les droits de vote rattachés à vos actions, M. Gori ou M. Cassaday voteront :

- POUR l'élection des 13 administrateurs mis en candidature dans le présent rapport aux titulaires de contrats;
- POUR la nomination d'Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. en tant qu'auditeurs.

Vous pouvez aussi nommer une autre personne comme fondé de pouvoir : il n'est pas nécessaire qu'elle soit un titulaire de contrats de Manufacturers. Inscrivez son nom en caractères d'imprimerie dans l'espace en blanc prévu à cette fin dans le formulaire de procuration que vous devez nous renvoyer en suivant les instructions à cet effet. Toute personne désignée comme fondé de pouvoir devra communiquer avec la Société de fiducie AST (Canada) au 1 866 751-6315 avant 9 h (heure de l'Est) le 6 mai 2020 afin d'obtenir un numéro de contrôle pour l'assemblée. À l'aide de leur numéro de contrôle, les fondés de pouvoir pourront se connecter, voter et poser des questions au cours de la retransmission en direct. Pour plus de précisions sur la façon de se connecter et d'assister à l'assemblée, reportez-vous à la rubrique « Vote à l'assemblée » de la page 12.

Si des modifications sont apportées aux points devant faire l'objet d'un vote ou à toute autre question dûment soumise à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci, votre fondé de pouvoir pourra exercer vos droits de vote selon son bon jugement.

Points examinés à l'assemblée

L'assemblée portera sur quatre points :

1. États financiers

Nous présenterons nos états financiers consolidés 2019 et le rapport de l'auditeur s'y rapportant.

2. Réception de l'information à l'intention des titulaires de contrats avec participation énoncée dans le rapport aux titulaires de contrats

Nous présenterons l'information à l'intention des titulaires de contrats avec participation qui est comprise dans le présent rapport aux titulaires de contrats.

3. Élection des administrateurs (voir la page 15)

Treize administrateurs présenteront leur candidature pour siéger à notre conseil jusqu'à la fin de l'assemblée annuelle des titulaires de contrats et de l'unique actionnaire de l'année prochaine ou jusqu'à ce qu'ils quittent le conseil, selon le plus rapproché de ces événements. Les treize administrateurs mis en candidature sont actuellement membres du conseil. Les profils des administrateurs mis en candidature commencent à la page 16. Le conseil vous recommande de voter POUR l'élection de chaque administrateur mis en candidature.

Administrateurs représentant les titulaires de contrats et l'actionnaire

La *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada) exige qu'au moins un tiers des membres du conseil d'administration de Manufacturers soient élus par les titulaires de contrats avec participation à titre d'administrateurs représentant les titulaires de contrats. Les autres membres du conseil sont élus par notre unique actionnaire, la Société Financière Manuvie, à titre d'administrateurs représentant l'unique actionnaire.

Les treize candidats proposés pour des postes au conseil sont :

Candidats aux postes d'administrateur représentant les titulaires de contrats

Joseph P. Caron
John M. Cassaday
Susan F. Dabarno
Sheila S. Fraser
Andrea S. Rosen

Candidats aux postes d'administrateur représentant l'actionnaire

Ronalee H. Ambrose
Guy L.T. Bainbridge
Julie E. Dickson
Roy Gori
Tsun-yan Hsieh
Donald R. Lindsay
John R.V. Palmer
C. James Prieur

4. Nommer les auditeurs

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. (EY) (ou sa société prédécesseure) agit en tant qu'auditeurs externes de Manufacturers ou d'une société du groupe d'entités Manufacturers depuis 1905. Le comité d'audit a recommandé au conseil de les nommer de nouveau en tant qu'auditeurs pour l'exercice 2020 pour un mandat se terminant à la fin de notre prochaine assemblée annuelle.

Nous maintenons une indépendance vis-à-vis des auditeurs externes grâce à une supervision qu'exerce le comité d'audit, à un cadre réglementaire rigoureux au Canada, qui prévoit notamment la rotation de l'associé responsable de l'audit au moins tous les cinq ans, et aux propres procédures internes d'EY en matière d'indépendance. Le comité d'audit procède également chaque année à un examen formel des auditeurs externes et il en fait un examen plus exhaustif tous les cinq ans.

Le comité d'audit croit qu'il existe des avantages à faire affaire avec les mêmes auditeurs externes depuis longtemps, notamment la plus grande qualité de leurs services attribuable à leur connaissance institutionnelle de nos activités et des barèmes d'honoraires favorables en raison des efficacités tirées de l'expérience. En outre, si nous décidions de faire affaire avec de nouveaux auditeurs, nous devrions consacrer beaucoup plus de temps et de ressources à les aider à se familiariser avec nos activités.

À propos des administrateurs

Veillez lire la rubrique des administrateurs mis en candidature avant d'exercer vos droits de vote.

Cette année, treize administrateurs ont été mis en candidature aux fins d'élection au conseil pour un mandat de un an. Tous les administrateurs mis en candidature ont été élus à notre assemblée de 2019, à l'exception de Guy Bainbridge et de Julie Dickson qui ont été nommés au conseil en août 2019. Tom Jenkins et Lesley Webster quitteront le conseil le 7 mai 2020.

Ces administrateurs possèdent l'ensemble des compétences, de l'expérience et des qualifications nécessaires pour assurer une surveillance appropriée et une prise de décisions efficace.



Faits saillants à propos du conseil

Mixité

Nous promovons la mixité au sein de notre conseil et disposons depuis longtemps d'une politique de diversité qui couvre l'âge, le sexe, l'origine ethnique, les handicaps, l'orientation sexuelle et la situation géographique. Le conseil s'est fixé comme objectif qu'au moins 30 % des administrateurs indépendants soient des femmes, objectif qui est atteint depuis 2013, et il vise atteindre la parité femme-homme parmi les administrateurs indépendants.

Quarante-deux pour cent des administrateurs indépendants mis en candidature cette année sont des femmes.

Limites de mandat

Les administrateurs indépendants peuvent être membres du conseil pendant une période d'au plus 12 ans afin d'équilibrer les avantages de l'expérience et la nécessité de nouvelles perspectives. Nous avons introduit cette politique en 2013 et supprimé en même temps l'âge de la retraite obligatoire à 72 ans. Le président du conseil peut agir pendant un mandat complet de cinq ans sans égard au nombre d'années de service comme administrateur.

Présence aux réunions de 2019

Le tableau qui suit présente le nombre de réunions du conseil et des comités tenues en 2019 et la présence globale à celles-ci. Le quorum aux réunions du conseil correspond à la majorité des administrateurs, et les administrateurs doivent assister à toutes les réunions du conseil et des comités dont ils sont membres, sauf en cas de circonstances atténuantes. Tous les administrateurs ont assisté à l'assemblée annuelle des titulaires de contrats et de l'unique actionnaire de 2019.

	Nombre de réunions	Présence globale aux réunions
Conseil	6	100 %
Comité d'audit	5	100 %
Comité de gouvernance et des candidatures	5	100 %
Comité de rémunération et de dotation en personnel cadre	5	100 %
Comité de gestion des risques	5	100 %

Profils des administrateurs

John M. Cassaday (président du conseil)



Toronto (Ontario) Canada ■ 66 ans ■ Indépendant

Principales compétences et expérience

- Gestion du talent/rémunération des membres de la haute direction
- Technologie/exploitation
- Dirigeant/administrateur de société ouverte
- Transformation numérique/ventes/marketing

M. Cassaday possède une grande expérience du secteur des affaires et à titre de membre de la haute direction et siège également au conseil d'autres sociétés ouvertes. Cette expérience le rend apte à agir à titre de président du conseil d'administration de Manuvie.

John Cassaday a été nommé président du conseil le 4 mai 2018. Auparavant, il était président et chef de la direction de Corus Entertainment Inc., poste qu'il a occupé depuis sa création en 1999 jusqu'à ce qu'il prenne sa retraite le 31 mars 2015. Avant de se joindre à Corus, M. Cassaday a été vice-président directeur de Shaw Communications, président et chef de la direction de CTV Television Network et président de Campbell Soup Company au Canada et au Royaume-Uni. Il est également membre du conseil d'Irving Oil Ltd. (société fermée).

M. Cassaday a obtenu le titre de fellow de l'Institut des administrateurs de sociétés. Il est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de la Rotman School of Management de l'Université de Toronto de même que d'un doctorat honorifique en droit de la même université, et est membre de l'Ordre du Canada.

Administrateur depuis
avril 1993

Limite du mandat : 2023

Votes en faveur en 2019 :
95,22 %

Conseils de sociétés ouvertes (cinq dernières années)

- Sleep Country Canada Holdings Inc., 2015 à ce jour
- Sysco Corporation, 2004 à ce jour
- Spin Master Corp., 2015 à 2018
- Gibraltar Growth Corporation, 2015 à 2017
- Corus Entertainment Inc., 1999 à 2015

Présence aux réunions de 2019

À titre de président du conseil, M. Cassaday n'est pas membre des comités d'audit, de rémunération et de dotation en personnel cadre ou de gestion des risques, mais il assiste aux réunions sur invitation des présidents respectifs de ces comités.

Conseil	6 de 6	100 %
Comités du conseil		
Audit	5 de 5	100 %
Gouvernance et candidatures	5 de 5	100 %
Rémunération et dotation en personnel cadre	5 de 5	100 %
Gestion des risques	5 de 5	100 %

L'hon. Ronalee H. Ambrose



Calgary (Alberta) Canada ■ 50 ans ■ Indépendante

Principales compétences et expérience

- Finances/comptabilité
- Gestion du risque
- Technologie/exploitation
- Relations avec le gouvernement/questions d'ordre public/réglementation
- Dirigeante/administratrice de société ouverte

La grande expérience de M^{me} Ambrose dans le secteur gouvernemental et le monde des affaires fait d'elle une personne idéale pour siéger à notre conseil et pour agir à titre de membre du comité d'audit et du comité de gouvernance et des candidatures.

Ronalee Ambrose est administratrice de sociétés depuis qu'elle a quitté ses fonctions de députée du Parlement du Canada en juillet 2017. Elle a été chef de l'opposition officielle du Canada à la Chambre des communes et chef du Parti conservateur du Canada. Elle a été ministre au sein de neuf ministères du gouvernement canadien en plus d'avoir occupé les fonctions de vice-présidente du Conseil du Trésor et de présidente du comité du Cabinet sur la sécurité publique, la justice et les questions autochtones. Elle a également été ministre de la Condition féminine et est reconnue pour son engagement envers les droits des femmes et des filles.

Outre ses fonctions d'administratrice de sociétés, M^{me} Ambrose est Fellow mondiale du Canada Institute du Wilson Center situé à Washington, D.C., qui se concentre sur le commerce bilatéral entre le Canada et les États-Unis et les enjeux nord-américains au chapitre de la concurrence. Elle siège également au conseil de Coril Holdings Ltd. (société fermée) et au conseil consultatif de l'Institut canadien des affaires mondiales.

M^{me} Ambrose est titulaire d'un baccalauréat ès arts de l'Université de Victoria et d'une maîtrise ès arts de l'Université de l'Alberta. Elle est également diplômée du Harvard Kennedy School of Government Senior Leaders Program.

Administratrice depuis
septembre 2017

Limite du mandat : 2030

Votes en faveur en 2019 :
100 %

Conseils de sociétés ouvertes (cinq dernières années)

- Andlauer Healthcare Group Inc., 2019 à ce jour
- TransAlta Corporation, 2017 à ce jour

Présence aux réunions de 2019

Conseil	6 de 6	100 %
Comités du conseil		
Audit	5 de 5	100 %
Gouvernance et candidatures	5 de 5	100 %

Guy L.T. Bainbridge



Édimbourg, Midlothian, Royaume-Uni ■ 59 ans ■ Indépendant

Principales compétences et expérience

- Finances/comptabilité
- Assurance/réassurance/gestion de placements
- Gestion du risque
- Expérience en Asie

La grande expérience de M. Bainbridge dans le secteur des services financiers et en audit fait de lui une personne idéale pour siéger à notre conseil et pour agir à titre de membre du comité d'audit et du comité de gouvernance et des candidatures.

M. Bainbridge est un ancien associé de KPMG LLP. En cette qualité, il a été responsable de l'audit pour le compte de plusieurs des plus importantes institutions financières au Royaume-Uni et à l'échelle mondiale et a siégé au conseil de KPMG au Royaume-Uni et en Europe.

M. Bainbridge est également le président du comité d'audit de la Yorkshire Building Society et de ICE Clear Europe Limited (sociétés fermées). Il est membre de l'Institute of Chartered Accountants in England and Wales et est titulaire d'une maîtrise ès arts de l'Université de Cambridge.

Administrateur depuis août 2019

Limite du mandat : 2032

Conseils de sociétés ouvertes (cinq dernières années)

- Aucun

Présence aux réunions de 2019

Conseil	3 de 3	100 %
Comités du conseil		
Audit	2 de 2	100 %
Gouvernance et candidatures	2 de 2	100 %

M. Bainbridge s'est joint au conseil le 7 août 2019.

Joseph P. Caron



West Vancouver (Colombie-Britannique) Canada ■ 72 ans ■ Indépendant

Principales compétences et expérience

- Gestion du talent/rémunération des membres de la haute direction
- Expérience en Asie
- Relations avec le gouvernement/questions d'ordre public/réglementation
- Dirigeant/administrateur de société ouverte

M. Caron fait bénéficier le conseil de son expérience du monde des affaires, du secteur gouvernemental et du secteur international, fournissant une perspective bien équilibrée pour siéger à notre conseil et en tant que membre du comité d'audit et du comité de gouvernance et des candidatures.

Joseph Caron est l'ancien directeur et fondateur de Joseph Caron Incorporated, société d'experts-conseils fondée en 2010 pour fournir des conseils stratégiques aux entreprises asiatiques cherchant à étendre leurs activités au Canada ainsi qu'aux entreprises et aux organismes canadiens souhaitant prendre de l'expansion en Asie. Son expérience comprend quatre années au sein de HB Global Advisors Corporation, société d'experts-conseils internationale de Heenan Blaikie S.E.N.C.R.L./s.r.l. (de 2010 à 2013), et près de quatre décennies au sein du gouvernement du Canada, où il a occupé plusieurs postes diplomatiques clés, dont ceux d'ambassadeur en République populaire de Chine (de 2001 à 2005), d'ambassadeur au Japon (de 2005 à 2008) et de haut-commissaire en Inde (de 2008 à 2010). Il est également membre du conseil de l'Aéroport international de Vancouver.

M. Caron est titulaire d'un baccalauréat ès arts (sciences politiques) de l'Université d'Ottawa. Il détient des diplômes honorifiques de l'Université York et de l'Université Meiji Gakuin et a reçu le titre de membre distingué de l'Asia Pacific Foundation et celui d'associé de recherche honoraire de l'Institut de recherche asiatique de l'Université de Colombie-Britannique.

Administrateur depuis octobre 2010

Limite du mandat : 2023

Votes en faveur en 2019 : 94,32 %

Conseils de sociétés ouvertes (cinq dernières années)

- Westport Innovations Inc., 2013 à 2016

Présence aux réunions de 2019

Conseil	6 de 6	100 %
Comités du conseil		
Audit	5 de 5	100 %
Gouvernance et candidatures	5 de 5	100 %

Susan F. Dabarno



Bracebridge (Ontario) Canada ■ 67 ans ■ Indépendante

Principales compétences et expérience

- Finances/comptabilité
- Assurance/réassurance/gestion de placements
- Gestion du talent/rémunération des membres de la haute direction
- Technologie/exploitation
- Expérience en Asie
- Dirigeante/administratrice de société ouverte
- Transformation numérique/ventes/marketing

M^{me} Dabarno fait bénéficier le conseil de sa grande expérience en gestion mondiale de patrimoine et en services financiers. Les rôles qu'elle a joués dans l'exercice de diverses fonctions de membre de la haute direction et sa formation de comptable la rendent apte à siéger à notre conseil et en tant que membre du comité de rémunération et de dotation en personnel cadre et du comité de gestion des risques.

Susan Dabarno est administratrice de sociétés depuis 2011. Elle a une expertise approfondie en gestion de patrimoine et en distribution et elle a agi de 2009 à 2010 à titre de présidente exécutive du conseil et, de 2003 à 2009, à titre de présidente et chef de la direction de Richardson Partners Financial Limited, société de services de gestion de patrimoine indépendante. Avant de se joindre à Richardson Partners Financial Limited, elle a été présidente et chef de l'exploitation de Merrill Lynch Canada Inc.

Elle est une ancienne administratrice de la Toronto Waterfront Revitalization Corporation (organisme subventionné par le gouvernement) et de la Bridgepoint Health Foundation (organisme sans but lucratif).

M^{me} Dabarno est Fellow des Comptables professionnels agréés (FCPA) et a obtenu un Brevet B à l'Université McGill.

Administratrice depuis
mars 2013

Limite du mandat : 2025

Votes en faveur en 2019 :
95,25 %

Conseils de sociétés ouvertes

(cinq dernières années)

- Cenovus Energy Inc.,
2017 à ce jour

Présence aux réunions de 2019

Conseil	6 de 6	100 %
Comités du conseil		
Rémunération et dotation en personnel cadre	5 de 5	100 %
Gestion des risques	5 de 5	100 %

Julie E. Dickson



Ottawa (Ontario) Canada ■ 62 ans ■ Indépendante

Principales compétences et expérience

- Finances/comptabilité
- Assurance/réassurance/gestion de placements
- Gestion du risque
- Relations avec le gouvernement/questions d'ordre public/réglementation

La grande expérience de M^{me} Dickson en matière de services financiers, de gestion du risque et de réglementation la rend apte à siéger à notre conseil et en tant que membre du comité de gestion des risques et du comité de rémunération et de dotation en personnel cadre.

M^{me} Dickson a été surintendante des institutions financières du Canada, principal organisme de réglementation des services financiers du pays. Elle siège actuellement au Conseil canadien sur la reddition de comptes et aux conseils de la Dubai Financial Services Authority et de l'Institut mondial de gestion des risques du secteur financier.

M^{me} Dickson est Officier de l'Ordre du Canada et est titulaire d'un baccalauréat ès arts de l'Université du Nouveau-Brunswick et d'une maîtrise en économie de l'Université Queen's.

Administratrice depuis
août 2019

Limite du mandat : 2032

Conseils de sociétés ouvertes

(cinq dernières années)

- Aucun

Présence aux réunions de 2019

Conseil	3 de 3	100 %
Comités du conseil		
Rémunération et dotation en personnel cadre	1 de 1	100 %
Gestion des risques	2 de 2	100 %

M^{me} Dickson s'est jointe au conseil le 7 août 2019.

Sheila S. Fraser



Ottawa (Ontario) Canada ■ 69 ans ■ Indépendante

Principales compétences et expérience

- Finances/comptabilité
- Gestion du risque
- Gestion du talent/rémunération des membres de la haute direction
- Relations avec le gouvernement/questions d'ordre public/réglementation
- Dirigeante/administratrice de société ouverte

La très vaste expérience professionnelle de M^{me} Fraser et son apport au domaine de la comptabilité et de l'audit la rendent apte à siéger à notre conseil et à agir en tant que membre du comité de gouvernance et des candidatures et en tant que présidente du comité d'audit. L'expérience qu'elle a acquise en tant que membre d'autres conseils et par suite de son travail à l'échelle internationale ajoute une perspective supplémentaire à son travail au sein du conseil et des comités.

Sheila Fraser est actuellement administratrice de sociétés. M^{me} Fraser a été vérificatrice générale du Canada de 2001 à 2011 et elle occupait auparavant le poste de sous-vérificatrice générale depuis 1999 au Bureau du vérificateur général, au service duquel elle était entrée après avoir été associée chez Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l. pendant 18 ans.

M^{me} Fraser a contribué aux domaines de la comptabilité et de l'audit en tant que fiduciaire de l'International Financial Reporting Standards (IFRS) Foundation et y contribue actuellement en sa qualité d'administratrice du Conseil canadien sur la reddition de comptes. Elle a également présidé deux comités de l'Organisation Internationale des Institutions Supérieures de Contrôle des Finances Publiques ainsi que le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, et a été membre du Conseil des normes comptables internationales du secteur public de la Fédération internationale des comptables.

De plus, elle est actuellement membre du conseil de l'Institut international du développement durable – Région des lacs expérimentaux (organisme sans but lucratif) ainsi que du conseil de la Fédération internationale des comptables. M^{me} Fraser est titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'Université McGill. Elle est Officier de l'Ordre du Canada et est Fellow de CPA Ontario et de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec.

Administratrice depuis novembre 2011

Limite du mandat : 2024

Votes en faveur en 2019 : 95,10 %

Conseils de sociétés ouvertes (cinq dernières années)

- Bombardier Inc., 2012 à 2017

Présence aux réunions de 2019

Conseil	6 de 6	100 %
Comités du conseil		
Audit (présidente)	5 de 5	100 %
Gouvernance et candidatures	5 de 5	100 %

Roy Gori (président et chef de la direction)



Toronto (Ontario) Canada ■ 50 ans ■ Non indépendant (direction)

Principales compétences et expérience

- Finances/comptabilité
- Assurance/réassurance/gestion de placements
- Gestion du risque
- Gestion du talent/rémunération des membres de la haute direction
- Technologie/exploitation
- Expérience en Asie
- Dirigeant/administrateur de société ouverte
- Transformation numérique/ventes/marketing

Roy Gori est président et chef de la direction de Manuvie, la plus grande société d'assurance au Canada et l'une des plus grandes sociétés d'assurance et de gestion d'actifs du monde. Nommé en 2017, M. Gori a connu un début de mandat marqué par l'établissement d'une stratégie et de valeurs claires qui s'appuient sur les fondations solides de Manuvie en vue d'accroître l'accent mis sur le client et de passer à l'innovation numérique, conformément à la mission de la société, qui consiste à aider les gens à prendre des décisions plus simples afin qu'ils puissent mieux vivre.

En tant que défenseur de la diversité et de l'inclusion, M. Gori est président du conseil de diversité et d'inclusion de Manuvie. Il est également un ardent protecteur de la santé et du bien-être, faisant la promotion des avantages de l'assurance comportementale grâce à des produits primés comme Manuvie Vitalité et ManulifeMOVE.

En 2015, M. Gori est entré au service de Manuvie à titre de président et chef de la direction pour l'Asie. À ce titre, il était responsable des activités dans 12 marchés partout en Asie, stimulant les activités en croissance rapide de Manuvie dans la région. M. Gori a commencé sa carrière auprès de Citibank en 1989, où il a occupé des postes à des échelons de plus en plus élevés et a été ultimement responsable des activités de détail de la société en Asie-Pacifique, ce qui comprenait ses activités d'assurance et de gestion de patrimoine.

M. Gori est titulaire d'un baccalauréat en économie et en finance de la University of New South Wales et d'une maîtrise en administration des affaires de la University of Technology, à Sydney. Il siège au conseil du Conseil canadien des affaires et est membre de la Geneva Association. Australien de naissance, M. Gori a travaillé et vécu à Sydney, à Singapour, en Thaïlande et à Hong Kong, et est maintenant en poste à Toronto.

Administrateur depuis octobre 2017

Limite du mandat : s'applique seulement aux administrateurs indépendants

Votes en faveur en 2019 : 100 %

Conseils de sociétés ouvertes (cinq dernières années)

- Aucun

Présence aux réunions de 2019

Conseil	6 de 6	100 %
Comités du conseil		
M. Gori n'est pas membre d'aucun comité du conseil, mais il assiste à des réunions de ces comités à l'invitation du président du conseil et/ou du président du comité.		

Tsun-yan Hsieh



Singapour, Singapour ■ 67 ans ■ Indépendant

Principales compétences et expérience

- Finances/comptabilité
- Gestion du talent/rémunération des membres de la haute direction
- Technologie/exploitation
- Expérience en Asie
- Relations avec le gouvernement/questions d'ordre public/réglementation
- Dirigeant/administrateur de société ouverte
- Transformation numérique/ventes/marketing

La vaste expérience de M. Hsieh en tant que gestionnaire de la haute direction, consultant en gestion et professeur, ajoutée à sa perspective asiatique, le rend apte à siéger à notre conseil et en tant que membre du comité de rémunération et de dotation en personnel cadre et du comité de gestion des risques.

Tsun-yan Hsieh est président du conseil de LinHart Group PTE Ltd., entreprise de services en gestion à l'échelle internationale qu'il a fondée en 2010.

M. Hsieh, résident de Singapour, possède une vaste expérience en tant que consultant dans les domaines de la stratégie d'affaires, du perfectionnement des gestionnaires et de la réorganisation d'entreprises. Il s'est joint à McKinsey & Company en 1980 et a été élu à titre d'administrateur de cette société de 1990 à 2008, moment où il a pris sa retraite. Pendant son mandat, il a agi à titre de directeur général du Canada et des pratiques de l'ASEAN et a dirigé la pratique en organisation et en gestion de McKinsey à l'échelle mondiale.

M. Hsieh est administrateur au sein des conseils des sociétés fermées suivantes : LinHart Group PTE Ltd., Manulife US Real Estate Management Pte Ltd., Singapore Institute of Management et National University of Singapore (NUS) Business School. Il occupe le poste conjoint de professeur titulaire de la chaire du doyen à la NUS Business School et à la Lee Kuan Yew School of Public Policy.

M. Hsieh est titulaire d'un baccalauréat ès sciences (génie mécanique) de l'Université de l'Alberta ainsi que d'une maîtrise en administration des affaires de la Harvard Business School.

Présence aux réunions de 2019

Conseil	6 de 6	100 %
Comités du conseil		
Rémunération et dotation en personnel cadre	5 de 5	100 %
Gestion des risques	5 de 5	100 %

Administrateur depuis octobre 2011

Limite du mandat : 2024

Votes en faveur en 2019 : 100 %

Conseils de sociétés ouvertes (cinq dernières années)

- Singapore Airlines, 2012 à ce jour

Donald R. Lindsay



Vancouver (Colombie-Britannique) Canada ■ 61 ans ■ Indépendant

Principales compétences et expérience

- Finances/comptabilité
- Assurance/réassurance/gestion de placements
- Gestion du risque
- Gestion du talent/rémunération des membres de la haute direction
- Technologie/exploitation
- Expérience en Asie
- Dirigeant/administrateur de société ouverte

L'expérience de M. Lindsay à titre de chef de la direction et en matière d'affaires sur le plan international ainsi que son expérience de presque deux décennies à titre de cadre supérieur dans les secteurs des placements, des services bancaires aux entreprises et des services financiers mondiaux le rendent apte à siéger à notre conseil et en tant que membre du comité de gestion des risques et que président du comité de rémunération et de dotation en personnel cadre.

Donald Lindsay est président et chef de la direction de Teck Resources Limited, la plus grande société diversifiée du secteur des mines, de la minéralurgie et de la métallurgie au Canada, poste qu'il occupe depuis 2005.

M. Lindsay a notamment travaillé pendant presque deux décennies au sein de Marchés mondiaux CIBC inc., où il a occupé le poste de président après avoir été chef des placements et des services bancaires aux entreprises ainsi que chef de la région Asie-Pacifique.

M. Lindsay est titulaire d'un baccalauréat ès sciences (génie minier) de l'Université Queen's et d'une maîtrise en administration des affaires de la Harvard Business School.

Présence aux réunions de 2019

Conseil	6 de 6	100 %
Comités du conseil		
Rémunération et dotation en personnel cadre (président)	5 de 5	100 %
Gestion des risques	5 de 5	100 %

Administrateur depuis août 2010

Limite du mandat : 2023

Votes en faveur en 2019 : 100 %

Conseils de sociétés ouvertes (cinq dernières années)

- Teck Resources Limited, 2005 à ce jour

John R.V. Palmer



Toronto (Ontario) Canada ■ 76 ans ■ Indépendant

Principales compétences et expérience

- Finances/comptabilité
- Gestion du risque
- Gestion du talent/rémunération des membres de la haute direction
- Expérience en Asie
- Relations avec le gouvernement/questions d'ordre public/réglementation
- Dirigeant/administrateur de société ouverte

L'expérience de M. Palmer auprès des organismes de réglementation de différents territoires, dont sept années à titre de surintendant des institutions financières du Canada, ainsi que sa formation de comptable le rendent apte à siéger à notre conseil, au comité d'audit et au comité de gouvernance et des candidatures.

John Palmer a été président du conseil et administrateur fondateur du Toronto Leadership Centre, organisme axé sur le leadership en matière de surveillance financière, jusqu'en juin 2018. M. Palmer a exercé les fonctions de surintendant des institutions financières du Canada de 1994 à 2001, après avoir fait carrière chez KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. (Canada), où il a exercé des fonctions de direction, y compris à titre d'associé directeur et de vice-président du conseil. Il a aussi été directeur général adjoint de la Monetary Authority of Singapore et a agi comme conseiller pour d'autres organismes de réglementation, dont l'Australian Prudential Regulation Authority.

Il siège au conseil des sociétés fermées suivantes : Sageco Advisory Services Inc. et Tenaugust Properties Inc.

M. Palmer est titulaire d'un baccalauréat ès arts de l'Université de la Colombie-Britannique. Il est Fellow de CPA Ontario et de CPA of British Columbia et est membre de l'Ordre du Canada.

Administrateur depuis novembre 2009

Limite du mandat : 2022

Votes en faveur en 2019 : 100 %

Conseils de sociétés ouvertes (cinq dernières années)

- Fairfax Financial Holdings Limited, 2012 à ce jour

Présence aux réunions de 2019

Conseil	6 de 6	100 %
Comités du conseil		
Audit	5 de 5	100 %
Gouvernance et candidatures	5 de 5	100 %

C. James Prieur



Chicago (Illinois) États-Unis ■ 68 ans ■ Indépendant

Principales compétences et expérience

- Finances/comptabilité
- Assurance/réassurance/gestion de placements
- Gestion du risque
- Gestion du talent/rémunération des membres de la haute direction
- Technologie/exploitation
- Expérience en Asie
- Dirigeant/administrateur de société ouverte

Les excellents antécédents financiers de M. Prieur et son expérience considérable à titre de cadre supérieur dans le secteur des assurances au Canada, aux États-Unis et à l'échelle mondiale le rendent apte à siéger à notre conseil, au comité de rémunération et de dotation en personnel cadre et à titre de président du comité de gestion des risques.

James Prieur est administrateur de sociétés depuis 2011 et, auparavant, il a exercé les fonctions de chef de la direction et d'administrateur du CNO Financial Group, Inc. de 2006 jusqu'à son départ à la retraite, en 2011. Le CNO Financial Group est une société de portefeuille active dans le secteur de l'assurance vie destinée aux aînés de la classe moyenne aux États-Unis. Avant d'entrer au service du CNO Financial Group, M. Prieur a occupé le poste de président et chef de l'exploitation de la Financière Sun Life inc. de 1999 à 2006, où il avait auparavant dirigé les activités menées en Asie, au Canada, aux États-Unis et au Royaume-Uni.

Il siège au conseil d'Alberta Investment Management Corporation, une société d'État de la province d'Alberta, et est membre du President's Circle du Chicago Council on Global Affairs, un organisme sans but lucratif.

M. Prieur, analyste financier agréé, a obtenu une maîtrise en administration des affaires de la Richard Ivey School de l'Université Western et un baccalauréat ès arts du Collège militaire royal du Canada.

Administrateur depuis janvier 2013

Limite du mandat : 2025

Votes en faveur en 2019 : 100 %

Conseils de sociétés ouvertes (cinq dernières années)

- Ambac Financial Group, Inc., 2016 à ce jour

Présence aux réunions de 2019

Conseil	6 de 6	100 %
Comités du conseil		
Rémunération et dotation en personnel cadre	5 de 5	100 %
Gestion des risques (président)	5 de 5	100 %

Andrea S. Rosen



Toronto (Ontario) Canada ■ 65 ans ■ Indépendante

Principales compétences et expérience

- Finances/comptabilité
- Gestion du risque
- Assurance/réassurance/gestion de placements
- Gestion du talent/rémunération des membres de la haute direction
- Dirigeante/administratrice de société ouverte

L'expérience de M^{me} Rosen à titre de cadre auprès d'une société financière d'envergure internationale et plus particulièrement son expérience dans les services bancaires d'investissement et les produits bancaires de gros et de détail, la gestion du risque, la gestion des ressources humaines et la rémunération des membres de la haute direction la rendent apte à siéger à notre conseil, en tant que membre du comité d'audit et en tant que présidente du comité de gouvernance et des candidatures.

Andrea Rosen est administratrice de sociétés depuis 2006. Avant janvier 2005, elle comptait plus de 10 ans d'expérience auprès du Groupe Financier Banque TD, où elle s'était hissée au poste de vice-présidente du conseil, Groupe Financier Banque TD, et de présidente, TD Canada Trust. Plus tôt au cours de sa carrière, M^{me} Rosen a gravi progressivement les échelons au sein de Wood Gundy Inc., et elle a exercé les fonctions de vice-présidente de Varity Corporation.

Elle siège au conseil de l'Institut des administrateurs de sociétés (organisme sans but lucratif).

M^{me} Rosen est titulaire d'un baccalauréat en droit de la Osgoode Hall Law School, d'une maîtrise en administration des affaires de la Schulich School of Business de l'Université York et d'un baccalauréat ès arts de l'Université Yale.

Administratrice depuis
août 2011

Limite du mandat : 2024

Votes en faveur en 2019 :
95,30 %

Présence aux réunions de 2019

Conseil	6 de 6	100 %
Comités du conseil		
Audit	5 de 5	100 %
Gouvernance et candidatures (présidente)	5 de 5	100 %

Conseils de sociétés ouvertes (cinq dernières années)

- Ceridian HCM Holding Inc., 2018 à ce jour
- Element Fleet Management Corp., 2019 à ce jour
- Emera Inc., 2007 à ce jour
- Hiscox Limited, 2006 à 2015

INFORMATION À L'INTENTION DES TITULAIRES DE CONTRATS AVEC PARTICIPATION

Sommaire de la politique d'attribution des participations aux titulaires de contrats

Conformément à la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada) (la « Loi »), le conseil d'administration a établi une politique relative aux participations qui s'applique à tous les contrats avec participation de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (« Manufacturers » ou la « Compagnie »), à l'exception des contrats avec participation transférés à des filiales de cette dernière par suite de conventions de prise en charge ou d'ententes de réassurance à caractère indemnitaire. La politique d'attribution des participations ne s'applique pas aux contrats avec participation des filiales de Manufacturers.

La politique d'attribution des participations est conforme à la politique de traitement équitable des clients de Manufacturers.

Conformément à l'article 456 de la Loi, Manufacturers gère un compte distinct (le « compte des contrats avec participation ») pour ses contrats avec participation. Ce compte renferme dix sous-comptes (énumérés ci-dessous) qui rendent compte à la fois de la structure créée au moment de la démutualisation de Manufacturers conformément à un plan de démutualisation entré en vigueur le 23 septembre 1999 (la « date de démutualisation »), de l'émission continue de contrats avec participation entre la démutualisation et 2009, de la fusion de Manufacturers et de la Compagnie d'assurance MFC limitée (auparavant l'Union Commerciale, qui englobait les activités de La Maritime, compagnie d'assurance-vie), de la réassurance prise en charge par Manufacturers de toutes les provisions mathématiques de Manulife Canada Limitée (« MCL ») (auparavant Zurich du Canada Compagnie d'Assurance-Vie) et de nouveaux contrats avec participation ouverts à la souscription après 2017 :

- i) Le sous-compte relatif au bloc fermé de contrats, qui renferme la plupart des contrats avec participation établis avant la date de démutualisation, à l'exception des contrats d'assurance vie universelle;
- ii) Le sous-compte relatif au bloc de contrats d'assurance vie universelle, qui renferme tous les contrats d'assurance vie universelle établis avant la date de démutualisation;
- iii) Le sous-compte relatif au bloc de contrats secondaires, qui renferme le reste des contrats avec participation établis avant la date de démutualisation de même que d'autres passifs réglementaires liés aux sous-comptes i) et ii) ci-dessus;
- iv) Le sous-compte relatif au bloc ouvert (antérieur à 2009), qui renferme tous les contrats avec participation établis entre la date de démutualisation et 2008;
- v) Le sous-compte relatif au bloc ouvert (postérieur à 2017), qui renferme tous les contrats avec participation établis après 2017;
- vi) Le sous-compte relatif aux contrats de La Maritime;
- vii) Le sous-compte relatif aux contrats d'Aetna;
- viii) Le sous-compte relatif aux contrats de Royal and Sun Alliance Financial (« RSAF »);
- ix) Le sous-compte relatif aux contrats de l'Union Commerciale;
- x) Le sous-compte relatif aux contrats de Zurich (« MCL »).

En vertu de cette politique d'attribution des participations, le conseil d'administration détermine le montant des résultats non distribués à distribuer ainsi que le mode de distribution des participations aux titulaires de contrats. Pour déterminer le montant de chacun des sous-comptes à distribuer, le conseil d'administration tient compte de nombreux facteurs, notamment les tendances au chapitre des résultats techniques des contrats avec participation, la solidité globale des sous-comptes et de leurs excédents respectifs ainsi que la nécessité de maintenir la solidité financière de Manufacturers. Étant donné que les résultats techniques réels ne peuvent être connus d'avance, les participations ne peuvent être garanties. Il est possible que les résultats techniques se détériorent avec le temps, ce qui peut entraîner une réduction des participations.

Les contrats avec participation sont regroupés par catégorie selon la similitude des résultats techniques liés à des facteurs comme la mortalité, le rendement des placements, les charges, les impôts et le taux de maintien en vigueur des contrats. Des catégories distinctes et uniques sont définies pour chaque région géographique, pour les contrats affectés à des blocs fermés au moment de la démutualisation et pour les contrats des blocs acquis depuis la démutualisation. Le mode de distribution des participations suivi par la Compagnie tient compte de la contribution relative aux résultats non distribués de chaque catégorie de contrats afin d'assurer une répartition équitable entre toutes les catégories et toutes les générations de contrats avec participation. Les barèmes de participation sont établis par le conseil d'administration et sont passés en revue chaque année.

La politique d'attribution des participations peut changer à l'occasion, à la discrétion du conseil d'administration, et s'appliquer alors à tous les contrats avec participation en vigueur. Plusieurs facteurs peuvent inciter le conseil d'administration à réviser cette politique, notamment l'acquisition d'un bloc de contrats avec participation, un changement au chapitre de la structure de la Compagnie, la décision de cesser d'offrir de nouveaux contrats avec participation ou un changement au chapitre de la réglementation.

Il est possible d'obtenir sur demande auprès de la secrétaire générale un exemplaire du texte intégral de la politique relative aux participations de la Compagnie.

Sommaire de la politique de gestion du compte de contrats avec participation

Conformément à la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada) (la « Loi »), le conseil d'administration a établi une politique relative à la gestion du compte de contrats avec participation qui s'applique à tous les contrats avec participation de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (« Manufacturers » ou la « Compagnie »), à l'exception des contrats avec participation transférés à des filiales de cette dernière par suite d'ententes de réassurance prise en charge ou d'ententes de réassurance à caractère indemnitaire. La politique de gestion du compte de contrats avec participation ne s'applique pas aux contrats avec participation des filiales de Manufacturers.

La politique de gestion du compte de contrats avec participation est conforme à la politique de traitement équitable des clients de Manufacturers.

Conformément à l'article 456 de la Loi, Manufacturers gère un compte distinct (le « compte des contrats avec participation ») pour ses contrats avec participation). Ce compte renferme dix sous-comptes, décrits ci-dessus dans le Sommaire de la politique d'attribution des participations aux titulaires de contrats.

Tous les sous-comptes sont fermés aux affaires nouvelles, à l'exception du sous-compte relatif au bloc ouvert (postérieur à 2017).

Chacun des sous-comptes est appuyé par un segment d'actif distinct, à l'exception du sous-compte relatif au bloc fermé de contrats, du sous-compte relatif au bloc ouvert (antérieur à 2009) et du sous-compte relatif au bloc ouvert (postérieur à 2017) pour lesquels les actifs sont regroupés. Un tel regroupement permet à ces sous-comptes d'avoir accès à une gamme de placements plus diversifiée que si ces sous-comptes investissaient séparément. Les effets du regroupement d'actifs de différents sous-comptes sont passés en revue chaque année afin de s'assurer qu'un tel regroupement continue d'être équitable pour les titulaires de contrats.

Les stratégies de placement sont établies au niveau du segment d'actif. Les actifs qui soutiennent les contrats avec participation sont gérés de manière à dégager un rendement cible, destiné à optimiser les participations, sous réserve des degrés de tolérance au risque préétablis. La stratégie du rendement cible fait intervenir des titres à revenu fixe, y compris des titres d'emprunt de sociétés ouvertes et de sociétés fermées et des placements hypothécaires commerciaux, ainsi que des actifs alternatifs à long terme dans certains segments, notamment des actions et des immeubles. Les actifs alternatifs à long terme visent à stimuler les rendements à long terme et à réduire le risque global par la diversification. Les titres à revenu fixe sont gérés en fonction de cibles de rendement précises.

Le revenu de placement des segments de compte de contrats avec participation découle directement du rendement des fonds des contrats avec participation sur lesquels s'appuient ces segments. Lorsqu'un segment d'actif soutient plus d'un sous-compte de contrats avec participation, la répartition du revenu de placement est effectuée au prorata des actifs.

Tel qu'il est décrit dans le plan de démutualisation, le montant des frais de gestion des contrats du sous-compte relatif au bloc fermé de contrats traditionnels et du sous-compte relatif au bloc de contrats Vie universelle est un montant fixe par contrat établi à la date de démutualisation qui ne peut augmenter qu'en fonction de l'Indice des prix à la consommation du Canada. Dans le cas des autres sous-comptes de contrats avec participation, le montant des frais de gestion est déterminé en fonction d'études de frais révisées au moins tous les trois ans.

Le montant total des charges fiscales applicables aux sous-comptes de contrats avec participation est déterminé en fonction du revenu imposable individuel de chacun des sous-comptes. L'impôt applicable au revenu de placement et les taxes sur les primes sont imputés directement puisque les calculs permettent de déterminer les contrats touchés et les charges devant être imputées à chacun.

Le sous-compte relatif au bloc fermé de contrats traditionnels et le sous-compte relatif au bloc de contrats Vie universelle sont gérés conformément au plan de démutualisation. Des actifs suffisants ont été versés aux sous-comptes à leur création en prévision des flux de trésorerie futurs des contrats qu'ils renferment, y compris les montants relatifs aux participations raisonnables prévues. La Compagnie s'attend à ce que ces sous-comptes soient autosuffisants et théoriquement épuisés dès que seront échues les obligations inhérentes au dernier contrat. Par conséquent, ces fonds n'affichaient aucun excédent à la date de démutualisation. Les barèmes de participation sont établis dans le but de réduire, de façon continue, les effets de tontine¹, conformément à l'obligation de la Compagnie résultant de la démutualisation.

Les autres sous-comptes sont gérés séparément et font l'objet d'une comptabilité distincte. Aucun regroupement ni ajustement n'est effectué au titre de l'excédent non réparti de chaque compte. Les barèmes de participation sont gérés dans le but de redistribuer les résultats techniques dans un délai raisonnable, tout en gérant la position globale en matière de suffisance des fonds propres de ces sous-comptes et en s'assurant que les titulaires de contrats sont traités équitablement. Pour ce qui est des sous-comptes fermés aux affaires nouvelles, les barèmes de participation sont gérés dans le but de réduire les effets de tontine. Cet objectif n'a pas priorité sur la nécessité de maintenir des barèmes de participation qui répondent aux attentes raisonnables des titulaires de contrats et à d'autres engagements explicites, ce qui pourrait faire en sorte que les participations ne respectent pas cet objectif. L'excédent devrait être épuisé dès que seront échues les obligations inhérentes au dernier contrat.

Les sommes versées à l'actionnaire depuis le sous-compte relatif au bloc fermé de contrats traditionnels, le sous-compte relatif au bloc de contrats Vie universelle et le sous-compte relatif au bloc de contrats secondaires sont subordonnées à des règles et des lignes directrices particulières établies dans le cadre du plan de démutualisation. Les autres sous-comptes sont assujettis aux règles qui s'appliquent habituellement aux virements au compte de l'actionnaire effectués à partir des comptes de contrats avec participation d'une société d'assurance par actions, au sens défini dans la Loi.

La politique de gestion du compte de contrats avec participation peut changer à l'occasion, à la discrétion du conseil d'administration, et s'appliquer alors à tous les contrats avec participation en vigueur. Plusieurs facteurs peuvent inciter le conseil d'administration à réviser cette politique, notamment l'acquisition ou le dessaisissement d'un bloc de contrats avec participation, un changement au chapitre de la structure de Manufacturers, la décision de cesser d'offrir de nouveaux contrats avec participation ou des changements d'ordre législatif ou réglementaire.

Il est possible d'obtenir sur demande auprès de la secrétaire générale un exemplaire du texte intégral de la politique de gestion de compte de contrats avec participation de la Compagnie.

¹ Un effet de tontine se produit lorsque les résultats techniques des contrats avec participation ne sont pas redistribués aux titulaires de contrats dans un délai raisonnable, entraînant une accumulation des profits ou des pertes attribuables à un petit nombre de titulaires de contrats survivants.

Gestion des placements

L'actif du portefeuille est géré dans le but de répondre aux besoins à long terme des titulaires de contrats avec participation. La nature stable des flux de trésorerie associés aux produits d'assurance vie avec participation permet d'investir dans des positions à plus long terme, particulièrement dans des titres d'emprunt de sociétés ouvertes et de sociétés fermées et dans certains segments, notamment les actions et les immeubles. Ces placements sont habituellement limités aux placements dans des titres canadiens. La diversification s'est historiquement avérée la stratégie appropriée pour assurer la croissance à long terme pour nos titulaires de contrats et une gestion efficace de la volatilité à court terme du marché des placements.

Obligation et titres d'emprunt de sociétés fermées

Les placements obligataires sont gérés par l'équipe de placement du Fonds général de Manuvie. La philosophie de placement de l'équipe met l'accent sur l'acquisition d'actifs de grande valeur au moyen de la sélection de secteurs, de titres de créance et de titres de qualité. Cette catégorie d'actifs comprend également les titres d'emprunt de sociétés fermées.

Actions

La portion des actions cotées du compte des contrats avec participation est gérée par Gestion d'actifs Manuvie. La stratégie de placement du Fonds consiste à reproduire l'indice composé S&P/TSX, puis à rééquilibrer le tout s'il y a lieu. Certains sous-comptes investissent également dans des sociétés de capital-investissement. Les placements en actions ordinaires de sociétés fermées ainsi que les fonds de capital-investissement et de capital-risque sont des exemples de placements types. Manuvie a une longue feuille de route en matière de placements stratégiques dans les actions de sociétés fermées. Certains sous-comptes investissent également dans le secteur pétrolier et gazier. Ces placements sont gérés par NAL Resources Management Ltd., une filiale entièrement détenue de la Financière Manuvie. Le groupe gère activement ces placements en mettant l'accent sur le maintien de résultats réguliers grâce à des activités de développement axées sur des immeubles ayant atteint un certain degré de maturité et qui sont stables.

Placements immobiliers

Les placements immobiliers sont gérés par la division immobilière de la Financière Manuvie. Le portefeuille est composé principalement d'immeubles de bureaux de grande qualité situés dans d'excellents marchés, soit les centres-villes et les grandes banlieues du Canada. Le portefeuille est diversifié par emplacement et type d'immeuble. Les membres de la division immobilière suivent le rendement total de tous les immeubles, puis affectent ensuite le rendement aux différents segments d'actif de Manuvie. Ainsi, les rendements sont plus stables puisqu'aucun immeuble en particulier n'est affecté à un compte de placement en particulier. Certains sous-comptes investissent également dans les secteurs des terrains forestiers exploitables et des terres agricoles. Ces placements sont gérés par Hancock Natural Resource Group, une filiale entièrement détenue de la Financière Manuvie. L'approche en matière de placements dans le secteur des terrains forestiers consiste à acquérir de grands terrains forestiers exploitables d'excellente qualité dans des régions clés, en gérant un portefeuille diversifié sur le plan géographique, tout en assurant une bonne intendance forestière et en dégagant des rendements supérieurs. La gestion des placements dans des terres agricoles consiste généralement à gérer directement les terres de cultures continues et à louer contre espèces les terres cultivées en rangs.

Placements hypothécaires

Le segment des placements hypothécaires est géré par la division de placements hypothécaires de la Financière Manuvie. Ce segment, composé de placements hypothécaires commerciaux, est diversifié par emplacement et type d'immeuble et consiste presque entièrement en hypothèques de premier rang.

Le tableau suivant présente la composition des actifs de chaque sous-compte de contrats avec participation au 31 décembre 2019 :

Au 31 décembre 2019	Bloc fermé et bloc ouvert (antérieur à 2009) et bloc ouvert (postérieur à 2017)		Bloc de contrats Vie universelle		Maritime		Aetna	
	Réel	Cible	Réel	Cible	Réel	Cible	Réel	Cible
Obligations	34 %	26 % - 50 %	49 %	46 % - 68 %	53 %	39 % - 67 %	54 %	46 % - 67 %
Titres d'emprunt de sociétés fermées	8 %	18 % - 26 %	11 %	20 % - 36 %	17 %	33 % - 61 %	17 %	33 % - 49 %
Hypothèques	16 %		22 %		30 %		29 %	
Actions	20 %		17 %		0 %		0 %	
Immeubles	22 %	32 % - 48 %	1 %	12 % - 18 %	0 %	0 % - 5 %	0 %	0 % - 5 %

Au 31 décembre 2019	RSAF		Union Commerciale		MCL	
	Réel	Cible	Réel	Cible	Réel	Cible
Obligations	68 %	65 % - 77 %	49 %	48 % - 66 %	56 %	48 % - 66 %
Titres d'emprunt de sociétés fermées	15 %	23 % - 35 %	9 %	18 % - 28 %	8 %	18 % - 28 %
Hypothèques	17 %		18 %		15 %	
Actions	0 %		23 %		20 %	
Immeubles	0 %	0 %	1 %	16 % - 24 %	1 %	16 % - 24 %

Variations au sein du compte de contrats avec participation

Les tableaux ci-dessous indiquent les variations de l'excédent enregistrées au sein des sous-comptes de contrats avec participation pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018 :

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 (en millions de \$ CA)	Bloc fermé de contrats	Bloc de contrats Vie universelle	Bloc de contrats secondaires	Bloc ouvert (antérieur à 2009)	Bloc ouvert (postérieur à 2017)	Maritime	Aetna	RSAF	Union Commerciale	MCL	Total
Excédent à l'ouverture	– \$	– \$	– \$	256,6 \$	20,5 \$	47,1 \$	(33,6) \$	12,9 \$	(52,7) \$	(68,3) \$	182,5 \$
Résultat net avant impôts et participations aux excédents	96,9	(1,9)	(109,1)	4,3	51,3	6,3	4,8	4,2	3,6	(86,1)	(25,7)
Participations aux excédents	(101,3)	(1,6)	–	(144,0)	(2,4)	(7,9)	(8,7)	(3,4)	(12,5)	(4,0)	(285,8)
Impôts et taxes	4,4	3,5	29,2	(61,8)	(13,2)	0,5	1,2	(0,2)	6,8	25,3	119,3
Virements à l'actionnaire au titre de l'article 461 de la Loi	–	–	–	(4,2)	–	(0,2)	(0,3)	(0,1)	–	(0,1)	(4,9)
Autres virements	–	–	79,9	–	–	–	–	–	–	–	79,9
Excédent à la fermeture	– \$	– \$	– \$	174,5 \$	56,2 \$	45,8 \$	(36,6) \$	13,4 \$	(54,8) \$	(133,2) \$	65,3 \$
Total de l'actif au 31 décembre 2019¹	4 643,6 \$	395,8 \$	(409,8) \$	4 511,6 \$	(91,4) \$	608,3 \$	549,8 \$	281,0 \$	495,2 \$	878,5 \$	11 862,6 \$
Exercice clos le 31 décembre 2018 (en millions de \$ CA)	Bloc fermé de contrats	Bloc de contrats Vie universelle	Bloc de contrats secondaires	Bloc ouvert (antérieur à 2009)	Bloc ouvert (postérieur à 2018)	Maritime	Aetna	RSAF	Union Commerciale	MCL	Total
Excédent à l'ouverture	– \$	– \$	– \$	121,0 \$	– \$	30,7 \$	(58,2) \$	9,0 \$	(56,4) \$	(96,4) \$	(50,3) \$
Résultat net avant impôts et participations aux excédents	67,9	1,2	59,1	326,3	28,0	30,3	42,5	8,7	16,2	40,6	620,8
Participations aux excédents	(100,0)	(1,7)	–	(135,7)	–	(7,6)	(8,6)	(3,2)	(11,9)	(4,0)	(272,7)
Impôts et taxes	32,1	0,5	(15,8)	(51,0)	(7,5)	(6,1)	(9,0)	(1,5)	(0,6)	(8,4)	(67,3)
Virements à l'actionnaire au titre de l'article 461 de la Loi	–	–	–	(4,0)	–	(0,2)	(0,3)	(0,1)	–	(0,1)	(4,7)
Autres virements	–	–	(43,3)	–	–	–	–	–	–	–	(43,3)
Excédent à la fermeture	– \$	– \$	– \$	256,6 \$	20,5 \$	47,1 \$	(33,6) \$	12,9 \$	(52,7) \$	(68,3) \$	182,5 \$
Total de l'actif au 31 décembre 2018¹	4 501,3 \$	362,4 \$	(502,2) \$	4 129,8 \$	(46,6) \$	586,7 \$	497,4 \$	262,9 \$	423,6 \$	790,2 \$	11 005,5 \$

¹⁾ Le total de l'actif ne comprend pas les actifs de réassurance connexes.

La variation du résultat net avant impôts et taxes et participations aux excédents de 2018 à 2019 découle des éléments suivants :

Le résultat du sous-compte relatif au bloc de contrats secondaires a diminué par suite de l'examen annuel des méthodes et hypothèses actuarielles. Le résultat du sous-compte relatif au bloc ouvert (postérieur à 2017) a augmenté en raison de la vigueur continue des souscriptions d'affaires nouvelles. Les résultats des sous-comptes relatifs aux contrats de Maritime, d'Aetna, de RSAF, d'Union Commerciale et de Zurich ont diminué du fait des résultats techniques défavorables liés aux placements.

Le résultat et l'excédent du sous-compte relatif au bloc ouvert (antérieur à 2009) ont diminué en 2019 en raison de la réaffectation de l'excédent afin de répondre aux exigences de fonds propres pour le bloc. Nous nous attendons à ce que cet excédent soit distribué au fil du temps aux titulaires de contrats par voie des participations, si les résultats techniques en viennent à correspondre aux meilleures estimations retenues.

Depuis 2012, il y a eu un manque à gagner au niveau des actifs du sous-compte relatif aux contrats de l'Union Commerciale en comparaison des obligations les plus probables. S'il n'y a pas suffisamment de fonds dans le sous-compte relatif aux contrats de l'Union Commerciale pour respecter l'obligation envers les titulaires de contrats, les fonds doivent être tirés du compte de l'actionnaire. Pour tenir compte de cette obligation potentielle, la Compagnie détient actuellement un passif éventuel de 49,4 millions de dollars dans le compte de l'actionnaire ainsi qu'une créance éventuelle correspondante dans le sous-compte relatif aux contrats de l'Union Commerciale. Ce montant peut changer au fil du temps. Si les résultats techniques futurs sont plus favorables ou défavorables que prévu, les provisions mathématiques seront diminuées ou augmentées, tout comme le montant qui devrait être couvert par le compte de l'actionnaire. Un nouveau passif éventuel de 28,5 millions de dollars a été établi en 2019 pour le sous-compte relatif aux contrats d'Aetna en raison des perspectives de placement moins attrayantes.

Manufacturers a recommencé à faire souscrire de nouveaux contrats d'assurance vie avec participation en juin. En refaisant son entrée sur le marché canadien des produits d'assurance vie avec participation, la Compagnie augmentera ses volumes de primes et sera en mesure de répartir ses charges fixes sur une plus grande population de titulaires de contrats, ce qui réduira les charges imputées par contrat. Cette approche permet d'accroître la valeur des contrats des titulaires de contrats avec participation et de dégager de meilleurs rendements pour les actionnaires de Manufacturers au fil du temps. Les primes sur les affaires nouvelles seront investies dans le même fonds que celui utilisé pour le bloc ouvert (antérieur à 2009), lequel n'acceptait plus d'affaires nouvelles depuis 2008. Un tel regroupement permet à ces sous-comptes d'avoir accès à une gamme de placements plus diversifiée que si ces sous-comptes investissaient séparément. Les effets du regroupement d'actifs de différents sous-comptes sont passés en revue chaque année afin de s'assurer que le regroupement continue d'être équitable pour les titulaires de contrats.

La Compagnie assurera l'équité pour les titulaires de contrats en gérant de manière séparée l'excédent des sous-comptes relatifs au bloc ouvert (antérieur à 2009) et au bloc ouvert (postérieur à 2017). L'excédent actuel du bloc ouvert (antérieur à 2009) ne sera pas partagé avec les nouveaux titulaires de contrats. Dans la mesure du possible, l'excédent de chaque bloc est géré de façon à soutenir les exigences en matière de fonds propres pour le bloc en question. Cette situation entraîne une augmentation de l'excédent du compte avec participation, qui sera ensuite progressivement libéré au fur et à mesure que le bloc arrive à échéance. La Compagnie validera chaque année que l'utilisation continue d'un fonds combiné demeure appropriée et conforme aux engagements pris en matière de démutualisation ainsi qu'aux attentes raisonnables des titulaires de contrats. Toute préoccupation concernant la présence potentielle d'interfinancement inadéquat entre les blocs pourra être prise en compte de manière appropriée par voie du mode de distribution des participations. De plus amples renseignements sur le mode de distribution des participations sont fournis dans la politique d'attribution des participations aux titulaires de contrats.

Tous les blocs sont gérés dans le but d'éviter les effets de tontine, de sorte que lorsque le nombre de titulaires de contrats restants diminue, le montant des profits ou des pertes à redistribuer par le biais des participations est réduit dans les mêmes proportions. Lors de la démutualisation, le seuil de tontine pour le bloc fermé de contrats d'assurance vie universelle et le bloc fermé de contrats traditionnels a été fixé à 50 % des participations, de sorte que si l'excédent ou le déficit dépassait le seuil, les ajustements des participations devaient être accélérés. En 2019, ce seuil a été modifié à 2,7 % de la valeur de rachat du bloc, ce qui est un seuil plus stable et encore conforme à l'objectif fixé lors de la démutualisation. Cette modification n'a pas d'incidence immédiate sur les participations aux excédents, étant donné que les barèmes actuels sont déjà conformes au nouveau seuil. Tout manquement à ce nouveau seuil sera corrigé en temps opportun.

Virements à l'actionnaire

Des montants ont été virés au compte de l'actionnaire conformément à l'article 461 de la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada). Les pourcentages que représentent ces montants par rapport aux montants totaux virés à l'actionnaire et aux titulaires de contrats pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018 sont indiqués dans les tableaux ci-dessous. Les virements effectués en vertu de l'article 461 ne s'appliquent pas au sous-compte relatif au bloc fermé, ni au sous-compte relatif au bloc de contrats Vie universelle, ni au sous-compte relatif au bloc de contrats secondaires connexe découlant de la démutualisation.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 (en millions de \$ CA)	Bloc fermé de contrats	Bloc de contrats Vie universelle	Bloc de contrats secondaires	Bloc ouvert (antérieur à 2009)	Bloc ouvert (postérieur à 2017)	Maritime	Aetna	RSAF	Union Commerciale	MCL	Total
Virements à l'actionnaire au titre de l'article 461 de la Loi	–	–	–	4,2	–	0,2	0,3	0,1	–	0,1	4,9
Participations aux excédents	101,3	1,6	–	144,0	2,4	7,9	8,7	3,4	12,5	4,0	285,8
Total des montants virés	101,3 \$	1,6 \$	– \$	148,2 \$	2,4 \$	8,1 \$	9,0 \$	3,5 \$	12,5 \$	4,1 \$	290,7 \$
Virements à l'actionnaire en pourcentage du total des montants virés	–	–	–	2,9 %	–	2,9 %	2,9 %	2,9 %	–	2,9 %	1,7 %

Exercice clos le 31 décembre 2018 (en millions de \$ CA)	Bloc fermé de contrats	Bloc de contrats Vie universelle	Bloc de contrats secondaires	Bloc ouvert (antérieur à 2009)	Bloc ouvert (postérieur à 2017)	Maritime	Aetna	RSAF	Union Commerciale	MCL	Total
Virements à l'actionnaire au titre de l'article 461 de la Loi	–	–	–	4,0	–	0,2	0,3	0,1	–	0,1	4,7
Participations aux excédents	100,0	1,7	–	135,7	–	7,6	8,6	3,2	11,9	4,0	272,2
Total des montants virés	100,0 \$	1,7 \$	– \$	139,7 \$	– \$	7,8 \$	8,9 \$	3,3 \$	11,9 \$	4,1 \$	277,4 \$
Virements à l'actionnaire en pourcentage du total des montants virés	–	–	–	2,8 %	–	2,8 %	2,8 %	2,8 %	–	2,8 %	1,7 %

Responsabilité en matière d'information financière

La responsabilité des états financiers consolidés ci-joints, approuvés par le conseil d'administration, incombe à la direction de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers.

Les états financiers consolidés ont été dressés par la direction selon les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») et les exigences comptables du Bureau du surintendant des institutions financières Canada. Lorsqu'il existe d'autres méthodes de comptabilisation ou qu'il s'est avéré nécessaire de recourir à des estimations et au jugement, la direction a retenu les montants qui présentent la situation financière et les résultats d'exploitation de la Compagnie de la manière la plus adéquate dans les circonstances.

Des contrôles, des politiques et des procédés internes appropriés ont été mis en place de façon à assurer une information financière pertinente et fiable. Les systèmes de contrôle interne sont régulièrement évalués par le service d'audit interne de la Compagnie.

L'actuaire désigné par le conseil d'administration (l'« actuaire désigné ») est chargé de veiller à ce que les hypothèses retenues et les méthodes employées pour le calcul des provisions mathématiques soient justes, compte tenu des circonstances, et que les provisions correspondent aux engagements futurs de la Compagnie envers les titulaires de ses contrats d'assurance et de rente.

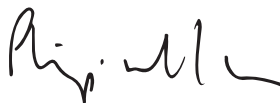
Il incombe au conseil d'administration de s'assurer que la direction assume ses responsabilités en matière d'information financière et de passer en revue et d'approuver en dernier ressort les états financiers consolidés. Ces responsabilités relèvent essentiellement du comité d'audit, dont les membres sont des administrateurs externes et indépendants nommés par le conseil d'administration.

Le comité d'audit tient périodiquement des réunions avec la direction ainsi qu'avec les auditeurs internes, les auditeurs externes et l'actuaire désigné; ces réunions portent sur le contrôle interne du processus de présentation de l'information financière ainsi que sur les questions d'audit et de présentation de l'information financière. Le comité d'audit passe en revue les états financiers consolidés dressés par la direction et en recommande l'adoption au conseil d'administration. Il soumet aussi à l'approbation du conseil d'administration et de l'actionnaire la nomination des auditeurs externes ainsi que les honoraires de ces derniers.

Les états financiers consolidés ont été audités par Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., auditeurs externes de la Compagnie, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. a libre et plein accès à la direction et au comité d'audit.



Roy Gori
Président et chef de la direction



Philip Witherington
Chef des finances

Toronto, Canada

Le 12 février 2020

Rapport de l'actuaire désigné aux titulaires de contrats et à l'actionnaire

J'ai évalué les provisions mathématiques et les montants à recouvrer au titre de la réassurance de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers pour ses états de la situation financière consolidés aux 31 décembre 2019 et 2018 et leur variation dans les comptes de résultat consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément à la pratique actuarielle généralement reconnue au Canada, notamment en procédant à la sélection d'hypothèses et de méthodes d'évaluation appropriées.

À mon avis, le montant des provisions mathématiques, net des montants à recouvrer au titre de la réassurance, constitue une provision appropriée à l'égard de la totalité des obligations envers les titulaires de contrats, et les états financiers consolidés présentent une image fidèle des résultats de l'évaluation.



Steven Finch
Actuaire désigné

Toronto, Canada

Le 12 février 2020

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats, à l'actionnaire et au conseil d'administration de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers

Opinion sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (la « Compagnie »), qui comprennent les états de la situation financière consolidés aux 31 décembre 2019 et 2018, et les comptes de résultat consolidés, les états du résultat global consolidés, les états des variations des capitaux propres consolidés et les tableaux des flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Compagnie aux 31 décembre 2019 et 2018, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Compagnie conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans notre audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de l'audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions. Notre description de la façon dont chaque question ci-après a été traitée dans le cadre de l'audit est fournie dans ce contexte.

Nous nous sommes acquittés des responsabilités décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport, y compris à l'égard de ces questions. Par conséquent, notre audit a comporté la mise en œuvre de procédures conçues dans le but de répondre à notre évaluation des risques d'anomalies significatives dans les états financiers consolidés. Les résultats de nos procédures d'audit, y compris les procédures mises en œuvre en réponse aux questions ci-après, fournissent le fondement de notre opinion d'audit sur les états financiers consolidés ci-joints.

Évaluation des passifs des contrats d'assurance

Question clé de l'audit

La Compagnie a comptabilisé des passifs des contrats d'assurance de 351,2 milliards de dollars au 31 décembre 2019 à l'état de la situation financière consolidé. Les passifs des contrats d'assurance sont présentés compte non tenu des contrats de réassurance cédés et représentent l'estimation de la direction du montant qui, ajouté aux primes futures estimatives et aux revenus de placement nets, sera suffisant pour couvrir les prestations futures estimatives, les participations aux excédents et les bonifications, les impôts et taxes (autres que les impôts sur le résultat) et les charges liées aux contrats d'assurance en vigueur. Les passifs des contrats d'assurance sont établis au moyen de la méthode canadienne axée sur le bilan (« MCAB »), comme l'exige l'Institut canadien des actuaires. L'évaluation des passifs des contrats d'assurance est fondée sur une projection explicite des flux de trésorerie à partir des hypothèses actuelles pour chaque composante importante des flux de trésorerie. Les flux de trésorerie liés aux passifs des contrats d'assurance ont deux principales composantes : la première est le montant calculé à partir de l'hypothèse la plus probable; la seconde est la provision pour écart défavorable. Les hypothèses les plus probables sont établies relativement à la mortalité et à la morbidité, au rendement des placements, au taux de résiliation de contrats, à la régularité des primes, aux charges d'exploitation et aux taxes. Une provision pour écart défavorable est comptabilisée pour tenir compte de l'incertitude inhérente au calendrier et au montant des hypothèses les plus probables. Les informations relatives à cette question sont présentées à la note 1 – Nature des activités et principales méthodes comptables et à la note 6 – Passifs des contrats d'assurance et actifs de réassurance des états financiers consolidés.

L'audit de l'évaluation des passifs des contrats d'assurance a constitué un processus complexe qui, en raison de la complexité des modèles de flux de trésorerie, de la sélection et l'utilisation des hypothèses les plus probables et de l'interrelation entre ces variables pour évaluer les passifs des contrats d'assurance, a nécessité une grande part de jugement. Des professionnels possédant des compétences et des connaissances spécialisées ont participé aux travaux d'audit et à l'évaluation des éléments probants obtenus.

Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit

Nous avons acquis une compréhension, évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles de la direction à l'égard de l'évolution des passifs des contrats d'assurance. Les contrôles que nous avons testés se rapportaient, entre autres, à la méthode actuarielle, à l'intégrité des données utilisées, aux contrôles à l'égard des technologies de l'information pertinentes et aux processus d'élaboration et de mise en œuvre des hypothèses utilisés par la direction.

Pour tester l'évaluation des passifs des contrats d'assurance, nos procédures d'audit comprenaient, entre autres, la participation de nos spécialistes en actuariat qui ont évalué la méthode et les hypothèses aux fins de la conformité aux politiques de la Compagnie, à la ligne directrice de l'Institut canadien des actuaires et à la pratique de l'industrie. Nous avons mis en œuvre des procédures d'audit à l'égard d'un échantillon d'hypothèses, y compris l'intégration de ces hypothèses aux modèles. Ces procédures comprenaient des tests des pièces justificatives et de la documentation sous-jacente, incluant des tests d'un échantillon d'études actuarielles à l'appui de certaines hypothèses, et consistaient notamment à remettre en question la nature et le calendrier des modifications apportées et à évaluer si les modifications individuelles étaient des erreurs d'estimation ou des améliorations aux estimations. Nous avons également mis en œuvre des procédures indépendantes de calcul d'un échantillon de contrats d'assurance pour évaluer les provisions comptabilisées par la direction. De plus, nous avons évalué le caractère adéquat des informations fournies dans les notes des états financiers consolidés.

Évaluation des placements au moyen de données importantes non observables sur le marché

Question clé de l'audit

La Compagnie a comptabilisé des placements de 17,0 milliards de dollars au 31 décembre 2019 dans son état de la situation financière consolidé qui sont a) évalués à la juste valeur et b) assujettis à une estimation de l'évaluation qui tient compte de données importantes non observables sur le marché. Ces placements sont évalués sur la base de modèles internes ou de sources de prix tiers qui font appel à des hypothèses comportant un niveau élevé de subjectivité. Ces hypothèses touchent notamment les taux d'intérêt, les courbes de rendement, les notes de crédit et les écarts de taux connexes, les flux de trésorerie futurs prévus et les prix de transaction pour des actifs comparables. Ces placements sont classés au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs de la Compagnie. Les informations relatives à cette question sont présentées à la note 1 – Nature des activités et principales méthodes comptables et à la note 3 – Placements et revenus de placement des états financiers consolidés.

L'audit de l'évaluation de ces placements a constitué un processus complexe qui a exigé de l'auditeur qu'il pose des jugements importants pour apprécier la méthode d'évaluation et les données non observables utilisées. L'évaluation de ces placements est sensible aux données importantes non observables sur le marché mentionnées précédemment, qui sont de nature fondamentalement prospective et pourraient être touchées par la conjoncture économique et les conditions du marché futures. Des professionnels possédant des compétences et des connaissances spécialisées ont participé aux travaux d'audit et à l'évaluation des éléments probants obtenus.

Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit

Nous avons acquis une compréhension, évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles de la direction à l'égard du processus d'évaluation des placements. Les contrôles que nous avons testés se rapportaient, entre autres, à la détermination et à l'approbation par la direction des hypothèses et méthodes utilisées dans les évaluations fondées sur un modèle et l'examen par la direction des évaluations fournies par des sources de prix tiers.

Pour tester l'évaluation de ces placements, nos procédures d'audit comprenaient, entre autres, la participation de nos spécialistes en évaluation qui ont apprécié les méthodes et les hypothèses importantes utilisées par la Compagnie. Ces procédures comprenaient l'appréciation des méthodes d'évaluation utilisées et leur conformité aux politiques de la Compagnie, aux lignes directrices en matière d'évaluation et à la pratique de l'industrie et la comparaison d'un échantillon des hypothèses utilisées pour l'évaluation à des données de référence, y compris des transactions comparables et des sources de prix indépendantes, le cas échéant. Nous avons également mis en œuvre des procédures indépendantes d'évaluation d'un échantillon de placements pour évaluer les valeurs comptabilisées par la direction. De plus, nous avons évalué le caractère adéquat des informations fournies dans les notes des états financiers consolidés.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans le rapport aux titulaires de contrats, autres que les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous nous attendons à obtenir le rapport aux titulaires de contrats après la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous effectuerons sur les autres informations contenues dans le rapport annuel, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Compagnie à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Compagnie ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Compagnie.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Compagnie;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Compagnie à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Compagnie à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Compagnie pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport de l'auditeur indépendant, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Sean Musselman.

Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada

Le 12 février 2020

États de la situation financière consolidés

Aux 31 décembre

(en millions de dollars CA)

	2019	2018
Actif		
Trésorerie et titres à court terme	20 270 \$	16 186 \$
Titres d'emprunt	198 122	185 594
Actions cotées	22 851	19 179
Créances hypothécaires	49 376	48 363
Placements privés	37 979	35 754
Avances sur contrats	6 471	6 446
Prêts aux clients de la Banque	1 740	1 793
Immeubles	12 928	12 777
Autres placements	28 759	27 540
Total des placements (note 3)	378 496	353 632
Autres actifs		
Revenus de placement à recevoir	2 455	2 466
Primes arriérées	1 385	1 369
Dérivés (note 4)	19 453	13 703
Actifs de réassurance (notes 6 et 7)	41 446	43 053
Actifs d'impôt différé (note 15)	4 509	4 273
Goodwill et immobilisations incorporelles (note 5)	9 975	10 097
Billets à recevoir de parties liées (note 19)	306	156
Divers	8 245	8 406
Total des autres actifs	87 774	83 523
Actif net des fonds distincts (note 21)	343 108	313 209
Total de l'actif	809 378 \$	750 364 \$
Passif et capitaux propres		
Passif		
Passifs des contrats d'assurance (note 6)	351 161 \$	328 654 \$
Passifs des contrats de placement (note 7)	3 104	3 265
Dépôts de clients de la Banque	21 488	19 684
Dérivés (note 4)	10 500	8 092
Passifs d'impôt différé (note 15)	1 972	1 814
Billets à payer à des parties liées (note 19)	89	92
Autres passifs	16 106	14 987
	404 420	376 588
Instruments de fonds propres (notes 9 et 19)	3 843	5 374
Passif net des fonds distincts (note 21)	343 108	313 209
Total du passif	751 371	695 171
Capitaux propres		
Actions privilégiées (note 10)	1	1
Actions ordinaires (note 10)	34 446	34 446
Surplus d'apport	4 990	4 890
Résultats non distribués de l'actionnaire	11 252	8 308
Cumul des autres éléments du résultat global de l'actionnaire :		
Régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	(350)	(426)
Titres disponibles à la vente	1 503	(273)
Couvertures de flux de trésorerie	(238)	(218)
Surplus de réévaluation des immeubles	31	20
Conversion des établissements à l'étranger	5 404	7 258
Total des capitaux propres de l'actionnaire	57 039	54 006
Capitaux propres attribuables aux titulaires de contrats avec participation	(243)	94
Participations ne donnant pas le contrôle	1 211	1 093
Total des capitaux propres	58 007	55 193
Total du passif et des capitaux propres	809 378 \$	750 364 \$

Les notes des présents états financiers consolidés en font partie intégrante.



Roy Gori
Président et chef de la direction



John Cassaday
Président du conseil d'administration

Comptes de résultat consolidés

Exercices clos les 31 décembre

(en millions de dollars CA)

	2019	2018
Produits		
Primes		
Primes brutes	41 059 \$	39 150 \$
Primes cédées à des réassureurs	(5 481)	(15 138)
Primes, montant net	35 578	24 012
Revenus de placement (note 3)		
Revenus de placement	15 544	13 581
Profits (pertes) réalisés et latents sur les actifs servant de soutien aux passifs des contrats d'assurance et de placement et sur le programme de couverture à grande échelle	18 200	(9 028)
Revenus (pertes) de placement, montant net	33 744	4 553
Autres produits (note 12)	10 389	10 429
Total des produits	79 711	38 994
Prestations et charges		
Aux titulaires de contrats et bénéficiaires		
Sinistres et prestations bruts (note 6)	28 660	27 878
Augmentation (diminution) des passifs des contrats d'assurance (note 6)	33 727	2 907
Augmentation (diminution) des passifs des contrats de placement (note 7)	170	35
Prestations et charges cédées à des réassureurs	(5 373)	(5 153)
(Augmentation) diminution des actifs de réassurance (note 6)	(1 269)	(9 733)
Prestations et sinistres, montant net	55 915	15 934
Frais généraux	7 665	7 939
Frais de gestion des placements (note 3)	1 763	1 713
Commissions	6 293	6 173
Charges d'intérêts	983	940
Taxes sur primes, montant net	389	406
Total des prestations et charges	73 008	33 105
Résultat avant impôts sur le résultat	6 703	5 889
Charge d'impôt (note 15)	(840)	(726)
Résultat net	5 863 \$	5 163 \$
Résultat net attribué (perte nette imputée) aux :		
Participations ne donnant pas le contrôle	233 \$	214 \$
Titulaires de contrats avec participation	(333)	(127)
Actionnaire	5 963	5 076
	5 863 \$	5 163 \$

Les notes des présents états financiers consolidés en font partie intégrante.

États du résultat global consolidés

Exercices clos les 31 décembre

(en millions de dollars CA)

	2019	2018
Résultat net	5 863 \$	5 163 \$
Autres éléments du résultat global, nets des impôts :		
Éléments qui pourraient ultérieurement être reclassés en résultat net :		
Profits (pertes) de change liés à ce qui suit :		
Conversion des établissements à l'étranger	(1 931)	3 085
Couvertures d'investissements nets	76	(190)
Titres financiers disponibles à la vente :		
Profits (pertes) latents survenus au cours de l'exercice	2 212	(458)
Reclassement des (profits) pertes réalisés nets et des pertes de valeur en résultat net	(433)	13
Couvertures de flux de trésorerie :		
Profits (pertes) latents survenus au cours de l'exercice	(32)	(62)
Reclassement des pertes réalisées en résultat net	12	16
Quote-part des autres éléments du résultat global d'entreprises associées	1	(1)
Total des éléments qui pourraient ultérieurement être reclassés en résultat net	(95)	2 403
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net :		
Modifications apportées aux régimes de retraite et aux autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	76	(62)
Réserve de réévaluation des immeubles	11	(1)
Total des éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net	87	(63)
Autres éléments du résultat global, nets des impôts	(8)	2 340
Total du résultat global, net des impôts	5 855 \$	7 503 \$
Total du résultat global attribué aux :		
Participations ne donnant pas le contrôle	237 \$	212 \$
Titulaires de contrats avec participation	(334)	(127)
Actionnaire	5 952	7 418

Impôts sur le résultat inclus dans les autres éléments du résultat global

Exercices clos les 31 décembre

(en millions de dollars CA)

	2019	2018
Charge (recouvrement) d'impôt lié aux éléments suivants :		
Profits/pertes de change latents liés à la conversion des établissements à l'étranger	(1) \$	1 \$
Profits/pertes de change latents liés aux couvertures d'investissements nets	30	(67)
Profits/pertes latents sur les titres financiers disponibles à la vente	557	(151)
Reclassement des profits/pertes réalisés et des recouvrements/pertes de valeur en résultat net sur les titres financiers disponibles à la vente	(140)	26
Profits/pertes latents sur les couvertures de flux de trésorerie	(11)	36
Reclassement des profits/pertes réalisés en résultat net sur les couvertures de flux de trésorerie	4	4
Modifications apportées aux régimes de retraite et aux autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	18	4
Réserve de réévaluation des immeubles	-	1
Total de la charge (du recouvrement) d'impôt	457 \$	(146) \$

Les notes des présents états financiers consolidés en font partie intégrante.

États des variations des capitaux propres consolidés

Exercices clos les 31 décembre

(en millions de dollars CA)

	2019	2018
Actions privilégiées		
Solde au début et à la fin de l'exercice	1 \$	1 \$
Actions ordinaires		
Solde au début de l'exercice	34 446	33 596
Émises (note 10)	–	850
Solde à la fin de l'exercice	34 446	34 446
Surplus d'apport		
Solde au début de l'exercice	4 890	4 797
Charge au titre des options sur actions, montant net	(1)	(1)
Incidence de la modification du taux des actifs d'impôt différé	–	–
Transfert des filiales	101	106
Acquisition de participation ne donnant pas le contrôle	–	(12)
Solde à la fin de l'exercice	4 990	4 890
Résultats non distribués de l'actionnaire		
Solde au début de l'exercice	8 308	5 932
Ajustement du solde d'ouverture à l'adoption d'IFRS 16 (note 2)	(19)	–
Résultat net attribué à l'actionnaire	5 963	5 076
Dividendes sur actions ordinaires	(3 000)	(2 700)
Solde à la fin de l'exercice	11 252	8 308
Cumul des autres éléments du résultat global de l'actionnaire		
Solde au début de l'exercice	6 361	4 019
Variation des profits (pertes) de change latents liés aux établissements à l'étranger	(1 854)	2 895
Variation des écarts actuariels sur les régimes de retraite et les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	76	(62)
Variation des profits (pertes) latents sur les titres financiers disponibles à la vente	1 775	(443)
Variation des profits (pertes) latents sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(20)	(46)
Variation de la réserve de réévaluation des immeubles	11	(1)
Quote-part des autres éléments du résultat global d'entreprises associées	1	(1)
Solde à la fin de l'exercice	6 350	6 361
Total des capitaux propres de l'actionnaire à la fin de l'exercice	57 039	54 006
Capitaux propres attribuables aux titulaires de contrats avec participation		
Solde au début de l'exercice	94	221
Ajustement du solde d'ouverture à l'adoption d'IFRS 16 (note 2)	(3)	–
Résultat net attribué (perte nette imputée) aux titulaires de contrats avec participation	(333)	(127)
Autres éléments du résultat global attribués aux titulaires de contrats	(1)	–
Solde à la fin de l'exercice	(243)	94
Participations ne donnant pas le contrôle		
Solde au début de l'exercice	1 093	929
Résultat net attribué aux participations ne donnant pas le contrôle	233	214
Autres éléments du résultat global attribués aux participations ne donnant pas le contrôle	4	(2)
Apports (distributions/cession), montant net	(119)	(48)
Solde à la fin de l'exercice	1 211	1 093
Total des capitaux propres à la fin de l'exercice	58 007 \$	55 193 \$

Les notes des présents états financiers consolidés en font partie intégrante.

Tableaux des flux de trésorerie consolidés

Exercices clos les 31 décembre

(en millions de dollars CA)

	2019	2018
Activités d'exploitation		
Résultat net	5 863 \$	5 163 \$
Ajustements :		
Augmentation (diminution) des passifs des contrats d'assurance	33 727	2 907
Augmentation des passifs des contrats de placement	170	35
(Augmentation) diminution des actifs de réassurance, compte non tenu des transactions de coassurance (note 6)	(557)	893
Amortissement des (primes) escomptés sur les placements	117	212
Autres amortissements	622	743
(Profits) pertes nets réalisés et latents et pertes de valeur sur les actifs	(20 336)	8 761
Charge (recouvrement) d'impôt différé	(332)	1 024
Charge au titre des options sur actions	(1)	(1)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avant les éléments suivants :	19 273	19 737
Variations des débiteurs et des créditeurs liés aux contrats et aux activités d'exploitation	1 798	(371)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	21 071	19 366
Activités d'investissement		
Achats et avances hypothécaires	(80 610)	(100 831)
Cessions et remboursements	65 322	81 764
Variations des débiteurs et des créditeurs nets des courtiers en placements	1 159	(128)
Flux de trésorerie nets découlant de l'acquisition et de la cession de filiales et d'entreprises	288	187
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(13 841)	(19 008)
Activités de financement		
Variations des pensions sur titres et des titres vendus mais non encore achetés	266	(189)
Rachat d'instruments de fonds propres (note 9)	(1 500)	(450)
Emprunt garanti découlant d'opérations de titrisation	107	250
Variations des dépôts de clients de la Banque, montant net	1 819	1 490
Paiements de loyers (note 2)	(117)	–
Billets à recevoir de parties liées	(150)	(102)
Billets à payer à des parties liées	(3)	16
Dividendes payés au comptant à l'actionnaire	(3 000)	(2 700)
Apports des (distributions aux) détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle, montant net	(22)	(60)
Actions ordinaires émises, montant net (note 10)	–	850
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(2 600)	(895)
Trésorerie et titres à court terme		
Augmentation (diminution) au cours de l'exercice	4 630	(537)
Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les titres à court terme	(465)	821
Solde au début de l'exercice	15 353	15 069
Solde aux 31 décembre	19 518	15 353
Trésorerie et titres à court terme		
Début de l'exercice		
Trésorerie et titres à court terme, montant brut	16 186	15 936
Paiements en cours de compensation inscrits dans les autres passifs, montant net	(833)	(867)
Trésorerie et titres à court terme, montant net aux 1^{er} janvier	15 353	15 069
Fin de l'exercice		
Trésorerie et titres à court terme, montant brut	20 270	16 186
Paiements en cours de compensation inscrits dans les autres passifs, montant net	(752)	(833)
Trésorerie et titres à court terme, montant net aux 31 décembre	19 518 \$	15 353 \$
Information supplémentaire sur les flux de trésorerie		
Intérêts reçus	11 622 \$	10 982 \$
Intérêts versés	962	881
Impôts payés (remboursements d'impôts)	104	520

Les notes des présents états financiers consolidés en font partie intégrante.

Notes des états financiers consolidés

Numéro de page	Note	
38	Note 1	Nature des activités et principales méthodes comptables
46	Note 2	Modifications de méthodes comptables et de la présentation de l'information financière
49	Note 3	Placements et revenus de placement
57	Note 4	Instruments dérivés et instruments de couverture
63	Note 5	Goodwill et immobilisations incorporelles
66	Note 6	Passifs des contrats d'assurance et actifs de réassurance
75	Note 7	Passifs des contrats de placement
76	Note 8	Gestion du risque
91	Note 9	Instruments de fonds propres
92	Note 10	Capital social
92	Note 11	Gestion des fonds propres
93	Note 12	Produits tirés des contrats de service
94	Note 13	Rémunération fondée sur des actions
95	Note 14	Avantages futurs du personnel
100	Note 15	Impôts sur le résultat
101	Note 16	Participations dans des entités structurées
104	Note 17	Engagements et éventualités
105	Note 18	Information sectorielle
107	Note 19	Transactions avec des parties liées
109	Note 20	Filiales
110	Note 21	Fonds distincts
111	Note 22	Chiffres correspondants

Notes des états financiers consolidés

(en millions de dollars CA, sauf indication contraire)

Note 1 Nature des activités et principales méthodes comptables

a) Entité présentant l'information financière

La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (« Manufacturers ») est une société canadienne d'assurance vie et une filiale entièrement détenue de la Société Financière Manuvie (« SFM »), société dont les actions se négocient en Bourse. Manufacturers et ses filiales (collectivement, « Manuvie » ou la « Compagnie »), groupe et chef de file des services financiers, exercent leurs activités principalement en Asie, au Canada et aux États-Unis. Le réseau international de salariés, d'agents et de partenaires de distribution de Manuvie offre des produits de protection financière et de gestion de patrimoine à des particuliers et à des entreprises ainsi que des services de gestion d'actifs aux clients institutionnels. La Compagnie exerce ses activités sous le nom de Manuvie au Canada et en Asie, et sous le nom de John Hancock aux États-Unis.

Manufacturers est située au Canada et constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada). Les présents états financiers consolidés ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») et selon les exigences comptables du Bureau du surintendant des institutions financières Canada (« BSIF »).

Le 12 février 2020, le conseil d'administration de Manufacturers a autorisé la publication des présents états financiers consolidés au 31 décembre 2019 et pour l'exercice clos à cette date.

b) Base d'établissement

Pour dresser les états financiers consolidés selon les IFRS, la direction doit exercer son jugement, effectuer des estimations et poser des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables, sur les montants inscrits à l'actif et au passif et sur l'information à fournir relativement aux actifs et passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, et sur les montants inscrits aux produits et charges pour la période de présentation de l'information financière. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les procédés d'estimation les plus importants portent sur les hypothèses utilisées dans l'évaluation des passifs des contrats d'assurance et de placement, l'évaluation de la dépréciation d'actifs, les hypothèses portant sur le calcul de l'obligation et de la charge au titre des régimes de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi, le calcul des impôts sur le résultat et des positions fiscales incertaines et l'évaluation à la juste valeur de certains placements. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes font périodiquement l'objet d'une révision. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel les révisions sont effectuées et dans les exercices ultérieurs touchés par ces révisions. Bien que ces estimations puissent varier, la direction estime que les montants comptabilisés sont appropriés. Les principales méthodes comptables employées et les jugements les plus importants posés par la direction aux fins de l'application de ces méthodes comptables pour l'établissement des présents états financiers consolidés sont résumés ci-après.

c) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale (non dans le cadre d'une liquidation involontaire ou d'une vente en catastrophe) entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, c'est-à-dire une valeur de sortie.

Lorsqu'ils sont disponibles, les cours du marché sont utilisés pour établir la juste valeur. Si les cours du marché ne sont pas disponibles, la juste valeur est habituellement déterminée à l'aide d'autres techniques d'évaluation telles que les flux de trésorerie actualisés, l'évaluation matricielle, les services de prix établis par consensus et d'autres techniques. Les cours établis par des courtiers sont généralement utilisés lorsque les prix des fournisseurs publics externes ne sont pas disponibles.

La Compagnie a mis en place un processus qui comprend un examen des variations des prix sur le marché, une comparaison des prix des différents fournisseurs et une comparaison de l'évaluation matricielle interne, laquelle utilise principalement des données externes observables. Un jugement est posé pour ajuster les données externes observables afin de tenir compte d'éléments comme les facteurs de liquidité et de crédit.

La Compagnie classe ses évaluations à la juste valeur selon une hiérarchie à trois niveaux. Cette hiérarchie accorde un ordre de priorité aux données utilisées dans les techniques d'évaluation. Un niveau est attribué à chaque évaluation à la juste valeur en fonction des données de plus bas niveau ayant une importance dans l'évaluation de la juste valeur dans son ensemble. Les trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont les suivants :

Niveau 1 – Évaluations à la juste valeur qui reflètent les cours non ajustés dans un marché actif pour des actifs et passifs identiques auxquels la Compagnie peut avoir accès à la date d'évaluation reflétant les opérations sur le marché.

Niveau 2 – Évaluations à la juste valeur utilisant des données autres que des cours de marché inclus dans le niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement. Ces données comprennent des cours pour des actifs et des passifs semblables dans des marchés actifs, des cours pour des actifs ou des passifs identiques ou semblables dans des marchés inactifs, des données observables qui ne sont pas des cours (comme les taux d'intérêt, le risque de crédit, etc.) et des données tirées de marchés observables ou étayées par ces derniers. La plupart des titres d'emprunt sont classés dans le niveau 2. De plus, le niveau 2 comprend des instruments dérivés qui sont évalués à l'aide de modèles utilisant des données observables sur le marché, y compris des swaps de taux d'intérêt, des swaps d'actions et des contrats de change à terme.

Niveau 3 – Évaluations à la juste valeur utilisant des données importantes non observables sur le marché. Ces dernières comprennent les évaluations d'actifs et de passifs qui découlent de données dont certaines ou la totalité ne peuvent être observées sur le marché, y compris les hypothèses en matière de risque. Les titres du niveau 3 comprennent les titres moins liquides comme les immeubles classés dans les immeubles de placement, les autres placements, les placements dans des terrains forestiers exploitables détenus dans les fonds distincts, certaines obligations à long terme et d'autres titres dont le prix est peu ou pas observable. Certains instruments financiers dérivés sont aussi inclus dans le niveau 3.

d) Périmètre de consolidation

Manufacturers consolide les états financiers de toutes les entités, y compris certaines entités structurées qu'elle contrôle. Les filiales sont des entités contrôlées par la Compagnie. La Compagnie exerce un contrôle sur une entité lorsqu'elle a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette entité, qu'elle est exposée à des rendements variables en raison de ses activités, lesquels sont importants par rapport aux rendements variables totaux de l'entité, et que la Compagnie a la capacité d'utiliser son pouvoir sur l'entité pour influencer sur sa part de rendements variables. Lorsqu'elle évalue si elle détient le contrôle, la direction doit poser des jugements importants pour examiner tous les faits et circonstances pertinents. Lorsqu'elle évalue le pouvoir décisionnel, la Compagnie doit tenir compte de l'étendue de ses droits sur la direction de l'entité, du niveau des droits de vote qu'elle détient dans l'entité qui sont potentiellement ou actuellement exerçables, de l'existence d'ententes de gestion contractuelles qui pourraient donner à la Compagnie le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité, et elle doit vérifier l'étendue des participations de tiers dans une entité, le cas échéant, afin d'évaluer si la possibilité d'un contrôle de fait existe. Lorsqu'elle évalue les rendements, la Compagnie tient compte de l'importance des rendements variables financiers et autres directs et indirects qu'elle tire des activités d'une entité, en plus de l'importance relative de ces rendements. La Compagnie doit aussi tenir compte du degré auquel ses participations sont alignées sur celles des autres parties qui investissent dans une entité, ainsi que du degré auquel cela peut jouer dans son propre intérêt.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les résultats consolidés de Manufacturers à compter de la date à laquelle le contrôle est établi, et sont exclus de la consolidation à compter de la date à laquelle le contrôle cesse. La première évaluation du contrôle est effectuée au début de la relation de la Compagnie avec l'entité et est revue à une date ultérieure si la Compagnie acquiert le contrôle sur les décisions financières et opérationnelles clés de l'entité ou perd ce contrôle, si la Compagnie augmente ou diminue sa participation dans l'entité, si les contrats de l'entité sont modifiés de sorte que l'exposition relative aux rendements variables s'en trouve aussi modifiée, ou si la capacité de la Compagnie d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur ses rendements variables venait à changer.

Les états financiers consolidés de la Compagnie ont été préparés en utilisant des méthodes comptables uniformes pour les transactions et événements semblables se produisant dans des circonstances similaires. Les soldes intersociétés et les produits et les charges découlant d'opérations intersociétés ont été éliminés au moment de la préparation des états financiers consolidés.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont les participations de tiers dans les capitaux propres des filiales de Manufacturers et sont présentées dans le total des capitaux propres, séparément des capitaux propres de l'actionnaire de Manufacturers. Les participations ne donnant pas le contrôle dans le résultat net et les autres éléments du résultat global des filiales de Manufacturers sont incluses respectivement dans le total du résultat net et le total des autres éléments du résultat global. Une exception se produit lorsque les actions de la filiale doivent être rachetées contre de la trésorerie à une date déterminée ou déterminable, auquel cas les participations de tiers dans les capitaux propres de la filiale sont présentées à titre de passif de la Compagnie, et les participations de tiers dans le résultat net et les autres éléments du résultat global de la filiale sont comptabilisées à titre de charges pour la Compagnie.

La Compagnie comptabilise les entités sur lesquelles elle exerce une influence notable ou un contrôle conjoint (une « entreprise associée » ou une « coentreprise ») selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, la Compagnie comptabilise sa quote-part de l'actif net et des résultats financiers de l'entreprise associée ou de la coentreprise au moyen de méthodes comptables uniformes pour des transactions et événements semblables. La direction doit poser des jugements importants pour déterminer si les droits de vote, les relations de gestion contractuelles et d'autres relations avec l'entité, le cas échéant, permettent à la Compagnie d'exercer une influence notable ou un contrôle conjoint sur l'entité. Les profits et pertes à la vente des entreprises associées ou des coentreprises sont inclus dans le résultat une fois qu'ils sont réalisés, alors que les pertes de valeur sont comptabilisées immédiatement lorsqu'il existe une preuve objective de perte de valeur. Les profits et pertes sur les transactions commerciales avec les entreprises associées ou les coentreprises sont éliminés au prorata de la participation de la Compagnie dans l'entreprise associée ou la coentreprise. Les placements dans les entreprises associées ou les coentreprises sont inclus dans les autres placements dans les états de la situation financière consolidés de la Compagnie.

e) Placements

Les placements considérés comme des instruments financiers sont classés comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, des prêts et créances ou des actifs financiers disponibles à la vente (« DV »). La Compagnie détermine le classement des actifs financiers lors de leur comptabilisation initiale. Lors de la comptabilisation initiale des placements, la Compagnie les évalue à leur juste valeur majorée, dans le cas des placements qui ne sont pas à la juste valeur par le biais du résultat net, des coûts de transaction directement imputables. Les placements sont classés comme des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net s'ils sont détenus à des fins de transaction, s'ils sont désignés par la direction selon la juste valeur ou s'ils sont désignés par la direction lorsqu'ils incluent un ou plusieurs dérivés incorporés. Les placements DV sont des actifs financiers non dérivés qui ne sont pas compris dans les catégories susmentionnées.

Les méthodes d'évaluation des placements de la Compagnie sont décrites ci-dessus. Toutes les évaluations de la juste valeur sont effectuées conformément à IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*. Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur, selon les trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs, et les instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur dans les états de la situation financière consolidés sont présentés à la note 3. Les évaluations de la juste valeur sont effectuées par la Compagnie et par des fournisseurs de services d'évaluation tiers. Lorsque la Compagnie retient les services d'un fournisseur tiers, elle procède à diverses procédures afin de corroborer les informations liées aux prix. Ces procédures incluent notamment des demandes d'information et l'examen des techniques d'évaluation appliquées, des données utilisées pour l'évaluation et des rapports de contrôle des fournisseurs.

Le poste Trésorerie et titres à court terme se compose de la trésorerie, des comptes courants, des dépôts à un jour et dépôts à terme, et des titres à revenu fixe détenus afin de respecter les engagements de trésorerie à court terme. Les titres à court terme sont comptabilisés à leur juste valeur. Les titres à court terme sont composés de placements qui arrivent à échéance moins de un an après la date de l'achat. Le papier commercial et les obligations à escompte sont classés dans le niveau 2 puisque ces titres ne sont généralement pas négociés activement. Les paiements nets en cours de compensation et les découverts bancaires sont inscrits dans les autres passifs.

Les titres d'emprunt sont comptabilisés à la juste valeur. Les titres d'emprunt sont généralement évalués par des fournisseurs de services d'évaluation indépendants qui utilisent des modèles d'évaluation exclusifs qui tiennent compte des données actuelles du marché pour des instruments financiers semblables comportant des modalités et une qualité du crédit comparables (évaluation matricielle). Les données importantes comprennent, sans s'y limiter, les courbes de taux, les risques de crédit et les écarts de taux, les taux de remboursement anticipé et la volatilité de ces données. Ces titres d'emprunt sont classés dans le niveau 2, mais ils peuvent être classés dans le niveau 3 si des données importantes ne sont pas observables sur le marché. Les profits et pertes réalisés à la vente de titres d'emprunt et les profits et pertes latents sur des titres d'emprunt désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés immédiatement dans les revenus de placement. Les profits et pertes latents sur les titres d'emprunt DV sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, à l'exception des profits et pertes de change latents qui sont comptabilisés en résultat. Les pertes de valeur sur les titres d'emprunt DV sont comptabilisées individuellement en résultat lorsqu'il existe une preuve objective de perte de valeur. Une perte de valeur est considérée comme ayant été subie lorsqu'il est jugé probable, selon le jugement de la direction, que la Compagnie ne sera pas en mesure de recouvrer tous les montants exigibles selon les modalités contractuelles du titre d'emprunt.

Les actions comprennent les actions ordinaires et privilégiées et elles sont comptabilisées à la juste valeur. Les actions sont généralement classées dans le niveau 1, puisque leurs justes valeurs sont habituellement basées sur les cours du marché. Les profits et pertes réalisés à la vente d'actions et les profits et pertes latents sur les actions désignées à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés immédiatement dans les revenus de placement. Les profits et pertes latents sur les actions DV sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Les pertes de valeur sur les actions DV sont comptabilisées individuellement en résultat lorsqu'il existe une preuve objective de perte de valeur. Une perte de valeur est jugée s'être produite lorsque la juste valeur a chuté en deçà du coût de manière importante ou pendant une longue période. L'exercice du jugement est nécessaire pour déterminer si la baisse est importante ou prolongée.

Les créances hypothécaires sont comptabilisées au coût amorti et sont classées dans le niveau 3 à des fins de présentation de l'information sur la juste valeur en raison du caractère non observable de certaines données importantes utilisées pour l'évaluation. Les profits et pertes réalisés sont comptabilisés immédiatement dans les revenus de placement. Des pertes de valeur sur les créances hypothécaires sont comptabilisées lorsqu'il n'y a plus d'assurance raisonnable que le plein montant du capital et des intérêts sera recouvré à l'échéance. Les pertes de valeur sont évaluées en fonction des flux de trésorerie futurs prévus actualisés au taux d'intérêt effectif initial inhérent à la créance hypothécaire. Les flux de trésorerie futurs prévus des créances hypothécaires douteuses sont généralement calculés en fonction de la juste valeur de toute garantie sous-jacente à la créance hypothécaire, déduction faite des coûts de réalisation prévus et compte tenu des recouvrements d'assurance applicables. Des jugements importants sont posés pour déterminer la perte de valeur, y compris le calendrier et le montant des recouvrements futurs.

La Compagnie comptabilise les titrisations de créances hypothécaires garanties et non garanties comme des opérations de financement garanties puisque le critère de comptabilisation comme une vente n'est pas respecté. Pour ces opérations, la Compagnie continue de comptabiliser les créances hypothécaires et comptabilise un passif au poste Autres passifs égal au montant exigible à l'échéance. Les produits d'intérêts sur ces créances hypothécaires et les charges d'intérêts sur les emprunts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les placements privés, qui comprennent les prêts aux entreprises pour lesquels il n'y a pas de marché actif, sont comptabilisés au coût amorti et sont généralement classés dans le niveau 2 à des fins de présentation de l'information sur la juste valeur ou dans le niveau 3 si des données importantes ne sont pas observables sur le marché. Les profits et pertes réalisés sont comptabilisés immédiatement en résultat. Des pertes de valeur sur les placements privés sont comptabilisées lorsqu'il n'y a plus d'assurance que le plein montant du capital et des intérêts sera recouvré en temps opportun. Les pertes de valeur sont évaluées en fonction des flux de trésorerie futurs prévus actualisés au taux d'intérêt effectif initial inhérent au prêt. Des jugements importants sont posés pour déterminer la perte de valeur, y compris le calendrier et le montant des recouvrements futurs.

Les avances sur contrats sont comptabilisées à un montant équivalant à celui de l'encours du capital et sont classées dans le niveau 2 à des fins de présentation de l'information sur la juste valeur. Les avances sur contrats sont entièrement garanties par la valeur de rachat des contrats sous-jacents.

Les prêts aux clients de la Banque Manuvie du Canada (« Banque Manuvie » ou « Banque ») sont comptabilisés au coût amorti et classés dans le niveau 2 à des fins de présentation de l'information sur la juste valeur. Un prêt à un client de la Banque est considéré

comme étant déprécié lorsqu'il existe une preuve objective de perte de valeur résultant d'un ou de plusieurs événements générateurs de pertes survenus après la comptabilisation initiale et ayant une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimés du prêt.

Une fois constituées, les provisions pour pertes sur créances hypothécaires, sur placements privés et sur prêts aux clients de la Banque ne sont reprises que si les circonstances à l'origine de la perte de valeur n'existent plus. Les reprises de pertes de valeur sur les titres d'emprunt DV ne sont comptabilisées que dans la mesure où les augmentations de la juste valeur peuvent être attribuées à des événements survenus après la comptabilisation de la perte de valeur. Les pertes de valeur des instruments de capitaux propres DV ne sont pas reprises en résultat. À la cession d'un actif déprécié, toute provision pour pertes est reprise.

En plus des pertes de valeur et des provisions pour pertes (recouvrements) sur créances comptabilisées dans les revenus de placement, l'évaluation des passifs des contrats d'assurance par l'entremise des hypothèses sur le rendement des placements prend en compte les pertes sur créances futures prévues sur les placements en titres à revenu fixe. Voir la note 6 d).

Des produits d'intérêts sont comptabilisés sur les titres d'emprunt, les créances hypothécaires, les placements privés, les avances sur contrats et les prêts aux clients de la Banque selon la comptabilité d'engagement et sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les primes, les escomptes et les coûts de transaction sont amortis sur la durée de vie des placements sous-jacents à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif pour tous les titres d'emprunt ainsi que les créances hypothécaires et les placements privés.

La Compagnie comptabilise les placements achetés ou vendus à la date de transaction, à l'exception des prêts montés par la Compagnie, lesquels sont comptabilisés à la date de règlement.

Les immeubles comprennent les immeubles à usage propre et les immeubles de placement. Les immeubles à usage propre sont comptabilisés au coût moins l'amortissement cumulé et les pertes de valeur cumulées. L'amortissement est calculé en fonction du coût d'un actif moins sa valeur résiduelle et est comptabilisé en résultat selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée s'échelonnant sur une période de 30 ans à 60 ans. Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat dans la mesure où la valeur recouvrable est inférieure à leur valeur comptable. Lorsque les immeubles à usage propre sont inclus dans les actifs servant de soutien aux passifs des contrats d'assurance, la juste valeur des immeubles est utilisée dans l'évaluation des passifs des contrats d'assurance. Les immeubles à usage propre sont classés dans le niveau 3 à des fins de présentation de l'information sur la juste valeur.

Un immeuble de placement est un immeuble détenu en vue d'en tirer des produits locatifs, pour réaliser une plus-value en capital ou les deux. Les immeubles de placement sont évalués à leur juste valeur, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées en résultat. La juste valeur de ces immeubles est déterminée à l'aide d'évaluations externes qui sont fondées sur l'utilisation optimale de ceux-ci. Les techniques d'évaluation comprennent les flux de trésorerie actualisés, la méthode de capitalisation directe de même que l'analyse comparative des prix de vente, et elles tiennent compte de données observables et non observables. Ces données comprennent les baux existants et pris en charge, les données du marché provenant des transactions récentes comparables, les perspectives économiques futures et les hypothèses liées au risque de marché, les taux d'actualisation et les taux de rendement internes. Les immeubles de placement sont classés dans le niveau 3 à des fins de présentation de l'information sur la juste valeur.

Lorsqu'un immeuble passe de l'usage propre à un immeuble de placement, tout profit ou toute perte résultant de sa réévaluation à la juste valeur à la date du transfert est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global, dans la mesure où le montant en question ne constitue pas une reprise de perte de valeur antérieure. Les reprises de pertes de valeur sont comptabilisées en résultat.

Les autres placements comprennent les placements en actions de sociétés fermées et les placements immobiliers détenus dans les secteurs de l'infrastructure, des terrains forestiers exploitables, des terres agricoles et du pétrole et du gaz. Les placements en actions de sociétés fermées sont comptabilisés en tant qu'entreprises associées ou coentreprises selon la méthode de la mise en équivalence (décrite à la note 1 d) ci-dessus), ou sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ou classés comme DV et comptabilisés à la juste valeur. Les placements dans des actifs pétroliers et gaziers et les activités d'évaluation sont évalués au coût selon la méthode de la recherche fructueuse. Les terrains forestiers exploitables et les terres agricoles sont évalués à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont portées en résultat, à l'exception des bâtiments, de l'équipement et des plantes productrices qui sont comptabilisés au coût amorti. La juste valeur des autres placements est déterminée à l'aide de différentes techniques d'évaluation décrites à la note 3. Les autres placements qui sont évalués ou présentés à la juste valeur sont classés dans le niveau 3.

Les autres placements comprennent aussi les placements dans des baux adossés, lesquels sont comptabilisés au moyen de la méthode de la mise en équivalence. La valeur comptable selon la méthode de la mise en équivalence reflète le coût amorti des créances au titre des contrats de location et la dette sans recours connexe selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

f) Goodwill et immobilisations incorporelles

Le goodwill représente l'écart entre la juste valeur de la contrepartie d'achat d'une entreprise acquise et la quote-part de la Compagnie des actifs identifiables nets acquis. Le goodwill est initialement comptabilisé au coût, puis évalué au coût moins les pertes de valeur cumulées.

Le goodwill est soumis à un test de dépréciation au moins une fois l'an au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (« UGT ») ou d'un groupe d'UGT, ou lorsque des événements ou changements de circonstances indiquent que sa valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Aux fins du test de dépréciation, la Compagnie affecte le goodwill à chacune des UGT ou à chacun des groupes d'UGT qui doit représenter au sein de l'entité le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne. L'attribution est faite à ces UGT ou groupes d'UGT qui devraient bénéficier du regroupement d'entreprises qui a donné lieu au goodwill. Toute perte de valeur possible du goodwill est décelée en comparant la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT à sa valeur comptable. Le goodwill est diminué du montant correspondant à l'insuffisance, le cas échéant. Si l'insuffisance

excède la valeur comptable du goodwill, la valeur comptable des actifs restants dans l'UGT ou le groupe d'UGT est proportionnellement réduite de l'excédent.

La valeur recouvrable d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur estimée diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. Pour établir la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à l'aide d'un taux d'actualisation avant impôts qui reflète l'appréciation actuelle du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Dans certains cas, les calculs détaillés les plus récents de la valeur recouvrable d'une UGT, effectués dans une période antérieure, sont utilisés dans le cadre du test de dépréciation du goodwill de la période considérée. Ceci s'applique uniquement lorsque l'UGT n'a fait l'objet d'aucun changement important, que la probabilité de dépréciation est faible d'après l'analyse des événements et circonstances courants, et que la dernière valeur recouvrable calculée excède considérablement la valeur comptable actuelle de l'UGT.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée comprennent le nom de marque John Hancock, certains contrats de gestion de placements et les droits relatifs aux eaux à usage agricole. L'appréciation de la durée d'utilité indéterminée d'une marque repose sur la protection par voie de marques de commerce des noms de marque, lesquelles sont renouvelables indéfiniment, sur les marchés où ces produits de marque sont vendus et, pour certains contrats de gestion de placement, sur la possibilité de renouveler indéfiniment ces contrats. En outre, aucune disposition légale, réglementaire ou contractuelle ne limite la durée d'utilité de ces immobilisations incorporelles. Une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée n'est pas amortie, mais est soumise à un test de dépréciation annuel, ou plus souvent si des éléments indiquent que sa valeur n'est pas recouvrable.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée comprennent les réseaux de distribution, les relations clients, les logiciels capitalisés, certains contrats de gestion de placements et d'autres droits contractuels acquis. Les réseaux de distribution, les relations clients et autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont amortis sur leur durée d'utilité estimée, de 6 à 68 ans, selon la méthode linéaire ou en fonction des mesures de consommation des actifs. Les immobilisations incorporelles liées aux logiciels sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée, qui varie de 3 à 5 ans. Ces immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont soumises à un test de dépréciation chaque période de présentation de l'information financière. S'il existe des indications de pertes de valeur, ces actifs feront l'objet d'un test de dépréciation.

g) Actifs divers

Les actifs divers comprennent les actifs d'un rabbi trust relatifs aux obligations au titre des prestations définies non capitalisées, les actifs au titre des prestations définies, le cas échéant (voir la note 1 o)), les coûts d'acquisition différés et les immobilisations. Les coûts d'acquisition différés sont comptabilisés au coût moins l'amortissement cumulé. Ces coûts sont comptabilisés sur la période pendant laquelle des frais de rachat peuvent être imputés, ou sur la période pendant laquelle les produits sont gagnés. Les immobilisations sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé calculé selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée, qui varie de 2 à 10 ans.

h) Fonds distincts

La Compagnie gère des fonds distincts pour le compte de ses titulaires de contrats. Le rendement des placements de ces fonds est transféré directement aux titulaires de contrats. Dans certains cas, la Compagnie a fourni des garanties relativement à ces fonds.

L'actif net des fonds distincts est évalué à la juste valeur et comprend des placements dans des fonds communs de placement, des titres d'emprunt, des actions, de la trésorerie, des placements à court terme ainsi que d'autres placements. En ce qui concerne l'exigence de consolidation en vertu des IFRS, lorsqu'elle évalue le degré de contrôle qu'elle exerce sur les placements sous-jacents, la Compagnie tient compte de l'étendue de son pouvoir décisionnel, des droits détenus par d'autres parties, de sa rémunération à titre de gestionnaire de placements et de son exposition à la variabilité des rendements. La Compagnie a déterminé qu'elle n'exerce pas le contrôle sur les placements sous-jacents puisqu'elle agit à titre d'agent au nom des titulaires de contrats de fonds distincts.

La méthode utilisée pour déterminer la juste valeur des placements détenus dans des fonds distincts est cohérente avec celle utilisée pour les placements détenus par le fonds général, tel qu'il est décrit ci-dessus à la note 1 e). Le passif des fonds distincts est évalué en fonction de la valeur de l'actif net des fonds distincts. Le rendement des placements de l'actif des fonds distincts appartient aux titulaires de contrats, et la Compagnie n'assume pas le risque associé à ces actifs en dehors des garanties offertes sur certains produits de rente ou d'assurance vie à capital variable dont le placement sous-jacent est détenu avec les fonds distincts. Par conséquent, les revenus de placement gagnés par les fonds distincts et les charges engagées par les fonds distincts se contrebalancent et ne figurent pas de façon distincte dans les comptes de résultat consolidés. La rémunération que la Compagnie tire de la gestion des fonds distincts est inscrite au poste Autres produits.

Les passifs liés aux garanties associées à certains fonds distincts, découlant de certains contrats d'assurance vie ou de rente à capital variable, sont comptabilisés dans les passifs des contrats d'assurance de la Compagnie. La Compagnie détient les actifs soutenant ces garanties dans le fonds général, lesquels actifs sont compris dans les placements selon le type de placement.

i) Passifs des contrats d'assurance et de placement

La plupart des contrats émis par la Compagnie sont considérés comme des contrats d'assurance, des contrats de placement ou des contrats de service. Les contrats en vertu desquels la Compagnie accepte d'assumer un risque important d'assurance d'un titulaire de contrats sont classés comme des contrats d'assurance dans les états financiers consolidés. Un contrat est censé comporter un risque important d'assurance si, et seulement si, un événement assuré pouvait obliger un assureur à consentir des paiements additionnels importants dans n'importe quelle circonstance, excluant les circonstances qui ne présentent aucune substance commerciale, au

moment de la mise en place du contrat. Les contrats en vertu desquels la Compagnie n'accepte pas d'assumer un risque important d'assurance sont classés comme contrats de placement ou considérés comme des contrats de service et sont comptabilisés respectivement selon IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, ou IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*.

Lorsqu'un contrat a été classé comme un contrat d'assurance, il demeure un contrat d'assurance, même si le risque d'assurance est atténué de manière importante. Les contrats de placement peuvent être reclassés à titre de contrats d'assurance si le risque d'assurance devient important subséquemment.

Les passifs des contrats d'assurance, nets des actifs de réassurance, correspondent au montant qui, ajouté aux primes futures estimatives et aux produits tirés du placement net, sera suffisant pour couvrir les prestations futures estimatives, les participations aux excédents et les bonifications, les impôts et taxes (autres que les impôts sur le résultat) et les charges liées aux contrats en vigueur. Les passifs des contrats d'assurance sont présentés compte non tenu des actifs de réassurance aux états de la situation financière consolidés. Il revient à l'actuaire désigné de la Compagnie de déterminer le montant des passifs des contrats d'assurance conformément aux normes de l'Institut canadien des actuaires. Les passifs des contrats d'assurance, nets des actifs de réassurance, ont été déterminés d'après la méthode canadienne axée sur le bilan (« MCAB »), comme l'autorise IFRS 4, *Contrats d'assurance*. Voir la note 6.

Les passifs des contrats de placement comprennent les contrats émis en faveur de particuliers et d'investisseurs institutionnels qui ne comportent pas de risque important d'assurance. Les passifs et dépôts des contrats de placement sont évalués à leur coût amorti, ou à leur juste valeur, au choix. Ce choix doit avoir pour effet de réduire l'incohérence comptable entre les actifs qui soutiennent ces contrats et les provisions mathématiques connexes. Les passifs des contrats de placement sont décomptabilisés lorsque le contrat arrive à échéance, est résilié ou est annulé.

Les dérivés incorporés dans des contrats d'assurance sont comptabilisés séparément à titre de dérivés s'ils ne sont pas jugés être étroitement liés au contrat d'assurance hôte et s'ils ne respectent pas la définition d'un contrat d'assurance. Ces dérivés incorporés sont présentés séparément dans les autres actifs ou les autres passifs, et sont évalués à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant portées en résultat.

j) Actifs de réassurance

Dans le cours normal des affaires, la Compagnie a recours à la réassurance pour gérer son exposition au risque. Les cessions en assurance à un réassureur ne libèrent pas la Compagnie de ses obligations envers les titulaires de contrats. Elle demeure responsable envers ses titulaires de contrats à l'égard de la tranche réassurée dans la mesure où un réassureur ne respecte pas ses obligations relatives aux cessions de réassurance en vertu d'un traité de réassurance.

Les actifs de réassurance représentent l'avantage tiré des traités de réassurance en vigueur à la date de clôture, compte tenu de la situation financière du réassureur. Les montants recouvrables auprès des réassureurs sont estimés conformément aux dispositions du contrat de réassurance pertinent.

Les profits ou les pertes sur transactions de réassurance sont immédiatement comptabilisés en résultat à la date de la transaction et ne sont pas amortis. Les primes cédées et les sinistres remboursés sont présentés selon le montant brut aux comptes de résultat consolidés. Les actifs de réassurance ne sont pas portés en réduction des passifs des contrats d'assurance connexes et sont présentés distinctement aux états de la situation financière consolidés. Voir la note 6 a).

k) Autres instruments financiers comptabilisés comme passifs

La Compagnie émet divers autres instruments financiers classés comme passifs, y compris des billets à payer, des billets à terme, des billets de premier rang, des débetures de premier rang, des billets subordonnés, des billets d'apport à l'excédent et des actions privilégiées. Ces passifs financiers sont évalués au coût amorti, et les frais d'émission sont différés et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

l) Impôts sur le résultat

La provision pour impôts sur le résultat est calculée d'après les lois fiscales et les taux d'imposition quasi adoptés à la date des états de la situation financière consolidés. La provision pour impôts sur le résultat comporte l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt exigible et l'impôt différé liés aux éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et directement dans les capitaux propres sont comptabilisés de la même manière respectivement dans les autres éléments du résultat global et directement dans les capitaux propres.

L'impôt exigible est le montant qui devrait être payable ou recouvrable pour l'exercice considéré, incluant tout ajustement aux impôts à payer des exercices antérieurs.

L'impôt différé est comptabilisé suivant la méthode axée sur le bilan et découle des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur base fiscale respective. L'impôt différé est évalué aux taux d'imposition quasi adoptés qui devraient être appliqués aux différences temporaires lorsqu'elles se résorberont.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé dans la mesure où la réalisation future de l'avantage fiscal est probable. Les actifs d'impôt différé sont passés en revue chaque date de clôture et sont réduits dans la mesure où il n'est plus probable que l'avantage fiscal sera réalisé. Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de les compenser et s'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale sur la même entité imposable.

Des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables, à l'exception de celles qui sont liées aux participations dans des filiales, des entreprises associées et des coentreprises, lorsque la date à laquelle les différences temporaires se résorberont peut être contrôlée et qu'il est probable que celles-ci ne se résorberont pas dans un avenir prévisible.

La Compagnie comptabilise des passifs pour les positions fiscales incertaines lorsqu'il est jugé probable que la Compagnie devra effectuer un paiement sur des positions fiscales par suite des examens effectués par les administrations fiscales. Ces provisions sont constituées à l'aide des meilleures estimations de la Compagnie quant au montant qui devra être payé. Les provisions sont reprises en résultat dans la période au cours de laquelle la direction établit qu'elles ne sont plus requises, ou selon les dispositions de la loi.

La Compagnie est assujettie aux lois de l'impôt sur le résultat de divers pays. Les lois fiscales sont complexes et peuvent faire l'objet d'interprétations diverses par le contribuable et par l'administration fiscale responsable. La provision pour impôt exigible sur le résultat et impôt différé représente l'interprétation de la direction des lois fiscales pertinentes et son estimation des incidences fiscales présentes et futures des transactions et des événements survenus au cours de l'exercice. La Compagnie pourrait devoir modifier sa provision pour impôts sur le résultat ou ses soldes d'impôt différé si les administrations fiscales contestent avec succès la déductibilité ultime de certains éléments, si les estimations utilisées pour établir le solde de l'actif d'impôt différé qui doit être comptabilisé changent de façon importante, ou si de nouvelles informations indiquent le besoin de rajuster le montant d'impôt différé qui doit être comptabilisé. De plus, des événements futurs, comme des modifications des lois fiscales, des règlements sur les impôts, ou des interprétations de ces lois ou de ces règlements, pourraient avoir une incidence sur la provision pour impôts sur le résultat, les soldes d'impôt différé et le taux d'imposition effectif. De telles modifications pourraient avoir une incidence importante sur les montants présentés dans les états financiers consolidés au cours de l'exercice où elles surviennent.

m) Conversion des monnaies étrangères

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des filiales, coentreprises et entreprises associées de la Compagnie sont évalués par chaque entité en fonction de la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités (la « monnaie fonctionnelle »). Si leur monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien, ces entités représentent des établissements à l'étranger de la Compagnie.

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et les passifs libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle aux taux de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et charges libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change moyen du trimestre considéré. Les profits et pertes de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception de la conversion des investissements nets dans des établissements à l'étranger et des résultats de la couverture de ces positions, ainsi que des éléments non monétaires désignés comme DV. Ces profits et pertes de change sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global jusqu'à la cession de l'établissement à l'étranger ou de l'élément non monétaire, ou la perte de l'influence notable ou du contrôle exercé sur l'établissement à l'étranger.

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens. Les états financiers des établissements à l'étranger de la Compagnie sont convertis de leur monnaie fonctionnelle en dollars canadiens; les actifs et les passifs sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture et les produits et les charges sont convertis au moyen des taux de change moyens pour la période. Ces profits et pertes de change sont inclus dans les autres éléments du résultat global.

n) Rémunération fondée sur des actions

La Compagnie offre une rémunération fondée sur des actions à certains salariés et administrateurs, comme il est décrit à la note 13. La charge de rémunération sous forme d'instruments de capitaux propres est calculée en fonction des meilleures estimations quant au nombre d'instruments dont les droits devraient être acquis, ces estimations faisant l'objet de révisions si des renseignements ultérieurs indiquent qu'il est probable que les renoncations réelles diffèrent des estimations initiales, à moins que les renoncations ne découlent de conditions de marché.

Les options sur actions sont passées en charges moyennant une hausse équivalente du surplus d'apport. Les unités d'actions temporairement incessibles et les unités d'actions différées sont passées en charges moyennant la comptabilisation d'une charge à payer correspondante basée sur la valeur de marché des actions ordinaires de la SFM à la fin de chaque trimestre. Les unités d'actions fondées sur le rendement sont passées en charges moyennant la comptabilisation d'une charge à payer correspondante basée sur des conditions de rendement particulières et la valeur de marché des actions ordinaires de la SFM à la fin de chaque trimestre. La variation de la valeur des attributions résultant des variations de la valeur de marché des actions ordinaires de la SFM ou des variations des conditions de rendement particulières et des dividendes crédités est comptabilisée en résultat, compensée par l'incidence des swaps sur le rendement total utilisé pour gérer la variabilité du passif connexe.

Le coût de la rémunération fondée sur des actions est comptabilisé sur la période d'acquisition des droits applicables, sauf si l'employé est admissible à la retraite à la date d'attribution ou deviendra admissible à la retraite pendant la période d'acquisition des droits. Le coût de rémunération, attribuable aux options sur actions, aux unités d'actions temporairement incessibles et aux unités d'actions fondées sur le rendement attribuées aux salariés qui sont admissibles à la retraite à la date d'attribution ou qui deviendront admissibles à la retraite au cours de la période d'acquisition des droits, est comptabilisé respectivement à la date d'attribution ou sur la période allant de la date d'attribution à la date où l'employé devient admissible à la retraite.

Les cotisations de la Compagnie au Programme international d'actionnariat (voir la note 13) sont passées en charges lorsqu'elles sont engagées. En vertu du Programme international d'actionnariat, sous réserve de certaines conditions, la Compagnie verse un montant correspondant au pourcentage des cotisations admissibles d'un salarié jusqu'à concurrence de certains maximums. Le fiduciaire du programme utilise tous les montants versés pour acheter des actions ordinaires de la SFM sur le marché libre.

o) Avantages futurs du personnel

La Compagnie offre des régimes de retraite à prestations définies et des régimes de retraite à cotisations définies, et d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à ses salariés et agents, dont des régimes agréés (admissibles sur le plan fiscal) qui sont habituellement capitalisés, ainsi que des régimes de retraite complémentaires non agréés (non admissibles sur le plan fiscal) à l'intention des dirigeants, et des régimes pour retraités et régimes d'invalidité, lesquels sont généralement non capitalisés.

L'obligation de la Compagnie au titre des régimes de retraite à prestations définies et d'autres avantages postérieurs à l'emploi est calculée pour chaque régime à la valeur actualisée estimative des prestations futures que les salariés admissibles ont acquises en contrepartie des services rendus jusqu'à la date de clôture, en utilisant la méthode de la répartition des prestations. Le taux d'actualisation utilisé est fondé sur le rendement, à la date de clôture, de titres d'emprunt de sociétés de grande qualité qui ont approximativement la même échéance que les obligations et qui sont libellés dans la même monnaie que celle dans laquelle les prestations devraient être versées.

Pour établir le montant net de l'actif ou du passif des régimes à prestations définies de la Compagnie, la juste valeur des actifs des régimes est déduite des obligations au titre des prestations définies. Lorsque ce calcul donne lieu à un excédent, l'actif pouvant être comptabilisé est limité à la valeur actualisée des avantages économiques futurs disponibles sous forme de remboursements futurs des régimes ou de diminutions des cotisations futures aux régimes (plafonnement de l'actif). L'actif des régimes à prestations définies est inclus dans les autres actifs, et le passif des régimes à prestations définies est inclus dans les autres passifs.

Les variations du montant net de l'actif ou du passif des régimes à prestations définies découlant de la réévaluation des régimes de retraite et des régimes de soins de santé pour retraités sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global de la période au cours de laquelle elles se produisent, et elles ne sont pas reclassées en résultat dans les périodes subséquentes. Elles comprennent les écarts actuariels, l'incidence du plafonnement de l'actif, le cas échéant, et le rendement des actifs des régimes, excluant les montants compris dans les produits ou charges d'intérêts nets. Les variations du montant net de l'actif ou du passif des régimes à prestations définies en raison de la réévaluation des régimes d'invalidité sont comptabilisées en résultat au cours de la période où elles se produisent.

Le coût des régimes de retraite à prestations définies est comptabilisé sur les années de service des salariés jusqu'à la retraite, tandis que le coût des régimes de soins de santé pour retraités est comptabilisé sur les années de service des salariés qui précèdent l'admissibilité intégrale des droits à prestations. Le coût net des prestations de l'exercice est comptabilisé dans le résultat, et il correspond à la somme du coût des services rendus au cours de l'exercice, des produits ou des charges d'intérêts nets et tous les frais d'administration applicables, majorés par les coûts ou les crédits au titre des services passés découlant de modifications ou de réductions de régimes. Les produits ou charges d'intérêts nets sont déterminés en appliquant le taux d'actualisation au montant net de l'actif ou du passif des régimes à prestations définies. Le coût pour l'exercice considéré des régimes d'invalidité est la variation, depuis le dernier exercice, de l'obligation au titre des prestations définies, y compris tout écart actuariel.

Le coût des régimes de retraite à cotisations définies correspond à la cotisation fournie par la Compagnie, laquelle est comptabilisée en résultat pendant les périodes où les services sont rendus par les salariés.

p) Instruments dérivés et instruments de couverture

La Compagnie utilise des instruments financiers dérivés (« dérivés »), y compris des swaps, des contrats à terme de gré à gré et des contrats à terme normalisés, et des options pour gérer les expositions actuelles et futures à des variations de taux d'intérêt, des taux de change, des prix des marchandises et du cours des actions, et pour calquer les placements admissibles. Les dérivés incorporés à d'autres instruments financiers sont comptabilisés séparément comme des dérivés si leurs caractéristiques et risques économiques ne sont pas liés étroitement à ceux de l'instrument hôte, que les modalités du dérivé incorporé sont les mêmes que celles d'un dérivé autonome et que l'instrument hôte lui-même n'est pas comptabilisé à la juste valeur par le biais du résultat net. Les dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur. Les dérivés ayant des profits latents sont présentés à titre d'actifs dérivés et les dérivés ayant des pertes latentes sont présentés à titre de passifs dérivés.

On détermine, pour chaque dérivé, si l'on applique la comptabilité de couverture. Lorsque la comptabilité de couverture n'est pas appliquée, les variations de la juste valeur des dérivés sont comptabilisées dans les revenus de placement. Voir la note 3 c).

Lorsque la Compagnie a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture, une relation de couverture est désignée et documentée dès sa mise en place. L'efficacité de la couverture est évaluée à sa mise en place et pendant toute sa durée. La comptabilité de couverture n'est appliquée que lorsque la Compagnie s'attend à ce que chacune des relations de couverture soit hautement efficace dans la compensation des variations de juste valeur ou de flux de trésorerie attribuables au risque couvert. L'évaluation de l'efficacité de la couverture est mise en œuvre à la fin de chaque période de présentation de l'information financière à titre prospectif et rétrospectif. Lorsqu'il est établi qu'une relation de couverture n'est plus efficace, ou lorsque l'instrument de couverture ou l'élément couvert a été vendu ou qu'il est résilié, la Compagnie cesse d'appliquer la comptabilité de couverture à titre prospectif. Dans de tels cas, si les dérivés ne sont ni vendus ni résiliés, toute variation subséquente de la juste valeur des dérivés est comptabilisée dans les revenus de placement.

Pour les dérivés qui sont désignés comme des instruments de couverture, les variations de la juste valeur sont comptabilisées selon la nature des risques couverts, comme il est expliqué ci-après.

Dans une relation de couverture de la juste valeur, les variations de la juste valeur des instruments de couverture sont comptabilisées dans les revenus de placement, compensant les variations de la juste valeur des éléments couverts, lesquels ne seraient pas autrement

comptabilisés à la juste valeur. L'inefficacité de la couverture est comptabilisée dans les revenus de placement et découle des différences entre les variations de la juste valeur des instruments de couverture et des éléments couverts. Lorsqu'on cesse d'appliquer la comptabilité de couverture, la valeur comptable de l'élément couvert n'est plus ajustée et les ajustements de la juste valeur cumulés sont amortis aux revenus de placement sur la durée de vie restante de l'élément couvert à moins que celui-ci ne soit vendu, auquel cas le solde est comptabilisé immédiatement dans les revenus de placement.

Dans une relation de couverture de flux de trésorerie, la tranche efficace de la variation de la juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, tandis que la tranche inefficace est comptabilisée dans les revenus de placement. Les profits et les pertes dans le cumul des autres éléments du résultat global sont comptabilisés en résultat dans les périodes au cours desquelles les variations des flux de trésorerie couverts ou des transactions prévues couvertes sont comptabilisées en résultat. Les reclassements du cumul des autres éléments du résultat global touchent les revenus de placement, à l'exception des reclassements liés aux swaps sur le rendement total qui couvrent les unités d'actions temporairement inaccessibles, lesquels sont reclassés dans les frais généraux.

Les profits et les pertes sur les couvertures des flux de trésorerie dans le cumul des autres éléments du résultat global sont reclassés aussitôt dans les revenus de placement lorsque l'élément couvert est vendu ou que l'on ne s'attend plus à ce que la transaction prévue se réalise. Lorsque la couverture prend fin, mais que l'on s'attend à ce que la transaction couverte prévue se réalise, les montants dans le cumul des autres éléments du résultat global sont reclassés dans les revenus de placement dans les périodes au cours desquelles la variation des flux de trésorerie couverts ou les transactions couvertes prévues sont portées en résultat.

Dans une relation de couverture d'un investissement net dans un établissement à l'étranger, les profits et les pertes liés à la tranche efficace de la couverture sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Les profits et les pertes dans le cumul des autres éléments du résultat global sont comptabilisés en résultat dans les périodes au cours desquelles les profits ou les pertes sur l'investissement net dans un établissement à l'étranger couvert sous-jacent sont portés en résultat.

q) Primes et charges connexes

Les primes brutes relatives à tous les types de contrats d'assurance, ainsi qu'aux contrats comportant un risque limité de mortalité ou de morbidité, sont habituellement comptabilisées à titre de produits lorsqu'elles sont exigibles. Les primes sont présentées compte non tenu des cessions en réassurance (voir la note 6).

r) Produits tirés des contrats de service

La Compagnie comptabilise les produits tirés des contrats de service selon IFRS 15. Les contrats de service de la Compagnie comportent habituellement une seule et même obligation de prestation, qui comprend une série de services connexes similaires offerts à chaque client. Les produits sont comptabilisés à mesure que les obligations de prestation sont remplies, parce que le client reçoit et consomme simultanément les avantages des services rendus, mesurés au moyen d'une méthode fondée sur les extrants. Les produits connexes à une contrepartie variable sont comptabilisés dans la mesure où il est hautement probable que le dénouement ultérieur de l'incertitude ne donnera pas lieu à un ajustement à la baisse important du montant cumulatif des produits constatés. Voir la note 12.

Note 2 Modifications de méthodes comptables et de la présentation de l'information financière

a) Modifications de méthodes comptables et de la présentation de l'information financière

l) IFRS 16, Contrats de location

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2019, la Compagnie a adopté IFRS 16, *Contrats de location*, qui a été publiée en janvier 2016 et qui remplace IAS 17, *Contrats de location*, et IFRIC 4, *Déterminer si un accord contient un contrat de location*. IFRS 16 présente les principes liés à la comptabilisation, à l'évaluation, à la présentation et aux informations à fournir pour les contrats de location applicables aux deux parties à un contrat. La norme entraîne la comptabilisation de la plupart des contrats de location au bilan selon un modèle de comptabilisation unique et élimine la distinction qui existait entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement. Les contrats de location concernant des actifs de faible valeur et les contrats de location de moins de un an ne sont pas visés par cette comptabilisation. Le bailleur classe et comptabilise ses contrats de location selon des dispositions en grande partie semblables à celles qui étaient en vigueur, le classement antérieur comme contrat de location simple ou contrat de location-financement étant maintenu.

La Compagnie a adopté IFRS 16 au moyen de la méthode rétrospective modifiée sans retraitement des informations comparatives. Des actifs au titre de droits d'utilisation de 381 \$ et des obligations locatives de 410 \$ ont été comptabilisés respectivement dans les actifs divers et les autres passifs aux états de la situation financière consolidés. L'incidence nette après impôts de ces ajustements s'est élevée à 22 \$, un montant de 19 \$ ayant été comptabilisé dans les résultats non distribués de l'actionnaire et un montant de 3 \$, dans les capitaux propres attribuables aux titulaires de contrats avec participation. Les actifs et passifs constatés ont principalement trait aux contrats de location de biens immobiliers.

La Compagnie a appliqué la mesure de simplification selon laquelle elle n'est pas tenue de réévaluer le classement en vertu d'IFRS 16 des contrats de location qui n'étaient pas auparavant classés comme des contrats de location. En outre, la Compagnie a choisi de passer en charges selon la méthode linéaire les paiements de loyers pour tous les contrats de location dont la durée est de 12 mois ou moins ou dont l'actif sous-jacent a une faible valeur.

II) Interprétation 23 de l'IFRS Interpretation Committee (« IFRIC »), Incertitude relative aux traitements fiscaux

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2019, la Compagnie a adopté IFRIC 23, *Incertitude relative aux traitements fiscaux*, qui a été publiée en juin 2017. IFRIC 23 a été appliquée de manière rétrospective. IFRIC 23 fournit des indications sur l'application des exigences d'IAS 12 relatives à la comptabilisation et à l'évaluation lorsqu'il y a de l'incertitude quant aux traitements fiscaux, y compris si les traitements fiscaux incertains doivent être considérés conjointement ou séparément, selon l'approche qui prédit le mieux la résolution de l'incertitude. L'adoption d'IFRIC 23 n'a eu aucune incidence importante sur les états financiers consolidés de la Compagnie.

III) Modifications d'IAS 28, Participations dans des entreprises associées et des coentreprises

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2019, la Compagnie a adopté les modifications d'IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*, qui ont été publiées en octobre 2017. Les modifications ont été appliquées de manière rétrospective. Les modifications précisent qu'une entité applique IFRS 9, *Instruments financiers*, aux intérêts financiers dans une entreprise associée ou une coentreprise, outre les placements en actions, qui ne sont pas comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. IAS 39 s'appliquera à ces intérêts jusqu'à l'adoption d'IFRS 9. L'adoption de ces modifications n'a eu aucune incidence importante sur les états financiers consolidés de la Compagnie.

IV) Améliorations annuelles – Cycle 2015-2017

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2019, la Compagnie a adopté les modifications figurant dans le Cycle 2015-2017 des Améliorations annuelles aux IFRS qui ont été publiées en décembre 2017. L'IASB a publié quatre modifications mineures à des normes différentes dans le cadre des Améliorations annuelles, lesquelles modifications doivent être appliquées de manière prospective. L'adoption de ces modifications n'a eu aucune incidence importante sur les états financiers consolidés de la Compagnie.

V) Modifications d'IAS 19, Avantages du personnel

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2019, la Compagnie a adopté les modifications d'IAS 19, *Avantages du personnel*, qui ont été publiées en février 2018. Les modifications ont été appliquées prospectivement. Les modifications touchent la comptabilisation dans le cas d'une modification, d'une réduction ou d'un règlement d'un régime qui se produit pendant une période de présentation de l'information financière. Des hypothèses actuarielles mises à jour doivent être utilisées pour déterminer le coût des services rendus et les charges d'intérêts nets pour le restant de la période de présentation de l'information financière après un tel événement. Les modifications précisent également de quelle manière la comptabilisation au titre du plafond de l'actif est touchée par ce type d'événement. L'adoption de ces modifications n'a eu aucune incidence importante sur les états financiers consolidés de la Compagnie.

b) Modifications futures de méthodes comptables et de la présentation de l'information financière

I) IFRS 9, Instruments financiers

IFRS 9, *Instruments financiers*, a été publiée en novembre 2009 et modifiée en octobre 2010, novembre 2013 et juillet 2014, et s'applique de manière rétrospective ou de manière rétrospective modifiée aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. De plus, l'IASB a publié des modifications en octobre 2017 qui s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. En juin 2019, il a été proposé dans l'exposé-sondage publié à l'égard d'IFRS 17 de proroger la date de report d'IFRS 9 de un an, jusqu'au 1^{er} janvier 2022.

La norme vise à remplacer IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*.

Le projet a été divisé en trois étapes : classement et évaluation, dépréciation d'actifs financiers et comptabilité de couverture. La méthodologie de classement et d'évaluation d'IFRS 9 en vigueur prévoit que les actifs financiers soient évalués au coût amorti ou à la juste valeur en fonction du modèle économique que suit l'entité pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier. Le classement et l'évaluation des passifs financiers sont restés pratiquement les mêmes; toutefois, pour un passif financier désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, des modifications ont été apportées à la comptabilisation de la variation de la juste valeur attribuable à la variation du risque de crédit associé à ce passif. Les profits et les pertes attribuables à l'évolution du risque de crédit propre à une entité sur ces passifs ne sont plus comptabilisés en résultat net, mais plutôt dans les autres éléments du résultat global.

Des révisions à la comptabilité de couverture ont été publiées en novembre 2013 dans le cadre du projet d'IFRS 9. Cette modification présente un nouveau modèle de comptabilité de couverture ainsi que les informations correspondantes sur les activités de gestion du risque à fournir par les entités qui appliquent la comptabilité de couverture. Ce nouveau modèle représente un remaniement considérable de la comptabilité de couverture qui permettra aux entités de mieux refléter leurs activités de gestion du risque dans leurs états financiers.

Des révisions publiées en juillet 2014 remplacent le modèle de perte subie existant utilisé pour évaluer la provision pour pertes sur créances par un modèle fondé sur les pertes attendues. Des modifications ont aussi été apportées au classement et au modèle d'évaluation existants principalement afin de traiter de questions d'application précises soulevées par les premiers adoptants de la norme. Elles visent également à résoudre les non-concordances comptables dans le compte de résultat et les problèmes de volatilité à court terme relevés en raison du projet sur les contrats d'assurance.

La Compagnie a décidé de reporter l'adoption d'IFRS 9 jusqu'au 1^{er} janvier 2021, tel qu'il est autorisé en vertu d'IFRS 4, *Contrats d'assurance*. La Compagnie évalue l'incidence de cette norme.

II) IFRS 17, Contrats d'assurance

IFRS 17 a été publiée en mai 2017 et s'applique de manière rétrospective aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. Si une application rétrospective complète à un groupe de contrats s'avère impraticable, la méthode rétrospective modifiée ou la méthode à la juste valeur peuvent être utilisées. La norme remplacera IFRS 4, *Contrats d'assurance*, et modifiera considérablement la comptabilisation et l'évaluation des contrats d'assurance ainsi que la présentation et les informations à fournir correspondantes dans les états financiers de la Compagnie.

Des modifications à l'exposé-sondage relatif à IFRS 17 ont été publiées en juin 2019, et proposaient un certain nombre de modifications ciblées aux fins de consultation publique. Les modifications proposées comprennent un report de un an de la date d'entrée en vigueur d'IFRS 17, soit au 1^{er} janvier 2022. Les modifications proposées sont assujetties au processus de délibération de l'IASB, qui devrait prendre fin à la mi-2020. La Compagnie continuera de surveiller les développements de l'IASB relatifs à IFRS 17.

IFRS 17 exige des entités qu'elles évaluent les passifs des contrats d'assurance au bilan comme étant le total a) des flux de trésorerie d'exécution – les estimations à jour des montants que la Compagnie s'attend à percevoir pour les primes et à verser pour les sinistres, les prestations et les charges, y compris un ajustement pour tenir compte de l'échéancier et du risque qui y est lié et b) de la marge sur services contractuels – le profit qui sera généré par la couverture d'assurance.

Les principes à la base d'IFRS 17 diffèrent de la MCAB autorisée par IFRS 4. Bien qu'il existe de nombreuses différences, deux des principales différences sont indiquées ci-dessous :

- Selon IFRS 17, le taux d'actualisation utilisé pour estimer la valeur actualisée des passifs des contrats d'assurance est fondé sur les caractéristiques du passif, tandis que, selon la MCAB, la Compagnie utilise les rendements actuels et projetés des actifs soutenant les provisions mathématiques pour évaluer les passifs. La différence dans l'approche pour établir le taux d'actualisation a également une incidence sur le moment où les résultats techniques liés aux placements sont générés. Selon la MCAB, les résultats techniques liés aux placements comprennent les résultats des placements et l'incidence des activités de placement. Cette incidence est directement liée à la MCAB. Selon IFRS 17, l'incidence des activités de placement se produira sur la durée de vie du nouvel actif.
- Selon IFRS 17, les profits découlant des affaires nouvelles sont comptabilisés dans les états de la situation financière consolidés et amortis en résultat à mesure que les services sont fournis. Selon la MCAB, les profits (et les pertes) découlant des affaires nouvelles sont comptabilisés immédiatement en résultat.

La Compagnie évalue les incidences de cette norme, y compris les modifications proposées, et prévoit qu'elles seront importantes sur ses états financiers consolidés. Par ailleurs, dans certains territoires, dont le Canada, cette norme pourrait avoir une incidence importante sur les positions fiscales et la situation des fonds propres réglementaires, ainsi que sur d'autres mesures financières qui reposent sur les valeurs comptables établies selon les IFRS.

III) Modifications d'IFRS 3, Regroupements d'entreprises

Des modifications d'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, ont été publiées en octobre 2018 et sont en vigueur pour les regroupements d'entreprises survenant à compter du 1^{er} janvier 2020. L'application anticipée est permise. Les modifications revoient la définition d'une entreprise et permettent le recours à une méthode simplifiée pour évaluer si un ensemble d'activités et d'actifs acquis répond à la définition d'entreprise. L'application des modifications devrait se traduire par une diminution du nombre d'acquisitions qui seront admissibles à titre de regroupements d'entreprises. L'adoption de ces modifications ne devrait pas avoir d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Compagnie.

IV) Modifications d'IAS 1, Présentation des états financiers, et d'IAS 8, Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs

Des modifications d'IAS 1, *Présentation des états financiers*, et d'IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*, ont été publiées en octobre 2018. Les modifications s'appliquent de manière prospective aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020. Les modifications mettent à jour la définition de « significatif ». L'adoption de ces modifications ne devrait pas avoir d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Compagnie.

V) Modifications à IFRS 9, à IAS 39 et à IFRS 7 en raison de la réforme du taux d'intérêt de référence

Des modifications à IFRS 9, à IAS 39 et à IFRS 7 ont été publiées en septembre 2019 en raison de la réforme du taux d'intérêt de référence et s'appliqueront de manière rétrospective aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020. Les modifications prévoient une exemption temporaire permettant de maintenir la comptabilité de couverture pendant la période d'incertitude au cours de laquelle le taux d'intérêt de référence existant est remplacé par un autre taux sans risque. Les modifications s'appliquent à toutes les relations de couverture qui sont touchées par la réforme du taux d'intérêt de référence. L'IASB prévoit publier d'autres indications sur diverses questions de comptabilité qui seront soulevées lorsque le taux d'intérêt de référence existant sera remplacé. La Compagnie évalue les incidences de ces modifications.

Note 3 Placements et revenus de placement

a) Valeur comptable et juste valeur des placements

Au 31 décembre 2019	Juste valeur par le biais du résultat net ¹	Disponibles à la vente ²	Divers ³	Valeur comptable totale ⁴	Total de la juste valeur ⁵
Trésorerie et titres à court terme ⁶	1 859 \$	12 854 \$	5 557 \$	20 270 \$	20 270 \$
Titres d'emprunt ⁷					
Gouvernement et organismes gouvernementaux canadiens	18 582	4 779	–	23 361	23 361
Gouvernement et organismes gouvernementaux américains	11 031	17 221	–	28 252	28 252
Autres gouvernements et organismes gouvernementaux	17 383	4 360	–	21 743	21 743
Sociétés	116 044	5 285	–	121 329	121 329
Titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires	3 267	170	–	3 437	3 437
Actions cotées	20 060	2 791	–	22 851	22 851
Créances hypothécaires	–	–	49 376	49 376	51 450
Placements privés	–	–	37 979	37 979	41 743
Avances sur contrats	–	–	6 471	6 471	6 471
Prêts aux clients de la Banque	–	–	1 740	1 740	1 742
Immeubles					
Immeubles à usage propre ⁸	–	–	1 926	1 926	3 275
Immeubles de placement	–	–	11 002	11 002	11 002
Autres placements					
Actifs alternatifs à long terme ^{9, 10}	15 252	99	9 492	24 843	25 622
Divers autres placements ¹¹	149	–	3 767	3 916	3 915
Total des placements	203 627 \$	47 559 \$	127 310 \$	378 496 \$	386 463 \$

Au 31 décembre 2018	Juste valeur par le biais du résultat net ¹	Disponibles à la vente ²	Divers ³	Valeur comptable totale ⁴	Total de la juste valeur ⁵
Trésorerie et titres à court terme ⁶	1 080 \$	10 013 \$	5 093 \$	16 186 \$	16 186 \$
Titres d'emprunt ⁷					
Gouvernement et organismes gouvernementaux canadiens	16 445	7 342	–	23 787	23 787
Gouvernement et organismes gouvernementaux américains	11 934	13 990	–	25 924	25 924
Autres gouvernements et organismes gouvernementaux	16 159	4 101	–	20 260	20 260
Sociétés	107 425	5 245	–	112 670	112 670
Titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires	2 774	179	–	2 953	2 953
Actions cotées	16 721	2 458	–	19 179	19 179
Créances hypothécaires	–	–	48 363	48 363	48 628
Placements privés	–	–	35 754	35 754	36 103
Avances sur contrats	–	–	6 446	6 446	6 446
Prêts aux clients de la Banque	–	–	1 793	1 793	1 797
Immeubles					
Immeubles à usage propre ⁸	–	–	2 016	2 016	3 179
Immeubles de placement	–	–	10 761	10 761	10 761
Autres placements					
Actifs alternatifs à long terme ^{9, 10}	14 720	101	8 617	23 438	24 211
Divers autres placements ¹¹	151	–	3 951	4 102	4 102
Total des placements	187 409 \$	43 429 \$	122 794 \$	353 632 \$	356 186 \$

¹ Le classement selon l'option de la juste valeur par le biais du résultat net a été choisi pour les titres servant de soutien aux passifs des contrats d'assurance afin de réduire considérablement toute incohérence comptable découlant de variations de la juste valeur de ces actifs et de variations de la valeur des passifs des contrats d'assurance connexes. Si ce choix n'avait pas été fait, et qu'on avait plutôt choisi le classement comme DV, il y aurait eu une incohérence comptable puisque les variations des passifs des contrats d'assurance sont comptabilisées non pas dans les autres éléments du résultat global, mais dans le résultat net.

² Les titres DV ne sont pas négociés activement par la Compagnie, mais des ventes ont lieu lorsque les circonstances le justifient. Ces ventes se traduisent par le reclassement de tout profit (toute perte) latent cumulé du cumul des autres éléments du résultat global au résultat net à titre de profit (perte) réalisé.

³ Comprend surtout des actifs classés comme des prêts et comptabilisés au coût amorti, des immeubles à usage propre, des immeubles de placement, des placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence, des placements dans les secteurs du pétrole et du gaz, et des baux adossés. Voir la note 1 e) pour plus de détails sur les méthodes comptables.

⁴ Les placements à revenu fixe ci-dessus comprennent des titres d'emprunts, des créances hypothécaires, des placements privés et d'autres placements d'un montant d'environ 179 \$ (116 \$ en 2018) qui sont surtout assortis de flux de trésorerie contractuels correspondant uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts. Les placements à revenu fixe dont les flux de trésorerie ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts au 31 décembre 2019 comprennent des titres d'emprunts, des placements privés et d'autres placements dont la juste valeur s'élève respectivement à 98 \$, 257 \$ et 373 \$ (105 \$, 230 \$ et 465 \$ en 2018). La variation de la juste valeur de ces placements au cours de l'exercice s'est établie à 71 \$ (21 \$ en 2018).

⁵ Les méthodes utilisées pour établir la juste valeur des placements sont décrites à la note 1 c) et à la note 3 g).

⁶ Comprendent des titres à court terme d'une durée à courir de moins de un an au moment de l'acquisition de 3 806 \$ (2 530 \$ en 2018), des équivalents de trésorerie d'une durée à courir de moins de 90 jours au moment de l'acquisition de 10 907 \$ (8 563 \$ en 2018) et des liquidités de 5 557 \$ (5 093 \$ en 2018).

⁷ Les titres d'emprunt comprennent des titres ayant une durée à courir de moins de un an et de moins de 90 jours au moment de l'acquisition respectivement de 537 \$ et 69 \$ (respectivement 870 \$ et 40 \$ en 2018).

⁸ Comprendent l'amortissement cumulé de 414 \$ (391 \$ en 2018).

- ⁹⁾ Les actifs alternatifs à long terme comprennent des placements dans des actions de sociétés fermées de 6 396 \$, des placements dans les secteurs de l'infrastructure de 8 854 \$, des placements dans les secteurs du pétrole et du gaz de 3 245 \$, des placements dans les secteurs des terrains forestiers exploitables et des terres agricoles de 4 669 \$ et divers autres placements de 1 679 \$ (respectivement 6 769 \$, 7 970 \$, 3 416 \$, 4 493 \$ et 790 \$ en 2018). Au cours de l'exercice, un groupe de placements dans le secteur de l'énergie hydroélectrique de 418 \$ a été vendu. Ce groupe de placements était auparavant classé comme étant détenu en vue de la vente.
- ¹⁰⁾ En 2019, la Compagnie a vendu des placements en actions de sociétés fermées nord-américaines de 1 112 \$ à Manulife Private Equity Partners, L.P., un fonds de fonds en gestion commune à capital fixe. La Compagnie offre des services de gestion au fonds. En 2018, la Compagnie a cédé les placements suivants à des parties liées : des actifs alternatifs à long terme dans le secteur de l'infrastructure d'une valeur de 1 422 \$ ont été vendus à John Hancock Infrastructure Master Fund L.P. aux États-Unis, entreprise associée de la Compagnie considérée comme étant une entité structurée en fonction des droits de vote des associés à laquelle la Compagnie fournit des services de gestion et dont elle détient une participation de moins de 1 %; des immeubles commerciaux aux États-Unis d'une valeur de 510 \$ ont été vendus à Manulife US Real Estate Investment Trust à Singapour, entreprise associée de la Compagnie considérée comme étant une entité structurée en fonction des droits de vote des porteurs de parts à laquelle la Compagnie fournit des services de gestion et dont elle détient environ 8,5 % des parts; et des immeubles commerciaux aux États-Unis d'une valeur de 1 314 \$ ont été vendus à trois coentreprises considérées comme étant des entités structurées en fonction des droits de vote.
- ¹¹⁾ Comprennent des baux adossés de 3 371 \$ (3 575 \$ en 2018). Voir la note 1 e) pour plus de détails sur les méthodes comptables.

b) Placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence

Les autres placements comprennent les placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence et sont présentés dans le tableau qui suit.

	2019		2018	
	Valeur comptable	% du total	Valeur comptable	% du total
Aux 31 décembre				
Baux adossés	3 371 \$	43	3 575 \$	51
Terrains forestiers exploitables et terres agricoles	668	9	599	9
Immeubles	1 031	13	725	11
Divers	2 714	35	1 956	29
Total	7 784 \$	100	6 855 \$	100

La quote-part de la Compagnie des profits et des dividendes tirés de ces placements pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'est établie respectivement à 369 \$ et 5 \$ (369 \$ et 13 \$ en 2018).

c) Revenus de placement

Exercice clos le 31 décembre 2019	Juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Divers ¹	Total
Trésorerie et titres à court terme				
Produits d'intérêts	32 \$	361 \$	– \$	393 \$
Profits (pertes) ²	5	(22)	–	(17)
Titres d'emprunt				
Produits d'intérêts	5 551	783	–	6 334
Profits (pertes) ²	11 595	472	–	12 067
Recouvrement (perte de valeur), montant net	(9)	1	–	(8)
Actions cotées				
Dividendes	552	69	–	621
Profits (pertes) ²	3 079	109	–	3 188
Perte de valeur, montant net	–	(24)	–	(24)
Créances hypothécaires				
Produits d'intérêts	–	–	1 951	1 951
Profits (pertes) ²	–	–	26	26
Recouvrement (provisions), montant net	–	–	31	31
Placements privés				
Produits d'intérêts	–	–	1 782	1 782
Profits (pertes) ²	–	–	(62)	(62)
Perte de valeur, montant net	–	–	(35)	(35)
Avances sur contrats	–	–	391	391
Prêts aux clients de la Banque				
Produits d'intérêts	–	–	87	87
Provisions, montant net	–	–	(1)	(1)
Immeubles				
Produits locatifs, nets de l'amortissement ³	–	–	505	505
Profits (pertes) ²	–	–	508	508
Dérivés				
Produits d'intérêts, montant net	579	–	(25)	554
Profits (pertes) ²	2 617	–	29	2 646
Autres placements				
Produits d'intérêts	–	–	69	69
Produits tirés des placements dans les secteurs du pétrole et du gaz, des terrains forestiers exploitables, des terres agricoles et autres	–	–	1 866	1 866
Profits (pertes) ²	745	(1)	35	779
Recouvrement (perte de valeur), montant net	–	–	93	93
Total des revenus de placement	24 746 \$	1 748 \$	7 250 \$	33 744 \$
Revenus de placement				
Produits d'intérêts	6 162 \$	1 144 \$	4 255 \$	11 561 \$
Dividendes, produits locatifs et autres produits	552	69	2 371	2 992
Perte de valeur, provisions et recouvrements, montant net	(9)	(23)	88	56
Divers	333	546	56	935
	7 038	1 736	6 770	15 544
Profits (pertes) réalisés et latents sur les actifs servant de soutien aux passifs des contrats d'assurance et de placement et sur les couvertures d'actions à grande échelle				
Titres d'emprunt	11 520	6	–	11 526
Actions cotées	2 865	6	–	2 871
Créances hypothécaires	–	–	26	26
Placements privés	–	–	(62)	(62)
Immeubles	–	–	514	514
Autres placements	777	–	(27)	750
Dérivés, y compris le programme de couverture d'actions à grande échelle	2 546	–	29	2 575
	17 708	12	480	18 200
Total des revenus de placement	24 746 \$	1 748 \$	7 250 \$	33 744 \$

	Juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Divers ¹	Total
Exercice clos le 31 décembre 2018				
Trésorerie et titres à court terme				
Produits d'intérêts	18 \$	293 \$	– \$	311 \$
Profits (pertes) ²	(72)	58	–	(14)
Titres d'emprunt				
Produits d'intérêts	5 429	646	–	6 075
Profits (pertes) ²	(6 015)	(312)	–	(6 327)
Recouvrement (perte de valeur), montant net	18	–	–	18
Actions cotées				
Dividendes	484	72	–	556
Profits (pertes) ²	(1 596)	330	–	(1 266)
Perte de valeur	–	(43)	–	(43)
Créances hypothécaires				
Produits d'intérêts	–	–	1 824	1 824
Profits (pertes) ²	–	–	56	56
Provisions, montant net	–	–	(8)	(8)
Placements privés				
Produits d'intérêts	–	–	1 729	1 729
Profits (pertes) ²	–	–	(83)	(83)
Perte de valeur, montant net	–	–	(10)	(10)
Avances sur contrats	–	–	371	371
Prêts aux clients de la Banque				
Produits d'intérêts	–	–	81	81
Provisions, montant net	–	–	(1)	(1)
Immeubles				
Produits locatifs, nets de l'amortissement ³	–	–	515	515
Profits (pertes) ²	–	–	445	445
Dérivés				
Produits d'intérêts, montant net	689	–	(41)	648
Profits (pertes) ²	(2 192)	–	(35)	(2 227)
Autres placements				
Produits d'intérêts	–	–	74	74
Produits tirés des placements dans les secteurs du pétrole et du gaz, des terrains forestiers exploitables, des terres agricoles et autres	–	–	1 778	1 778
Profits (pertes) ²	282	–	(110)	172
Perte de valeur, montant net	(2)	(4)	(115)	(121)
Total des revenus de placement	(2 957) \$	1 040 \$	6 470 \$	4 553 \$
Revenus de placement				
Produits d'intérêts	6 136 \$	939 \$	4 039 \$	11 114 \$
Dividendes, produits locatifs et autres produits	484	72	2 292	2 848
Perte de valeur, provisions et recouvrements, montant net	16	(47)	(134)	(165)
Divers	(295)	52	27	(216)
	6 341	1 016	6 224	13 581
Profits (pertes) réalisés et latents sur les actifs servant de soutien aux passifs des contrats d'assurance et de placement et sur les couvertures d'actions à grande échelle				
Titres d'emprunt	(6 012)	18	–	(5 994)
Actions cotées	(1 454)	10	–	(1 444)
Créances hypothécaires	–	–	55	55
Placements privés	–	–	(83)	(83)
Immeubles	–	–	449	449
Autres placements	357	(4)	(140)	213
Dérivés, y compris le programme de couverture d'actions à grande échelle	(2 189)	–	(35)	(2 224)
	(9 298)	24	246	(9 028)
Total des revenus de placement	(2 957) \$	1 040 \$	6 470 \$	4 553 \$

¹⁾ Comprend surtout des revenus de placement sur des prêts comptabilisés au coût amorti, des immeubles à usage propre, des immeubles de placement, des instruments dérivés et instruments de couverture dans des relations de couverture de flux de trésorerie, des placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence, des placements dans les secteurs du pétrole et du gaz, et des baux adossés.

²⁾ Comprennent les profits (pertes) réalisés et latents nets sur les instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, les immeubles de placement immobilier et les autres placements évalués à la juste valeur. Comprennent également les profits (pertes) réalisés nets sur les instruments financiers DV et les autres placements comptabilisés au coût amorti.

³⁾ Les produits locatifs tirés des immeubles de placement sont nets des charges d'exploitation directe.

d) Frais de gestion des placements

Le tableau suivant présente le total des frais de gestion des placements.

Exercices clos les 31 décembre	2019	2018
Liés aux placements	642 \$	643 \$
Liés aux fonds distincts, aux fonds communs et à d'autres fonds	1 121	1 070
Total des frais de gestion des placements	1 763 \$	1 713 \$

e) Immeubles de placement

Le tableau qui suit présente les produits locatifs et les charges d'exploitation directes des immeubles de placement.

Exercices clos les 31 décembre	2019	2018
Produits locatifs des immeubles de placement	864 \$	1 013 \$
Charges d'exploitation directes des immeubles de placement locatifs	(464)	(582)
Total	400 \$	431 \$

f) Titrisation de créances hypothécaires

La Compagnie titrise certaines créances hypothécaires résidentielles à taux fixe et à taux variable assurées et non assurées et des marges de crédit hypothécaires au moyen de la création de titres adossés à des créances hypothécaires, en vertu du Programme des obligations hypothécaires du Canada et d'un programme de titrisation des marges de crédit hypothécaire.

Les avantages reçus dans le cadre de la titrisation comprennent les écarts de taux d'intérêt entre l'actif et le passif connexe. Aucune perte sur créances n'est prévue sur les créances hypothécaires titrisées en vertu du Programme des obligations hypothécaires du Canada de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (« SCHL ») ou des programmes de titrisation des marges de crédit hypothécaire de la Fiducie hypothécaire canadienne Platinum puisqu'elles sont assurées par la SCHL ainsi que par d'autres programmes d'assurance tiers contre la défaillance des emprunteurs. Les hypothèques titrisées par l'entremise de la Fiducie hypothécaire canadienne Platinum II ne sont pas assurées.

Les flux de trésorerie reçus grâce aux actifs titrisés et aux créances hypothécaires sous-jacents sont utilisés pour régler les passifs sous forme d'emprunts garantis connexes. Pour les transactions sur les obligations hypothécaires du Canada, les encaissements de capital sont déposés dans un compte en fiducie aux fins de règlement du passif au moment de l'échéance. Les actifs transférés et les flux de trésorerie connexes ne peuvent être transférés ni utilisés à d'autres fins. Pour les transactions portant sur les marges de crédit hypothécaire, les investisseurs ont droit à des paiements d'intérêts périodiques, et le reste des encaissements de capital sont attribués à la Compagnie (le « vendeur ») au cours de la période de rechargement de la transaction et sont cumulés aux fins de règlement pendant une période d'accumulation, ou remboursés à l'investisseur mensuellement pendant une période de réduction, selon les modalités du billet.

Actifs titrisés et passifs au titre d'emprunts garantis

Au 31 décembre 2019	Actifs titrisés			Passifs au titre d'emprunts garantis ²
	Créances hypothécaires titrisées	Trésorerie affectée et titres à court terme	Total	
Programme de titrisation				
Titrisation de marges de crédit hypothécaire ¹	2 285 \$	8 \$	2 293 \$	2 250 \$
Titrisation en vertu du Programme des obligations hypothécaires du Canada	1 620	–	1 620	1 632
Total	3 905 \$	8 \$	3 913 \$	3 882 \$

Au 31 décembre 2018	Actifs titrisés			Passifs au titre d'emprunts garantis ²
	Créances hypothécaires titrisées	Trésorerie affectée et titres à court terme	Total	
Programme de titrisation				
Titrisation de marges de crédit hypothécaire ¹	2 285 \$	8 \$	2 293 \$	2 250 \$
Titrisation en vertu du Programme des obligations hypothécaires du Canada	1 525	–	1 525	1 524
Total	3 810 \$	8 \$	3 818 \$	3 774 \$

¹ La Banque Manuvie, une filiale, titrise une partie de ses créateurs liés aux marges de crédit hypothécaire par l'entremise de la Fiducie hypothécaire canadienne Platinum et de la Fiducie hypothécaire canadienne Platinum II. La Fiducie hypothécaire canadienne Platinum finance l'achat des coparticipations auprès de la Banque Manuvie en émettant des billets à terme garantis par le fonds sous-jacent de marges de crédit hypothécaire garantis par la SCHL à des investisseurs institutionnels. La Fiducie hypothécaire canadienne Platinum II finance l'achat des coparticipations auprès de la Banque Manuvie en émettant des billets à terme garantis par le fonds sous-jacent de marges de crédit hypothécaire non garanties à des investisseurs institutionnels. La trésorerie affectée se rapportant à la titrisation au moyen de marges de crédit hypothécaire est une provision établie en fonction des transactions. Des sorties seront effectuées sur la provision seulement si les flux de trésorerie des marges de crédit hypothécaire sous-jacents sont insuffisants pour satisfaire aux passifs au titre d'emprunts garantis.

² Les passifs au titre d'emprunts garantis comprennent principalement les billets de série 2011-1 à taux variable, lesquels devraient arriver à échéance le 15 décembre 2021 et les billets de série 2016-1 à taux variable, lesquels devraient arriver à échéance le 15 mai 2022. La Banque Manuvie titrise également des créances hypothécaires amortissables garanties aux termes du programme de titres adossés à des créances hypothécaires (« TACH ») assurées en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*, soutenu par la SCHL. Pour se doter d'une source de financement à taux fixe, la Banque Manuvie participe aux programmes d'Obligations hypothécaires du Canada en vendant des TACH assurés en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* à la Fiducie du Canada pour l'habitation.

Au 31 décembre 2019, la juste valeur des actifs titrisés et des passifs correspondants s'établissait respectivement à 3 950 \$ et 3 879 \$ (respectivement 3 843 \$ et 3 756 \$ en 2018).

g) Évaluation de la juste valeur

Le tableau qui suit présente les justes valeurs, classées selon la hiérarchie des justes valeurs, des placements et de l'actif net des fonds distincts évalués à la juste valeur.

Au 31 décembre 2019	Total de la juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Trésorerie et titres à court terme				
Juste valeur par le biais du résultat net	1 859 \$	– \$	1 859 \$	– \$
Disponibles à la vente	12 854	–	12 854	–
Divers	5 557	5 557	–	–
Titres d'emprunt				
Juste valeur par le biais du résultat net				
Gouvernement et organismes gouvernementaux canadiens	18 582	–	18 582	–
Gouvernement et organismes gouvernementaux américains	11 031	–	11 031	–
Autres gouvernements et organismes gouvernementaux	17 383	–	17 383	–
Sociétés	116 044	–	115 411	633
Titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles	13	–	13	–
Titres adossés à des créances hypothécaires commerciales	1 271	–	1 271	–
Autres titres adossés à des créances	1 983	–	1 983	–
Disponibles à la vente				
Gouvernement et organismes gouvernementaux canadiens	4 779	–	4 779	–
Gouvernement et organismes gouvernementaux américains	17 221	–	17 221	–
Autres gouvernements et organismes gouvernementaux	4 360	–	4 360	–
Sociétés	5 285	–	5 270	15
Titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles	1	–	1	–
Titres adossés à des créances hypothécaires commerciales	102	–	102	–
Autres titres adossés à des créances	67	–	67	–
Actions cotées				
Juste valeur par le biais du résultat net	20 060	20 060	–	–
Disponibles à la vente	2 791	2 788	3	–
Immeubles – immeubles de placement¹	11 002	–	–	11 002
Autres placements²	18 194	91	–	18 103
Actif net des fonds distincts³	343 108	293 903	44 693	4 512
Total	613 547 \$	322 399 \$	256 883 \$	34 265 \$

Au 31 décembre 2018	Total de la juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Trésorerie et titres à court terme				
Juste valeur par le biais du résultat net	1 080 \$	– \$	1 080 \$	– \$
Disponibles à la vente	10 013	–	10 013	–
Divers	5 093	5 093	–	–
Titres d'emprunt				
Juste valeur par le biais du résultat net				
Gouvernement et organismes gouvernementaux canadiens	16 445	–	16 445	–
Gouvernement et organismes gouvernementaux américains	11 934	–	11 934	–
Autres gouvernements et organismes gouvernementaux	16 159	–	15 979	180
Sociétés	107 425	–	106 641	784
Titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles	13	–	6	7
Titres adossés et à des créances hypothécaires commerciales	1 344	–	1 344	–
Autres titres adossés à des créances	1 417	–	1 417	–
Disponibles à la vente				
Gouvernement et organismes gouvernementaux canadiens	7 342	–	7 342	–
Gouvernement et organismes gouvernementaux américains	13 990	–	13 990	–
Autres gouvernements et organismes gouvernementaux	4 101	–	4 064	37
Sociétés	5 245	–	5 125	120
Titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles	2	–	–	2
Titres adossés à des créances hypothécaires commerciales	128	–	128	–
Autres titres adossés à des créances	49	–	49	–
Actions cotées				
Juste valeur par le biais du résultat net	16 721	16 718	–	3
Disponibles à la vente	2 458	2 456	2	–
Immeubles – immeubles de placement¹	10 761	–	–	10 761
Autres placements²	17 562	–	–	17 562
Actif net des fonds distincts³	313 209	273 840	34 922	4 447
Total	562 491 \$	298 107 \$	230 481 \$	33 903 \$

¹⁾ Dans le cas des immeubles de placement, les données importantes non observables sont les taux de capitalisation (qui se sont situés entre 2,75 % et 8,75 % au cours de l'exercice et entre 2,75 % et 8,75 % au cours de 2018) et les taux de capitalisation finaux (qui se sont situés entre 3,80 % et 9,25 % au cours de l'exercice et entre 3,80 % et 9,25 % au cours de 2018). Les autres facteurs demeurant constants, la baisse du taux de capitalisation ou du taux de capitalisation final aura tendance à faire augmenter la juste valeur des immeubles de placement. Les variations de la juste valeur fondées sur les variations des données non observables ne peuvent habituellement pas être extrapolées, car la relation entre les variations données à titre indicatif de chaque donnée n'est généralement pas linéaire.

- ²⁾ Les autres placements évalués à la juste valeur sont détenus principalement dans les secteurs de l'infrastructure et des terrains forestiers exploitables. Les données importantes utilisées dans l'évaluation des placements de la Compagnie détenus dans le secteur de l'infrastructure sont principalement les flux de trésorerie distribuables futurs, les valeurs finales et les taux d'actualisation. Les autres facteurs demeurant constants, la hausse des flux de trésorerie distribuables futurs ou des valeurs finales aurait tendance à faire augmenter la juste valeur des placements détenus dans le secteur de l'infrastructure, tandis que la hausse du taux d'actualisation aurait l'effet contraire. Les taux d'actualisation se sont situés entre 7,00 % et 16,5 % au cours de l'exercice (entre 8,95 % et 16,5 % en 2018). L'information à présenter sur les flux de trésorerie distribuables et la valeur finale n'est pas pertinente étant donné la disparité des estimations par projet. Les données importantes utilisées dans l'évaluation des placements de la Compagnie dans le secteur des terrains forestiers exploitables sont le prix du bois d'œuvre et les taux d'actualisation. Les autres facteurs demeurant constants, la hausse du prix du bois d'œuvre aurait tendance à faire augmenter la juste valeur des terrains forestiers exploitables, alors que la hausse des taux d'actualisation aurait l'effet contraire. Les taux d'actualisation se sont situés entre 5,0 % et 7,0 % au cours de l'exercice (entre 5,0 % et 7,0 % en 2018). La fourchette de prix pour le bois d'œuvre n'est pas pertinente étant donné que le prix du marché dépend de facteurs comme l'emplacement du terrain, et la proximité des marchés et des cours d'exportation.
- ³⁾ L'actif net des fonds distincts est évalué à la juste valeur. L'actif des fonds distincts de niveau 3 de la Compagnie est essentiellement investi dans des immeubles de placement et des terrains forestiers exploitables comme il est décrit ci-dessus.

Le tableau qui suit présente la juste valeur des placements non évalués à la juste valeur selon la hiérarchie des justes valeurs.

Au 31 décembre 2019	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Créances hypothécaires ¹	49 376 \$	51 450 \$	– \$	– \$	51 450 \$
Placements privés ²	37 979	41 743	–	36 234	5 509
Avances sur contrats ³	6 471	6 471	–	6 471	–
Prêts aux clients de la Banque ⁴	1 740	1 742	–	1 742	–
Immeubles – immeubles à usage propre ⁵	1 926	3 275	–	–	3 275
Autres placements ⁶	10 565	11 343	165	–	11 178
Total des placements présenté à la juste valeur	108 057 \$	116 024 \$	165 \$	44 447 \$	71 412 \$

Au 31 décembre 2018	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Créances hypothécaires ¹	48 363 \$	48 628 \$	– \$	– \$	48 628 \$
Placements privés ²	35 754	36 103	–	30 325	5 778
Avances sur contrats ³	6 446	6 446	–	6 446	–
Prêts aux clients de la Banque ⁴	1 793	1 797	–	1 797	–
Immeubles – immeubles à usage propre ⁵	2 016	3 179	–	–	3 179
Autres placements ⁶	9 978	10 751	121	–	10 630
Total des placements présenté à la juste valeur	104 350 \$	106 904 \$	121 \$	38 568 \$	68 215 \$

- ¹⁾ La juste valeur des créances hypothécaires commerciales est établie à l'aide d'une méthode d'évaluation interne fondée sur des données observables et non observables. Les données non observables comprennent des hypothèses liées au crédit et des ajustements au titre de la liquidité. La juste valeur des créances hypothécaires résidentielles à taux fixe est établie à l'aide de la méthode des flux de trésorerie actualisés. Les données utilisées pour l'évaluation comprennent surtout les taux d'intérêt courants et les taux de remboursements anticipés, le cas échéant. Pour les créances hypothécaires résidentielles à taux variable, la juste valeur est réputée correspondre à leur valeur comptable.
- ²⁾ La juste valeur des placements privés est établie à l'aide d'une méthode d'évaluation interne fondée sur des données observables et non observables. Les données non observables comprennent des hypothèses liées au crédit et des ajustements au titre de la liquidité. Les placements privés sont classés dans le niveau 2, à moins que l'ajustement au titre de la liquidité n'ait une incidence importante sur le prix, auquel cas le titre pourrait être classé dans le niveau 3.
- ³⁾ La juste valeur des avances sur contrats correspond au solde du capital impayé.
- ⁴⁾ La juste valeur des prêts à taux fixe aux clients de la Banque est établie au moyen de la méthode des flux de trésorerie actualisés. Les données utilisées pour l'évaluation comprennent surtout les taux d'intérêt courants. Pour les prêts à taux variable, la juste valeur est réputée correspondre à leur valeur comptable.
- ⁵⁾ La juste valeur des immeubles à usage propre et la hiérarchie des justes valeurs sont établies selon les méthodes décrites à la note 1 pour les actifs immobiliers – immeubles de placement.
- ⁶⁾ Comprennent surtout des baux adossés, des propriétés pétrolières et gazières, et d'autres placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. La juste valeur des baux adossés est présentée à leur valeur comptable puisque la juste valeur n'est habituellement pas calculée pour ces placements. La juste valeur des propriétés pétrolières et gazières est déterminée à l'aide d'évaluations externes qui sont fondées sur la méthode des flux de trésorerie actualisés. Les données utilisées pour l'évaluation comprennent surtout les courbes des prix prévus, la production prévue ainsi que les dépenses d'investissement et les coûts d'exploitation. La juste valeur des autres placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence est déterminée à l'aide de diverses techniques d'évaluation, dont la méthode des flux de trésorerie actualisés et l'approche par le marché. Les données varient en fonction du placement évalué.

Transferts de placements entre le niveau 1 et le niveau 2

La Compagnie comptabilise les transferts d'actifs et de passifs entre le niveau 1 et le niveau 2 à leur juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Les actifs sont transférés hors du niveau 1 lorsque la fréquence et le volume des opérations dans un marché actif ne sont plus assez importants. À l'inverse, les actifs sont transférés du niveau 2 au niveau 1 lorsque le volume et la fréquence des opérations traduisent un marché actif. La Compagnie n'a transféré aucun actif entre le niveau 1 et le niveau 2 au cours des exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018.

En ce qui a trait à l'actif net des fonds distincts, la Compagnie a effectué des transferts de néant du niveau 1 au niveau 2 pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 (néant en 2018). La Compagnie a effectué des transferts de néant du niveau 2 au niveau 1 pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 (2 \$ en 2018).

Placements et actif net des fonds distincts évalués à la juste valeur à l'aide de données importantes non observables (niveau 3)

La Compagnie classe la juste valeur des placements et de l'actif net des fonds distincts dans le niveau 3 s'il n'existe pas de marché observable pour ces actifs ou si, en l'absence de marchés actifs, la plupart des données utilisées pour établir la juste valeur sont fondées sur les propres hypothèses de la Compagnie à l'égard des hypothèses des participants sur le marché. Pour établir les justes valeurs de niveau 3, la Compagnie favorise l'utilisation de données fondées sur le marché plutôt que sur ses propres hypothèses. Les profits et les pertes des tableaux qui suivent comprennent les variations de la juste valeur découlant de facteurs observables et non observables.

Le tableau qui suit présente l'évolution de la juste valeur, pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018, des placements, des dérivés et de l'actif net des fonds distincts pour lesquels des données non observables importantes (niveau 3) ont été utilisées.

Exercice clos le 31 décembre 2019	Solde au 1 ^{er} janvier 2019	Profits (pertes) réalisés/latents nets inclus dans le résultat net ¹	Profits (pertes) réalisés/latents nets inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global ²	Achats	Ventes	Règlements	Transfert dans le niveau 3 ^{3,4}	Transfert hors du niveau 3 ^{3,4}	Fluctuation des devises	Solde au 31 décembre 2019	Variation des profits (pertes) latents liés aux actifs toujours détenus
Titres d'emprunt											
Juste valeur par le biais du résultat net											
Autres gouvernements et organismes gouvernementaux											
	180 \$	1 \$	– \$	16 \$	(18) \$	– \$	– \$	(178) \$	(1) \$	– \$	– \$
Sociétés											
	784	35	–	43	(88)	(18)	514	(604)	(33)	633	47
Titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles											
	7	–	–	–	(1)	–	–	(6)	–	–	–
	971	36	–	59	(107)	(18)	514	(788)	(34)	633	47
Disponibles à la vente											
Autres gouvernements et organismes gouvernementaux											
	37	1	–	5	(12)	–	–	(31)	–	–	–
Sociétés											
	120	1	–	13	(21)	(4)	–	(93)	(2)	14	–
Titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles											
	2	–	–	–	–	–	–	(1)	–	1	–
Titres adossés à des créances hypothécaires commerciales											
	–	–	–	37	–	–	–	(37)	–	–	–
	159	2	–	55	(33)	(4)	–	(162)	(2)	15	–
Actions cotées											
Juste valeur par le biais du résultat net											
	3	1 739	–	–	(1 679)	–	–	–	(63)	–	1 510
	3	1 739	–	–	(1 679)	–	–	–	(63)	–	1 510
Immeubles – immeubles de placement											
	10 761	506	–	440	(457)	–	15	–	(263)	11 002	468
Autres placements											
	17 562	(1 028)	2	3 401	(144)	(1 031)	2	–	(661)	18 103	(923)
	28 323	(522)	2	3 841	(601)	(1 031)	17	–	(924)	29 105	(455)
Dérivés											
	106	1 884	44	42	–	(685)	135	(34)	(36)	1 456	1 423
Actif net des fonds distincts											
	4 447	148	–	193	(140)	(30)	–	–	(106)	4 512	111
Total	34 009 \$	3 287 \$	46 \$	4 190 \$	(2 560) \$	(1 768) \$	666 \$	(984) \$	(1 165) \$	35 721 \$	2 636 \$

Exercice clos le 31 décembre 2018	Solde au 1 ^{er} janvier 2018	Profits (pertes) réalisés/latents nets inclus dans le résultat net ¹	Profits (pertes) réalisés/latents nets inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global ²	Achats	Ventes	Règlements	Transfert dans le niveau 3 ^{3,4}	Transfert hors du niveau 3 ^{3,4}	Fluctuation des devises	Solde au 31 décembre 2018	Variation des profits (pertes) latents liés aux actifs toujours détenus
Titres d'emprunt											
Juste valeur par le biais du résultat net											
Autres gouvernements et organismes gouvernementaux											
	239 \$	(2) \$	– \$	27 \$	(85) \$	(14) \$	– \$	– \$	15 \$	180 \$	(3) \$
Sociétés											
	710	3	–	190	(61)	(18)	–	(93)	53	784	(10)
Titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles											
	1	6	–	–	–	–	–	–	–	7	6
Autres titres adossés à des créances											
	25	–	–	31	–	–	–	(56)	–	–	–
	975	7	–	248	(146)	(32)	–	(149)	68	971	(7)
Disponibles à la vente											
Autres gouvernements et organismes gouvernementaux											
	47	–	–	6	(15)	(4)	–	–	3	37	–
Sociétés											
	88	–	–	49	(12)	(4)	–	(7)	6	120	–
Titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles											
	–	–	1	–	–	–	–	–	1	2	–
Autres titres adossés à des créances											
	1	–	–	–	–	–	–	(1)	–	–	–
	136	–	1	55	(27)	(8)	–	(8)	10	159	–
Actions cotées											
Juste valeur par le biais du résultat net											
	3	–	–	–	–	–	–	–	–	3	–
	3	–	–	–	–	–	–	–	–	3	–
Immeubles – immeubles de placement											
	12 529	291	–	615	(2 578)	–	–	(706)	610	10 761	244
Autres placements											
	16 203	(1 168)	1	3 926	(1 636)	(841)	–	(35)	1 112	17 562	(434)
	28 732	(877)	1	4 541	(4 214)	(841)	–	(741)	1 722	28 323	(190)
Dérivés											
	769	(666)	(48)	12	–	18	9	(13)	25	106	(460)
Actif net des fonds distincts											
	4 255	226	–	155	(367)	1	3	(17)	191	4 447	161
Total	34 870 \$	(1 310) \$	(46) \$	5 011 \$	(4 754) \$	(862) \$	12 \$	(928) \$	2 016 \$	34 009 \$	(496) \$

¹ Ces montants sont compris dans les revenus de placement, montant net aux comptes de résultat consolidés, à l'exception du montant lié à l'actif net des fonds distincts, lequel est comptabilisé dans les variations de l'actif net des fonds distincts (voir la note 21).

² Ces montants sont inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global aux états de la situation financière consolidés.

³ À l'égard des actifs qui sont transférés dans le niveau 3 ou hors de ce niveau, sauf les dérivés, la Compagnie utilise la juste valeur des actifs au début de l'exercice. Voir la note de bas de tableau 4 ci-dessous.

⁴ À l'égard des dérivés qui sont transférés dans le niveau 3 ou hors de ce niveau, la Compagnie utilise la juste valeur des éléments respectivement à la fin et au début de l'exercice.

Les transferts dans le niveau 3 découlent principalement de titres ayant subi une dépréciation au cours de l'exercice, ou de titres à l'égard desquels un manque de données observables sur le marché (par rapport à la période précédente) s'est traduit par un reclassement dans le niveau 3. Les transferts hors du niveau 3 découlent principalement des nouvelles données observables sur le marché pour la totalité de la durée du titre d'emprunt.

Note 4 Instruments dérivés et instruments de couverture

Les dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est tirée des taux d'intérêt, des taux de change, d'autres instruments financiers, du prix des marchandises ou d'indices sous-jacents. La Compagnie utilise des dérivés, y compris des swaps, des contrats à terme de gré à gré et des contrats à terme normalisés, et des options pour gérer les expositions actuelles et futures à des variations de taux d'intérêt, des taux de change, des prix des marchandises et du cours des actions, et pour calquer les placements admissibles.

Les swaps sont des contrats hors cote en vertu desquels la Compagnie et un tiers s'échangent une série de flux de trésorerie en fonction de taux appliqués à un notionnel. Pour les swaps de taux d'intérêt, les parties s'échangent généralement des paiements d'intérêts à taux fixe ou variable, calculés d'après un notionnel, libellés en une seule monnaie. Les swaps de devises supposent l'échange d'un montant de capital entre les parties, ainsi que l'échange de paiements d'intérêts libellés en une monnaie contre des paiements d'intérêts libellés en une autre monnaie. Les swaps sur le rendement total sont des contrats qui supposent l'échange de paiements fondés sur les variations des valeurs d'un actif de référence, y compris tout rendement comme l'intérêt gagné sur ces actifs, contre des montants fondés sur les taux de référence précisés dans le contrat.

Les contrats à terme de gré à gré et les contrats à terme normalisés sont des obligations contractuelles d'acheter ou de vendre un instrument financier, des devises ou toute autre marchandise sous-jacente à une date ultérieure prédéterminée et à un prix donné. Les

contrats à terme de gré à gré sont des contrats hors cote négociés entre des contreparties, tandis que les contrats à terme normalisés sont des contrats comportant des montants et des dates de règlement standards, négociés sur un marché organisé.

Les options sont des contrats en vertu desquels le détenteur a le droit, mais non l'obligation, d'acheter (option d'achat) ou de vendre (option de vente) un titre, un taux de change, un taux d'intérêt ou tout autre instrument financier à un prix ou un taux prédéterminé dans un délai donné.

Voir la stratégie de couverture dynamique de garanties de contrats de rente variable à la note 8 a) pour une explication de la stratégie de couverture dynamique des garanties liées aux rentes variables de la Compagnie.

a) Juste valeur des dérivés

Les modèles de tarification utilisés pour évaluer les dérivés hors cote sont fondés sur des méthodes d'évaluation standards du marché, et les données de ces modèles sont conformes à celles qu'un intervenant sur le marché utiliserait dans le cadre de l'évaluation de ces instruments. L'évaluation des dérivés peut être touchée par des variations des taux d'intérêt, des taux de change, des indices financiers, des différentiels de taux, du risque de défaillance (y compris la défaillance des contreparties au contrat) et de la volatilité du marché. Les données importantes utilisées dans les modèles d'évaluation pour la plupart des dérivés hors cote sont des données observables ou qui peuvent être étayées par des données observables sur le marché, et sont classées dans le niveau 2. Les données qui sont observables comprennent habituellement les taux d'intérêt, les taux de change et les courbes de taux d'intérêt. Toutefois, certains dérivés hors cote peuvent s'appuyer sur des données importantes pour la juste valeur, mais non observables sur le marché, ou qui ne peuvent être tirées principalement de données observables sur le marché ou étayées par de telles données, et ces dérivés sont classés dans le niveau 3. Les données qui ne sont habituellement pas observables comprennent les cours établis par des courtiers, la volatilité et les données extérieures à la tranche observable de la courbe des taux d'intérêt ou d'autres mesures pertinentes du marché. Ces données non observables peuvent faire grandement appel au jugement ou nécessiter des estimations importantes de la part de la direction. Bien qu'elles ne soient pas observables, ces données sont fondées sur des hypothèses jugées appropriées compte tenu des circonstances et conformes à celles que des intervenants sur le marché utiliseraient pour évaluer de tels instruments. L'utilisation, par la Compagnie, de données non observables est limitée, et l'incidence sur la juste valeur des dérivés ne constitue pas un montant important, comme le démontre le montant peu élevé des dérivés de niveau 3. Le risque de crédit de la contrepartie et celui de la Compagnie sont pris en compte dans l'établissement de la juste valeur de tous les dérivés hors cote, compte tenu de l'incidence des conventions de compensation et des ententes de garantie.

Le tableau qui suit présente le montant notionnel brut et la juste valeur des instruments dérivés en fonction de l'exposition au risque sous-jacent.

Aux 31 décembre		2019			2018		
		Montant notionnel	Juste valeur		Montant notionnel	Juste valeur	
Type de couverture	Type d'instrument		Actif	Passif		Actif	Passif
Relations de comptabilité de couverture admissibles							
Couvertures de la juste valeur	Swaps de taux d'intérêt	350 \$	– \$	5 \$	519 \$	– \$	13 \$
	Swaps de devises	86	3	1	91	5	–
Couvertures de flux de trésorerie	Swaps de devises	825	–	407	894	–	367
	Contrats à terme de gré à gré	–	–	–	80	–	9
	Contrats sur actions	132	16	–	101	–	12
Couvertures d'investissements nets	Swaps de devises	3 220	4	178	3 220	–	209
	Contrats à terme de gré à gré	2 822	7	22	1 864	21	65
Total des dérivés dans des relations de comptabilité de couverture admissibles		7 435	30	613	6 769	26	675
Dérivés non désignés comme relations de comptabilité de couverture admissibles							
	Swaps de taux d'intérêt	283 172	15 159	8 140	300 704	11 204	5 675
	Contrats à terme normalisés sur taux d'intérêt	13 069	–	–	14 297	–	–
	Options sur taux d'intérêt	12 248	423	–	11 736	314	–
	Swaps de devises	28 234	645	1 437	25 036	827	1 421
	Contrats de change à terme	3 387	–	–	4 052	–	–
	Contrats à terme de gré à gré	33 432	2 337	273	29 248	670	158
	Contrats sur actions	14 582	853	37	15 492	653	163
	Swaps sur défaillance de crédit	502	6	–	652	9	–
	Contrats à terme normalisés sur actions	10 576	–	–	10 908	–	–
Total des dérivés non désignés comme relations de comptabilité de couverture admissibles		399 202	19 423	9 887	412 125	13 677	7 417
Total des dérivés		406 637 \$	19 453 \$	10 500 \$	418 894 \$	13 703 \$	8 092 \$

Le tableau qui suit présente les justes valeurs des dérivés par durée résiduelle jusqu'à l'échéance. Les justes valeurs présentées ci-dessous ne comprennent pas l'incidence des conventions-cadres de compensation. Voir la note 8.

	Durée résiduelle jusqu'à l'échéance				Total
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Au 31 décembre 2019					
Actifs dérivés	1 248 \$	1 659 \$	1 309 \$	15 237 \$	19 453 \$
Passifs dérivés	468	162	240	9 630	10 500

	Durée résiduelle jusqu'à l'échéance				Total
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Au 31 décembre 2018					
Actifs dérivés	649 \$	671 \$	795 \$	11 588 \$	13 703 \$
Passifs dérivés	359	430	227	7 076	8 092

Le tableau qui suit présente les montants notionnels bruts selon la durée résiduelle jusqu'à l'échéance, le total de la juste valeur (y compris les intérêts courus), l'équivalent risque de crédit et le montant pondéré en fonction du risque par type de contrat.

	Durée résiduelle jusqu'à l'échéance (montant notionnel)				Juste valeur			Équivalent risque de crédit ¹	Montant pondéré en fonction du risque ²
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Positive	Négative	Nette		
Au 31 décembre 2019									
Contrats de taux d'intérêt									
Swaps hors cote	5 105 \$	22 288 \$	112 863 \$	140 256 \$	15 627 \$	(8 910) \$	6 717 \$	6 727 \$	940 \$
Swaps réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation	3 932	11 499	127 835	143 266	238	(240)	(2)	–	–
Contrats à terme de gré à gré	11 709	15 089	1 283	28 081	2 312	(253)	2 059	398	53
Contrats à terme normalisés	13 069	–	–	13 069	–	–	–	–	–
Options achetées	1 266	4 454	6 528	12 248	423	–	423	560	77
Total partiel	35 081	53 330	248 509	336 920	18 600	(9 403)	9 197	7 685	1 070
Contrats de change									
Swaps	1 512	8 459	22 394	32 365	646	(2 082)	(1 436)	2 895	320
Contrats à terme de gré à gré	8 173	–	–	8 173	32	(42)	(10)	130	15
Contrats à terme normalisés	3 387	–	–	3 387	–	–	–	–	–
Dérivés de crédit	275	227	–	502	6	–	6	–	–
Contrats sur actions									
Swaps	1 233	164	–	1 397	43	(16)	27	220	27
Contrats à terme normalisés	10 576	–	–	10 576	–	–	–	–	–
Options achetées	6 604	6 633	80	13 317	821	(20)	801	3 328	439
Total partiel y compris les intérêts courus	66 841	68 813	270 983	406 637	20 148	(11 563)	8 585	14 258	1 871
Moins : intérêts courus	–	–	–	–	695	(1 063)	(368)	–	–
Total	66 841 \$	68 813 \$	270 983 \$	406 637 \$	19 453 \$	(10 500) \$	8 953 \$	14 258 \$	1 871 \$

	Durée résiduelle jusqu'à l'échéance (montant notionnel)				Juste valeur			Équivalent risque de crédit ¹	Montant pondéré en fonction du risque ²
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Positive	Négative	Nette		
Au 31 décembre 2018									
Contrats de taux d'intérêt									
Swaps hors cote	3 495 \$	22 568 \$	121 817 \$	147 880 \$	11 750 \$	(6 477) \$	5 273 \$	5 190 \$	776 \$
Swaps réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation	5 723	16 140	131 480	153 343	95	(96)	(1)	–	–
Contrats à terme de gré à gré	10 258	14 300	648	25 206	637	(126)	511	259	37
Contrats à terme normalisés	14 297	–	–	14 297	–	–	–	–	–
Options achetées	1 166	4 981	5 589	11 736	317	–	317	376	58
Total partiel	34 939	57 989	259 534	352 462	12 799	(6 699)	6 100	5 825	871
Contrats de change									
Swaps	1 024	7 267	20 950	29 241	807	(2 030)	(1 223)	2 622	291
Contrats à terme de gré à gré	5 926	60	–	5 986	54	(106)	(52)	105	13
Contrats à terme normalisés	4 052	–	–	4 052	–	–	–	–	–
Dérivés de crédit	143	509	–	652	10	–	10	–	–
Contrats sur actions									
Swaps	2 728	142	–	2 870	29	(57)	(28)	278	35
Contrats à terme normalisés	10 908	–	–	10 908	–	–	–	–	–
Options achetées	6 142	6 581	–	12 723	621	(118)	503	2 217	310
Total partiel y compris les intérêts courus	65 862	72 548	280 484	418 894	14 320	(9 010)	5 310	11 047	1 520
Moins : intérêts courus	–	–	–	–	617	(918)	(301)	–	–
Total	65 862 \$	72 548 \$	280 484 \$	418 894 \$	13 703 \$	(8 092) \$	5 611 \$	11 047 \$	1 520 \$

¹ L'équivalent risque de crédit est la somme de la valeur de remplacement et du risque de crédit éventuel. La valeur de remplacement correspond au coût actuel de remplacement de tous les contrats dont la juste valeur est positive. Les sommes prennent en compte les contrats officiels qui permettent la compensation des positions. Le risque de crédit éventuel est calculé à l'aide d'une formule prescrite par le Bureau du surintendant des institutions financières (« BSIF »).

² Le montant pondéré en fonction du risque est l'équivalent risque de crédit, pondéré selon la solvabilité de la contrepartie, conformément aux directives du BSIF.

Le montant notionnel total de 407 milliards de dollars (419 milliards de dollars en 2018) comprend 128 milliards de dollars (136 milliards de dollars en 2018) liés aux dérivés utilisés dans le cadre de la couverture dynamique des garanties de rente variable et des programmes de couverture à grande échelle du risque lié aux actions de la Compagnie. En raison des pratiques de couverture des rentes variables de la Compagnie, un grand nombre d'opérations entraînent des positions compensatoires, ce qui donne lieu à une exposition nette à la juste valeur pour la Compagnie bien inférieure à celle que le montant notionnel brut laisse entendre.

Juste valeur et hiérarchie des justes valeurs des instruments dérivés

Au 31 décembre 2019	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	17 894 \$	– \$	15 801 \$	2 093 \$
Contrats de change	684	–	684	–
Contrats sur actions	869	–	821	48
Swaps sur défaillance de crédit	6	–	6	–
Total des actifs dérivés	19 453 \$	– \$	17 312 \$	2 141 \$

Passifs dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	8 397 \$	– \$	7 730 \$	667 \$
Contrats de change	2 066	–	2 065	1
Contrats sur actions	37	–	20	17
Total des passifs dérivés	10 500 \$	– \$	9 815 \$	685 \$

Au 31 décembre 2018	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	12 155 \$	– \$	11 537 \$	618 \$
Contrats de change	886	–	876	10
Contrats sur actions	653	–	621	32
Swaps sur défaillance de crédit	9	–	9	–
Total des actifs dérivés	13 703 \$	– \$	13 043 \$	660 \$
Passifs dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	5 815 \$	– \$	5 318 \$	497 \$
Contrats de change	2 103	–	2 102	1
Contrats sur actions	174	–	118	56
Total des passifs dérivés	8 092 \$	– \$	7 538 \$	554 \$

L'information sur l'évolution des contrats dérivés nets de niveau 3 pour lesquels des données non observables importantes ont été utilisées est présentée à la note 3 g).

b) Relations de couverture

La Compagnie utilise des dérivés à des fins de couverture économique. Dans certaines circonstances, ces couvertures respectent aussi les exigences en matière de comptabilité de couverture. Les stratégies de gestion du risque admissibles à la comptabilité de couverture sont désignées à titre de couvertures de la juste valeur, de couvertures de flux de trésorerie ou de couvertures d'investissements nets. Ces différents types de couvertures sont décrits ci-après.

Couvertures de la juste valeur

La Compagnie a recours à des swaps de taux d'intérêt pour gérer son exposition aux variations de la juste valeur des instruments financiers à taux fixe attribuables aux variations des taux d'intérêt. La Compagnie utilise également des swaps de devises pour gérer son exposition aux variations des taux de change et des taux d'intérêt, ou les deux.

La Compagnie comptabilise les profits et les pertes sur dérivés et les éléments couverts connexes dans les couvertures de la juste valeur dans les revenus de placement. Ces profits (pertes) sur les placements sont présentés dans le tableau ci-dessous.

	Éléments couverts dans des relations de couverture de la juste valeur admissibles	Profits (pertes) comptabilisés sur dérivés	Profits (pertes) comptabilisés pour les éléments couverts	Inefficacité comptabilisée dans les revenus de placement
Exercice clos le 31 décembre 2019				
Swaps de taux d'intérêt	Passifs à taux fixe	8 \$	(6) \$	2 \$
Swaps de devises	Actifs à taux fixe	(1)	2	1
Total		7 \$	(4) \$	3 \$

	Éléments couverts dans des relations de couverture de la juste valeur admissibles	Profits (pertes) comptabilisés sur dérivés	Profits (pertes) comptabilisés pour les éléments couverts	Inefficacité comptabilisée dans les revenus de placement
Exercice clos le 31 décembre 2018				
Swaps de taux d'intérêt	Actifs à taux fixe	1 \$	(1) \$	– \$
	Passifs à taux fixe	3	(3)	–
Swaps de devises	Actifs à taux fixe	7	(5)	2
Total		11 \$	(9) \$	2 \$

Couvertures de flux de trésorerie

La Compagnie a recours à des swaps de taux d'intérêt pour gérer son exposition aux variations des flux de trésorerie d'instruments financiers à taux variable et de transactions prévues. La Compagnie utilise aussi des swaps de devises et des contrats de change à terme pour couvrir la variabilité des instruments financiers et des charges libellés en devises. Des swaps sur le rendement total sont utilisés pour couvrir la variabilité des flux de trésorerie associée à certaines attributions de rémunération fondée sur des actions. Des swaps sur l'inflation sont utilisés pour réduire le risque d'inflation découlant des passifs indexés à l'inflation.

L'incidence des dérivés dans des relations de couverture de flux de trésorerie sur les comptes de résultat consolidés et sur les états du résultat global consolidés est présentée dans le tableau ci-après.

	Éléments couverts dans des relations de couverture de flux de trésorerie admissibles	Profits (pertes) sur dérivés différés dans le cumul des autres éléments du résultat global	Profits (pertes) reclassés du cumul des autres éléments du résultat global dans les revenus de placement	Inefficacité comptabilisée dans les revenus de placement
Exercice clos le 31 décembre 2019				
Swaps de devises	Actifs à taux fixe	(2) \$	1 \$	– \$
	Passifs à taux variable	(40)	37	–
Contrats à terme de gré à gré	Charges attendues	–	(9)	–
Contrats sur actions	Rémunération fondée sur des actions	35	(9)	–
Total		(7) \$	20 \$	– \$

	Éléments couverts dans des relations de couverture de flux de trésorerie admissibles	Profits (pertes) sur dérivés différés dans le cumul des autres éléments du résultat global	Profits (pertes) reclassés du cumul des autres éléments du résultat global dans les revenus de placement	Inefficacité comptabilisée dans les revenus de placement
Exercice clos le 31 décembre 2018				
Swaps de taux d'intérêt	Passifs attendus	– \$	(20) \$	– \$
Swaps de devises	Actifs à taux fixe	–	(1)	–
	Passifs à taux variable	(36)	(62)	–
Contrats à terme de gré à gré	Charges attendues	(8)	(2)	–
Contrats sur actions	Rémunération fondée sur des actions	(21)	27	–
Total		(65) \$	(58) \$	– \$

La Compagnie prévoit que des pertes nettes d'environ 9 \$ seront reclassées du cumul des autres éléments du résultat global au résultat net dans les 12 prochains mois. La période maximale pendant laquelle les flux de trésorerie variables sont couverts est de 17 ans.

Couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger

La Compagnie utilise principalement des contrats de change à terme, des swaps de devises et une dette libellée en monnaies autres que la monnaie fonctionnelle pour gérer son exposition au risque de change lié aux investissements nets dans des établissements à l'étranger.

L'incidence des relations de couverture des investissements nets sur les comptes de résultat consolidés et sur les états du résultat global consolidés est présentée dans le tableau ci-après.

	Profits (pertes) différés dans le cumul des autres éléments du résultat global	Profits (pertes) reclassés du cumul des autres éléments du résultat global dans les revenus de placement	Inefficacité comptabilisée dans les revenus de placement
Exercice clos le 31 décembre 2019			
Swaps de devises	26 \$	– \$	– \$
Contrats à terme de gré à gré	80	–	–
Total	106 \$	– \$	– \$

	Profits (pertes) différés dans le cumul des autres éléments du résultat global	Profits (pertes) reclassés du cumul des autres éléments du résultat global dans les revenus de placement	Inefficacité comptabilisée dans les revenus de placement
Exercice clos le 31 décembre 2018			
Swaps de devises	(262) \$	– \$	– \$
Contrats à terme de gré à gré	9	–	–
Total	(253) \$	– \$	– \$

c) Dérivés non désignés comme relations de comptabilité de couverture admissibles

Les dérivés utilisés dans les portefeuilles servant de soutien aux passifs des contrats d'assurance ne sont habituellement pas désignés à titre de relations de comptabilité de couverture admissibles puisque les variations de la valeur des passifs des contrats d'assurance couverts économiquement par ces dérivés sont également comptabilisées en résultat net. Puisque les variations de la juste valeur de ces dérivés et des risques couverts connexes sont comptabilisées dans les revenus de placement à mesure qu'elles se produisent, elles compensent généralement les variations du risque couvert dans la mesure où les couvertures sont efficaces sur le plan économique. Les swaps de taux d'intérêt et de devises sont utilisés dans les portefeuilles servant de soutien aux passifs des contrats d'assurance afin de gérer les risques relatifs à la durée et aux taux de change.

Revenus de placement sur les dérivés non désignés comme relations de comptabilité de couverture admissibles

Exercices clos les 31 décembre	2019	2018
Swaps de taux d'intérêt	1 483 \$	(1 894) \$
Contrats à terme normalisés sur taux d'intérêt	571	(298)
Options sur taux d'intérêt	96	(52)
Swaps de devises	(276)	(63)
Contrats de change à terme	88	3
Contrats à terme de gré à gré	2 815	(354)
Contrats à terme normalisés sur actions	(2 436)	742
Contrats sur actions	277	(276)
Swaps sur défaillance de crédit	(3)	(6)
Total	2 615 \$	(2 198) \$

d) Dérivés incorporés

Certains contrats d'assurance présentent des caractéristiques qui constituent des dérivés incorporés et sont évalués séparément à la juste valeur par le biais du résultat net, y compris les contrats de réassurance de garanties de prestations de rente minimales et les contrats comportant certaines caractéristiques en matière de crédit et de taux d'intérêt.

Certains contrats de réassurance liés aux garanties de prestations de rente minimales comportent des dérivés incorporés nécessitant une évaluation distincte à la juste valeur par le biais du résultat net, car la composante financière incluse dans les contrats de réassurance ne contient pas de risque d'assurance important. Au 31 décembre 2019, les cessions en réassurance liées aux garanties de prestations de rente minimales avaient une juste valeur de 981 \$ (1 148 \$ en 2018) et les réassurances liées aux garanties de prestations de rente minimales acceptées avaient une juste valeur de 109 \$ (114 \$ en 2018). Les sinistres remboursés au titre des contrats de cessions en réassurance contrebalancent les frais de règlement, et les sinistres pris en charge en vertu des contrats de réassurance acceptée sont présentés à titre de prestations contractuelles.

Les dérivés incorporés sur crédit et taux d'intérêt de la Compagnie donnent au titulaire de contrats les rendements promis sur un portefeuille d'actifs. Ces dérivés incorporés comportent un risque de crédit et de taux d'intérêt qui est un risque financier incorporé dans le contrat d'assurance sous-jacent. Au 31 décembre 2019, ces dérivés incorporés avaient une juste valeur de (137) \$ (53 \$ en 2018).

Les autres instruments financiers classés à titre de dérivés incorporés, mais exemptés de l'évaluation à la juste valeur distincte comprennent les produits d'assurance vie et d'assurance vie universelle à capital variable, les taux crédités minimums garantis, les garanties de non-déchéance, les options de garanties de conversion en rente, l'indexation (IPC) des prestations, et les garanties minimales des fonds distincts autres que les garanties de prestation de rente minimales cédées/acceptées en réassurance. Ces dérivés incorporés sont évalués et présentés dans les passifs des contrats d'assurance, et sont exemptés de l'évaluation à la juste valeur de manière distincte, car, soit ils présentent un risque d'assurance, soit ils sont liés étroitement au contrat d'assurance hôte.

Note 5 Goodwill et immobilisations incorporelles

a) Variation de la valeur comptable du goodwill et des immobilisations incorporelles

Le tableau ci-après présente la variation de la valeur comptable du goodwill et des immobilisations incorporelles.

Au 31 décembre 2019	Solde au 1 ^{er} janvier	Ajouts/ cessions	Amortissement	Incidence des fluctuations des taux de change	Solde au 31 décembre
Goodwill	5 864 \$	(6) \$	s.o. \$	(115) \$	5 743 \$
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée					
Marque de commerce	819	–	s.o.	(40)	779
Contrats de gestion de fonds et autres ¹	798	32	s.o.	(25)	805
	1 617	32	s.o.	(65)	1 584
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée²					
Réseaux de distribution	868	6	44	(29)	801
Relations clients	860	(2)	54	(9)	795
Logiciels	821	357	168	(19)	991
Divers	67	–	5	(1)	61
	2 616	361	271	(58)	2 648
Total des immobilisations incorporelles	4 233	393	271	(123)	4 232
Total du goodwill et des immobilisations incorporelles	10 097 \$	387 \$	271 \$	(238) \$	9 975 \$

Au 31 décembre 2018	Solde au 1 ^{er} janvier	Ajouts/ cessions ³	Amortissement	Incidence des fluctuations des taux de change	Solde au 31 décembre
Goodwill	5 713 \$	(65) \$	s.o. \$	216 \$	5 864 \$
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée					
Marque de commerce	753	–	s.o.	66	819
Contrats de gestion de fonds et autres ¹	755	3	s.o.	40	798
	1 508	3	s.o.	106	1 617
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée²					
Réseaux de distribution	989	(133)	48	60	868
Relations clients	899	–	55	16	860
Logiciels	661	275	147	32	821
Divers	70	–	5	2	67
	2 619	142	255	110	2 616
Total des immobilisations incorporelles	4 127	145	255	216	4 233
Total du goodwill et des immobilisations incorporelles	9 840 \$	80 \$	255 \$	432 \$	10 097 \$

¹ Les contrats de gestion de fonds ont été en grande partie attribués aux UGT Gestion de patrimoine et d'actifs – Canada et Gestion de patrimoine et d'actifs – États-Unis et avaient une valeur comptable respectivement de 273 \$ (273 \$ en 2018) et 380 \$ (400 \$ en 2018).

² La valeur comptable brute des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée des réseaux de distribution était de 1 292 \$, celle des relations clients, de 1 133 \$, celle des logiciels, de 2 239 \$ et celle des autres immobilisations incorporelles, de 130 \$ (respectivement 1 331 \$, 1 145 \$, 2 110 \$ et 133 \$ en 2018).

³ En 2018, les cessions comprennent un goodwill de 65 \$ et des réseaux de distribution de 96 \$ découlant de la vente des activités de courtiers en valeurs mobilières aux États-Unis, et une perte de valeur des réseaux de distribution en raison de produits abandonnés de 27 \$ dans le secteur États-Unis et de 13 \$ dans le secteur Asie.

b) Test de dépréciation du goodwill

Au quatrième trimestre de 2019, la Compagnie a achevé son test annuel de dépréciation du goodwill en déterminant les valeurs recouvrables de ses activités d'après des techniques d'évaluation discutées ci-après (voir les notes 1 f) et 5 c)). Le test a permis de conclure que le goodwill n'avait subi aucune dépréciation en 2019 et en 2018.

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2018, la Compagnie a apporté des changements organisationnels pour favoriser une meilleure harmonisation avec les priorités stratégiques ainsi que pour définir plus clairement l'orientation et tirer profit de la portée des activités de gestion de patrimoine. À la suite de cette réorganisation, dans le cadre de laquelle les activités de gestion de patrimoine et d'actifs de la Compagnie (Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde) ont été identifiées comme étant un secteur clé à présenter (note 18), la Compagnie a modifié le niveau auquel le goodwill est soumis au test de dépréciation. La modification implique a) l'affectation du goodwill actuel aux UGT ou groupes d'UGT pertinents compris au sein du secteur Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde qui étaient précédemment regroupés au sein des secteurs d'assurance régionaux respectifs, et b) le regroupement du goodwill des activités restantes au Canada (y compris Assurance vie individuelle, Marchés des groupes à affinités, Rentes individuelles, Régimes collectifs et International Group Program) dans le secteur Assurance – Canada. Ces changements liés à la réorganisation ont donné lieu à l'affectation de goodwill à chacune des UGT ou à chacun des groupes d'UGT qui représente au sein de la Compagnie le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne.

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable du goodwill attribué aux UGT ou groupes d'UGT.

Au 31 décembre 2019	Solde au 1 ^{er} janvier	Ajouts/ cessions	Incidence des fluctuations des taux de change	Solde au 31 décembre
UGT ou groupe d'UGT				
Asie				
Assurance – Asie (excluant le Japon)	165 \$	– \$	(6) \$	159 \$
Assurance – Japon	435	–	(15)	420
Assurance – Canada	1 962	–	(5)	1 957
Assurance – États-Unis	367	–	(18)	349
Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde				
Gestion de patrimoine et d'actifs – Asie	196	–	(9)	187
Gestion de patrimoine et d'actifs – Canada	1 436	–	–	1 436
Gestion de patrimoine et d'actifs – États-Unis	1 303	(6)	(62)	1 235
Total	5 864 \$	(6) \$	(115) \$	5 743 \$

Au 31 décembre 2018 UGT ou groupe d'UGT	Solde au 1 ^{er} janvier	Ajouts/ cessions	Incidence des fluctuations des taux de change	Solde au 31 décembre
Asie				
Assurance – Asie (excluant le Japon)	154 \$	– \$	11 \$	165 \$
Assurance – Japon	391	–	44	435
Assurance – Canada	1 954	–	8	1 962
Assurance – États-Unis	400	(65)	32	367
Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde				
Gestion de patrimoine et d'actifs – Asie	180	–	16	196
Gestion de patrimoine et d'actifs – Canada	1 436	–	–	1 436
Gestion de patrimoine et d'actifs – États-Unis	1 198	–	105	1 303
Total	5 713 \$	(65) \$	216 \$	5 864 \$

Les techniques d'évaluation, les hypothèses importantes et les sensibilités que l'on applique pour le test de dépréciation du goodwill sont décrites ci-après.

c) Techniques d'évaluation

Les valeurs recouvrables sont fondées sur la juste valeur diminuée des coûts de sortie pour Assurance – Asie (excluant le Japon) et Gestion de patrimoine et d'actifs – Asie. Pour les autres UGT, la valeur d'utilité a été utilisée. Pour déterminer si une UGT a subi une perte de valeur, la Compagnie compare sa valeur recouvrable au capital attribué à cette unité, ce qui correspond aux pratiques de présentation de l'information internes de la Compagnie.

Selon l'approche par la juste valeur diminuée des coûts de sortie, la Compagnie détermine la juste valeur de l'UGT ou du groupe d'UGT au moyen d'une méthode axée sur le résultat intégrant le résultat prévu, à l'exclusion des incidences des intérêts et des marchés boursiers et des charges normalisées des affaires nouvelles, multiplié par un ratio cours/bénéfice provenant de multiples cours/bénéfice observables d'institutions financières comparables. Le multiple cours/bénéfice employé par la Compagnie était de 10,3 (9,0 à 11,7 en 2018). Ces évaluations de la juste valeur diminuée des coûts de sortie sont classées au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs (niveau 3 en 2018).

Selon l'approche par la valeur d'utilité, utilisée pour les UGT comprenant des activités d'assurance, une valeur actuarielle intrinsèque est établie à partir d'une projection des résultats distribuables futurs tirés des affaires en vigueur et des affaires nouvelles qui devraient se réaliser dans l'avenir, et reflète donc la valeur économique du potentiel de profit de chaque UGT ou groupe d'UGT selon une série d'hypothèses. Cette approche se fonde sur des hypothèses relatives aux taux de croissance des souscriptions et des produits, aux exigences en matière de fonds propres, aux taux d'intérêt, au rendement des capitaux propres, à la mortalité, à la morbidité, au comportement des titulaires de contrats, aux taux d'imposition et aux taux d'actualisation. Pour les UGT ne comprenant pas d'activités d'assurance, la valeur d'utilité est fondée sur l'analyse des flux de trésorerie actualisés qui intègre les éléments pertinents de la méthode d'établissement de la valeur actuarielle intrinsèque.

d) Hypothèses importantes

Pour calculer la valeur intrinsèque, la Compagnie a actualisé les résultats projetés des contrats en vigueur et a estimé 10 ans de croissance des affaires nouvelles aux niveaux prévus du plan, ce qui est conforme aux périodes utilisées dans la prévision des activités à long terme, telles que les assurances. Pour en arriver à ses projections, la Compagnie a examiné les résultats techniques passés, les tendances économiques comme les taux d'intérêt, le rendement des capitaux propres et le portefeuille de produits, ainsi que les tendances de l'industrie et du marché. Lorsque les hypothèses relatives au taux de croissance des flux de trésorerie des affaires nouvelles étaient utilisées dans les calculs de la valeur intrinsèque, elles se situaient entre 0 % et 20 % (entre -5 % et 17 % en 2018).

Les hypothèses relatives aux taux d'intérêt sont fondées sur les taux du marché en vigueur à la date d'évaluation.

Les taux d'imposition appliqués aux projections tiennent compte de l'incidence des traités de réassurance internes et s'élevaient respectivement à 28,0 %, 26,5 % et 21 % (respectivement 30,8 %, 26,8 % et 21 % en 2018) pour les territoires du Japon, du Canada et des États-Unis. Les hypothèses relatives aux impôts sont sensibles aux changements apportés aux lois de l'impôt ainsi qu'aux hypothèses concernant les pays où les profits sont réalisés. Il se peut que les taux d'imposition réels diffèrent des taux hypothétiques.

Les taux d'actualisation utilisés dans la détermination de la valeur d'utilité des UGT ou groupes d'UGT applicables se situaient entre 7,5 % et 10,0 % après impôts ou entre 9,4 % et 12,5 % avant impôts (entre 7,5 % et 14,2 % après impôts ou entre 10,2 % et 20,4 % avant impôts en 2018).

Les hypothèses clés décrites ci-dessus peuvent varier en raison des changements de la situation économique et des conditions du marché, ce qui pourrait entraîner des dépréciations dans l'avenir. Toute modification des taux d'actualisation et des projections des flux de trésorerie utilisés pour déterminer les valeurs intrinsèques ou la diminution des multiples cours/bénéfice fondés sur le marché peut entraîner des pertes de valeur, qui pourraient être importantes.

Note 6 Passifs des contrats d'assurance et actifs de réassurance

a) Passifs des contrats d'assurance et actifs de réassurance

Les passifs des contrats d'assurance sont présentés selon le montant brut avant les cessions en réassurance, et les passifs cédés sont présentés séparément en tant qu'actifs de réassurance. Les passifs des contrats d'assurance comprennent les provisions techniques, les prestations à payer, la provision pour sinistres non déclarés et les sommes en dépôt des titulaires de contrats. Les éléments des passifs des contrats d'assurance, montant brut et montant net, sont présentés ci-après.

Aux 31 décembre	2019	2018
Passifs des contrats d'assurance	336 156 \$	313 737 \$
Prestations à payer et provision pour sinistres non déclarés	4 229	4 398
Sommes en dépôt des titulaires de contrats	10 776	10 519
Passifs bruts des contrats d'assurance	351 161	328 654
Actifs de réassurance ¹⁾	(41 353)	(42 925)
Passifs nets des contrats d'assurance	309 808 \$	285 729 \$

¹⁾ La Compagnie détient également des actifs de réassurance de 93 \$ (128 \$ en 2018) pour des passifs des contrats de placement (voir la note 7 b)).

Les passifs nets des contrats d'assurance correspondent au montant qui, ajouté aux primes futures estimatives et aux revenus de placement nets, sera suffisant pour couvrir les prestations futures estimatives, les participations aux excédents et les bonifications, les impôts et taxes (autres que les impôts sur le résultat) et les charges liées aux contrats en vigueur, nets des primes et des recouvrements de réassurance.

Les passifs nets des contrats d'assurance sont établis au moyen de la MCAB, comme l'exige l'Institut canadien des actuaires.

Le calcul des passifs nets des contrats d'assurance est fondé sur une projection explicite des flux de trésorerie à partir des hypothèses courantes pour chaque composante importante des flux de trésorerie. Le rendement des placements est projeté à l'aide des portefeuilles d'actifs courants et des stratégies prévues de réinvestissement.

Chaque hypothèse est fondée sur une estimation la plus probable, rajustée selon une marge pour écarts défavorables. Pour le rendement des placements à revenu fixe, cette marge est établie au moyen de tests prescrits et élaborés par la Compagnie conformément aux normes de pratique actuarielles canadiennes. Pour toutes les autres hypothèses, elle est déterminée en rajustant directement l'hypothèse la plus probable.

Les flux de trésorerie utilisés dans l'évaluation des passifs nets des contrats d'assurance correspondent aux flux de trésorerie bruts des contrats rajustés pour refléter les flux de trésorerie projetés des cessions en réassurance. L'incidence des cessions en réassurance sur les flux de trésorerie varie en fonction du montant porté en réassurance, de la structure des traités de réassurance, des avantages économiques prévus des flux de trésorerie provenant des traités et de l'incidence des marges pour écarts défavorables. Les passifs bruts des contrats d'assurance sont établis par actualisation des flux de trésorerie bruts des contrats au moyen du même taux d'actualisation que celui utilisé pour l'établissement du montant net d'après la MCAB.

Les actifs de réassurance sont le résultat de la différence entre les passifs bruts des contrats d'assurance et les passifs nets des contrats d'assurance. L'actif de réassurance représente l'avantage tiré des contrats de réassurance en vigueur à la date des états de la situation financière consolidés.

La période utilisée pour la projection des flux de trésorerie est la durée du contrat pour la plupart des contrats d'assurance individuelle. Pour les autres types de contrats, une période de projection plus courte peut être utilisée. De manière générale, le contrat prend fin à la première date de renouvellement, tombant après la date de clôture ou correspondant à cette dernière, à laquelle la Compagnie peut exercer, à son gré, son droit de renouvellement des obligations contractuelles ou à l'égard des modalités de ces obligations, ou à la date de renouvellement ou de modification qui maximise les passifs des contrats d'assurance, selon la première de ces deux éventualités. Pour les produits des fonds distincts avec garanties, la période de projection correspond habituellement à la période qui mènera au plus grand passif de contrats d'assurance. Lorsque la période de projection est inférieure à la durée du contrat, les passifs des contrats d'assurance peuvent être réduits par une provision pour les frais d'acquisition qui devraient être récupérés à même les flux de trésorerie des contrats au-delà de la période de projection utilisée pour les passifs. Cette provision est soumise à un test de recouvrabilité selon des hypothèses semblables à celles utilisées pour les autres composantes de l'évaluation actuarielle.

b) Composition

La composition des passifs des contrats d'assurance et des actifs de réassurance par gamme de produits et par secteur d'exploitation est présentée dans les tableaux qui suivent.

Passifs bruts des contrats d'assurance

	Assurance individuelle		Rentes et régimes de retraite	Autres passifs des contrats d'assurance ¹	Total, déduction faite des contrats au titre des cessions en réassurance	Total des contrats au titre des cessions en réassurance	Total, compte non tenu des contrats au titre des cessions en réassurance
	Avec participation	Sans participation					
Au 31 décembre 2019							
Asie	46 071 \$	32 887 \$	5 915 \$	3 064 \$	87 937 \$	1 432 \$	89 369 \$
Canada	12 012	39 655	17 871	13 759	83 297	286	83 583
États-Unis	8 734	66 163	14 763	49 199	138 859	39 411	178 270
Services généraux et autres	–	(609)	36	288	(285)	224	(61)
Total, déduction faite des contrats au titre des cessions en réassurance	66 817	138 096	38 585	66 310	309 808	41 353 \$	351 161 \$
Total des contrats au titre des cessions en réassurance	9 869	13 588	16 850	1 046	41 353		
Total, compte non tenu des contrats au titre des cessions en réassurance	76 686 \$	151 684 \$	55 435 \$	67 356 \$	351 161 \$		

	Assurance individuelle		Rentes et régimes de retraite	Autres passifs des contrats d'assurance ¹	Total, déduction faite des contrats au titre des cessions en réassurance	Total des contrats au titre des cessions en réassurance	Total, compte non tenu des contrats au titre des cessions en réassurance
	Avec participation	Sans participation					
Au 31 décembre 2018							
Asie	38 470 \$	29 547 \$	5 062 \$	3 048 \$	76 127 \$	1 332 \$	77 459 \$
Canada	10 743	34 677	18 339	12 869	76 628	(202)	76 426
États-Unis	8 673	63 412	16 125	44 932	133 142	41 695	174 837
Services généraux et autres	–	(601)	46	387	(168)	100	(68)
Total, déduction faite des contrats au titre des cessions en réassurance	57 886	127 035	39 572	61 236	285 729	42 925 \$	328 654 \$
Total des contrats au titre des cessions en réassurance	11 596	12 303	17 927	1 099	42 925		
Total, compte non tenu des contrats au titre des cessions en réassurance	69 482 \$	139 338 \$	57 499 \$	62 335 \$	328 654 \$		

¹⁾ Les autres passifs des contrats d'assurance comprennent l'assurance collective et l'assurance maladie individuelle et collective, y compris l'assurance soins de longue durée.

Pour les contrats avec participation en vigueur au moment de la démutualisation de Manufacturers et de John Hancock Mutual Life Insurance Company, des comptes auxiliaires distincts ont été établis. Ces comptes auxiliaires permettent de traiter ces activités d'assurance avec participation comme des « blocs fermés » de contrats avec participation. Au 31 décembre 2019, les actifs et les passifs des contrats d'assurance liés aux contrats avec participation compris dans ces blocs fermés représentaient 29 402 \$ (28 790 \$ en 2018).

c) Actifs servant de soutien aux passifs des contrats d'assurance, aux autres passifs et aux fonds propres

Les actifs sont répartis en segments et appariés à des passifs dotés de caractéristiques sous-jacentes similaires, par gamme de produits et par grande monnaie. La Compagnie a établi des stratégies de placement ciblées et des pondérations d'actifs cibles pour chaque secteur d'actifs servant de soutien aux passifs des contrats d'assurance, lesquelles tiennent compte des facteurs de risque des passifs appuyés par les actifs et des attentes en matière de rendement du marché. Les passifs assortis de garanties de taux et de durée sont adossés essentiellement à des instruments à taux fixe par appariement aux flux de trésorerie pour une durée ciblée. Les flux de trésorerie à plus long terme sur ces passifs de même que sur des produits ajustables, comme les contrats d'assurance vie avec participation, sont adossés à une gamme plus étendue de catégories d'actifs, y compris des actions et des actifs alternatifs à long terme. Les fonds propres de la Compagnie sont investis dans des créances et des actions diverses de sociétés ouvertes et fermées.

Les variations de la juste valeur des actifs servant de soutien aux passifs des contrats d'assurance nets qui sont considérés comme durables par la Compagnie auraient une incidence limitée sur le résultat net là où les actifs correspondent aux passifs, parce qu'elles seraient largement compensées par une variation correspondante de la valeur des passifs nets des contrats d'assurance. La juste valeur des actifs servant de soutien aux passifs nets des contrats d'assurance au 31 décembre 2019, compte non tenu des actifs de réassurance, était estimée à 315 952 \$ (287 326 \$ en 2018).

Au 31 décembre 2019, la juste valeur des actifs auxquels sont adossés les fonds propres et les autres passifs était estimée à 501 395 \$ (465 590 \$ en 2018).

Le tableau qui suit présente la valeur comptable des actifs servant de soutien aux passifs nets des contrats d'assurance, aux autres passifs et aux fonds propres :

Au 31 décembre 2019	Assurance individuelle		Rentes et régimes de retraite	Autres passifs des contrats d'assurance ¹	Autres passifs ²	Fonds propres ³	Total
	Avec participation	Sans participation					
Actif							
Titres d'emprunt	34 169 \$	74 113 \$	19 865 \$	31 620 \$	8 828 \$	29 527 \$	198 122 \$
Actions cotées	10 907	6 453	204	253	381	4 653	22 851
Créances hypothécaires	2 921	12 140	5 203	7 916	21 165	31	49 376
Placements privés	4 658	16 020	6 957	9 122	1 090	132	37 979
Immeubles	3 336	6 446	1 082	1 731	113	220	12 928
Divers	10 826	22 924	5 274	15 668	405 905	27 525	488 122
Total	66 817 \$	138 096 \$	38 585 \$	66 310 \$	437 482 \$	62 088 \$	809 378 \$

Au 31 décembre 2018	Assurance individuelle		Rentes et régimes de retraite	Autres passifs des contrats d'assurance ¹	Autres passifs ²	Fonds propres ³	Total
	Avec participation	Sans participation					
Actif							
Titres d'emprunt	30 934 \$	67 387 \$	20 469 \$	28 435 \$	10 061 \$	28 308 \$	185 594 \$
Actions cotées	8 416	5 562	172	262	589	4 178	19 179
Créances hypothécaires	2 218	11 111	4 972	8 732	21 295	35	48 363
Placements privés	4 151	14 131	6 960	8 581	1 772	159	35 754
Immeubles	3 106	6 028	1 214	1 799	397	233	12 777
Divers	9 061	22 816	5 785	13 427	369 736	27 872	448 697
Total	57 886 \$	127 035 \$	39 572 \$	61 236 \$	403 850 \$	60 785 \$	750 364 \$

¹⁾ Les autres passifs des contrats d'assurance comprennent l'assurance collective et l'assurance maladie individuelle et collective, y compris l'assurance soins de longue durée.

²⁾ Les autres passifs sont les passifs des contrats autres que d'assurance, qui comprennent les fonds distincts, les dépôts bancaires, la dette à long terme, les passifs d'impôt différé, les dérivés, les contrats de placement, les dérivés incorporés et d'autres passifs divers.

³⁾ Les fonds propres sont définis à la note 11.

d) Principales hypothèses relatives à l'évaluation des passifs des contrats d'assurance

Le calcul des passifs des contrats d'assurance suppose le recours à des estimations et à des hypothèses. Les passifs des contrats d'assurance ont deux principales composantes : la première résulte des estimations les plus probables; la seconde est la provision pour écart défavorable.

Hypothèses les plus probables

Les hypothèses les plus probables sont établies relativement à la mortalité et à la morbidité, au rendement des placements, au taux de résiliation de contrats, aux charges d'exploitation et à certaines taxes. Les résultats réels sont surveillés pour s'assurer que les hypothèses demeurent appropriées et celles-ci sont modifiées lorsqu'il est justifié de le faire. Les hypothèses retenues sont exposées dans le tableau ci-dessous.

Nature de la variable et établissement des hypothèses	Gestion du risque
<p>Mortalité et morbidité</p> <p>La mortalité est la survenance de décès dans une population donnée. La mortalité constitue une hypothèse clé relativement à l'assurance vie et à certaines formes de rentes. La Compagnie établit ses hypothèses de mortalité d'après ses propres statistiques et celles du secteur de l'assurance et d'après l'évolution de la mortalité. Les hypothèses varient selon le sexe, la catégorie de risque, le type de contrat et le marché géographique. Les hypothèses sont fondées sur les améliorations futures de la mortalité.</p> <p>La morbidité est la survenance d'accidents et de maladies parmi les risques assurés. La morbidité constitue une hypothèse clé relativement à l'assurance soins de longue durée, l'assurance invalidité, l'assurance maladies graves et d'autres types d'assurances maladie individuelles et collectives. La Compagnie établit ses hypothèses de morbidité d'après ses statistiques et celles du secteur de l'assurance et d'après l'évolution de la morbidité. Les hypothèses varient selon la catégorie de risque et le marché géographique. Les hypothèses sont fondées sur les améliorations futures de la morbidité.</p>	<p>La Compagnie observe des normes de sélection des risques pour déterminer l'assurabilité des proposants. Elle assure un suivi constant de l'évolution de la sinistralité. Elle gère le risque de règlements importants en fixant des pleins de conservation qui varient selon les marchés et les régions. Elle cède à des réassureurs les dépassements de pleins.</p> <p>La mortalité est examinée chaque mois et les résultats techniques de l'exercice 2019 ont été défavorables (favorables en 2018) en regard des hypothèses retenues. La morbidité est également examinée chaque mois et les résultats techniques de l'exercice 2019 ont été défavorables (défavorables en 2018) en regard des hypothèses retenues.</p>
<p>Rendement des placements</p> <p>La Compagnie segmente les actifs pour soutenir les passifs par secteur et marché géographique, et établit des stratégies de placement pour chaque élément du passif. Les flux de trésorerie projetés découlant de ces actifs sont jumelés aux flux de trésorerie tirés de futures acquisitions ou ventes d'actifs afin d'établir les taux de rendement sur ces actifs prévus pour les exercices à venir. Les stratégies de placement sont fondées sur les politiques de placement cible pour chaque secteur, et le rendement des placements est tiré des taux du marché actuels et prévus pour les placements à revenu fixe et des prévisions pour les autres actifs alternatifs à long terme.</p> <p>Les hypothèses sur le rendement des placements prennent en compte les pertes sur créances futures prévues sur les placements à revenu fixe. La Compagnie établit les pertes sur créances d'après ses résultats passés, d'après ceux du secteur de l'assurance et d'après des examens particuliers du portefeuille de placements actuel.</p> <p>Les hypothèses sur le rendement des placements pour chaque catégorie d'actifs et chaque marché géographique comprennent aussi les charges de gestion des placements prévues tirées des analyses de coûts internes. Les frais sont attribués à chaque catégorie d'actifs pour élaborer des hypothèses unitaires par dollar d'actif pour chaque catégorie d'actifs et chaque marché géographique.</p>	<p>En appariant étroitement les flux de trésorerie liés aux actifs avec ceux des passifs correspondants, la Compagnie vise à atténuer sa sensibilité aux variations futures des taux d'intérêt. La situation de risque de taux d'intérêt des secteurs fait l'objet d'un suivi continu. En vertu de la MCAB, le taux de réinvestissement est déterminé à l'aide d'un test de taux d'intérêt et reflète la situation de risque de taux d'intérêt courus.</p> <p>En 2019, la variation des taux d'intérêt a eu une incidence défavorable (favorable en 2018) sur le résultat net de la Compagnie. La diminution des taux d'intérêt sans risque et des écarts de taux des obligations de sociétés ainsi que l'incidence des écarts de taux des swaps sur les provisions mathématiques ont contribué à cette incidence défavorable.</p> <p>La Compagnie gère les pertes sur créances en suivant des politiques de limitation de la concentration en fonction des émetteurs, des liens entre entreprises, des notations, des secteurs d'activité et des régions géographiques. Sur des contrats avec participation et certains contrats sans participation, les pertes sur créances sont transférées aux titulaires de contrats au moyen de la formule de crédit du rendement des placements. Pour ce qui est des autres contrats, les primes et prestations tiennent compte du degré reconnu par la Compagnie des pertes sur créances futures à la signature du contrat ou à la date de modification du contrat la plus récente. La Compagnie dispose de provisions techniques explicites pour le risque de crédit, y compris de la provision pour écarts défavorables.</p> <p>En 2019, les résultats techniques au chapitre des pertes sur créances hypothécaires et des défaillances sur titres d'emprunt ont été favorables (favorables en 2018) en regard des hypothèses de la Compagnie.</p> <p>Les actions, les immeubles et les autres actifs alternatifs à long terme servent à soutenir les passifs dans les situations où le rendement des placements est transmis aux titulaires de contrats par l'intermédiaire de participations aux excédents ou de rajustements crédités du rendement des placements. Des actions, des immeubles, des actifs du secteur pétrolier et gazier et d'autres actifs alternatifs à long terme servent également à soutenir les obligations à longue échéance relatives aux produits de rente et de retraite de la Compagnie et les obligations d'assurance à longue échéance sur les contrats dans les situations où le risque de rendement est assumé par la Compagnie.</p>

Nature de la variable et établissement des hypothèses		Gestion du risque
		<p>En 2019, les résultats techniques au chapitre des placements dans des actifs alternatifs à long terme servant de soutien aux obligations liées aux titulaires de contrats ont été favorables (défavorables en 2018) surtout en raison de profits sur les placements dans des propriétés immobilières et des actions de sociétés fermées, contrebalancées en partie par des pertes sur les placements dans les secteurs des terrains forestiers exploitables et des terres agricoles et du pétrole et du gaz. En 2019 (de même qu'en 2018), le montage des actifs alternatifs à long terme dépassait les exigences en matière d'évaluation.</p> <p>En 2019, pour les activités assorties d'une couverture dynamique, les résultats techniques des garanties de fonds distincts relatifs aux risques de marché résiduels non assortis d'une couverture dynamique ont été favorables (défavorables en 2018). Pour les activités qui ne sont pas assorties d'une couverture dynamique, les résultats techniques des garanties de fonds distincts découlant de variations de la valeur de marché des actifs gérés ont également été favorables (défavorables en 2018). Ceci ne tient pas compte des résultats techniques à l'égard des couvertures à grande échelle.</p> <p>En 2019, les résultats techniques au chapitre de la charge de placement ont été défavorables (défavorables en 2018) en regard des hypothèses de la Compagnie.</p>
Résiliation de contrats et régularité des primes	<p>Les résiliations de contrats surviennent à la déchéance ou au rachat, où la déchéance signifie que le contrat est résilié pour cause de non-paiement de la prime et le rachat représente la résiliation volontaire du contrat par les titulaires de contrats. La régularité des primes s'entend de la régularité des dépôts sur les contrats, quand le calendrier et le montant des dépôts sont établis au gré du titulaire du contrat. La Compagnie établit ses hypothèses de résiliation et de régularité des primes principalement d'après ses taux de déchéance récents, rajustés pour tenir compte des modalités futures prévues. Les hypothèses reflètent les différences entre les types de contrats pour chaque marché géographique.</p>	<p>La Compagnie cherche à concevoir des produits qui atténuent l'exposition financière au risque de déchéance, de rachat et de régularité des primes. La Compagnie suit l'évolution des déchéances, des rachats et de la régularité des primes.</p> <p>Dans l'ensemble, les résultats techniques de 2019 au chapitre de la résiliation de contrats et régularité des primes ont été défavorables (défavorables en 2018) en regard des hypothèses utilisées dans le calcul des provisions techniques.</p>
Charges, impôts et taxes	<p>Les hypothèses sur les charges d'exploitation reflètent les coûts projetés pour la gestion et le traitement des contrats en vigueur, y compris les frais généraux connexes. Les charges découlent des études de coûts internes, projetées dans l'avenir compte tenu de l'inflation. Pour certaines activités en émergence, il est prévu que les coûts unitaires baisseront à mesure que ces activités croîtront.</p> <p>Les impôts et taxes reflètent les hypothèses sur les taxes futures sur les primes et d'autres impôts et taxes non liés au résultat. En ce qui a trait aux impôts sur le résultat, les provisions mathématiques ne sont rajustées que dans les cas de différences temporaires et de différences permanentes des taux d'imposition sur les flux de trésorerie disponibles pour honorer les obligations liées aux contrats.</p>	<p>La Compagnie établit la tarification de ses produits de façon à couvrir les coûts prévus liés à leur traitement et à leur gestion. De plus, la Compagnie contrôle ses dépenses chaque mois, en comparant notamment les dépenses réelles avec les dépenses prévues dans la tarification et l'évaluation.</p> <p>Les frais de gestion de 2019 ont été défavorables (défavorables en 2018) en regard des hypothèses utilisées dans le calcul des provisions techniques.</p> <p>La Compagnie établit la tarification de ses produits de façon à couvrir les impôts et taxes prévus.</p>
Participations aux excédents, bonifications et autres éléments variables des contrats	<p>Les meilleures estimations des participations aux excédents, des bonifications et des autres éléments variables des contrats sont établies afin d'être conformes aux attentes de la direction sur la façon dont ces éléments seront gérés si les résultats en viennent à correspondre aux meilleures estimations retenues pour la mortalité et la morbidité, le rendement des placements, les taux de résiliation des contrats, les charges d'exploitation et les impôts et taxes.</p>	<p>La Compagnie fait le suivi des résultats techniques et ajuste les prestations et les autres éléments variables des contrats pour tenir compte de ces résultats techniques.</p> <p>Les participations aux excédents font l'objet d'un examen annuel pour toutes les activités selon des conventions sur les participations aux excédents approuvées par le conseil d'administration.</p>
Change	<p>Le risque de change découle d'un écart entre la monnaie des passifs et celle des actifs auxquels ils sont adossés. Lorsque les monnaies ne sont pas appariées, le taux de rendement prévu de l'actif qui soutient le passif est diminué afin de tenir compte de la possibilité d'une variation défavorable du taux de change.</p>	<p>En général, la Compagnie apparie la monnaie de ses actifs à celle des passifs auxquels ils sont adossés en vue de limiter le risque de pertes liées aux variations du taux de change.</p>

La Compagnie passe en revue les hypothèses et méthodes actuarielles annuellement. Lorsque des modifications sont apportées aux hypothèses (voir la note 6 h)), la totalité du montant relatif à l'incidence est immédiatement comptabilisée en résultat.

e) Sensibilité des passifs des contrats d'assurance aux modifications des hypothèses non économiques

La sensibilité du résultat net attribué à l'actionnaire aux modifications des hypothèses non économiques sous-jacentes aux passifs des contrats d'assurance est illustrée ci-après, en supposant que la modification des hypothèses est la même dans tous les secteurs opérationnels. La sensibilité du résultat net attribué à l'actionnaire à une détérioration ou à une amélioration des hypothèses non économiques relativement à l'assurance soins de longue durée au 31 décembre 2019 est également indiquée ci-après.

Dans les faits, les résultats relatifs à chaque hypothèse varieront souvent par marché géographique et par activité, et les mises à jour des hypothèses s'effectuent par activité et par région données. Les résultats réels peuvent différer de manière importante de ces estimations, et ce, pour plusieurs raisons, y compris l'interaction entre ces facteurs lorsque plus d'un facteur varie, les variations des rendements actuariels et des placements ainsi que des hypothèses à l'égard des activités de placement futures, les changements dans la combinaison des produits, les taux d'imposition effectifs et d'autres facteurs de marché, ainsi que les limites générales des modèles internes.

Incidence possible sur le résultat net attribué à l'actionnaire des modifications des hypothèses non économiques¹

Aux 31 décembre	Diminution du résultat net attribué à l'actionnaire	
	2019	2018
Hypothèses concernant les contrats		
Variation défavorable de 2 % des taux de mortalité futurs ^{2, 4}		
Produits pour lesquels une hausse des taux augmente les passifs des contrats d'assurance	(500) \$	(500) \$
Produits pour lesquels une baisse des taux augmente les passifs des contrats d'assurance	(500)	(500)
Variation défavorable de 5 % des taux de morbidité futurs (incidence et cessation) ^{3, 4, 5}	(5 100)	(4 800)
Variation défavorable de 10 % des taux de résiliation futurs ⁴	(2 400)	(2 200)
Augmentation de 5 % des charges futures	(600)	(600)

¹ Les fonds des contrats avec participation sont largement autosuffisants et n'ont pas d'incidence importante sur le résultat net attribué à l'actionnaire découlant de variations des hypothèses non économiques. Les profits ou les pertes liés aux résultats techniques entraînent généralement des changements aux dividendes futurs, sans que cela ait une influence directe sur l'actionnaire.

² Une augmentation des taux de mortalité entraîne généralement un accroissement des provisions mathématiques pour les contrats d'assurance vie, tandis qu'une diminution des taux de mortalité entraîne généralement une augmentation des provisions mathématiques pour les contrats d'assurance présentant un risque de longévité comme les rentes immédiates.

³ Aucun montant lié au risque de morbidité n'est inclus pour les contrats pour lesquels la provision mathématique ne prévoit que les coûts des règlements prévus sur une courte période, moins de un an en général, comme l'assurance vie et maladie collective.

⁴ Les incidences des sensibilités défavorables sur les coûts des règlements en matière de soins de longue durée relatifs à la morbidité, à la mortalité et aux déchéances ne prennent en considération aucune mesure compensatoire partielle découlant de la capacité de la Compagnie de hausser les primes dans de tels cas, sous réserve de l'approbation réglementaire de l'État. En pratique, la Compagnie pourrait avoir l'intention de demander des hausses de tarifs correspondant au montant de la détérioration attribuable à la sensibilité.

⁵ Y compris une détérioration de 5 % des taux d'incidence et une détérioration de 5 % des taux de cessation.

Incidence possible sur le résultat net attribué à l'actionnaire des modifications des hypothèses non économiques pour les activités d'assurance soins de longue durée comprises dans le tableau ci-dessus^{1, 2}

Au 31 décembre	Diminution du résultat net attribué à l'actionnaire	
	2019	2018
Hypothèses concernant les contrats		
Variation défavorable de 2 % des taux de mortalité futurs	(300) \$	(200) \$
Variation défavorable de 5 % des taux d'incidence futurs liés à la morbidité	(2 500)	(1 700)
Variation défavorable de 5 % des taux de cessation futurs liés à la morbidité	(2 200)	(2 800)
Variation défavorable de 10 % des taux de résiliation futurs	(400)	(400)
Augmentation de 5 % des charges futures	(100)	(100)

¹ Les incidences des sensibilités défavorables sur les coûts des règlements en matière de soins de longue durée relatifs à la morbidité, à la mortalité et aux déchéances ne prennent en considération aucune mesure compensatoire partielle découlant de la capacité de la Compagnie de hausser les primes dans de tels cas, sous réserve de l'approbation réglementaire de l'État. En pratique, la Compagnie pourrait avoir l'intention de demander des hausses de tarifs correspondant au montant de la détérioration attribuable à la sensibilité.

² L'incidence des variations favorables de toutes les sensibilités est relativement symétrique.

f) Hypothèses relatives à la provision pour écarts défavorables

Les hypothèses retenues pour établir les passifs des contrats d'assurance tiennent compte des meilleures estimations prévues des résultats techniques futurs. L'actuaire désigné est tenu d'assortir chaque hypothèse d'une marge d'erreur pour en reconnaître le caractère incertain, pour prévoir le risque d'hypothèse erronée et de détérioration des résultats techniques et pour s'assurer que les passifs des contrats d'assurance sont suffisants pour honorer les engagements futurs.

Les marges sont comptabilisées en résultat à l'avenir, à mesure que le risque lié au contrat diminue. Les marges pour le risque de taux d'intérêt sont incluses en testant divers scénarios de taux d'intérêt futurs. Les marges peuvent être établies au moyen de tests sur un nombre limité de scénarios, dont certains sont prescrits par les normes de pratique actuarielles canadiennes, et en déterminant les

passifs d'après les résultats les plus défavorables. Les marges peuvent aussi être établies en testant de nombreux scénarios, qui sont élaborés selon les lignes directrices en matière actuarielle. En vertu de cette approche, les passifs correspondraient à la moyenne des résultats dépassant un certain percentile dans une fourchette prescrite par les normes de pratique actuarielles canadiennes.

Des directives particulières sont aussi fournies pour d'autres risques, comme le risque de marché, le risque de crédit et les risques de mortalité et de morbidité. Pour les autres risques qui ne sont pas spécifiquement traités par l'Institut canadien des actuaires, la fourchette définie se situe entre 5 % et 20 % des hypothèses retenues pour les résultats prévus. La Compagnie retient les hypothèses situées dans la fourchette permise, avec le calcul du niveau établi compte tenu du profil de risque des activités. À l'occasion, par mesure de prudence dans certaines circonstances, une marge peut excéder la tranche supérieure de la fourchette, ce qui est permis selon les normes de pratique actuarielles canadiennes. Cette marge additionnelle serait reprise si les circonstances précises qui ont mené à son établissement devaient changer.

Chaque marge est passée en revue annuellement pour établir si elle est toujours appropriée.

g) Variation des passifs des contrats d'assurance

La variation des passifs des contrats d'assurance résulte des activités et des modifications des estimations actuarielles suivantes :

Exercice clos le 31 décembre 2019	Provisions techniques, montant net	Autres passifs des contrats d'assurance ¹	Passifs nets des contrats d'assurance	Actifs de réassurance	Passifs bruts des contrats d'assurance
Solde au 1 ^{er} janvier	272 761 \$	12 968 \$	285 729 \$	42 925 \$	328 654 \$
Nouveaux contrats ²	3 251	–	3 251	521	3 772
Variation habituelle des contrats en vigueur ²	30 171	750	30 921	(972)	29 949
Modifications apportées aux méthodes et hypothèses ²	74	–	74	927	1 001
Incidence des fluctuations des taux de change	(9 668)	(499)	(10 167)	(2 048)	(12 215)
Solde au 31 décembre	296 589 \$	13 219 \$	309 808 \$	41 353 \$	351 161 \$

Exercice clos le 31 décembre 2018	Provisions techniques, montant net	Autres passifs des contrats d'assurance ¹	Passifs nets des contrats d'assurance	Actifs de réassurance	Passifs bruts des contrats d'assurance
Solde au 1 ^{er} janvier	263 091 \$	11 155 \$	274 246 \$	30 359 \$	304 605 \$
Nouveaux contrats ³	3 269	–	3 269	388	3 657
Variation habituelle des contrats en vigueur ³	2 044	985	3 029	(1 150)	1 879
Modifications apportées aux méthodes et hypothèses ³	(173)	(1)	(174)	(608)	(782)
Incidence des transactions de coassurance de contrats de rente	(11 156)	–	(11 156)	11 156	–
Incidence des fluctuations des taux de change	15 686	829	16 515	2 780	19 295
Solde au 31 décembre	272 761 \$	12 968 \$	285 729 \$	42 925 \$	328 654 \$

¹ Les autres passifs des contrats d'assurance comprennent les prestations à payer, la provision pour les sinistres non déclarés et les sommes en dépôt des titulaires de contrats.

² En 2019, l'augmentation de 33 727 \$ présentée à titre de variation des passifs des contrats d'assurance dans les comptes de résultat consolidés comprend principalement les variations attribuables à la variation habituelle des contrats en vigueur, aux nouveaux contrats et aux modifications apportées aux méthodes et hypothèses. Ces trois éléments des passifs bruts des contrats d'assurance ont été compensés par une augmentation de 34 721 \$, dont un montant de 34 056 \$ est présenté au poste Variation des passifs des contrats d'assurance et un montant de 665 \$ est présenté au poste Sinistres et prestations bruts des comptes de résultat consolidés. Le poste Variation des passifs des contrats d'assurance des comptes de résultat consolidés comprend également la variation des dérivés incorporés associés aux contrats d'assurance.

³ En 2018, l'augmentation de 2 907 \$ présentée comme la variation des passifs des contrats d'assurance aux comptes de résultat consolidés comprend principalement les variations attribuables à la variation habituelle des contrats en vigueur, aux nouveaux contrats et aux modifications apportées aux méthodes et hypothèses. Ces trois éléments des passifs bruts des contrats d'assurance ont été compensés par une augmentation de 4 754 \$, dont un montant de 3 632 \$ est présenté au poste Variation des passifs des contrats d'assurance et un montant de 1 122 \$ est présenté au poste Sinistres et prestations bruts des comptes de résultat consolidés. Le poste Variation des passifs des contrats d'assurance des comptes de résultat consolidés comprend également la variation des dérivés incorporés associés aux contrats d'assurance. La Compagnie a finalisé son estimation de l'incidence de la réforme fiscale aux États-Unis, ce qui a entraîné une augmentation de 196 \$ avant impôts (154 \$ après impôts) des passifs des contrats d'assurance (voir la note 15).

h) Méthodes et hypothèses actuarielles

Un examen complet des hypothèses et des méthodes d'évaluation a lieu chaque année. L'examen réduit l'exposition de la Compagnie à l'incertitude en s'assurant que les hypothèses à l'égard des risques liés aux actifs ainsi qu'aux passifs demeurent appropriées. Cela se fait en surveillant les résultats techniques et en mettant à jour les hypothèses qui représentent la meilleure estimation des résultats techniques futurs prévus et les marges futures qui sont appropriées pour les risques assumés. Bien que les hypothèses choisies représentent les meilleures estimations et l'évaluation des risques actuels de la Compagnie, la surveillance continue des résultats et les variations de la conjoncture économique sont susceptibles d'entraîner des modifications futures aux hypothèses actuarielles, ce qui pourrait avoir une incidence importante sur les passifs des contrats d'assurance.

Examen annuel 2019

L'examen annuel 2019 des méthodes et hypothèses actuarielles a donné lieu à une augmentation des passifs des contrats d'assurance de 74 \$, nets des réassurances, et à une diminution du résultat net attribué à l'actionnaire de 21 \$ après impôts.

Exercice clos le 31 décembre 2019	Variation des passifs des contrats d'assurance, nets des réassurances			Variation du résultat net attribué à l'actionnaire (après impôts)
	Total	Attribuée au compte des titulaires de contrats avec participation	Attribuée au compte de l'actionnaire	
Examen triennal des activités d'assurance soins de longue durée	11 \$	– \$	11 \$	(8) \$
Mises à jour des hypothèses de mortalité et de morbidité	25	47	(22)	14
Déchéances et comportement des titulaires de contrats	135	17	118	(75)
Hypothèses sur le rendement des placements	12	81	(69)	70
Autres mises à jour	(109)	(163)	54	(22)
Incidence nette	74 \$	(18) \$	92 \$	(21) \$

Examen triennal des activités d'assurance soins de longue durée

Le secteur Assurance aux États-Unis a réalisé un examen exhaustif des résultats techniques des activités d'assurance soins de longue durée. L'examen couvrait tous les aspects des hypothèses relatives aux sinistres, l'incidence des réductions des prestations des titulaires de contrats ainsi que les progrès réalisés au chapitre des hausses futures de primes et un examen des marges sur les activités.

L'examen des activités d'assurance soins de longue durée a eu une incidence presque neutre sur le résultat net attribué à l'actionnaire.

L'examen des résultats techniques a révélé des taux de résiliation plus bas que prévu pendant la période d'élimination ou d'« admissibilité » (soit la période entre le dépôt d'une demande de règlement et le début du versement des prestations) et une incidence favorable étant donné que les titulaires de contrats déposent un moins grand nombre de demandes de règlement que prévu. De plus, les titulaires de contrats optent pour la réduction de leurs prestations plutôt que pour l'augmentation des primes. L'examen global des résultats techniques au chapitre des demandes de règlement a donné lieu à l'imputation d'une charge d'environ 1,9 milliard de dollars après impôts au résultat net attribué à l'actionnaire, laquelle comprend un profit d'environ 0,2 milliard de dollars attribuable à l'incidence de la réduction des prestations.

L'examen des résultats techniques tenait compte de données additionnelles sur les sinistres en raison de la diminution naturelle des échéances du bloc de contrats. Par conséquent, la Compagnie a réduit certaines marges pour écarts défavorables, ce qui a entraîné l'imputation d'un profit de 0,7 milliard de dollars après impôts au résultat net attribué à l'actionnaire.

Bien que l'examen continue d'appuyer les hypothèses d'amélioration des taux de morbidité et de mortalité, la Compagnie a revu à la baisse l'hypothèse du taux de morbidité, ce qui a entraîné l'imputation d'une charge d'environ 0,7 milliard de dollars après impôts au résultat net attribué à l'actionnaire.

L'examen des hausses de primes qui ont été présumées dans l'établissement des provisions mathématiques a entraîné l'imputation d'un profit d'environ 2,0 milliards de dollars après impôts au résultat net attribué à l'actionnaire en lien avec le calendrier et le montant prévus des hausses de primes qui sont assujetties à l'obtention de l'approbation des États et qui comprennent une marge de 30 %. Les hausses de primes prévues sont fondées sur les tarifs approuvés antérieurement qui s'appliquaient aux demandes étatiques déjà déposées et les nouvelles demandes estimées fondées sur l'examen de 2019 des hypothèses de morbidité, de mortalité et de déchéance de la Compagnie. L'expérience de la Compagnie en matière d'obtention des approbations de hausses de primes pourrait être considérablement différente de celle présumée, ce qui pourrait entraîner d'autres augmentations ou diminutions des provisions mathématiques, lesquelles pourraient être importantes.

Mises à jour des hypothèses de mortalité et de morbidité

Les mises à jour des hypothèses de mortalité et de morbidité ont entraîné l'imputation d'un profit de 14 \$ après impôts au résultat net attribué à l'actionnaire. Ces mises à jour comprenaient un examen des hypothèses de mortalité et des ententes de réassurance du sous-secteur d'assurance individuelle du secteur Canada de la Compagnie.

Mises à jour des hypothèses relatives à la déchéance et au comportement des titulaires de contrats

Les mises à jour des hypothèses relatives à la déchéance et au comportement des titulaires de contrats ont entraîné l'imputation d'une charge de 75 \$ après impôts au résultat net attribué à l'actionnaire.

Cette charge découle principalement d'une mise à jour des hypothèses des taux de déchéance de la Compagnie à l'échelle de plusieurs gammes de produits d'assurance vie temporaire et d'assurance vie entière du sous-secteur d'assurance individuelle du secteur Canada de la Compagnie, contrebalancée en partie par plusieurs mises à jour des hypothèses des taux de déchéance et de régularité des primes dans d'autres régions.

Mises à jour des hypothèses de rendement des placements

Les mises à jour des hypothèses de rendement des placements ont entraîné l'imputation d'un profit de 70 \$ après impôts au résultat net attribué à l'actionnaire.

Ce profit découle principalement d'une mise à jour des taux de défaillance des prêts garantis de premier rang de la Compagnie pour tenir compte des résultats techniques récents, ainsi que des stratégies de placement et de crédit pour certains produits d'assurance vie universelle, qui a été contrebalancée en partie par des mises à jour de certaines hypothèses relatives au rendement des placements en actions de sociétés fermées au Canada.

Autres mises à jour

Les autres mises à jour ont donné lieu à l'imputation d'une charge de 22 \$ après impôts au résultat net attribué à l'actionnaire.

Examen annuel 2018

L'examen annuel 2018 des méthodes et hypothèses actuarielles a donné lieu à une diminution des passifs des contrats d'assurance de 174 \$, nets des réassurances, et à une diminution du résultat net attribué à l'actionnaire de 51 \$ après impôts.

Exercice clos le 31 décembre 2018	Variation des passifs des contrats d'assurance, nets des réassurances			Variation du résultat net attribué à l'actionnaire (après impôts)
	Total	Attribuée au compte des titulaires de contrats avec participation	Attribuée au compte de l'actionnaire	
Mises à jour des hypothèses de mortalité et de morbidité	319 \$	(192) \$	511 \$	(360) \$
Déchéances et comportement des titulaires de contrats	287	–	287	(226)
Hypothèses de rendement des placements	(96)	50	(146)	143
Divers	(684)	(94)	(590)	392
Incidence nette	(174) \$	(236) \$	62 \$	(51) \$

Mises à jour des hypothèses de mortalité et de morbidité

Les mises à jour des hypothèses de mortalité et de morbidité ont entraîné l'imputation d'une charge de 360 \$ après impôts au résultat net attribué à l'actionnaire.

Cette charge découle principalement des mises à jour des hypothèses de mortalité et de morbidité pour les produits de rente indemnitaire et d'assurance temporaire de la Compagnie au Canada. L'examen des hypothèses de mortalité pour les contrats de rente de retraite collectifs de la Compagnie aux États-Unis et pour certains blocs de contrats d'assurance vie aux États-Unis a entraîné l'imputation d'une charge minime aux résultats, et d'autres mises à jour des hypothèses de mortalité et de morbidité ont entraîné l'imputation d'une charge nette minime.

Mises à jour des hypothèses relatives à la déchéance et au comportement des titulaires de contrats

Les mises à jour des hypothèses relatives à la déchéance et au comportement des titulaires de contrats ont entraîné l'imputation d'une charge de 226 \$ après impôts au résultat net attribué à l'actionnaire.

Cette charge découle principalement des mises à jour des taux de déchéance et de régularité des primes pour certaines gammes de produits d'assurance aux États-Unis (charge de 252 \$ après impôts), ce qui comprend des mises à jour des hypothèses relatives à la déchéance pour les garanties de non-déchéance comprises dans les produits d'assurance vie universelle afin de mieux refléter les résultats techniques récents, lesquels ont démontré une variation des déchéances en fonction des niveaux de fonds liés aux primes, le tout en partie contrebalancé par des résultats techniques favorables liés à la déchéance pour plusieurs gammes de produits d'assurance vie aux États-Unis.

D'autres mises à jour des hypothèses relatives à la déchéance et au comportement des titulaires de contrats ont été faites dans plusieurs gammes de produits pour tenir compte des résultats techniques récents.

Mises à jour des hypothèses de rendement des placements

Les mises à jour des hypothèses de rendement des placements ont entraîné l'imputation d'un profit de 143 \$ après impôts au résultat net attribué à l'actionnaire.

La Compagnie a mis à jour ses taux de défaillance des obligations pour tenir compte des résultats techniques récents, ce qui a entraîné l'imputation d'un profit de 401 \$ après impôts, et a mis à jour les hypothèses sur le rendement des actifs alternatifs à long terme et des actions cotées, plus précisément celles du secteur du pétrole et du gaz, ce qui a entraîné l'imputation d'une charge de 210 \$ après impôts. D'autres améliorations apportées aux prévisions de rendement des placements ont entraîné l'imputation d'une charge de 48 \$ après impôts.

Autres mises à jour

Des améliorations de la modélisation des flux de trésorerie relatifs à l'impôt et aux passifs dans plusieurs gammes de produits ont entraîné l'imputation d'un profit de 392 \$ après impôts au résultat net attribué à l'actionnaire. Les améliorations ont principalement été apportées à la modélisation des flux de trésorerie relatifs à l'impôt par suite de la revue par la Compagnie de la déductibilité de certaines réserves. En outre, la Compagnie a amélioré la prévision des taux crédités aux titulaires de contrats pour certains produits.

i) Obligations contractuelles liées aux contrats d'assurance

Les contrats d'assurance donnent lieu à des obligations fixées par des ententes. Au 31 décembre 2019, les obligations et engagements contractuels de la Compagnie en matière de contrats d'assurance étaient les suivants :

Paiements exigibles par période	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Passifs des contrats d'assurance ¹	9 682 \$	12 084 \$	16 587 \$	758 687 \$	797 040 \$

¹⁾ Les flux de trésorerie découlant des passifs des contrats d'assurance incluent des estimations relatives au moment et au paiement des prestations pour sinistres survenus, aux rachats de contrats, aux contrats échus, aux paiements de rentes, aux garanties minimums sur les produits des fonds distincts, aux participations aux excédents, aux commissions et aux taxes sur primes contrebalancées par les primes futures sur les contrats en vigueur. Ces flux de trésorerie estimatifs sont fondés sur les meilleures hypothèses estimatives retenues dans le calcul des passifs des contrats d'assurance. Ces montants ne sont pas actualisés et tiennent compte des recouvrements découlant des ententes de réassurance. En raison du recours à ces hypothèses, les flux de trésorerie réels pourraient différer de ces estimations. Les flux de trésorerie incluent les dérivés incorporés évalués séparément à la juste valeur.

j) Sinistres et prestations bruts

Le tableau qui suit présente une ventilation des sinistres et prestations bruts.

Exercices clos les 31 décembre	2019	2018
Sinistres survenus	15 752 \$	15 174 \$
Rachats et capitaux échus	8 433	7 722
Paiements de rentes	4 030	4 262
Participations aux excédents et bonifications	1 445	1 809
Transferts nets des fonds distincts	(1 000)	(1 089)
Total	28 660 \$	27 878 \$

k) Transactions de coassurance de contrats de rente

Le 26 septembre 2018, la Compagnie a conclu avec Reinsurance Group of America (« RGA ») un contrat de coassurance visant la réassurance d'un bloc de contrats traditionnels de rente immédiate individuelle aux États-Unis de John Hancock Life Insurance Company (U.S.A.) (« JHUSA »), au moyen d'un contrat en quote-part à 100 %, et de John Hancock Life Insurance Company of New York (« JHNY »), au moyen d'un contrat en quote-part à 90 %. Selon les modalités des ententes, la responsabilité en matière d'administration des contrats continuera d'incomber à la Compagnie. La transaction a été structurée de telle façon que la Compagnie a cédé les passifs des contrats des titulaires et transféré les placements servant de soutien à ces passifs. La transaction de JHUSA a été clôturée en 2018.

La transaction de JHNY a été clôturée en date du 1^{er} janvier 2019. La Compagnie a comptabilisé dans le compte de résultat consolidé un profit de 18 \$ après impôts, qui comprend une augmentation des actifs de réassurance de 132 \$ et des primes cédées de 131 \$.

Le 31 octobre 2018, la Compagnie a conclu avec Jackson National Life Insurance Company (« Jackson »), filiale entièrement détenue de Prudential plc, un contrat de coassurance visant la réassurance d'un bloc de contrats traditionnels de rente immédiate collective aux États-Unis de JHUSA, au moyen d'un contrat en quote-part à 100 %, et de JHNY, au moyen d'un contrat en quote-part à 90 %. Selon les modalités des ententes, la responsabilité en matière d'administration des contrats continuera d'incomber à la Compagnie. La transaction a été structurée de telle façon que la Compagnie a cédé les passifs des contrats des titulaires et transféré les placements connexes servant de soutien à ces passifs. La transaction de JHUSA a été clôturée en 2018.

La transaction de JHNY a été clôturée en date du 1^{er} janvier 2019. La Compagnie a comptabilisé dans les comptes de résultat consolidés un profit de 31 \$ après impôts, qui comprend une augmentation des actifs de réassurance de 621 \$, une commission de réassurance versée de 35 \$ et des primes cédées de 581 \$.

Note 7 Passifs des contrats de placement

Les passifs des contrats de placement sont des engagements contractuels qui ne contiennent pas de risque d'assurance important. Ces contrats sont évalués à la juste valeur ou au coût amorti.

a) Passifs des contrats de placement évalués à la juste valeur

Les passifs des contrats de placement évalués à la juste valeur comprennent certains produits d'épargne-placement et de régimes de retraite vendus principalement à Hong Kong et en Chine continentale. Le tableau qui suit présente la variation des passifs des contrats de placement évalués à la juste valeur.

Exercices clos les 31 décembre	2019	2018
Solde aux 1 ^{er} janvier	782 \$	639 \$
Nouveaux contrats	66	96
Changements des conditions du marché	62	76
Rachats et échéances	(86)	(86)
Incidence des fluctuations des taux de change	(35)	57
Solde aux 31 décembre	789 \$	782 \$

b) Passifs des contrats de placement évalués au coût amorti

Les passifs des contrats de placement évalués au coût amorti comprennent plusieurs produits de rente fixe vendus au Canada et aux États-Unis qui procurent des paiements de revenu garanti pendant une période déterminée par contrat et qui ne sont pas conditionnels à la survie.

Le tableau qui suit présente la valeur comptable et la juste valeur des passifs des contrats de placement évalués au coût amorti.

	2019		2018	
	Coût amorti, compte non tenu des cessions en réassurance ¹	Juste valeur	Coût amorti, compte non tenu des cessions en réassurance ¹	Juste valeur
Au 31 décembre				
Produits de rente fixe américains	1 248 \$	1 482 \$	1 357 \$	1 449 \$
Produits de rente fixe canadiens	1 067	1 158	1 126	1 269
Passifs des contrats de placement	2 315 \$	2 640 \$	2 483 \$	2 718 \$

¹⁾ Au 31 décembre 2019, des passifs des contrats de placement d'une valeur comptable et d'une juste valeur respectivement de 93 \$ et 103 \$ (respectivement 128 \$ et 130 \$ en 2018) ont été réassurés par la Compagnie. La valeur comptable nette et la juste valeur des passifs des contrats de placement étaient respectivement de 2 222 \$ et 2 537 \$ (respectivement 2 355 \$ et 2 588 \$ en 2018).

La variation des passifs des contrats de placement évalués au coût amorti a découlé des facteurs suivants :

Exercices clos les 31 décembre	2019	2018
Solde aux 1 ^{er} janvier	2 483 \$	2 487 \$
Dépôts dans des contrats d'assurance	2	6
Intérêt	62	82
Retraits	(182)	(201)
Honoraires	(3)	(1)
Divers	17	–
Incidence des fluctuations des taux de change	(64)	110
Solde aux 31 décembre	2 315 \$	2 483 \$

La valeur comptable des produits de rente fixe est amortie à un taux qui actualise exactement les flux de trésorerie réels projetés à la valeur comptable nette du passif à la date d'émission.

La juste valeur des produits de rente fixe est établie en faisant une projection des flux de trésorerie selon les modalités du contrat, et en les actualisant aux taux du marché courants ajustés selon la qualité du crédit de la Compagnie. Aux 31 décembre 2019 et 2018, tous les contrats de placement ont été classés dans le niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs.

c) Obligations contractuelles liées aux contrats de placement

Au 31 décembre 2019, les obligations et engagements contractuels de la Compagnie en matière de contrats de placement étaient les suivants :

Paiements exigibles par période	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Passifs des contrats de placement ¹	289 \$	484 \$	476 \$	3 846 \$	5 095 \$

¹⁾ En raison de la nature des produits, des flux de trésorerie nets peuvent être générés avant l'échéance du contrat. Les flux de trésorerie ne sont pas actualisés.

Note 8 Gestion du risque

Manuvie offre des produits en matière d'assurance et de gestion de patrimoine et d'actifs, ainsi que d'autres services financiers, ce qui expose la Compagnie à une vaste gamme de risques. Manuvie gère ces risques en fonction d'un cadre de gestion du risque utilisé à l'échelle de l'entreprise. En gérant le risque, Manuvie a pour objectif d'optimiser de manière stratégique la prise de risque et la gestion du risque afin de soutenir la progression à long terme des revenus, du résultat et des fonds propres. Manuvie cherche à réaliser cet objectif en misant sur des occasions d'affaires et des stratégies comportant des profils de risque/rendement appropriés; en s'assurant que la direction en place dispose d'un savoir-faire adéquat pour exécuter les stratégies efficacement et pour relever, comprendre et gérer les risques inhérents sous-jacents; en s'assurant que les stratégies et les activités sont fidèles aux normes de l'entreprise et à ses normes de déontologie, ainsi qu'à ses capacités opérationnelles; en saisissant les occasions et en prenant les risques qui contribuent à l'accroissement de la diversification; et en prenant toutes les décisions relatives à la prise de risque à partir d'analyses des risques inhérents, des contrôles et des réductions des risques et du rapport de risque/rendement.

a) Risque de marché

Le risque de marché désigne le risque de perte qui découle de la volatilité des cours du marché, des fluctuations des taux d'intérêt et de la variation des écarts de taux des titres d'emprunt et des écarts de taux des swaps, ainsi que des variations défavorables des taux

de change. La volatilité des prix du marché est principalement liée à la variation du cours des actions de sociétés cotées et des actifs alternatifs à long terme. Le risque d'illiquidité, que la Compagnie gère comme étant une forme de risque de marché, désigne le risque de ne pas disposer de fonds ou d'actifs liquides suffisants pour satisfaire aux demandes prévues ou imprévues de sorties de fonds et de garanties.

Stratégie de gestion du risque de marché

La stratégie de gestion du risque de marché est régie par le Comité mondial de l'appariement de l'actif et du passif, qui supervise le programme global de gestion du risque de marché et du risque d'illiquidité. Globalement, la stratégie de gestion du risque de marché de la Compagnie comprend des stratégies à composantes multiples, chacune visant à gérer un ou plusieurs risques de marché découlant des activités de Manuvie. À l'échelle de l'entreprise, ces stratégies sont conçues afin de gérer l'ensemble des expositions au risque de marché de la Compagnie selon les limites associées aux résultats et à la volatilité des fonds propres.

Le tableau qui suit présente les principaux risques de marché de la Compagnie et les stratégies qui contribuent à la gestion de ces risques.

Stratégie de gestion du risque	Principaux risques de marché				
	Risque lié au rendement des actions de sociétés cotées	Risque lié aux taux d'intérêt et aux écarts de taux	Risque lié au rendement des actifs alternatifs à long terme	Risque de change	Risque d'illiquidité
Conception et tarification de produits	✓	✓	✓	✓	✓
Couverture dynamique de garanties de contrats de rente variable	✓	✓		✓	✓
Couverture à grande échelle du risque lié aux actions	✓			✓	✓
Appariement de l'actif et du passif	✓	✓	✓	✓	✓
Gestion du change				✓	✓
Gestion du risque d'illiquidité					✓

Stratégie de conception et de tarification de produits

Les directives, standards et lignes directrices de la Compagnie en matière de conception et de tarification des produits visent à assurer que ses gammes de produits sont alignées sur sa philosophie de prise de risques et son appétit pour le risque, et, en particulier, que les risques supplémentaires générés par les nouvelles souscriptions sont alignés sur ses objectifs et limites en matière de risque stratégique. Les caractéristiques particulières des gammes de produits de Manuvie, y compris le niveau des garanties de prestations, les options offertes aux titulaires de contrats et les restrictions en matière de disponibilité de ses gammes de fonds, de même que ses stratégies de placement connexes, contribuent à atténuer les risques sous-jacents. Manuvie passe en revue et modifie régulièrement les principales caractéristiques de ses gammes de produits, y compris les primes et les honoraires, en vue d'atteindre ses objectifs en matière de profit et de respecter ses limites de risque. Certains des produits à prestations rajustables du fonds général de la Compagnie comportent des garanties de taux minimums. Les garanties de taux pour tous les contrats sont déterminées au moment de l'émission du contrat et sont régies par la réglementation du secteur de l'assurance dans chaque territoire où les produits sont vendus. Les dispositions contractuelles permettent de fixer de nouveau les taux crédités à des intervalles préétablis assujettis à des garanties de taux crédités minimums. La Compagnie peut réduire en partie l'exposition aux taux d'intérêt en fixant de nouveaux taux pour les affaires nouvelles et en ajustant les taux pour les contrats en vigueur lorsque cela est permis. En outre, la Compagnie atténue en partie le risque de taux d'intérêt au moyen de sa procédure d'appariement de l'actif et du passif, des éléments liés à la conception de produits et de stratégies relatives aux taux d'intérêt crédités. Les nouveaux produits, les arrangements de réassurance de nouveaux contrats et la souscription de nouveaux contrats d'assurance d'envergure doivent être passés en revue et approuvés par le chef de la gestion du risque ou des membres du personnel clés des fonctions de gestion du risque.

Stratégies de couverture des rentes variables et autres risques sur actions

L'exposition de la Compagnie aux variations du marché des actions cotées découle essentiellement des passifs des contrats d'assurance liés à des garanties de rente variable et des placements en actions de sociétés cotées du fonds général.

La couverture dynamique est la principale stratégie de couverture pour les risques de marché liés aux rentes variables. La Compagnie a recours à la couverture dynamique à l'égard de ses affaires nouvelles en matière de garanties de contrats de rente variable au moment où elles sont souscrites, ou dès que c'est possible après.

Manuvie vise à gérer le risque lié aux actions cotées découlant de ses passifs des contrats d'assurance non assortis d'une couverture au moyen de la stratégie de couverture à grande échelle du risque lié aux actions. La Compagnie cherche à gérer le risque de taux d'intérêt découlant des garanties de contrats de rente variable non assortis d'une couverture dynamique dans le cadre de sa stratégie d'appariement de l'actif et du passif.

Stratégie de couverture dynamique des garanties de rente variable

La stratégie de couverture dynamique des garanties de contrats de rente variable vise à couvrir la sensibilité des provisions mathématiques liées aux garanties de contrats de rente variable et du capital disponible contre la variation du rendement des placements (en actions de sociétés cotées et en obligations) et des taux d'intérêt. L'objectif de la stratégie de couverture dynamique des garanties de rente variable est de contrebalancer, le plus possible, la variation de la valeur économique des garanties par les profits

et les pertes du portefeuille d'actifs de couverture. La valeur économique des garanties et les provisions mathématiques de la Compagnie liées aux garanties de contrats de rente variable varient concurremment, mais non exactement les unes avec les autres, puisque cette valeur reflète les meilleures provisions estimatives et ne comprend aucune provision mathématique à l'égard des écarts défavorables.

Dans le cadre de son programme de couverture des garanties de rente variable, la Compagnie a recours à une variété de contrats dérivés négociés en Bourse ou hors cote pour annuler la variation de valeur des garanties de rente variable. Les principaux instruments dérivés utilisés sont les contrats à terme normalisés sur indices boursiers, les contrats à terme normalisés sur obligations gouvernementales, les contrats à terme normalisés sur devises, les swaps de taux d'intérêt, les swaps sur rendement total, les options sur actions et les swaptions de taux d'intérêt. La position des instruments de couverture par rapport aux provisions mathématiques fait l'objet d'une surveillance continue en fonction de l'évolution des marchés. Selon les besoins, la position des actifs de couverture fait l'objet d'un rééquilibrage dynamique afin qu'ils demeurent dans les paramètres établis. Il est aussi possible que la Compagnie utilise d'autres instruments dérivés avec l'objectif d'améliorer l'efficacité de la couverture.

La stratégie de couverture dynamique des garanties de rente variable de la Compagnie n'est pas conçue pour annuler entièrement la sensibilité des provisions mathématiques à tous les risques associés aux garanties intégrées dans ces produits. Le profit réalisé (la perte subie) sur les instruments de couverture n'annulera pas complètement les pertes ou les profits sous-jacents résultant des provisions pour garanties couvertes, car :

- le comportement et le décès des titulaires de contrats ne sont pas couverts;
- la provision pour écarts défavorables des provisions mathématiques n'est pas couverte;
- une tranche du risque de taux d'intérêt n'est pas couverte;
- les écarts de taux pourraient s'accroître et aucune mesure ne pourrait être prise pour faire les ajustements nécessaires;
- le rendement d'une petite partie des fonds sous-jacents ne fait l'objet d'aucune couverture vu l'absence d'instruments de couverture négociés en Bourse efficaces;
- le rendement des fonds sous-jacents couverts peut différer du rendement des instruments de couverture correspondants;
- les corrélations entre les taux d'intérêt et les marchés des actions pourraient donner lieu à des incidences défavorables considérables;
- des coûts de rééquilibrage des couvertures défavorables peuvent être engagés pendant des périodes de grande volatilité des marchés des actions, des marchés des obligations ou des taux d'intérêt. L'effet de ces coûts est amplifié lorsque toutes ces incidences surviennent simultanément;
- les autres risques ne sont pas tous couverts.

Stratégie de couverture d'actions à grande échelle

L'objectif du programme de couverture à grande échelle du risque lié aux actions est de maintenir la sensibilité générale du résultat de la Compagnie à la variation des marchés des actions cotées à l'intérieur des limites de tolérance au risque approuvées par le conseil d'administration. Le programme de couverture d'actions à grande échelle est conçu pour couvrir la sensibilité du résultat à la variation des marchés des actions cotées attribuable à toutes les sources (à l'exception des expositions assorties d'une couverture dynamique). Les sources de la sensibilité à la variation des marchés des actions faisant l'objet du programme de couverture à grande échelle du risque lié aux actions comprennent ce qui suit :

- Les expositions aux actions et au risque de change des garanties de contrats de rente variable non assorties d'une couverture dynamique
- Les placements en actions du fonds général soutenant les passifs des contrats sans participation
- La provision pour écarts défavorables non couverte liée aux garanties de contrats de rente variable assortis d'une couverture dynamique

Stratégie d'appariement de l'actif et du passif

La stratégie d'appariement de l'actif et du passif de Manuvie est conçue pour assurer que les risques de marché inhérents aux actifs et aux passifs détenus dans le fonds général de la Compagnie sont gérés de manière efficace, et que l'exposition aux risques découlant de ces actifs et de ces passifs est maintenue à l'intérieur des limites de risque. Les risques de marché inhérents comprennent les risques liés au niveau et à la variation des taux d'intérêt, des écarts de taux et des écarts de taux des swaps, au rendement du marché des actions cotées, au rendement des actifs alternatifs à long terme et à la variation des taux de change.

Les provisions mathématiques du fonds général sont catégorisées par groupes en fonction de caractéristiques semblables, et ces groupes sont soutenus par une stratégie de répartition de l'actif propre. La Compagnie cherche à aligner la stratégie de répartition de l'actif pour chaque groupe sur les tendances en matière de primes et de prestations, les options et garanties offertes aux titulaires de contrats et les stratégies de crédit des produits qu'elle soutient. Des stratégies semblables sont établies pour les actifs détenus dans le compte de l'excédent de la Compagnie. Les stratégies sont déterminées à l'aide de techniques d'analyse de portefeuille qui visent à optimiser les rendements, sous réserve des considérations liées aux exigences réglementaires et aux exigences en matière de capital économique ainsi que de la tolérance au risque. Elles sont conçues de façon à assurer une grande diversification entre les catégories d'actifs et des risques propres aux placements individuels, et les actifs sont harmonisés de manière appropriée avec les passifs auxquels ils sont adossés. Ces stratégies couvrent la composition de l'actif, la notation, le profil des échéances, la liquidité et les objectifs de concentration par devise et par secteur.

Stratégie de gestion du risque de change

Manuvie a comme politique d'apparier généralement la monnaie de ses actifs à la monnaie des passifs qu'ils sous-tendent. Si la monnaie des actifs et des passifs n'est pas appariée, la Compagnie couvre ce risque, le cas échéant, pour stabiliser sa situation de fonds propres, et respecte les limites du risque de change de l'entreprise en ayant recours à des instruments financiers, comme les dérivés.

Stratégie de gestion du risque d'illiquidité

Les politiques et méthodes de gestion des liquidités mondiales visent à permettre à la Compagnie de disposer des liquidités nécessaires pour couvrir les obligations en matière de liquidités et de garanties à mesure qu'elles deviennent exigibles et pour soutenir et développer ses activités dans des conditions normales et dans des conditions de crise. Ces politiques et méthodes tiennent compte de tout empêchement d'ordre juridique, réglementaire, fiscal, opérationnel ou économique au financement interentités. La composition de l'actif de l'état de la situation financière de la Compagnie tient compte de la nécessité de maintenir un volume d'actifs non affectés liquides suffisant pour satisfaire aux exigences découlant des tests de simulation de crise, et pour s'assurer que les ratios de liquidité de Manuvie demeurent solides. Manuvie gère les liquidités au siège social et surveille étroitement la situation de trésorerie de ses principales filiales.

Manuvie cherche à atténuer le risque d'illiquidité en diversifiant ses activités parmi divers produits, marchés, régions et titulaires de contrats. La Compagnie conçoit des produits d'assurance de manière à encourager les titulaires de contrats à maintenir leurs contrats en vigueur, générant ainsi un flux stable et diversifié de primes périodiques. La Compagnie définit les conditions de résiliation des produits de gestion de patrimoine et des stratégies de placement connexes en cherchant à atténuer le risque financier et le risque d'illiquidité associés aux résiliations imprévues par les titulaires de contrats. La Compagnie définit et met en œuvre des stratégies de placement qui visent à apparier le profil des échéances des actifs à celui des passifs qu'ils sous-tendent, en tenant compte du potentiel de résiliations imprévues par les titulaires de contrats et des besoins de liquidités qui s'ensuivent. Les actifs liquides représentent une partie importante de l'actif total. Manuvie vise à réduire le risque d'illiquidité à l'égard des activités financées par les dépôts en diversifiant les sources de financement et en gérant les échéances de financement de manière appropriée. La Compagnie prévoit et surveille dans diverses entités et au siège social les liquidités opérationnelles et les mouvements de liquidités quotidiens dans le but de garantir la disponibilité des liquidités et l'optimisation de leur utilisation.

La Compagnie maintient également des fonds de liquidités centralisés et un accès à d'autres sources de financement et de liquidités d'urgence comme des accords de financement de rachat. Les fonds de liquidités centralisés de Manuvie se composent de liquidités et de quasi-liquidités et de placements à court terme de grande qualité qui font l'objet d'une surveillance continue en ce qui a trait à leur qualité de crédit et à la liquidité du marché.

Manuvie a établi diverses sources de liquidités d'urgence. Conjointement avec sa société mère et certaines filiales, la Compagnie dispose d'une facilité de crédit renouvelable non garantie confirmée de 500 \$ US auprès de certaines banques américaines. Au 31 décembre 2019, aucun emprunt n'était en cours sur cette facilité de crédit. En outre, JHUSA est membre de la Federal Home Loan Bank of Indianapolis (« FHLBI »), ce qui permet à la Compagnie d'obtenir, à titre de source additionnelle de liquidités, des prêts de la FHLBI, qui peuvent être garantis par des créances hypothécaires, des titres adossés à des créances hypothécaires, et des titres du Trésor et d'organismes américains admissibles. Selon les restrictions réglementaires, au 31 décembre 2019, la capacité d'emprunt maximale estimative de JHUSA s'élevait à 3,9 milliards de dollars américains en vertu de la facilité de la FHLBI, de laquelle aucun montant n'était emprunté.

Le tableau qui suit présente l'échéance des passifs financiers importants de la Compagnie.

Échéance des passifs financiers¹

Au 31 décembre 2019	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Instruments de fonds propres	–	–	598	3 245	3 843
Dérivés	468	162	240	9 630	10 500
Dépôts de clients de la Banque ²	16 872	2 632	1 984	–	21 488
Obligations locatives	107	142	49	76	374

¹ Les montants qui précèdent sont présentés nets des frais d'émission différés non amortis connexes.

² Au 31 décembre 2019, la valeur comptable et la juste valeur des dépôts de clients de la Banque s'établissaient respectivement à 21 488 \$ et 21 563 \$ (respectivement 19 684 \$ et 19 731 \$ en 2018). La juste valeur est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels au moyen de taux d'intérêt offerts sur le marché pour des dépôts comportant des conditions similaires. Tous les dépôts de clients de la Banque ont été classés dans le niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs (niveau 2 en 2018).

Dans le cours normal des affaires, il est nécessaire d'affecter des actifs en garantie afin de se conformer aux exigences réglementaires juridictionnelles et autres exigences, y compris les garanties offertes pour atténuer partiellement le risque de crédit lié aux contreparties d'instruments dérivés, les actifs affectés en garantie aux Bourses à titre de marge initiale et les actifs détenus en garantie dans le cadre des accords de financement de rachat. Le total des actifs non affectés s'établissait à 455,4 milliards de dollars au 31 décembre 2019 (428,0 milliards de dollars en 2018).

b) Sensibilités et mesures d'exposition au risque de marché

Sensibilités et mesures d'exposition au risque lié aux garanties des contrats de rente variable et aux garanties des fonds distincts

Les garanties des produits de rente variable et les garanties des fonds distincts portent sur au moins un des éléments suivants : le décès, la valeur à l'échéance, les garanties de rente et les garanties de retrait. Les garanties des contrats de rente variable et les garanties des fonds distincts sont conditionnelles et exigibles uniquement à la survenance de l'événement pertinent, si la valeur des fonds à ce moment est inférieure à la valeur de la garantie. Selon le niveau futur des marchés des actions, les passifs liés aux contrats en vigueur seraient exigibles principalement pendant la période de 2020 à 2040.

Manuvie cherche à atténuer une partie des risques inhérents à la partie conservée (c.-à-d. nette des réassurances) de ses garanties de rente variable et de ses garanties de fonds distincts en combinant ses stratégies de couverture dynamique et de couverture à grande échelle (voir la rubrique « Risque lié au rendement des actions cotées » ci-après).

Le tableau suivant présente certaines données sur les garanties des contrats de rente variable et les garanties des fonds distincts liées aux placements offertes par la Compagnie, compte non tenu et net des réassurances.

Garanties des contrats de rente variable et garanties des fonds distincts, nettes des réassurances

	2019			2018		
	Valeur de garantie	Valeur du fonds	Montant à risque ^{4, 5}	Valeur de garantie	Valeur du fonds	Montant à risque ^{4, 5}
Aux 31 décembre						
Garantie de rente minimale	4 629 \$	3 696 \$	998 \$	5 264 \$	3 675 \$	1 593 \$
Garantie de retrait minimum	53 355	48 031	6 030	60 494	49 214	11 388
Garantie d'accumulations minimales	17 994	18 362	10	18 611	18 720	141
Prestations du vivant brutes ^{1, 2}	75 978	70 089	7 038	84 369	71 609	13 122
Prestations de décès brutes ³	9 555	17 186	802	10 663	14 654	1 567
Total, compte non tenu des réassurances	85 533	87 275	7 840	95 032	86 263	14 689
Prestations du vivant réassurées	3 977	3 199	832	4 515	3 173	1 343
Prestations de décès réassurées	718	500	318	2 353	2 070	493
Total des réassurances	4 695	3 699	1 150	6 868	5 243	1 836
Total, net des réassurances	80 838 \$	83 576 \$	6 690 \$	88 164 \$	81 020 \$	12 853 \$

¹⁾ Lorsqu'un contrat comprend des prestations du vivant et des prestations de décès, la garantie en sus des prestations du vivant est incluse dans la catégorie des prestations de décès, comme présenté à la note de bas de tableau 3.

²⁾ Les contrats comportant des prestations garanties de soins de longue durée sont inclus dans cette catégorie.

³⁾ Les prestations de décès englobent les garanties uniques et les garanties en sus des garanties de prestations du vivant lorsque le contrat offre à la fois des prestations du vivant et des prestations de décès.

⁴⁾ Le montant à risque (les garanties dans le cours) représente l'excédent de la valeur des garanties sur les valeurs des fonds pour tous les contrats dont la valeur des garanties est supérieure à la valeur des fonds. Ce montant n'est pas exigible à court terme. En ce qui a trait aux garanties minimales portant sur les prestations de décès, le montant à risque représente l'excédent de la garantie minimale actuelle portant sur les prestations de décès sur le solde actuel du compte. En ce qui a trait aux garanties de rente minimale, le montant à risque représente l'excédent des revenus de base actuels des conversions en rentes sur la valeur actuelle du compte. À l'égard de toutes les garanties, le montant à risque est limité à un niveau plancher de zéro pour chaque contrat.

⁵⁾ Le montant à risque net des réassurances au 31 décembre 2019 s'élevait à 6 690 \$ (12 853 \$ en 2018) et ce montant était réparti de la manière suivante : 3 995 \$ US (6 899 \$ US en 2018) provenaient des activités aux États-Unis, 1 178 \$ (2 654 \$ en 2018) provenaient des activités au Canada, 104 \$ US (332 \$ US en 2018) provenaient des activités au Japon et 145 \$ US (246 \$ US en 2018) provenaient des activités en Asie (ailleurs qu'au Japon) et des activités de réassurance en voie de liquidation.

Catégories de placement pour les contrats à capital variable assortis d'une garantie

Les contrats à capital variable assortis d'une garantie, y compris les contrats de rente variable et les contrats d'assurance vie à capital variable, sont investis, au gré du titulaire de contrats et sous réserve des limites des contrats, dans divers types de fonds choisis parmi les fonds distincts et d'autres placements. Les soldes des comptes par catégorie de placement sont présentés ci-dessous.

Aux 31 décembre	2019	2018
Catégorie de placement		
Fonds d'actions	47 489 \$	44 333 \$
Fonds équilibrés	42 448	41 749
Fonds d'obligations	11 967	12 279
Fonds du marché monétaire	1 732	2 109
Autres placements à taux d'intérêt fixe	1 975	2 000
Total	105 611 \$	102 470 \$

Mise en garde à l'égard des sensibilités

Dans les sections qui suivent, la Compagnie présente des sensibilités et des mesures d'exposition au risque pour certains risques. Ces éléments comprennent les sensibilités aux variations particulières des cours du marché et des taux d'intérêt projetés à l'aide de modèles internes à une date donnée et sont évalués en fonction d'un niveau de départ reflétant les actifs et les passifs de la Compagnie à cette date, ainsi que les facteurs actuariels, les activités de placement et le rendement sur les placements présumés dans

le calcul des provisions mathématiques. Les mesures d'exposition au risque reflètent l'incidence de la variation d'un facteur à la fois et supposent que tous les autres facteurs demeurent inchangés. Les résultats réels peuvent différer de manière importante de ces estimations, et ce, pour diverses raisons, y compris l'interaction entre ces facteurs lorsque plus d'un facteur varie, les variations des rendements actuariels et du rendement des placements et des hypothèses à l'égard des activités de placement futures, les écarts entre les faits réels et les hypothèses, les changements dans la combinaison des produits, les taux d'imposition effectifs et d'autres facteurs de marché ainsi que les limites générales des modèles internes de la Compagnie. Pour ces raisons, les sensibilités devraient être considérées seulement comme des estimations données à titre indicatif des sensibilités sous-jacentes des facteurs respectifs, fondées sur les hypothèses décrites ci-après. Étant donné la nature de ces calculs, la Compagnie ne peut garantir que leur incidence réelle sur le résultat net attribué à l'actionnaire sera telle qu'elle l'a indiquée.

Sensibilités et mesures d'exposition au risque lié au rendement des actions cotées

Le tableau ci-après présente l'incidence possible sur le résultat net attribué à l'actionnaire d'une variation immédiate de 10 %, 20 % et 30 % de la valeur de marché des actions cotées suivie d'un retour au niveau de croissance prévu pris en compte dans l'évaluation des provisions mathématiques. Si les valeurs de marché devaient demeurer stables pour un exercice entier, l'incidence possible serait à peu près équivalente à une baisse immédiate des valeurs de marché correspondant au niveau prévu de croissance annuelle pris en compte dans l'évaluation des provisions mathématiques. Par ailleurs, si, après que les valeurs de marché ont diminué de 10 %, 20 % ou 30 %, elles continuaient à diminuer, restaient stables ou augmentaient plus lentement que prévu dans l'évaluation, l'incidence potentielle sur le résultat net attribué à l'actionnaire pourrait être considérablement plus importante que celle indiquée. L'incidence potentielle est présentée compte tenu de l'incidence de la variation des marchés sur les actifs couverts. Bien que la Compagnie ne puisse estimer de façon fiable le montant de la variation des obligations au titre des garanties de rente variable assorties d'une couverture dynamique qui ne sera pas annulé par le profit ou la perte sur les actifs assortis d'une couverture dynamique, elle pose certaines hypothèses afin d'évaluer l'incidence sur le résultat net attribué à l'actionnaire.

Cette estimation suppose que le rendement du programme de couverture dynamique n'annulerait pas entièrement le profit ou la perte lié aux obligations au titre des garanties de rente variable assorties d'une couverture dynamique. Elle suppose que les actifs assortis d'une couverture reposent sur la situation réelle à la fin de la période et que les couvertures d'actions dans le cadre du programme de couverture dynamique sont rééquilibrées à des intervalles de variation de 5 %. En outre, la Compagnie suppose que les actifs assortis d'une couverture à grande échelle sont rééquilibrés conformément aux fluctuations du marché.

Il importe également de noter que ces estimations sont fournies à titre indicatif, et que les programmes de couverture dynamique et à grande échelle pourraient dégager un rendement inférieur à ces estimations, en particulier pendant les périodes de volatilité réelle marquée ou pendant les périodes de faiblesse des taux d'intérêt et de fluctuations défavorables des marchés des actions.

Les normes de pratique pour l'évaluation des passifs des contrats d'assurance et les lignes directrices de l'Institut canadien des actuaires (« ICA ») limitent les hypothèses de rendement des placements des actions cotées et de certains actifs alternatifs à long terme en fonction du rendement historique d'indices de référence pour des actions cotées. L'incidence possible sur le résultat net attribué à l'actionnaire ne tient pas compte des modifications possibles des hypothèses de rendement des placements pour refléter l'incidence des reculs des cours des actions cotées en portefeuille sur ce rendement historique d'indices de référence.

Incidence immédiate possible sur le résultat net attribué à l'actionnaire d'une variation du rendement des actions cotées^{1, 2}

Au 31 décembre 2019	-30 %	-20 %	-10 %	+10 %	+20 %	+30 %
Sensibilité sous-jacente au résultat net attribué à l'actionnaire³						
Garanties au titre des contrats de rente variable	(3 270) \$	(1 930) \$	(860) \$	620 \$	1 060 \$	1 360 \$
Placements en actions du fonds général ⁴	(1 140)	(720)	(330)	340	680	1 020
Total de la sensibilité sous-jacente avant la couverture	(4 410)	(2 650)	(1 190)	960	1 740	2 380
Incidence des actifs assortis d'une couverture dynamique et d'une couverture à grande échelle ⁵	2 690	1 580	670	(580)	(1 020)	(1 340)
Incidence nette possible sur le résultat net attribué à l'actionnaire compte tenu de l'incidence de la couverture	(1 720) \$	(1 070) \$	(520) \$	380 \$	720 \$	1 040 \$
Au 31 décembre 2018	-30 %	-20 %	-10 %	+10 %	+20 %	+30 %
Sensibilité sous-jacente au résultat net attribué à l'actionnaire³						
Garanties au titre des contrats de rente variable	(3 650) \$	(2 240) \$	(1 040) \$	890 \$	1 610 \$	2 170 \$
Placements en actions du fonds général ⁴	(1 150)	(780)	(390)	290	580	860
Total de la sensibilité sous-jacente avant la couverture	(4 800)	(3 020)	(1 430)	1 180	2 190	3 030
Incidence des actifs assortis d'une couverture dynamique et d'une couverture à grande échelle ⁵	3 110	1 940	910	(820)	(1 450)	(1 930)
Incidence nette possible sur le résultat net attribué à l'actionnaire compte tenu de l'incidence de la couverture	(1 690) \$	(1 080) \$	(520) \$	360 \$	740 \$	1 100 \$

¹⁾ Voir la rubrique « Mise en garde à l'égard des sensibilités » ci-dessus.

²⁾ Les tableaux présentent l'incidence possible sur le résultat net attribué à l'actionnaire d'une variation immédiate de 10 %, 20 % et 30 % de la valeur de marché des actions cotées suivie d'un retour au niveau de croissance prévu pris en compte dans l'évaluation des provisions mathématiques, à l'exclusion de l'incidence des honoraires liés aux actifs gérés et à la valeur des comptes des titulaires de contrats.

- 3) Définie comme étant la sensibilité du résultat à une variation de la valeur des marchés des actions cotées compte tenu des règlements au titre de contrats de réassurance, mais compte non tenu de l'effet d'annulation des actifs assortis d'une couverture ou d'autres mécanismes d'atténuation des risques.
- 4) L'incidence sur les placements en actions du fonds général comprend les placements du fonds général à l'appui de nos provisions mathématiques, les capitaux de lancement du secteur Services généraux et autres (dans de nouveaux fonds distincts et fonds communs de placement) et l'incidence sur les provisions mathématiques des produits d'honoraires futurs prévus sur les produits d'assurance vie universelle à capital variable et d'autres produits en unités de compte. L'incidence ne comprend pas les éléments suivants : i) toute incidence possible sur la pondération des actions cotées; ii) tout profit ou toute perte sur les actions cotées DV détenues dans le secteur Services généraux et autres; et iii) tout profit ou toute perte sur les placements en actions cotées détenus par la Banque Manuvie. Les fonds des contrats avec participation sont largement autosuffisants et n'ont pas d'incidence importante sur le résultat net attribué à l'actionnaire découlant de variations des marchés des actions.
- 5) Comprend l'incidence du rééquilibrage des couvertures d'actions dans le programme de couverture dynamique et de couverture à grande échelle. L'incidence du rééquilibrage de la couverture dynamique représente l'incidence du rééquilibrage des couvertures d'actions pour les meilleures estimations des obligations au titre des garanties de rente variable assorties d'une couverture dynamique à des intervalles de variation de 5 %, mais ne tient compte d'aucune incidence liée à d'autres sources d'inefficacité de la couverture, comme, parmi d'autres facteurs, une corrélation entre le suivi des fonds, la volatilité réalisée et les actions et les taux d'intérêt qui est différente par rapport aux prévisions.

Sensibilités et mesures d'exposition au risque lié aux taux d'intérêt et aux écarts de taux

Au 31 décembre 2019, la Compagnie a estimé que la sensibilité du résultat net attribué à l'actionnaire à une baisse parallèle de 50 points de base des taux d'intérêt correspondait à une charge de 100 \$, et que la sensibilité à une hausse de 50 points de base des taux d'intérêt correspondait à une charge de 100 \$.

Le tableau ci-après présente l'incidence possible sur le résultat net attribué à l'actionnaire d'une variation parallèle de 50 points de base des taux d'intérêt. Cette variation comprend une variation de 50 points de base des taux des obligations d'État et de sociétés et des taux des swaps actuels, pour toutes les échéances et sur tous les marchés, sans variation des écarts de taux des obligations d'État et de sociétés et des taux de swaps, compte tenu d'un taux d'intérêt plancher de zéro des obligations d'État lorsque ces taux ne sont pas négatifs à l'heure actuelle, par rapport aux taux pris en compte dans l'évaluation des provisions mathématiques, y compris les dérivés incorporés. Pour les obligations au titre des garanties de rente variable assorties d'une couverture dynamique, il est pris en compte que les couvertures de taux d'intérêt sont rééquilibrées à des intervalles de variation de 20 points de base.

Comme la sensibilité à une variation de 50 points de base des taux d'intérêt tient compte de tous les changements apportés aux scénarios de réinvestissement applicables, l'incidence des variations des taux d'intérêt inférieures ou supérieures à 50 points de base ne devrait pas être linéaire. Par ailleurs, les sensibilités ne sont pas constantes pour toutes les régions dans lesquelles la Compagnie exerce ses activités, et l'incidence des fluctuations de la courbe de rendement varie selon la région où la fluctuation se produit. Les hypothèses de réinvestissement utilisées dans l'évaluation des provisions mathématiques ont tendance à amplifier les incidences négatives d'une diminution des taux d'intérêt, et à atténuer les incidences positives d'une augmentation de ces derniers. Cela s'explique par le fait que les hypothèses de réinvestissement utilisées dans l'évaluation des passifs des contrats d'assurance sont fondées sur les modèles de taux d'intérêt et les critères d'étalement établis par le Conseil des normes actuarielles du Canada, tandis que les couvertures de taux d'intérêt sont évaluées au moyen des taux d'intérêt du marché courants. Par conséquent, pour un trimestre donné, les variations des hypothèses de réinvestissement ne sont pas entièrement identiques aux variations des taux d'intérêt du marché courants, surtout lorsque la forme de la courbe des taux d'intérêt varie de façon importante. Ainsi, l'incidence des variations non parallèles peut différer considérablement de l'incidence estimée des variations parallèles. Par exemple, si les taux d'intérêt à long terme augmentent davantage que ceux à court terme (ce qui est parfois appelé une accentuation de la courbe de rendement) en Amérique du Nord, la diminution de la valeur des swaps pourrait être supérieure à la diminution des passifs des contrats d'assurance. Cette situation pourrait occasionner l'imputation d'une charge au résultat net attribué à l'actionnaire à court terme, même si la hausse et l'accentuation de la courbe de rendement, si elles se poursuivent, pourraient avoir une incidence économique positive à long terme.

L'incidence possible sur le résultat net attribué à l'actionnaire ne tient pas compte de modifications futures possibles des hypothèses sur le taux de réinvestissement ultime de la Compagnie ni de critères d'étalement des modèles stochastiques de taux d'intérêt sans risque. Au 31 décembre 2019, la Compagnie a estimé que la sensibilité du résultat net attribué à l'actionnaire à une réduction de 10 points de base du taux de réinvestissement ultime dans toutes les régions, et à une variation correspondante des modèles stochastiques de taux d'intérêt sans risque, correspondrait à une charge de 350 millions de dollars (après impôts). Il convient de noter que l'incidence des modifications apportées au taux de réinvestissement ultime n'est pas linéaire. Le taux de réinvestissement ultime à long terme, en ce qui a trait au taux sans risque au Canada, a été fixé à 3,05 %, et la Compagnie a recours à cette même hypothèse pour ses activités aux États-Unis. Le taux de réinvestissement ultime présumé pour le Japon est de 1,6 %. Le Conseil des normes actuarielles du Canada ne prévoit pas mettre à jour ce document normatif avant la date d'entrée en vigueur d'IFRS 17, qui est prévue au plus tôt en 2022.

L'incidence possible sur le résultat net attribué à l'actionnaire ne tient pas compte de toute autre incidence possible des faibles taux d'intérêt, par exemple, d'un poids accru sur la souscription d'affaires nouvelles ou de faibles intérêts tirés des actifs excédentaires. L'incidence sur le résultat ne reflète pas non plus les profits ou pertes latents sur les actifs à revenu fixe DV détenus dans le secteur Services généraux et autres. Les variations de la valeur de marché de ces actifs pourraient représenter un contreponds économique naturel au risque de taux d'intérêt lié au passif relatif aux produits. Pour qu'il existe aussi un contreponds comptable, la Compagnie devrait réaliser une tranche des profits ou pertes latents sur les actifs à revenu fixe DV. Rien ne garantit que la Compagnie réalisera une partie des profits ou pertes latents disponibles.

L'incidence ne reflète aucun effet possible de la variation des taux d'intérêt sur la valeur des actifs alternatifs à long terme. La hausse des taux d'intérêt pourrait avoir une incidence défavorable sur la valeur des actifs alternatifs à long terme. De plus amples renseignements sur les actifs alternatifs à long terme sont présentés à la rubrique « Sensibilités et mesures d'exposition au risque lié au rendement des actifs alternatifs à long terme » ci-après.

Le tableau suivant présente l'incidence potentielle sur le résultat net attribué à l'actionnaire, y compris la variation de la valeur de marché des actifs à revenu fixe DV détenus dans le secteur Services généraux et autres, qui pourrait se matérialiser à la vente de ces actifs.

Incidence possible sur le résultat net attribué à l'actionnaire d'une variation parallèle immédiate des taux d'intérêt par rapport aux taux pris en compte dans l'évaluation des provisions mathématiques^{1, 2, 3, 4}

Aux 31 décembre	2019		2018	
	-50 pb	+50 pb	-50 pb	+50 pb
Résultat net attribué à l'actionnaire				
Compte non tenu de la variation de la valeur de marché des actifs à revenu fixe DV détenus dans le secteur Services généraux et autres	(100) \$	(100) \$	(100) \$	100 \$
Découplage de variations de la juste valeur des actifs à revenu fixe DV détenus dans le secteur Services généraux et autres, si elles sont réalisées	1 700	(1 600)	1 600	(1 500)

- 1) Voir la rubrique « Mise en garde à l'égard des sensibilités » ci-dessus. De plus, les estimations ne comprennent pas les variations des écarts actuariels nets liés aux obligations de la Compagnie au titre des prestations de retraite qui résultent de variations des taux d'intérêt puisque l'incidence sur les sensibilités des actions cotées n'est pas considérée comme importante.
- 2) Comprend des produits d'assurance et de rente garantis, notamment des contrats de rente variable et des produits à prestations rajustables dont les prestations sont généralement rajustées à mesure que les taux d'intérêt et le rendement des placements évoluent, et dont une partie comporte des garanties de taux crédités minimums. Pour les produits à prestations rajustables assujettis à des garanties de taux minimums, les sensibilités sont fonction de l'hypothèse selon laquelle les taux crédités seront fixés au taux minimum.
- 3) Le montant du profit qui peut être réalisé ou de la perte qui peut être subie sur les actifs à revenu fixe DV détenus dans le secteur Services généraux et autres est fonction du montant total du profit ou de la perte latent.
- 4) Les sensibilités se fondent sur les flux de trésorerie projetés liés aux actifs et aux passifs, et l'incidence des variations de la juste valeur des titres à revenu fixe DV se fonde sur les titres détenus à la fin de la période.

Les tableaux ci-après illustrent l'incidence potentielle sur le résultat net attribué à l'actionnaire d'une variation des écarts de taux des obligations de sociétés et des écarts de taux des swaps sur les taux des obligations d'État, pour toutes les échéances et sur tous les marchés, compte tenu d'un taux d'intérêt plancher de zéro pour le taux d'intérêt total, par rapport aux écarts de taux pris en compte dans l'évaluation des provisions mathématiques.

Incidence possible sur le résultat net attribué à l'actionnaire des variations des écarts de taux des obligations de sociétés et des écarts de taux des swaps^{1, 2, 3}

Aux 31 décembre	2019		2018	
	-50 pb	+50 pb	-50 pb	+50 pb
Résultat net attribué à l'actionnaire	(800) \$	800 \$	(600) \$	600 \$

Aux 31 décembre	2019		2018	
	-20 pb	+20 pb	-20 pb	+20 pb
Résultat net attribué à l'actionnaire	100 \$	(100) \$	100 \$	(100) \$

- 1) Voir la rubrique « Mise en garde à l'égard des sensibilités » ci-dessus.
- 2) L'incidence sur le résultat net attribué à l'actionnaire suppose qu'aucun profit n'est réalisé ou qu'aucune perte n'est subie sur les actifs à revenu fixe DV détenus dans le secteur Services généraux et autres et exclut l'incidence des variations de la valeur des obligations des fonds distincts découlant des variations des écarts de taux. Les fonds des contrats avec participation sont largement autosuffisants et n'ont pas d'incidence importante sur le résultat net attribué à l'actionnaire découlant de variations des écarts de taux des obligations de sociétés et des écarts de taux des swaps.
- 3) Les sensibilités se fondent sur les flux de trésorerie projetés liés aux actifs et aux passifs.
- 4) Il est supposé que les écarts de taux des obligations de sociétés correspondent à la moyenne à long terme sur cinq ans prévue.
- 5) Comme la sensibilité à une diminution de 50 points de base des écarts de taux des obligations de sociétés tient compte de l'incidence d'une variation des scénarios de réinvestissement déterministes, le cas échéant, l'incidence des variations des écarts de taux des obligations de sociétés inférieures, ou supérieures, aux montants indiqués ne devrait pas être linéaire.

Sensibilités et mesures d'exposition au risque lié au rendement des actifs alternatifs à long terme

Le tableau suivant présente l'incidence possible sur le résultat net attribué à l'actionnaire découlant d'une variation immédiate de 10 % des valeurs de marché des actifs alternatifs à long terme suivie par un retour au niveau de croissance prévu pris en compte dans l'évaluation des provisions mathématiques. Si les valeurs de marché devaient demeurer stables pour un exercice entier, l'incidence possible serait à peu près équivalente à une baisse immédiate des valeurs de marché correspondant au niveau prévu de croissance annuelle pris en compte dans l'évaluation des provisions mathématiques. Par ailleurs, si, après que les valeurs de marché ont diminué de 10 %, elles continuaient à diminuer, restaient stables ou augmentaient plus lentement que prévu dans l'évaluation des provisions mathématiques, l'incidence potentielle sur le résultat net attribué à l'actionnaire pourrait être considérablement plus importante que celle indiquée.

Les actifs alternatifs à long terme comprennent les immeubles commerciaux, les terrains forestiers exploitables, les terres agricoles, les placements directs dans des exploitations pétrolières et gazières et les actions de sociétés fermées, dont certaines sont liées au secteur pétrolier et gazier.

Incidence possible sur le résultat net attribué à l'actionnaire des variations du rendement des actifs alternatifs à long terme^{1, 2, 3, 4, 5, 6}

Aux 31 décembre	2019		2018	
	-10 %	+10 %	-10 %	+10 %
Actifs liés à l'immobilier, aux terres agricoles et aux terrains forestiers exploitables	(1 300) \$	1 200 \$	(1 300) \$	1 200 \$
Actions de sociétés fermées et autres actifs alternatifs à long terme	(1 800)	1 700	(1 600)	1 600
Actifs alternatifs à long terme	(3 100) \$	2 900 \$	(2 900) \$	2 800 \$

¹⁾ Voir la rubrique « Mise en garde à l'égard des sensibilités » ci-dessus.

²⁾ Cette incidence est de nature ponctuelle et ne comprend pas les éléments suivants : i) toute incidence possible sur la pondération des actifs alternatifs à long terme ou ii) tout profit ou toute perte sur les actifs alternatifs à long terme détenus dans le secteur Services généraux et autres.

³⁾ Les fonds des contrats avec participation sont largement autosuffisants et n'ont pas d'incidence importante sur le résultat net attribué à l'actionnaire découlant de variations des rendements des actifs alternatifs à long terme. Dans le cas de certaines catégories d'actifs alternatifs à long terme pour lesquelles il n'existe pas d'indice de référence à long terme approprié, les normes de pratique et les lignes directrices de l'ICA ne permettent pas d'utiliser, dans l'évaluation, des hypothèses relatives au rendement qui donneraient lieu à une provision inférieure à celle d'une hypothèse fondée sur le rendement historique d'un indice de référence pour des actions cotées dans le même territoire.

⁴⁾ Aucune incidence de la correction du marché sur les hypothèses de rendement présumé futur n'est prise en considération dans l'incidence sur le résultat net.

⁵⁾ Les sensibilités tiennent compte de l'incidence des modifications apportées à la composition du portefeuille d'actifs servant de soutien aux activités traditionnelles de la Compagnie en Amérique du Nord lorsque les modifications ont lieu.

⁶⁾ L'incidence d'une variation de 10 % du rendement des actifs alternatifs à long terme a augmenté depuis le 31 décembre 2018, étant donné que les modifications aux méthodes et hypothèses actuarielles ont eu pour effet d'étaler davantage dans le temps les flux de trésorerie liés aux provisions mathématiques, dont il est présumé qu'une partie est appuyée par les actifs alternatifs à long terme. Voir la note 6h).

Risque de change lié aux instruments financiers

En général, la Compagnie apparie la monnaie de ses actifs à celle des passifs des contrats d'assurance et de placement auxquels ils sont adossés en vue de limiter le risque de pertes découlant des variations du taux de change. Au 31 décembre 2019, la Compagnie n'avait pas d'exposition au risque de change non appariée importante.

Mesures d'exposition au risque d'illiquidité

Manuvie gère les niveaux de liquidités collectives consolidées et ceux des principales filiales en fonction de seuils établis. Ces seuils sont basés sur des scénarios de crise fondés sur le risque d'illiquidité comportant des horizons temporels différents.

Le recours accru à des dérivés aux fins de couverture exige qu'une plus grande attention soit portée à l'évaluation et à la gestion du risque lié aux liquidités d'urgence relatif à ces instruments, notamment le transfert des dérivés hors cote vers des chambres de compensation aux États-Unis et au Japon, qui fait ressortir l'importance des espèces à titre de principale source de liquidités par rapport aux placements dans des titres. La valeur de marché du portefeuille d'instruments dérivés de la Compagnie est ainsi régulièrement soumise à des tests de simulation de crise dans le but d'évaluer les exigences de règlement au comptant et de garanties possibles dans diverses conditions de marché.

c) Risque de crédit

Le risque de crédit désigne le risque de perte découlant de l'incapacité ou du refus d'un emprunteur ou d'une contrepartie de respecter ses engagements. Une conjoncture économique régionale et mondiale qui s'aggrave, des défis sectoriels et des facteurs propres aux sociétés pourraient entraîner des défaillances ou des déclassés et se traduire par une augmentation des provisions ou une perte de valeur relativement aux placements du fonds général, aux instruments financiers dérivés et aux actifs de réassurance de la Compagnie, ainsi que par un accroissement des provisions pour pertes sur créances futures qui sont incluses dans les provisions techniques.

La Compagnie gère le risque de crédit au moyen de politiques et de méthodes qui comprennent un processus défini d'évaluation du crédit et d'attribution, la délégation des droits d'approbation du crédit et l'établissement de limites de concentration par emprunteur, par entreprise, par notation de crédit, par industrie et par région. Le risque lié aux contreparties à des dérivés correspond au risque de crédit possible net, qui tient compte de l'évaluation à la valeur de marché de toutes les transactions avec chacune des contreparties, nette des garanties détenues, et à une provision pour refléter le risque possible futur. Le risque de contrepartie à la réassurance est mesuré en tenant compte du niveau des obligations cédées.

La Compagnie s'assure également, si la situation le justifie, que les créances hypothécaires, les placements privés et les prêts aux clients de la Banque sont garantis. Le type de garantie dépend du risque de crédit de la contrepartie.

Une provision pour pertes sur prêts est constituée lorsqu'un prêt devient douteux. Les provisions pour pertes sur prêts sont calculées de manière à réduire la valeur comptable des prêts à leur valeur de réalisation nette estimative. Ces provisions prennent en considération les niveaux historiques normaux des pertes sur créances et les prévisions à cet égard, ainsi qu'une provision pour écarts défavorables. De plus, les provisions mathématiques englobent également des provisions générales pour pertes sur créances relativement aux dépréciations futures d'actifs. Les pertes de valeur sont repérées par un suivi périodique de l'exposition au risque de crédit, qui comprend l'examen des conditions générales du marché, des événements liés au crédit qui se produisent au niveau du secteur d'activité ou de l'emprunteur et d'autres tendances et conditions pertinentes. Des provisions pour pertes sur les contrats de réassurance sont établies lorsqu'une contrepartie à la réassurance n'est plus en mesure ou refuse de respecter ses obligations contractuelles. La provision pour pertes est établie d'après les montants recouvrables pour la période considérée et les provisions mathématiques cédées.

Le risque de crédit lié aux contreparties à des dérivés est analysé à la note 8 f) et le risque de crédit lié aux contreparties à la réassurance, à la note 8 k).

i) Exposition au risque de crédit

Le tableau suivant présente la valeur comptable brute des instruments financiers assujettis au risque de crédit, compte non tenu des garanties détenues ou d'autres mesures de rehaussement du crédit.

Aux 31 décembre	2019	2018
Titres d'emprunt		
Juste valeur par le biais du résultat net	166 307 \$	154 737 \$
Disponibles à la vente	31 815	30 857
Créances hypothécaires	49 376	48 363
Placements privés	37 979	35 754
Avances sur contrats	6 471	6 446
Prêts aux clients de la Banque	1 740	1 793
Actifs dérivés	19 453	13 703
Revenus de placement à recevoir	2 455	2 466
Actifs de réassurance	41 446	43 053
Autres actifs financiers	5 581	4 798
Total	362 623 \$	341 970 \$

Au 31 décembre 2019, 99 % (99 % en 2018) des titres d'emprunt avaient une notation de qualité qui se situait entre AAA et BBB.

ii) Qualité du crédit

Qualité du crédit des créances hypothécaires et des placements privés

La qualité du crédit des créances hypothécaires commerciales et des placements privés est évaluée au moins une fois l'an par l'attribution d'une note de crédit interne fondée sur le suivi périodique de l'exposition au risque de crédit, en tenant compte des facteurs qualitatifs et quantitatifs.

Une provision est comptabilisée lorsque les notes de risque internes indiquent qu'une perte représente l'issue la plus probable. Ces actifs sont considérés comme des actifs à intérêt non comptabilisé, et une provision est établie à partir d'une analyse des sources de garantie et de remboursement.

Les tableaux qui suivent présentent la qualité du crédit des créances hypothécaires commerciales et des placements privés.

Au 31 décembre 2019	AAA	AA	A	BBB	BB	B et moins	Total
Créances hypothécaires commerciales							
Magasins de détail	132 \$	1 374 \$	5 285 \$	2 039 \$	10 \$	– \$	8 840 \$
Bureaux	77	1 540	5 808	1 402	26	18	8 871
Résidences multifamiliales	640	1 585	2 397	714	35	–	5 371
Industrie	38	364	1 820	237	10	–	2 469
Divers	260	739	976	1 290	–	8	3 273
Total des créances hypothécaires commerciales	1 147	5 602	16 286	5 682	81	26	28 824
Créances hypothécaires agricoles	–	27	137	312	–	–	476
Placements privés	1 098	5 513	14 311	14 139	823	2 095	37 979
Total	2 245 \$	11 142 \$	30 734 \$	20 133 \$	904 \$	2 121 \$	67 279 \$

Au 31 décembre 2018	AAA	AA	A	BBB	BB	B et moins	Total
Créances hypothécaires commerciales							
Magasins de détail	82 \$	1 524 \$	4 459 \$	2 227 \$	11 \$	74 \$	8 377 \$
Bureaux	56	1 495	5 454	1 650	45	6	8 706
Résidences multifamiliales	613	1 427	2 407	839	37	–	5 323
Industrie	36	366	1 953	339	120	–	2 814
Divers	289	334	1 167	1 191	–	14	2 995
Total des créances hypothécaires commerciales	1 076	5 146	15 440	6 246	213	94	28 215
Créances hypothécaires agricoles	–	163	–	389	–	–	552
Placements privés	1 143	4 968	13 304	14 055	733	1 551	35 754
Total	2 219 \$	10 277 \$	28 744 \$	20 690 \$	946 \$	1 645 \$	64 521 \$

Qualité du crédit des créances hypothécaires résidentielles et des prêts aux clients de la Banque

La qualité du crédit des créances hypothécaires résidentielles et des prêts aux clients de la Banque est examinée au moins une fois l'an, la productivité ou non du prêt étant le principal indicateur de la qualité du crédit.

Des radiations complètes ou partielles de prêts sont constatées lorsque la direction estime qu'un recouvrement complet est peu réaliste. Les radiations, nettes des recouvrements, sont déduites de la provision pour pertes sur créances. Toutes les pertes de valeur sont prises en compte dans la provision pour pertes sur créances.

Le tableau qui suit présente la qualité du crédit des créances hypothécaires résidentielles et des prêts aux clients de la Banque.

	2019 ¹⁾			2018		
	Assurés	Non assurés	Total	Assurés	Non assurés	Total
Aux 31 décembre						
Créances hypothécaires résidentielles						
Productives	6 613 \$	13 411 \$	20 024 \$	6 854 \$	12 696 \$	19 550 \$
Non productives	25	27	52	19	27	46
Prêts aux clients de la Banque						
Productifs	s. o.	1 740	1 740	s. o.	1 787	1 787
Non productifs	s. o.	–	–	s. o.	6	6
Total	6 638 \$	15 178 \$	21 816 \$	6 873 \$	14 516 \$	21 389 \$

¹⁾ Par non productifs / non productives, on entend les actifs qui sont en souffrance depuis 90 jours ou plus.

La valeur comptable des créances hypothécaires garanties par l'État correspondait à 14 % de la valeur comptable totale du portefeuille de créances hypothécaires au 31 décembre 2019 (15 % en 2018). La plupart de ces créances hypothécaires garanties sont classées comme des prêts résidentiels dans le tableau ci-dessus.

iii) Actifs financiers échus ou dépréciés

La Compagnie gère le risque de crédit en constituant des provisions relatives à la valeur comptable des prêts dépréciés et en comptabilisant les pertes de valeur sur les titres d'emprunt DV. En outre, la Compagnie présente à titre de dépréciation certaines baisses de la juste valeur des titres d'emprunt désignés à la juste valeur par le biais du résultat net qu'elle juge être une dépréciation.

Les tableaux qui suivent présentent les actifs financiers qui sont soit échus mais non dépréciés, soit dépréciés.

Au 31 décembre 2019	Échus mais non dépréciés			Total – dépréciés
	Moins de 90 jours	90 jours et plus	Total	
Titres d'emprunt				
Juste valeur par le biais du résultat net	11 \$	– \$	11 \$	167 \$
Disponibles à la vente	4	1	5	–
Placements privés	215	–	215	7
Créances hypothécaires et prêts aux clients de la Banque	61	–	61	59
Autres actifs financiers	60	42	102	1
Total	351 \$	43 \$	394 \$	234 \$

Au 31 décembre 2018	Échus mais non dépréciés			Total – dépréciés
	Moins de 90 jours	90 jours et plus	Total	
Titres d'emprunt				
Juste valeur par le biais du résultat net	14 \$	– \$	14 \$	39 \$
Disponibles à la vente	–	2	2	1
Placements privés	15	–	15	18
Créances hypothécaires et prêts aux clients de la Banque	70	–	70	120
Autres actifs financiers	77	26	103	1
Total	176 \$	28 \$	204 \$	179 \$

Les tableaux qui suivent présentent la valeur comptable brute et la provision pour pertes sur prêts dépréciés.

	Valeur comptable brute	Provision pour pertes sur prêts	Valeur comptable nette
Au 31 décembre 2019			
Placements privés	11 \$	4 \$	7 \$
Créances hypothécaires et prêts aux clients de la Banque	75	16	59
Total	86 \$	20 \$	66 \$

	Valeur comptable brute	Provision pour pertes sur prêts	Valeur comptable nette
Au 31 décembre 2018			
Placements privés	61 \$	43 \$	18 \$
Créances hypothécaires et prêts aux clients de la Banque	172	52	120
Total	233 \$	95 \$	138 \$

Le tableau ci-dessous présente la variation de la provision pour pertes sur prêts au cours de l'exercice.

Exercices clos les 31 décembre	2019			2018		
	Placements privés	Créances hypothécaires et prêts aux clients de la Banque	Total	Placements privés	Créances hypothécaires et prêts aux clients de la Banque	Total
Solde aux 1 ^{er} janvier	43 \$	52 \$	95 \$	39 \$	46 \$	85 \$
Provisions	35	15	50	37	18	55
Recouvrements	–	(46)	(46)	(27)	(9)	(36)
Radiations ¹⁾	(74)	(5)	(79)	(6)	(3)	(9)
Solde aux 31 décembre	4 \$	16 \$	20 \$	43 \$	52 \$	95 \$

¹⁾ Comprennent les cessions et l'incidence des fluctuations des taux de change.

d) Prêts, rachats et prises en pension de titres

La Compagnie prête des titres afin de dégager des produits d'honoraires. Le bien affecté en garantie, qui excède la valeur de marché des titres prêtés, est conservé par la Compagnie jusqu'à la remise à la Compagnie du titre sous-jacent. La valeur de marché des titres prêtés fait l'objet d'un suivi quotidien, et des biens additionnels affectés en garantie sont obtenus ou remboursés selon les fluctuations de la valeur de marché des titres sous-jacents prêtés. Au 31 décembre 2019, la Compagnie avait prêté des titres (inclus dans les Placements) dont la valeur de marché s'élevait à 558 \$ (1 518 \$ en 2018). La Compagnie détient des garanties dont la valeur de marché actuelle excède la valeur des titres prêtés dans tous les cas.

La Compagnie participe à des prises en pension de titres afin de dégager des produits d'honoraires, prendre possession de titres permettant de couvrir des positions à découvert sur des instruments semblables et répondre à ses besoins de financement à court terme. Au 31 décembre 2019, la Compagnie participait à des prises en pension de titres de 990 \$ (63 \$ en 2018) qui sont comptabilisées à titre de créances à court terme. De plus, la Compagnie a conclu des opérations de mise en pension de titres comptabilisées à titre de dettes fournisseurs et totalisant 333 \$ au 31 décembre 2019 (64 \$ en 2018).

e) Swaps sur défaillance de crédit

La Compagnie reproduit l'exposition à des émetteurs particuliers en vendant des protections de crédit au moyen de swaps sur défaillance de crédit afin de compléter ses placements dans les titres d'emprunt sur le marché au comptant. La Compagnie ne souscrit pas de protection par swaps sur défaillance de crédit excédant ses placements en obligations d'État. Un swap sur défaillance de crédit est un instrument dérivé représentant une entente entre deux parties qui acceptent d'échanger le risque de crédit d'une seule entité déterminée ou d'un indice fondé sur le risque de crédit d'un groupe d'entités (appelées communément « entité de référence » ou portefeuille d'« entités de référence ») en contrepartie d'une prime versée périodiquement. Les contrats de swaps sur défaillance de crédit ont généralement une durée de cinq ans.

Les tableaux qui suivent présentent les détails des protections par swaps sur défaillance de crédit vendues par type de contrat et par notation d'agences externes pour les titres de référence sous-jacents.

	Montant notionnel ¹	Juste valeur	Échéance moyenne pondérée (en nombre d'années) ²
Au 31 décembre 2019			
Swaps sur défaillance de crédit relatifs à un débiteur particulier³ –			
Dettes des sociétés			
AA	24 \$	– \$	1
A	371	5	1
BBB	107	1	2
Total des swaps sur défaillance de crédit relatifs à un débiteur particulier	502 \$	6 \$	1
Total des protections par swaps sur défaillance de crédit vendues	502 \$	6 \$	1
Au 31 décembre 2018			
Swaps sur défaillance de crédit relatifs à un débiteur particulier³ –			
Dettes des sociétés			
AA	25 \$	– \$	2
A	447	7	2
BBB	180	2	2
Total des swaps sur défaillance de crédit relatifs à un débiteur particulier	652 \$	9 \$	2
Total des protections par swaps sur défaillance de crédit vendues	652 \$	9 \$	2

¹ Le montant notionnel représente le montant maximal des paiements futurs de la Compagnie à ses contreparties advenant une défaillance du crédit sous-jacent et l'absence de recouvrement sur l'obligation sous-jacente de l'émetteur.

² L'échéance moyenne pondérée des swaps sur défaillance du crédit est pondérée en fonction du montant notionnel.

³ Les notations de l'agence de notation sont fondées sur celles de S&P, lorsqu'elles sont disponibles, puis sur celles de Moody's, DBRS et Fitch. Lorsqu'aucune notation d'une agence de notation n'est disponible, une notation interne est utilisée.

Aux 31 décembre 2019 et 2018, la Compagnie ne détenait aucune protection de crédit.

f) Dérivés

L'exposition ponctuelle aux pertes de la Compagnie liée au risque de crédit de la contrepartie de l'instrument dérivé est limitée au montant des profits nets qui auraient pu être constatés à l'égard d'une contrepartie. Le risque brut lié à une contrepartie de l'instrument dérivé est mesuré selon le total de la juste valeur (y compris les intérêts courus) de tous les contrats en cours qui affichent des profits, à l'exclusion de tous les contrats faisant contrepoids parce qu'ils affichent des pertes et de l'incidence des garanties disponibles. La Compagnie limite le risque de crédit lié aux contreparties de l'instrument dérivé au moyen de l'établissement de contrats avec des contreparties dont la notation de crédit est de bonne qualité; de la conclusion de conventions-cadres de compensation, qui permettent de compenser les contrats affichant une perte dans le cas de la défaillance d'une contrepartie; et de la conclusion d'accords Annexe de soutien au crédit selon lesquels des garanties doivent être remises par les contreparties lorsque l'exposition excède un certain seuil. Tous les contrats sont détenus avec des contreparties dont la notation est de BBB+ ou plus. Au 31 décembre 2019, les contreparties aux contrats de dérivés de la Compagnie étaient notées AA- ou plus dans 23 % des cas (19 % en 2018). Le risque de crédit de la Compagnie a été réduit par des garanties détenues d'une juste valeur de 12 038 \$ au 31 décembre 2019 (7 848 \$ en 2018).

Au 31 décembre 2019, la contrepartie la plus importante, compte non tenu de l'incidence des conventions-cadres de compensation ou des garanties détenues, s'élevait à 3 047 \$ (2 269 \$ en 2018). L'exposition nette au risque de crédit de cette contrepartie, compte tenu des conventions-cadres de compensation et de la juste valeur des garanties détenues, était de néant (néant en 2018).

Au 31 décembre 2019, l'exposition maximale totale au risque de crédit associé aux instruments dérivés de toutes les contreparties, compte non tenu de l'incidence des conventions-cadres de compensation et des garanties détenues, totalisait 20 148 \$ (14 320 \$ en 2018).

g) Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers

Certains dérivés, prêts de titres et conventions de mise en pension sont assortis de droits de compensation conditionnels. La Compagnie ne compense pas ces instruments financiers dans les états de la situation financière consolidés, puisque les droits de compensation sont soumis à des conditions.

Dans le cas de dérivés, la garantie est demandée et affectée aux contreparties et aux chambres de compensation pour gérer le risque de crédit conformément aux Annexes de soutien au crédit des swaps et des ententes de compensation. En vertu des conventions-cadres de compensation, la Compagnie détient un droit de compensation en cas de défaillance, d'insolvabilité, de faillite ou d'autre résiliation par anticipation.

En ce qui a trait aux prises en pension de titres et aux mises en pension de titres, des garanties additionnelles peuvent être demandées ou affectées à des contreparties afin de gérer l'exposition au risque de crédit en vertu de conventions bilatérales de prises en pension de titres et de mises en pension de titres. Dans l'éventualité d'un défaut de paiement de la contrepartie, la Compagnie est en droit de liquider la garantie détenue et de la porter en réduction de l'obligation de la contrepartie connexe.

Le tableau qui suit présente l'incidence des conventions-cadres de compensation soumises à conditions et d'arrangements semblables. Les arrangements semblables peuvent comprendre les conventions-cadres de mises en pension de titres mondiales, les conventions-cadres de prêts de titres mondiales et tous les droits connexes à des garanties financières.

	Valeur brute des instruments financiers ¹	Montants correspondants non compensés aux états de la situation financière consolidés			Montant net incluant les fiducies de financement ³	Montant net excluant les fiducies de financement
		Montant faisant l'objet d'une convention-cadre de compensation exécutoire ou d'arrangements semblables	Garanties financières et garanties en espèces offertes (reçues) ²			
Au 31 décembre 2019						
Actifs financiers						
Actifs dérivés	20 148 \$	(9 192) \$	(10 889) \$	67 \$	67 \$	
Prêts de titres	558	–	(558)	–	–	
Prises en pension de titres	990	–	(989)	1	1	
Total des actifs financiers	21 696 \$	(9 192) \$	(12 436) \$	68 \$	68 \$	
Passifs financiers						
Passifs dérivés	(11 563) \$	9 192 \$	1 903 \$	(468) \$	(53) \$	
Mises en pension de titres	(333)	–	330	(3)	(3)	
Total des passifs financiers	(11 896) \$	9 192 \$	2 233 \$	(471) \$	(56) \$	

	Valeur brute des instruments financiers ¹	Montants correspondants non compensés aux états de la situation financière consolidés			Montant net incluant les fiducies de financement ³	Montant net excluant les fiducies de financement
		Montant faisant l'objet d'une convention-cadre de compensation exécutoire ou d'arrangements semblables	Garanties financières et garanties en espèces offertes (reçues) ²			
Au 31 décembre 2018						
Actifs financiers						
Actifs dérivés	14 320 \$	(6 644) \$	(7 431) \$	245 \$	245 \$	
Prêts de titres	1 518	–	(1 518)	–	–	
Prises en pension de titres	63	(63)	–	–	–	
Total des actifs financiers	15 901 \$	(6 707) \$	(8 949) \$	245 \$	245 \$	
Passifs financiers						
Passifs dérivés	(9 010) \$	6 644 \$	1 868 \$	(498) \$	(33) \$	
Mises en pension de titres	(64)	63	1	–	–	
Total des passifs financiers	(9 074) \$	6 707 \$	1 869 \$	(498) \$	(33) \$	

¹ Les actifs et passifs financiers comprennent des intérêts courus respectivement de 696 \$ et 1 063 \$ (respectivement 621 \$ et 918 \$ en 2018).

² Les garanties financières et les garanties en espèces excluent le surdimensionnement. Au 31 décembre 2019, la Compagnie avait des garanties plus que suffisantes sur les actifs dérivés hors cote, les passifs dérivés hors cote, les prêts de titres, les prises en pension de titres et les mises en pension de titres d'un montant de 1 149 \$, 526 \$, 44 \$ et néant (417 \$, 405 \$, 80 \$ et néant en 2018). Au 31 décembre 2019, les garanties offertes (reçues) ne comprenaient pas les garanties en cours de compensation sur les instruments hors cote, ou la marge initiale sur les contrats négociés en Bourse ou les contrats réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation.

³ Comprend des dérivés conclus entre la Compagnie et ses fiducies de financement qu'elle ne consolide pas. La Compagnie n'échange pas les garanties sur les contrats de dérivés qu'elle a conclus avec ces fiducies. Voir la note 16.

Certains actifs au titre de billets indexés sur un risque de crédit et certains passifs au titre de billets d'apport à l'excédent à taux variable de la Compagnie sont assortis de droits de compensation inconditionnels. En vertu des conventions de compensation, la Compagnie détient des droits de compensation, y compris en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite de la Compagnie. Ces instruments financiers sont compensés dans les états de la situation financière consolidés.

Un billet indexé sur un risque de crédit est un titre qui permet à l'émetteur de transférer un risque de crédit donné à l'acheteur. Un billet d'apport à l'excédent est un titre de créance subordonnée souvent considéré comme faisant partie du compte de surplus (l'équivalent réglementaire des capitaux propres aux États-Unis) par certains organismes de réglementation de l'assurance aux États-Unis. Les paiements d'intérêts sur les billets d'apport à l'excédent sont effectués après avoir d'abord effectué tous les autres paiements contractuels. Le tableau qui suit présente l'incidence de la compensation inconditionnelle.

	Valeur brute des instruments financiers	Montant faisant l'objet d'une convention de compensation exécutoire	Montant net des instruments financiers
Au 31 décembre 2019			
Billets indexés sur un risque de crédit ¹	782 \$	(782) \$	– \$
Billets d'apport à l'excédent à taux variable	(782)	782	–
Au 31 décembre 2018			
Billets indexés sur un risque de crédit ¹	679 \$	(679) \$	– \$
Billets d'apport à l'excédent à taux variable	(679)	679	–

¹ Au 31 décembre 2019, la Compagnie n'avait aucun billet d'apport à l'excédent à taux fixe en circulation (néant au 31 décembre 2018).

h) Concentrations du risque

La Compagnie établit les cibles et les limites de chaque portefeuille à l'échelle de l'entreprise pour s'assurer que les portefeuilles de placements sont diversifiés en fonction des catégories d'actifs et des risques de placement individuels. La Compagnie surveille les positions réelles et les expositions au risque réelles pour la concentration du risque et présente ses résultats au comité directeur de gestion du risque et au comité de gestion du risque du conseil d'administration.

Aux 31 décembre	2019	2018
Titres d'emprunt et placements privés notés BBB ou mieux ¹	98 %	98 %
Titres d'emprunt d'État en pourcentage du total des titres d'emprunt	37 %	38 %
Placements privés de titres d'État en pourcentage du total des placements privés	12 %	11 %
Exposition la plus importante à un seul émetteur de titres d'emprunt non gouvernementaux et de placements privés	1 083 \$	1 013 \$
Émetteur le plus important en pourcentage du total du portefeuille d'actions	2 %	2 %
Immeubles de bureaux productifs de revenus (56 % des placements immobiliers en 2019, 55 % en 2018)	7 279 \$	7 065 \$
Concentration la plus élevée de créances hypothécaires et d'immeubles ² – Ontario, Canada (27 % en 2019, 26 % en 2018)	17 038 \$	16 092 \$

¹ Les titres d'emprunt de qualité et les placements privés comprennent 41 % de titres notés A, 17 % de titres notés AA et 16 % de titres notés AAA (41 %, 17 % et 17 % en 2018) selon les notations externes lorsqu'elles sont disponibles.

² Les créances hypothécaires et les placements immobiliers sont diversifiés sur le plan géographique et par catégorie d'immeubles.

Le tableau ci-dessous présente les titres d'emprunt et les placements privés par secteur et par industrie.

Aux 31 décembre	2019		2018	
	Valeur comptable	% du total	Valeur comptable	% du total
Gouvernements et organismes publics	77 883 \$	33	73 858 \$	33
Services publics	44 426	19	41 929	19
Services financiers	31 929	13	31 340	14
Consommation	25 931	11	24 190	11
Énergie	20 196	9	17 685	8
Industrie	19 024	8	17 508	8
Autre	16 712	7	14 838	7
Total	236 101 \$	100	221 348 \$	100

i) Risque d'assurance

Le risque d'assurance est le risque de perte attribuable au fait que les faits réels relatifs aux sinistres liés à la mortalité et à la morbidité, au comportement des titulaires de polices et aux charges diffèrent de ce qui était prévu au moment de la conception et de la tarification d'un produit. Diverses hypothèses sont formulées relativement à ces facteurs d'expérience, aux coûts de réassurance et au niveau des souscriptions lorsque les produits sont conçus et tarifés, et relativement aussi à l'établissement des provisions mathématiques. Les hypothèses relatives aux sinistres futurs se fondent généralement à la fois sur les résultats techniques de la Compagnie et sur ceux du secteur, et les hypothèses relatives au comportement des titulaires de contrats et aux charges futures sont généralement formulées à partir des résultats techniques de la Compagnie. La formulation de ces hypothèses fait largement appel au jugement professionnel et les faits réels peuvent être très différents des hypothèses posées par la Compagnie. Les sinistres peuvent être touchés de façon inattendue par des changements dans la prévalence de maladies, les progrès médicaux et technologiques, les changements de mode de vie à grande échelle, les catastrophes naturelles, les catastrophes causées par l'homme et les actes de terrorisme. Le comportement des titulaires de contrats, y compris les habitudes de paiement des primes, le renouvellement des

contrats, les taux de déchéance, les retraits et les rachats dépendent de nombreux facteurs, dont la conjoncture économique générale et les conditions du marché, ainsi que la disponibilité et l'attrait relatif d'autres produits sur le marché. Certains taux de réassurance ne sont pas garantis et peuvent être modifiés de façon inattendue. Les ajustements que la Compagnie cherche à apporter aux éléments non garantis pour tenir compte de l'évolution des facteurs liés à l'expérience pourraient faire l'objet de mesures réglementaires ou législatives, et la Compagnie pourrait ne pas réussir à les mettre en œuvre, ou pourrait connaître des retards dans leur mise en œuvre.

La Compagnie gère le risque d'assurance au moyen de politiques, de normes et des meilleures pratiques mondiales en matière de conception et de tarification des produits, de souscription et de règlement des sinistres et à l'aide d'un code mondial de sélection des risques en assurance vie. Chaque secteur opérationnel établit des politiques et procédures de souscription, y compris des critères d'approbation des risques et des politiques et procédures de règlement des sinistres. La valeur des pleins de conservation mondiaux est actuellement de 30 \$ US pour l'assurance vie sur une tête (35 \$ US pour l'assurance vie sur deux têtes) et est répartie entre les secteurs opérationnels. Des pleins de conservation inférieurs sont appliqués à certains marchés et territoires. La Compagnie cherche à réduire davantage la concentration du risque de règlements en utilisant des pleins de conservation géographiques s'appliquant à certaines garanties. À l'échelle de l'entreprise, la Compagnie vise à réduire la probabilité de sinistres élevés en exerçant ses activités à l'échelle mondiale, en assurant un large éventail d'événements à risque sans lien les uns avec les autres, et en réassurant certains risques.

j) Risque de concentration

La concentration géographique des passifs des contrats d'assurance et de placement de la Compagnie, y compris les dérivés incorporés, est présentée ci-dessous. L'information fournie se fonde sur les pays où les contrats sont conclus.

Au 31 décembre 2019	Passifs bruts	Actifs de réassurance	Passifs nets
États-Unis et Canada	255 999 \$	(40 944) \$	215 055 \$
Asie et autres	98 237	(502)	97 735
Total	354 236 \$	(41 446) \$	312 790 \$

Au 31 décembre 2018	Passifs bruts	Actifs de réassurance	Passifs nets
États-Unis et Canada	246 255 \$	(42 634) \$	203 621 \$
Asie et autres	85 830	(419)	85 411
Total	332 085 \$	(43 053) \$	289 032 \$

k) Risque de réassurance

Dans le cours normal des affaires, la Compagnie limite le montant des pertes qu'elle peut subir sur tout contrat en cédant une part du risque à d'autres assureurs. Elle accepte en outre en réassurance des risques que cèdent d'autres réassureurs. Les cessions en réassurance ne libèrent pas la Compagnie des obligations contractées en qualité d'assureur de première ligne. La défaillance des réassureurs peut entraîner des pertes pour elle; c'est pourquoi elle provisionne les sommes jugées non recouvrables. Pour réduire le risque de pertes résultant de l'insolvabilité des réassureurs, la Compagnie limite la concentration du risque de crédit géographiquement et pour chaque réassureur. De plus, la Compagnie choisit des réassureurs très bien notés.

Au 31 décembre 2019, la Compagnie détenait des actifs de réassurance d'un montant de 41 446 \$ (43 053 \$ en 2018). De ces actifs, 94 % (94 % en 2018) ont été cédés à des réassureurs dont la notation de Standard and Poor's est de A- ou plus. Le risque de crédit de la Compagnie a été réduit par des garanties détenues d'une juste valeur de 26 638 \$ au 31 décembre 2019 (24 435 \$ en 2018). L'exposition nette, compte tenu des conventions-cadres de compensation et de la juste valeur des garanties détenues, était de 14 808 \$ au 31 décembre 2019 (18 618 \$ en 2018).

Note 9 Instruments de fonds propres

a) Valeur comptable des instruments de fonds propres

Aux 31 décembre	Date d'émission	Date de rachat à la valeur nominale la plus proche	Date d'échéance	Valeur nominale	2019	2018
Débtures de premier rang de MFCT II à 7,535 % ¹	10 juillet 2009	31 décembre 2019	31 décembre 2108	1 000 \$	– \$	1 000 \$
Billets subordonnés de JHFC ²	14 décembre 2006	s. o.	15 décembre 2036	650 \$	647	647
Débtures subordonnées de Manufacturers à 3,181 % ³	20 novembre 2015	22 novembre 2022	22 novembre 2027	1 000 \$	998	997
Débtures subordonnées de Manufacturers à 2,389 % ³	1 ^{er} juin 2015	5 janvier 2021	5 janvier 2026	350 \$	350	349
Débtures subordonnées de Manufacturers à 2,10 % ³	10 mars 2015	1 ^{er} juin 2020	1 ^{er} juin 2025	750 \$	750	749
Débtures subordonnées de Manufacturers à 2,64 % ^{3,4}	1 ^{er} décembre 2014	15 janvier 2020	15 janvier 2025	500 \$	500	500
Débtures subordonnées de Manufacturers à 2,811 % ⁵	21 février 2014	21 février 2019	21 février 2024	500 \$	–	500
Billets d'apport à l'excédent de JHUSA à 7,375 % ⁶	25 février 1994	s. o.	15 février 2024	450 \$ US	598	632
Total					3 843 \$	5 374 \$

¹⁾ Manufacturers a racheté la totalité des débtures de premier rang de Fiducie de capital Financière Manuvie II (MFCT II) à 7,535 % à la valeur nominale, le 30 décembre 2019, majorée des intérêts courus. Voir la note 16.

- 2) Émis par Manulife Holdings (Delaware) LLC (« MHDLL »), maintenant John Hancock Financial Corporation (« JHFC »), une filiale entièrement détenue de la SFM, à Manulife Finance (Delaware) LLC (« MFLLC »), une filiale de Manulife Finance (Delaware) L.P. (« MFLP »). MFLP et ses filiales sont des parties liées entièrement détenues non consolidées de Manuvie et des parties liées à la Compagnie. Le billet porte intérêt à un taux variable équivalant au taux des acceptations bancaires de 90 jours, majoré de 0,72 %. Avec l'approbation des organismes de réglementation, JHFC peut racheter le billet, en totalité ou en partie, à tout moment, à la valeur nominale, majorée des intérêts courus et impayés. Voir la note 16. Ces billets subordonnés sont compris dans les instruments de fonds propres des parties liées (voir la note 19 b)).
- 3) L'intérêt est fixe pour la période allant jusqu'à la date de rachat à la valeur nominale la plus proche; par la suite, le taux d'intérêt sera révisé pour correspondre à un taux variable égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours, majoré d'un nombre déterminé de points de base. Le nombre déterminé de points de base s'établit comme suit : débetures à 3,181 % – 157 points de base, débetures à 2,389 % – 83 points de base, débetures à 2,10 % – 72 points de base, débetures à 2,64 % – 73 points de base. Avec l'approbation des organismes de réglementation, Manufacturers peut racheter les débetures, en totalité ou en partie, à la date de rachat à la valeur nominale la plus proche, et par la suite à un prix de rachat équivalant à la valeur nominale, majoré des intérêts courus et impayés.
- 4) Manufacturers a racheté la totalité des débetures subordonnées à 2,64 % à la valeur nominale, le 15 janvier 2020, soit la date de rachat à la valeur nominale la plus proche.
- 5) Manufacturers a racheté la totalité des débetures subordonnées à 2,811 % à la valeur nominale, le 21 février 2019, soit la date de rachat à la valeur nominale la plus proche.
- 6) Émis par John Hancock Mutual Life Insurance Company, maintenant John Hancock Life Insurance Company (U.S.A.). Tout paiement d'intérêt ou de capital sur ces billets nécessite l'autorisation préalable du Department of Insurance and Financial Services de l'État du Michigan. La valeur comptable des billets d'apport à l'excédent reflète un écart d'évaluation non amorti de 17 \$ US (20 \$ US en 2018), résultant de l'acquisition de John Hancock Financial Services, Inc. L'amortissement de l'ajustement à la juste valeur est comptabilisé dans la charge d'intérêts.

b) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur des instruments de fonds propres est déterminée d'après la hiérarchie suivante :

Niveau 1 – La juste valeur est déterminée d'après les cours lorsque cela est possible.

Niveau 2 – Lorsque les cours ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée d'après les cours de titres d'emprunt similaires ou estimée à l'aide de flux de trésorerie actualisés au moyen de taux observables sur le marché.

La Compagnie évalue les instruments de fonds propres au coût amorti dans les états de la situation financière consolidés. Au 31 décembre 2019, la juste valeur des instruments de fonds propres s'élevait à 3 959 \$ (5 457 \$ en 2018). La juste valeur des instruments de fonds propres a été déterminée au moyen de techniques d'évaluation de niveau 2 (niveau 2 en 2018).

Note 10 Capital social

Le capital social autorisé de Manufacturers consiste en :

- un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale;
- un nombre illimité d'actions privilégiées des catégories A, B et 1 sans valeur nominale, pouvant être émises en série.

	2019		2018	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Aux 31 décembre				
Actions privilégiées – catégorie A, série 1	40 000	1 \$	40 000	1 \$
Actions ordinaires	5 638 986 460	34 446 \$	5 638 986 459	34 446 \$

Les actions privilégiées de catégorie A, série 1 ne confèrent aucun droit de vote et donnent droit à des dividendes en espèces privilégiés non cumulatifs trimestriels correspondant à 0,344 \$ l'action. Sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation, les actions privilégiées de catégorie A, série 1 pourront être rachetées par Manufacturers moyennant un paiement au comptant de 25,00 \$ l'action, majoré de tous les dividendes déclarés et impayés à la date du rachat.

Au cours de 2019, Manufacturers a émis 1 action ordinaire à la SFM dans le cadre de l'acquisition des actions de certaines filiales de la SFM.

Au cours de 2018, Manufacturers a émis 75 869 360 actions ordinaires à la SFM pour une contrepartie de 850 \$ et 485 actions ordinaires dans le cadre de l'acquisition des actions de certaines filiales de la SFM.

Note 11 Gestion des fonds propres

a) Gestion des fonds propres

La Compagnie surveille et gère ses fonds propres consolidés conformément à la ligne directrice du test de suffisance du capital des sociétés d'assurance vie (« TSAV »), le cadre sur les fonds propres émis par le Bureau du surintendant des institutions financières (« BSIF ») qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2018. En vertu de ce cadre régissant les fonds propres, les ressources en fonds propres consolidés de la Compagnie, y compris les fonds propres disponibles, la provision d'excédent et les dépôts admissibles, sont évaluées en regard du coussin de solvabilité de base, qui correspond à l'exigence de fonds propres fondée sur le risque déterminée selon la ligne directrice.

La Compagnie cherche à gérer ses fonds propres en poursuivant les objectifs suivants :

- Exercer ses activités en disposant de fonds propres suffisants pour être en mesure de respecter tous les engagements envers les titulaires de contrats et les créanciers avec un degré de confiance élevé
- Conserver la confiance des organismes de réglementation, des titulaires de contrats, des agences de notation, des investisseurs et d'autres créanciers afin d'assurer l'accès aux marchés financiers
- Optimiser le rendement des fonds propres afin de répondre aux attentes de l'actionnaire, sous réserve de contraintes et de considérations en matière d'adéquation des fonds propres établies pour atteindre les deux premiers objectifs

Les fonds propres sont gérés et contrôlés selon la politique de gestion des fonds propres. La politique est passée en revue et approuvée chaque année par le conseil d'administration et est intégrée au cadre de gestion du risque et des finances de la Compagnie. La politique établit des directives concernant la quantité et la qualité des fonds propres, la mobilité des fonds propres internes et la gestion proactive des besoins de fonds propres continus et futurs.

Le cadre de gestion des fonds propres prend en considération les exigences de l'ensemble de la Compagnie ainsi que les besoins de chacune des filiales de la Compagnie. Les cibles internes en matière de fonds propres sont établies au-dessus des exigences réglementaires et se fondent sur un nombre de facteurs, y compris les attentes des organismes de réglementation et des agences de notation, les résultats des tests de sensibilité et de simulation de crise, ainsi que les évaluations des risques de la Compagnie. La Compagnie surveille les fonds propres par rapport à ces cibles internes et prend les mesures appropriées pour atteindre ses objectifs d'affaires.

Les fonds propres consolidés de Manufacturers, établis selon les normes comptables, sont présentés dans le tableau qui suit. Aux fins de l'information réglementaire à produire, les fonds propres disponibles selon le TSAV se fondent sur les fonds propres consolidés, ajustés pour tenir compte de certaines déductions, limites et restrictions, conformément à la ligne directrice du TSAV.

Fonds propres consolidés

Aux 31 décembre	2019	2018
Total des capitaux propres	58 007 \$	55 193 \$
Ajustement au titre du cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures de flux de trésorerie	(238)	(218)
Total des capitaux propres excluant le cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures de flux de trésorerie	58 245	55 411
Instruments de fonds propres admissibles	3 843	5 374
Fonds propres consolidés	62 088 \$	60 785 \$

b) Restrictions sur la distribution de dividendes et de fonds propres

La *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada) (« LSA ») restreint la distribution de dividendes et de fonds propres. La LSA interdit la déclaration ou le versement de dividendes sur les actions d'une société d'assurance s'il existe des motifs valables de croire que la société n'a pas de capital suffisant ni de formes de liquidités suffisantes et appropriées, ou que la déclaration ou le versement de dividendes ferait en sorte que la société contreviendrait à un règlement pris en application de la LSA concernant le maintien d'un capital suffisant et de formes de liquidités suffisantes et appropriées, ou à toute décision imposée à la société par le BSIF. Cette loi exige également que les sociétés d'assurance signifient la déclaration d'un dividende au BSIF au moins 15 jours avant la date fixée pour le paiement. De même, cette loi interdit l'achat, aux fins d'annulation, de toute action émise par une société d'assurance, ou le rachat de toute action rachetable ou toute autre opération sur fonds propres semblable, lorsqu'il y a raisonnablement lieu de croire que la société ne dispose pas de provisions suffisantes ni de liquidités suffisantes et appropriées, ou que, du fait du paiement, elle enfreindrait soit un règlement de la loi touchant le maintien par la société de provisions suffisantes et de liquidités suffisantes et appropriées, soit une directive donnée à la société par le BSIF. Ces dernières opérations exigent l'approbation au préalable du BSIF.

En vertu de la LSA, les sociétés d'assurance canadiennes sont tenues de maintenir des niveaux adéquats de fonds propres en tout temps.

La capacité de Manufacturers à verser les dividendes futurs reposera en partie sur la réception de fonds suffisants en provenance de ses filiales d'assurance réglementées. Ces filiales sont également assujetties à des dispositions réglementaires, au Canada, aux États-Unis et dans d'autres pays, qui peuvent limiter leur capacité de verser des dividendes ou de consentir des apports à la SFM.

Note 12 Produits tirés des contrats de service

La Compagnie fournit des services de gestion des placements, des services administratifs, des services de placement et des services connexes aux fonds de placement exclusifs et de tiers, aux régimes de retraite, aux régimes d'avantages collectifs et aux autres ententes. La Compagnie fournit également des services de gestion de propriété aux locataires des immeubles de placement de la Compagnie.

Les contrats de service de la Compagnie comportent habituellement une seule et même obligation de prestation, qui comprend une série de services connexes similaires offerts à chaque client.

Les obligations de prestation de la Compagnie prévues dans les ententes de services sont généralement remplies progressivement, à mesure que le client reçoit et consomme les avantages des services rendus, mesurés à l'aide de la méthode fondée sur les extrants. Les honoraires comprennent généralement une contrepartie variable, et les produits connexes sont comptabilisés dans la mesure où il est hautement probable que le dénouement ultérieur de l'incertitude ne donnera pas lieu à un ajustement à la baisse important du montant cumulatif des produits constatés.

Les honoraires liés aux actifs varient selon la valeur de l'actif des comptes gérés, sous réserve des conditions du marché et du comportement des investisseurs, lesquels sont hors du contrôle de la Compagnie. Les honoraires liés au traitement des transactions et les honoraires d'administration varient selon le volume des activités des clients, qui sont également hors du contrôle de la Compagnie. Certains honoraires, y compris les honoraires liés aux services de placement, sont fondés sur les soldes des comptes et les volumes de transactions. Les honoraires liés au solde des comptes et aux volumes de transactions sont calculés quotidiennement. Les honoraires de gestion de propriété comprennent des composantes fixes et le recouvrement des coûts variables des services rendus aux locataires. Les honoraires liés aux services fournis sont généralement comptabilisés à mesure que les services sont fournis, c'est-à-dire lorsqu'il devient hautement probable qu'il n'y aura pas d'ajustement à la baisse important du montant cumulatif des produits constatés. La Compagnie a déterminé que ses contrats de service ne comportaient aucune composante financement importante étant donné que les honoraires sont perçus mensuellement. La Compagnie ne détient aucun actif ni aucun passif important sur contrat.

Les tableaux qui suivent présentent les produits tirés des contrats de service par gamme de services et par secteur à présenter, comme il est précisé à la note 18.

	Asie	Canada	États-Unis	Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde	Services généraux et autres	Total
Exercice clos le 31 décembre 2019						
Honoraires de gestion de placements et autres honoraires connexes	177 \$	161 \$	542 \$	2 773 \$	(198) \$	3 455 \$
Honoraires de traitement des transactions, d'administration et de service	268	827	17	2 048	–	3 160
Honoraires de placement et autres honoraires	184	52	72	741	(44)	1 005
Total inclus dans les autres produits	629	1 040	631	5 562	(242)	7 620
Honoraires de services de gestion de propriété inclus dans les revenus de placement, montant net	36	160	137	–	9	342
Total	665 \$	1 200 \$	768 \$	5 562 \$	(233) \$	7 962 \$

	Asie	Canada	États-Unis	Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde	Services généraux et autres	Total
Exercice clos le 31 décembre 2018						
Honoraires de gestion de placements et autres honoraires connexes	148 \$	149 \$	521 \$	2 809 \$	(236) \$	3 391 \$
Honoraires de traitement des transactions, d'administration et de service	242	854	17	1 939	–	3 052
Honoraires de placement et autres honoraires	246	49	617	724	(30)	1 606
Total inclus dans les autres produits	636	1 052	1 155	5 472	(266)	8 049
Honoraires de services de gestion de propriété inclus dans les revenus de placement, montant net	31	160	147	–	10	348
Total	667 \$	1 212 \$	1 302 \$	5 472 \$	(256) \$	8 397 \$

Note 13 Rémunération fondée sur des actions

Les salariés de la Compagnie participent au régime d'options sur actions des dirigeants de la SFM (le « régime des dirigeants »). En vertu de ce régime, des options sur actions sont attribuées à certaines personnes. Les options donnent au porteur le droit d'acheter des actions ordinaires de la SFM à un prix d'exercice équivalant au cours de clôture moyen des actions ordinaires de la SFM à la Bourse de Toronto du jour précédent, des cinq jours précédents ou des dix jours précédents, selon le plus élevé des trois montants, à la date d'attribution des options. Les droits rattachés aux options s'acquièrent sur une période maximale de quatre ans et les options expirent au plus tard dix ans après la date de l'attribution. En vigueur à compter de l'attribution de 2015, les options ne peuvent être exercées qu'après le cinquième anniversaire.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, 6,5 millions d'unités d'actions temporairement inaccessibles (« UATI ») (5,5 millions en 2018) et 1,1 million d'unités d'actions fondées sur le rendement (« UAR ») (0,8 million en 2018) ont été attribuées à certains salariés admissibles en vertu du régime d'unités d'actions temporairement inaccessibles de la SFM. La juste valeur des UATI et des UAR attribuées au cours de l'exercice était de 26,36 \$ l'unité au 31 décembre 2019 (19,37 \$ l'unité en 2018). Chaque UATI et chaque UAR confèrent à leur porteur le droit de recevoir un paiement égal à la valeur de marché d'une action ordinaire de la SFM, majorée des dividendes crédités, au moment de l'acquisition des droits, sous réserve de conditions relatives au rendement.

Les droits des UATI et des UAR attribuées en février 2019 seront acquis respectivement 36 mois et 36 mois suivant leur date d'attribution, et la charge de rémunération connexe est comptabilisée sur ces périodes, sauf si le salarié est admissible à la retraite avant la date d'acquisition des droits, auquel cas le coût est comptabilisé sur la période allant de la date d'attribution à la date à laquelle le salarié est admissible à la retraite. La charge de rémunération liée aux UATI et aux UAR pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 était respectivement de 128 \$ et 17 \$ (respectivement 111 \$ et 14 \$ en 2018).

Au total, la Compagnie a comptabilisé une charge de rémunération fondée sur des actions de 160 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 (136 \$ en 2018).

Le programme international d'actionnariat de la Compagnie permet aux salariés admissibles d'appliquer jusqu'à 5 % de leur salaire de base annuel à l'achat d'actions ordinaires. La Compagnie verse un montant correspondant au pourcentage des cotisations admissibles

des salariés jusqu'à concurrence d'un montant maximal. Les cotisations de la Compagnie sont acquises immédiatement. Toutes les cotisations servent à acheter des actions ordinaires sur le marché libre.

Note 14 Avantages futurs du personnel

La Compagnie offre des régimes de retraite à prestations définies et des régimes de retraite à cotisations définies, et d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à ses salariés et agents, y compris des régimes de retraite agréés (admissibles sur le plan fiscal) qui sont habituellement capitalisés, des régimes de retraite complémentaires non agréés (non admissibles sur le plan fiscal) offerts aux dirigeants, des régimes de soins de santé pour retraités et des régimes d'invalidité, lesquels sont généralement non capitalisés.

a) Caractéristiques des régimes de retraite

Les régimes de retraite à prestations définies fondés sur le salaire moyen de fin de carrière et les régimes de soins de santé pour retraités de la Compagnie n'acceptent plus de nouveaux membres. Tous les salariés peuvent participer aux régimes d'accumulation de capital, y compris les régimes à solde de caisse à prestations définies, les régimes 401(k) et les régimes à cotisations définies, selon le lieu de travail des employés.

Au cours de 2018, la Compagnie a mis en œuvre un programme de départ volontaire dans le cadre de la transformation de ses activités au Canada et un programme de départ à la retraite anticipé volontaire en Amérique du Nord. Ces deux programmes combinés ont donné lieu au départ volontaire de 1 225 salariés au Canada et de 204 salariés aux États-Unis avant la fin de 2019. Une perte sur compression de 22 \$ attribuable à ces programmes a été comptabilisée en résultat au cours de 2018. La perte correspond à l'augmentation du montant net du passif au titre des régimes à prestations définies qui s'explique par le fait que des employés touchés ont quitté ou quitteront plus tôt que ce qui avait été précédemment présumé.

Tous les régimes de retraite sont régis par des comités de retraite locaux ou la direction, mais les modifications importantes aux régimes doivent être soumises à l'approbation du conseil d'administration de la Compagnie.

La politique de capitalisation de la Compagnie pour les régimes à prestations définies restants consiste à verser les cotisations annuelles minimales requises selon les règlements des pays où les régimes sont offerts. Les hypothèses et méthodes prescrites aux fins des exigences réglementaires de capitalisation diffèrent habituellement de celles utilisées aux fins comptables.

La Compagnie a encore des obligations au titre des régimes de retraite à prestations définies ou des régimes de soins de santé pour retraités aux États-Unis, au Canada, au Japon et à Taïwan (Chine). Des régimes d'invalidité sont également offerts aux États-Unis et au Canada.

Les plus importants régimes de retraite à prestations définies et de soins de santé pour retraités sont les principaux régimes offerts aux salariés des États-Unis et du Canada. Ils sont considérés comme étant les régimes significatifs et sont traités plus en détail ci-après dans la présente note. La Compagnie évalue ses obligations au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs de ses régimes aux fins comptables en date du 31 décembre de chaque année.

Régimes de retraite à prestations définies et régime de soins de santé pour retraités offerts aux États-Unis

La Compagnie gère un régime à solde de caisse admissible qui est offert aux nouveaux participants, un régime à solde de caisse non admissible fermé et un régime de soins de santé pour retraités fermé.

Des évaluations actuarielles visant à déterminer les cotisations de capitalisation minimales de la Compagnie pour le régime à solde de caisse admissible sont requises chaque année. Les déficits mis au jour par les évaluations des régimes doivent généralement être capitalisés sur une période pouvant aller jusqu'à sept ans. On prévoit qu'il n'y aura pas de financement requis pour ce régime en 2020. Il n'y a pas d'actifs en réserve pour le régime à solde de caisse non admissible.

Le régime de soins de santé pour retraités subventionne le coût des prestations d'assurance vie et maladie. La plupart des salariés qui ont pris leur retraite après 1991 reçoivent un montant en dollars fixe de la Compagnie en fonction de leurs années de service. Ce régime a cessé d'être offert à tous les salariés embauchés après 2004. Bien que des actifs aient été mis en réserve dans une fiducie admissible aux fins du règlement des prestations du régime de soins de santé pour retraités, cette capitalisation est facultative. Les prestations au titre des soins de santé offerts dans le cadre du régime sont coordonnées avec le régime d'assurance maladie américain afin d'optimiser l'utilisation du soutien financier disponible offert par le gouvernement fédéral.

Aux États-Unis, les régimes de retraite et de soins de santé pour retraités admissibles sont régis par le comité des avantages sociaux, tandis que le régime de retraite non admissible est régi par le sous-comité des régimes de retraite non admissibles.

Régimes de retraite à prestations définies et régime de soins de santé pour retraités offerts au Canada

Au Canada, les régimes à prestations définies de la Compagnie comprennent deux régimes agréés fondés sur le salaire moyen de fin de carrière, un régime complémentaire non agréé fondé sur le salaire moyen de fin de carrière et un régime de soins de santé pour retraités; tous ces régimes n'acceptent plus de nouveaux membres.

Des évaluations actuarielles visant à déterminer les cotisations de capitalisation minimales de la Compagnie au titre des régimes de retraite agréés sont requises au moins tous les trois ans. Les déficits mis au jour par l'évaluation des régimes doivent généralement être capitalisés sur une période de dix ans. Pour 2020, la capitalisation requise pour ces régimes devrait être de 11 \$. Le régime complémentaire de retraite non agréé n'est pas capitalisé.

Le régime de soins de santé pour retraités subventionne le coût des prestations d'assurance vie, maladie et soins dentaires. Ces subventions représentent un montant fixe pour ceux qui ont pris leur retraite après le 30 avril 2013 et seront éliminées pour ceux qui prendront leur retraite après 2019. Il n'y a pas d'actifs en réserve pour ce régime.

Les régimes de retraite agréés sont régis par des comités de retraite, tandis que le régime complémentaire non agréé est régi par le conseil d'administration. Le régime de soins de santé pour retraités est régi par la direction.

b) Risques

Pour ce qui est des régimes fondés sur le salaire moyen de fin de carrière et des régimes de soins de santé pour retraités, la Compagnie assume généralement les principaux risques comme les risques liés aux taux d'intérêt, aux placements, à la longévité et à l'inflation des coûts des soins de santé. Dans les régimes à cotisations définies, ces risques sont le plus souvent assumés par l'employé. Dans les régimes à solde de caisse, les risques liés aux taux d'intérêt, aux placements et à la longévité sont en partie transférés à l'employé.

Les principales sources de risques liés aux régimes de la Compagnie sont les suivantes :

- Une baisse des taux d'actualisation qui accroît les obligations au titre des régimes à prestations définies d'un montant plus grand que la variation de la valeur des actifs des régimes
- Des taux de mortalité plus bas que prévu
- Des coûts de soins de santé plus élevés que prévu dans le cadre des régimes de soins de santé pour retraités

La Compagnie a géré ces risques en apportant des changements à la conception et à l'admissibilité des régimes, qui ont limité ainsi la taille et la croissance des obligations au titre des régimes à prestations définies. Pour ce qui est des régimes capitalisés, les risques liés aux placements sont gérés en investissant des montants importants dans des catégories d'actifs qui sont fortement corrélées avec les passifs des régimes.

Aux États-Unis, les représentants du comité mandatés et la direction passent en revue la situation financière du régime de retraite à prestations définies admissible au moins une fois par mois, et des mesures sont prises conformément à une politique de placement dynamique établie pour accroître la répartition du régime dans des catégories d'actifs qui sont fortement corrélées avec les passifs du régime et réduire les risques liés aux placements lorsque la situation de capitalisation s'améliore. Au 31 décembre 2019, la répartition de l'actif cible du régime s'établissait comme suit : 27 % d'actifs sources de rendement et 73 % d'actifs utilisés à des fins d'appariement au passif.

Au Canada, les comités internes et la direction examinent la situation financière du régime de retraite agréé à prestations définies au moins tous les trimestres. Au 31 décembre 2019, la répartition de l'actif cible des régimes s'établissait comme suit : 20 % d'actifs sources de rendement et 80 % d'actifs utilisés à des fins d'appariement au passif.

c) Régimes de retraite et régimes de soins de santé pour retraités

Exercices clos les 31 décembre	Régimes de retraite		Régimes de soins de santé pour retraités	
	2019	2018	2019	2018
Variations de l'obligation au titre des régimes à prestations définies :				
Solde d'ouverture	4 675 \$	4 706 \$	640 \$	665 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	40	42	–	–
Coût des services passés – modifications et compressions	–	18	–	12
Charges d'intérêts	182	165	25	24
Cotisations des participants	1	1	3	4
Écarts actuariels liés aux :				
Résultats réels	8	–	(10)	(7)
Modifications des hypothèses démographiques	–	35	–	(1)
Modifications des hypothèses économiques	413	(250)	56	(56)
Prestations versées	(358)	(304)	(46)	(45)
Incidence des fluctuations des taux de change	(144)	262	(23)	44
Obligation au titre des régimes à prestations définies aux 31 décembre	4 817 \$	4 675 \$	645 \$	640 \$

Exercices clos les 31 décembre	Régimes de retraite		Régimes de soins de santé pour retraités	
	2019	2018	2019	2018
Variation des actifs des régimes :				
Juste valeur des actifs des régimes, solde d'ouverture	4 190 \$	4 328 \$	610 \$	587 \$
Produits d'intérêts	164	153	25	21
Rendement des actifs des régimes (excluant les produits d'intérêts)	529	(315)	25	(16)
Cotisations de l'employeur	75	79	12	10
Cotisations des participants	1	1	3	4
Prestations versées	(358)	(304)	(46)	(45)
Frais administratifs	(9)	(9)	(2)	(2)
Incidence des fluctuations des taux de change	(136)	254	(29)	51
Juste valeur des actifs des régimes aux 31 décembre	4 456 \$	4 187 \$	598 \$	610 \$

d) Montants comptabilisés dans les états de la situation financière consolidés

Aux 31 décembre	Régimes de retraite		Régimes de soins de santé pour retraités	
	2019	2018	2019	2018
Variation du passif au titre des régimes à prestations définies, montant net				
Obligation au titre des régimes à prestations définies	4 817 \$	4 675 \$	645 \$	640 \$
Juste valeur des actifs des régimes	4 453	4 190	598	610
Déficit (surplus)	364	485	47	30
Incidence du plafonnement de l'actif ¹	4	9	–	–
Déficit (surplus) et passif (actif) au titre des régimes à prestations définies, montant net	368	494	47	30
Le déficit se compose de :				
Régimes capitalisés ou partiellement capitalisés	(391)	(248)	(120)	(121)
Régimes non capitalisés	759	742	167	151
Déficit (surplus) et passif (actif) au titre des régimes à prestations définies, montant net	368 \$	494 \$	47 \$	30 \$

¹ En 2018, la Compagnie a comptabilisé une dépréciation de 9 \$ de l'actif net au titre des régimes à prestations définies pour l'un de ses régimes de retraite agréés au Canada. Cette dépréciation découle des variations des prestations pour service futur, réduisant ainsi l'avantage économique que la Compagnie peut tirer des surplus du régime.

e) Ventilation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies

Aux 31 décembre	Régimes offerts aux É.-U.				Régimes offerts au Canada			
	Régimes de retraite		Régimes de soins de santé pour retraités		Régimes de retraite		Régimes de soins de santé pour retraités	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Membres actifs	550 \$	621 \$	31 \$	32 \$	301 \$	332 \$	25 \$	22 \$
Membres inactifs et retraités	2 529	2 431	447	457	1 437	1 291	142	129
Total	3 079 \$	3 052 \$	478 \$	489 \$	1 738 \$	1 623 \$	167 \$	151 \$

f) Évaluation à la juste valeur

Les principales catégories d'actifs des régimes et la répartition pour chaque catégorie sont présentées ci-dessous.

Au 31 décembre 2019	Régimes offerts aux É.-U. ¹				Régimes offerts au Canada ²			
	Régimes de retraite		Régimes de soins de santé pour retraités		Régimes de retraite		Régimes de soins de santé pour retraités	
	Juste valeur	% du total	Juste valeur	% du total	Juste valeur	% du total	Juste valeur	% du total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	32 \$	1 %	35 \$	6 %	12 \$	1 %	– \$	–
Titres de capitaux propres ³	563	19 %	45	8 %	311	21 %	–	–
Titres d'emprunt	2 155	72 %	511	85 %	1 123	78 %	–	–
Autres placements ⁴	255	8 %	7	1 %	2	0 %	–	–
Total	3 005 \$	100 %	598 \$	100 %	1 448 \$	100 %	– \$	–

Au 31 décembre 2018	Régimes offerts aux É.-U. ¹				Régimes offerts au Canada ²			
	Régimes de retraite		Régimes de soins de santé pour retraités		Régimes de retraite		Régimes de soins de santé pour retraités	
	Juste valeur	% du total	Juste valeur	% du total	Juste valeur	% du total	Juste valeur	% du total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	26 \$	1 %	51 \$	8 %	19 \$	1 %	– \$	–
Titres de capitaux propres ³	500	17 %	38	6 %	269	20 %	–	–
Titres d'emprunt	2 088	73 %	514	85 %	1 033	79 %	–	–
Autres placements ⁴	252	9 %	7	1 %	3	0 %	–	–
Total	2 866 \$	100 %	610 \$	100 %	1 324 \$	100 %	– \$	–

¹ Tous les actifs des régimes de retraite et de soins de santé pour retraités offerts aux États-Unis ont des cours quotidiens dans des marchés actifs, sauf les actifs liés aux actions de sociétés fermées, aux terrains forestiers exploitables et aux terres agricoles. Au total, ces actifs représentent environ 7 % de l'ensemble des actifs des régimes de retraite et de soins de santé pour retraités offerts aux États-Unis au 31 décembre 2019 (7 % en 2018).

² Tous les actifs des régimes de retraite offerts au Canada ont des cours quotidiens dans des marchés actifs, sauf les actifs des contrats de rente collectifs qui représentent environ 0,1 % de l'ensemble des actifs des régimes de retraite offerts au Canada au 31 décembre 2019 (0,2 % en 2018).

³⁾ Les titres de capitaux propres comprennent des placements directs dans des actions ordinaires de la SFM de 1,3 \$ (0,9 \$ en 2018) dans le régime de soins de santé pour retraités offert aux États-Unis et de néant (néant en 2018) au Canada.

⁴⁾ Les autres actifs des régimes de retraite offerts aux États-Unis comprennent des placements dans des actions de sociétés fermées, de même que dans des terrains forestiers exploitables, des terres agricoles et des contrats à terme normalisés gérés. Les autres actifs des régimes de retraite offerts au Canada comprennent des placements dans le contrat de rente collectif.

g) Coût net des prestations comptabilisé aux comptes de résultat consolidés

Les éléments du coût net des prestations pour les régimes de retraite et les régimes de soins de santé pour retraités étaient les suivants :

Exercices clos les 31 décembre	Régimes de retraite		Régimes de soins de santé pour retraités	
	2019	2018	2019	2018
Coût des services rendus au cours de la période au titre des régimes à prestations définies	40 \$	42 \$	– \$	– \$
Frais d'administration au titre des régimes à prestations définies	9	9	2	2
Coût des services passés – modifications des régimes et compressions ^{1,2}	–	18	–	12
Coût des services	49	69	2	14
Intérêt sur le passif (l'actif) au titre des régimes à prestations définies, montant net	18	12	–	3
Coût des prestations définies	67	81	2	17
Coût des cotisations définies	80	78	–	–
Coût net des prestations	147 \$	159 \$	2 \$	17 \$

¹⁾ Le coût des services passés lié aux modifications des régimes comprend un montant de 8 \$ en 2018 pour un régime de retraite canadien, résultat d'un accord de partage de l'excédent intervenu entre la Compagnie et certains anciens employés au Canada, qui a reçu l'approbation réglementaire en 2018.

²⁾ Le coût des services passés lié aux compressions comprend un montant de 22 \$ en 2018 pour des régimes de retraite et des régimes de soins de santé pour retraités, reflétant le coût des programmes de départ volontaire et de départ à la retraite volontaire décrits à la section a) de la présente note.

h) Incidence de la réévaluation comptabilisée dans les autres éléments du résultat global

Exercices clos les 31 décembre	Régimes de retraite		Régimes de soins de santé pour retraités	
	2019	2018	2019	2018
Écart actuariels sur les obligations au titre des régimes à prestations définies liés aux :				
Résultats réels	(8) \$	– \$	10 \$	7 \$
Modifications des hypothèses démographiques	–	(35)	–	1
Modifications des hypothèses économiques	(413)	250	(56)	56
Rendement des actifs des régimes (excluant les produits d'intérêts)	529	(315)	25	(16)
Variation de l'incidence du plafonnement de l'actif	5	(9)	–	–
Total de l'incidence de la réévaluation	113 \$	(109) \$	(21) \$	48 \$

i) Hypothèses

Les hypothèses clés retenues par la Compagnie pour calculer l'obligation au titre des régimes à prestations définies et le coût net des prestations pour les régimes de retraite à prestations définies et les régimes de soins de santé pour retraités se présentaient comme suit :

Exercices clos les 31 décembre	Régimes offerts aux É.-U.				Régimes offerts au Canada			
	Régimes de retraite		Régimes de soins de santé pour retraités		Régimes de retraite		Régimes de soins de santé pour retraités	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Pour calculer l'obligation au titre des prestations définies à la fin de l'exercice¹ :								
Taux d'actualisation	3,2 %	4,3 %	3,2 %	4,3 %	3,1 %	3,8 %	3,1 %	3,8 %
Taux tendanciel du coût des soins de santé initial ²	s. o.	s. o.	7,5 %	7,8 %	s. o.	s. o.	5,6 %	5,7 %
Pour calculer le coût des prestations définies de l'exercice¹ :								
Taux d'actualisation	4,3 %	3,6 %	4,3 %	3,6 %	3,8 %	3,5 %	3,8 %	3,6 %
Taux tendanciel du coût des soins de santé initial ²	s. o.	s. o.	7,8 %	8,5 %	s. o.	s. o.	5,7 %	5,9 %

¹⁾ Les hypothèses à l'égard des hausses de l'inflation et de la rémunération ne sont pas présentées puisqu'elles n'ont pas une incidence importante sur les obligations et les coûts.

²⁾ Le taux tendanciel du coût des soins de santé retenu pour évaluer l'obligation au titre du régime de soins de santé pour retraités offert aux États-Unis était de 7,5 % passant graduellement à 4,5 % pour 2032 et les exercices subséquents (7,8 % en 2018 passant graduellement à 5,0 % pour 2030), et celui pour évaluer le coût net des prestations était de 7,8 % passant graduellement à 5,0 % pour 2030 et les exercices subséquents (8,5 % en 2018 passant graduellement à 5,0 % pour 2032).

Au Canada, le taux utilisé pour évaluer l'obligation au titre du régime de soins de santé pour retraités était de 5,6 % passant graduellement à 4,8 % pour 2026 et les exercices subséquents (5,7 % en 2018 passant graduellement à 4,8 % pour 2026), et celui pour évaluer le coût net des prestations était de 5,7 % passant graduellement à 4,8 % pour 2026 et les exercices subséquents (5,9 % en 2018 passant graduellement à 4,8 % pour 2026).

Les hypothèses concernant la mortalité future se fondent sur des statistiques et des tables de mortalité publiées. Les espérances de vie actuelles sous-tendant les valeurs des obligations des régimes à prestations définies et des régimes de soins de santé pour retraités se présentent comme suit :

Au 31 décembre 2019	États-Unis	Canada
Espérance de vie (en années) des participants actuellement âgés de 65 ans		
Hommes	22,6	23,7
Femmes	24,1	25,6
Espérance de vie (en années) à 65 ans des participants actuellement âgés de 45 ans		
Hommes	24,2	24,7
Femmes	25,7	26,5

j) Sensibilité des hypothèses sur les obligations

Les hypothèses peuvent avoir une incidence importante sur les obligations comptabilisées à l'égard des régimes de retraite à prestations définies et des régimes de soins de santé pour retraités. L'incidence potentielle que peuvent avoir sur les obligations des modifications des hypothèses clés est illustrée dans le tableau ci-dessous. Les sensibilités supposent que toutes les autres hypothèses restent constantes. Dans la réalité, il peut y avoir des corrélations avec d'autres hypothèses.

Au 31 décembre 2019	Régimes de retraite	Régimes de soins de santé pour retraités
Taux d'actualisation		
Incidence d'une hausse de 1 %	(443) \$	(66) \$
Incidence d'une baisse de 1 %	525	80
Taux tendanciel du coût des soins de santé		
Incidence d'une hausse de 1 %	s. o.	20
Incidence d'une baisse de 1 %	s. o.	(17)
Taux de mortalité¹		
Incidence d'une baisse de 10 %	136	14

¹⁾ Si les estimations actuarielles de mortalité sont ajustées dans l'avenir pour tenir compte des baisses imprévues concernant la mortalité, l'incidence d'une baisse de 10 % des taux de mortalité futurs pour chaque catégorie d'âge serait une hausse de l'espérance de vie des participants âgés de 65 ans de 0,9 année pour les hommes et les femmes américains et de 0,8 année pour les hommes et les femmes canadiens.

k) Profil des échéances

La durée moyenne pondérée (en années) des obligations au titre des prestations définies est présentée ci-dessous.

Aux 31 décembre	Régimes de retraite		Régimes de soins de santé pour retraités	
	2019	2018	2019	2018
Régimes offerts aux É.-U.	9,3	8,8	9,7	9,0
Régimes offerts au Canada	12,3	12,4	14,3	14,3

l) Flux de trésorerie – Cotisations

Le total des paiements en espèces pour l'ensemble des avantages futurs du personnel, incluant les cotisations en espèces par la Compagnie à des régimes de retraite à prestations définies et à des régimes de soins de santé pour retraités capitalisés, les paiements en espèces versés directement aux bénéficiaires de régimes de retraite et de régimes de soins de santé pour retraités non capitalisés, ainsi que les cotisations en espèces à des régimes de retraite à cotisations définies, se présente comme suit :

Exercices clos les 31 décembre	Régimes de retraite		Régimes de soins de santé pour retraités	
	2019	2018	2019	2018
Régimes à prestations définies	75 \$	79 \$	12 \$	10 \$
Régimes à cotisations définies	80	78	–	–
Total	155 \$	157 \$	12 \$	10 \$

Les meilleures estimations de la Compagnie des paiements en espèces prévus pour les avantages futurs du personnel pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020 s'élèvent à 77 \$ pour les régimes de retraite à prestations définies, à 80 \$ pour les régimes de retraite à cotisations définies et à 12 \$ pour les régimes de soins de santé pour retraités.

Note 15 Impôts sur le résultat

a) Charge d'impôt

Le tableau ci-après présente la charge (le recouvrement) d'impôt comptabilisé dans les comptes de résultat consolidés.

Exercices clos les 31 décembre	2019	2018
Impôt exigible		
Exercice considéré	1 246 \$	(327) \$
Ajustements liés aux exercices précédents	(74)	29
Total de l'impôt exigible	1 172	(298)
Impôt différé		
Variation liée à des différences temporaires	(332)	1 344
Incidence de la réforme fiscale aux États-Unis	–	(320)
Total de l'impôt différé	(332)	1 024
Charge d'impôt	840 \$	726 \$

Le tableau qui suit présente la charge (le recouvrement) d'impôt sur le résultat comptabilisé directement dans les capitaux propres.

Exercices clos les 31 décembre	2019	2018
Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global		
Charge (recouvrement) d'impôt exigible	90 \$	3 \$
Charge (recouvrement) d'impôt différé	367	(149)
Total comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	457 \$	(146) \$
Comptabilisé dans les capitaux propres, autres que les autres éléments du résultat global		
Charge (recouvrement) d'impôt exigible	5 \$	6 \$
Charge (recouvrement) d'impôt différé	(105)	(112)
Total de l'impôt sur le résultat comptabilisé directement dans les capitaux propres	(100) \$	(106) \$

b) Impôt exigible à recevoir et à payer

Au 31 décembre 2019, l'impôt à recouvrer et l'impôt à payer de la Compagnie s'établissaient respectivement à 597 \$ et 121 \$ (1 709 \$ et 118 \$ en 2018).

c) Rapprochement de l'impôt

Le taux d'imposition effectif présenté dans les comptes de résultat consolidés diffère du taux canadien de 26,75 % pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 (26,75 % en 2018), pour les raisons suivantes :

Exercices clos les 31 décembre	2019	2018
Résultat avant impôts sur le résultat	6 703 \$	5 889 \$
Charge d'impôt au taux prévu par la loi au Canada	1 793 \$	1 575 \$
Augmentation (diminution) des impôts attribuable à ce qui suit :		
Revenus de placement exonérés d'impôt	(260)	(200)
Écarts des taux d'imposition sur le résultat non assujetti à l'impôt du Canada	(756)	(392)
Ajustements liés à l'impôt des exercices précédents	(106)	(71)
Incidence de la réforme fiscale aux États-Unis	–	(320)
Autres différences	169	134
Charge d'impôt	840 \$	726 \$

Incidence de la réforme fiscale aux États-Unis

Le 22 décembre 2017, le gouvernement américain a adopté une nouvelle loi fiscale qui apportait des modifications importantes et complexes au code fiscal des États-Unis, qui sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2018. En 2018, la Compagnie a finalisé son estimation de l'incidence de ces modifications et a comptabilisé un profit de 124 \$, y compris une augmentation de 196 \$ des passifs des contrats d'assurance. Se reporter à la note 6 g) pour en savoir plus sur l'incidence de la réforme fiscale aux États-Unis sur les passifs des contrats d'assurance de la Compagnie.

d) Actifs et passifs d'impôt différé

Le tableau ci-après présente les actifs et passifs d'impôt différé de la Compagnie comptabilisés à l'état de la situation financière consolidée.

Aux 31 décembre	2019	2018
Actifs d'impôt différé	4 509 \$	4 273 \$
Passifs d'impôt différé	(1 972)	(1 814)
Actifs (passifs) d'impôt différé, montant net	2 537 \$	2 459 \$

Les tableaux qui suivent présentent les variations des actifs et passifs d'impôt différé.

	Solde au 1 ^{er} janvier	Cessions	Comptabilisés dans le compte de résultat	Comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	Comptabilisés dans les capitaux propres	Conversion et autres	Solde au 31 décembre
Au 31 décembre 2019							
Pertes reportées en avant	967 \$	(18) \$	(406) \$	– \$	106 \$	(18) \$	631 \$
Provisions techniques	5 463	–	3 093	–	(1)	(115)	8 440
Régimes de retraite et avantages postérieurs à l'emploi	242	–	4	(20)	–	–	226
Crédits d'impôt	261	–	(253)	–	–	(8)	–
Intérêts courus	1	–	–	–	–	–	1
Immeubles	(959)	–	(110)	–	–	23	(1 046)
Titres et autres placements	(2 592)	–	(1 864)	(348)	–	156	(4 648)
Vente de placements	(88)	–	17	–	–	2	(69)
Goodwill et immobilisations incorporelles	(846)	–	(49)	–	–	20	(875)
Divers	10	(37)	(100)	1	–	3	(123)
Total	2 459 \$	(55) \$	332 \$	(367) \$	105 \$	63 \$	2 537 \$

	Solde au 1 ^{er} janvier	Cessions	Comptabilisés dans le compte de résultat	Comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	Comptabilisés dans les capitaux propres	Conversion et autres	Solde au 31 décembre
Au 31 décembre 2018							
Pertes reportées en avant	548 \$	– \$	277 \$	– \$	118 \$	24 \$	967 \$
Provisions techniques	7 875	–	(2 697)	–	3	282	5 463
Régimes de retraite et avantages postérieurs à l'emploi	208	–	27	7	–	–	242
Crédits d'impôt	453	–	(224)	–	–	32	261
Intérêts courus	1	–	–	–	–	–	1
Immeubles	(1 062)	–	150	(1)	–	(46)	(959)
Titres et autres placements	(3 712)	–	1 236	137	–	(253)	(2 592)
Vente de placements	(106)	–	18	–	–	–	(88)
Goodwill et immobilisations incorporelles	(825)	–	18	–	–	(39)	(846)
Divers	(153)	–	171	6	(9)	(5)	10
Total	3 227 \$	– \$	(1 024) \$	149 \$	112 \$	(5) \$	2 459 \$

Au 31 décembre 2019, les actifs d'impôt différé totaux de 4 509 \$ (4 273 \$ en 2018) comprennent un montant de 36 \$ (3 467 \$ en 2018) à l'égard des pertes subies par la Compagnie au cours de l'exercice considéré ou de l'exercice précédent dont la comptabilisation repose sur des bénéfices imposables futurs dans les territoires visés et des mesures réalisables de la direction.

Au 31 décembre 2019, la Compagnie disposait de pertes fiscales reportées d'environ 3 162 \$ (4 641 \$ en 2018), dont un montant de 3 017 \$ vient à échéance entre 2022 et 2039, alors qu'un montant de 145 \$ n'a pas de date d'échéance. La Compagnie disposait de pertes en capital reportées d'un montant d'environ 29 \$ (18 \$ en 2018), qui n'a pas de date d'échéance. Au 31 décembre 2019, un avantage d'impôt lié à ces pertes fiscales reportées totalisant 631 \$ (967 \$ en 2018) a été comptabilisé à titre d'actif d'impôt différé et un avantage de 92 \$ (121 \$ en 2018) n'a pas été comptabilisé. En outre, la Compagnie a des reports au titre de crédit d'impôt d'environ 157 \$ (426 \$ en 2018), qui viendront à échéance entre 2027 et 2029, sur lesquels un avantage de 157 \$ (165 \$ en 2018) n'a pas été comptabilisé.

Le total des passifs d'impôt différé au 31 décembre 2019 s'établissait à 1 972 \$ (1 814 \$ en 2018). Ce montant comprend le passif d'impôt différé des entités consolidées. Le montant global des différences temporaires imposables lié aux participations de la Compagnie dans des filiales n'est pas inclus dans les états financiers consolidés et s'est élevé à 29 986 \$ (26 175 \$ en 2018).

Note 16 Participations dans des entités structurées

La Compagnie est engagée auprès d'entités structurées consolidées et non consolidées qui sont établies aux fins de générer des revenus de placement et des produits d'honoraires. La Compagnie entretient aussi des liens avec des entités structurées en vue de faciliter l'obtention de financement pour la Compagnie. Ces entités peuvent présenter certaines ou toutes les caractéristiques suivantes : le contrôle de l'entité n'est pas établi simplement en fonction des droits de vote; l'entité exerce des activités limitées vouées à la réalisation d'un objectif précis; l'entité est soumise à un fort effet de levier ou elle possède un capital hautement structuré.

La Compagnie ne présente que ses liens avec des entités structurées consolidées et non consolidées importantes. Aux fins d'évaluation de l'importance de l'entité structurée, la Compagnie tient compte de la nature de sa relation avec l'entité, notamment si elle est commanditée (c.-à-d. initialement organisée et gérée) par la Compagnie. Parmi les autres facteurs examinés, mentionnons le placement de la Compagnie dans l'entité structurée par rapport à l'ensemble des placements, les rendements tirés de l'entité par rapport à l'ensemble des revenus de placement, montant net, la taille de l'entité par rapport au total des fonds sous gestion et l'exposition de la Compagnie à tout autre risque découlant de ses liens avec l'entité structurée.

La Compagnie ne fournit aucun soutien financier ou autre à ses entités structurées lorsqu'elle n'a pas l'obligation contractuelle de le faire.

a) Entités structurées consolidées

Entités structurées d'investissement

La Compagnie agit à titre de gestionnaire de placements dans des sociétés de terrains forestiers exploitables et des sociétés forestières. Le fonds général et les fonds distincts de la Compagnie investissent dans bon nombre de ces sociétés. La Compagnie contrôle l'une des sociétés de terrains forestiers exploitables qu'elle gère, Hancock Victoria Plantations Holdings PTY Limited (« HVPH »). HVPH est classée en tant qu'entité structurée surtout parce que les employés de la Compagnie exercent des droits de vote dans cette entité au nom d'autres investisseurs. Au 31 décembre 2019, les actifs consolidés de terrains forestiers exploitables de la Compagnie se rapportant à HVPH s'élevaient à 936 \$ (920 \$ en 2018). La Compagnie ne fournit pas de garanties aux autres parties à l'égard du risque de perte lié à HVPH.

Entités structurées de financement

La Compagnie titrise certaines créances hypothécaires commerciales et résidentielles garanties et à taux variable et des marges de crédit hypothécaire. Des entités consolidées facilitant ces opérations sont identifiées comme étant des entités structurées, car leurs activités se limitent à émettre et à gérer le financement de la Compagnie. Pour obtenir davantage d'information concernant le programme de titrisation des créances hypothécaires de la Compagnie, voir la note 3.

b) Entités structurées non consolidées

Entités structurées d'investissement

Le tableau suivant présente les placements de la Compagnie dans des entités structurées d'investissement non consolidées importantes et son exposition maximale à une perte relative à ces entités, dont certaines sont commanditées par la Compagnie. La Compagnie ne fournit pas de garanties aux autres parties à l'égard du risque de perte lié à ces entités structurées.

	Placement de la Compagnie ¹		Exposition maximale de la Compagnie à une perte ²	
	2019	2018	2019	2018
Aux 31 décembre				
Baux adossés ³	3 371 \$	3 575 \$	3 371 \$	3 575 \$
Sociétés de terrains forestiers exploitables ⁴	752	788	765	821
Sociétés de placements immobiliers ⁵	541	413	541	413
Total	4 664 \$	4 776 \$	4 677 \$	4 809 \$

¹ Les placements de la Compagnie dans ces entités structurées non consolidées sont compris dans les placements, et les rendements que la Compagnie en tire sont compris dans les revenus de placement, montant net et le cumul des autres éléments du résultat global.

² L'exposition maximale de la Compagnie à une perte découlant de chacune des entités structurées se limite aux montants investis dans chacune d'entre elles, plus les engagements en capital non capitalisés, le cas échéant. Les engagements liés aux placements de la Compagnie sont présentés à la note 17. La perte maximale ne devrait se réaliser qu'en cas de faillite ou de liquidation de l'entité, ou en cas de catastrophe naturelle en ce qui a trait aux sociétés forestières.

³ Ces entités sont des fiducies commerciales constituées en vertu d'une loi qui utilisent l'apport en capital de la Compagnie et l'apport en titres d'emprunt de premier rang d'autres parties pour financer l'acquisition d'actifs. Ces actifs sont loués à des tiers locataires en vertu de baux à long terme. La Compagnie détient des titres de capitaux propres dans ces fiducies commerciales. La Compagnie ne consolide aucune des fiducies qui sont parties à ces baux étant donné qu'elle n'exerce aucun pouvoir décisionnel sur ces fiducies.

⁴ Ces entités détiennent et exploitent des terrains forestiers exploitables. La Compagnie investit dans leurs actions et leurs titres d'emprunt. La Compagnie reçoit un rendement sous la forme de revenu de placement, d'honoraires de conseils en placement, d'honoraires de gestion forestière et d'honoraires de conseils liés au rendement. La Compagnie n'exerce pas de contrôle sur ces entités, soit parce qu'elle n'a pas le pouvoir de diriger leurs politiques financières et opérationnelles, soit parce qu'elle ne retire pas de rendements variables importants de ces entités, ou les deux.

⁵ Ces entités, qui comprennent la Manulife U.S. REIT, détiennent et exploitent des propriétés commerciales. La Compagnie investit dans leurs actions. La Compagnie reçoit un rendement sous la forme de revenu de placement, d'honoraires de gestion de placements, d'honoraires de gestion de propriété, de frais d'acquisition et de cession, et de frais de location. La Compagnie n'exerce pas de contrôle sur ces entités, soit parce qu'elle n'a pas le pouvoir de diriger leurs politiques financières et opérationnelles, soit parce qu'elle ne retire pas de rendements variables importants de ces entités, ou les deux.

Entités structurées de financement

Les participations de la Compagnie dans des entités structurées de financement non consolidées importantes et son exposition maximale à une perte relative à ces entités se présentent comme suit :

	Placements de la Compagnie ¹	
	2019	2018
Aux 31 décembre		
Manulife Finance (Delaware), L.P. ²	854 \$	824 \$
Fiducie de capital Financière Manuvie II ³	1	999
Total	855 \$	1 823 \$

¹ La participation de la Compagnie comprend des montants empruntés auprès des entités structurées et le placement de la Compagnie dans le capital subordonné de ces entités et les swaps de taux de change et de taux d'intérêt entre la Compagnie et ces entités, le cas échéant.

² Cette entité est une partie liée entièrement détenue de la SFM qui sert à faciliter le financement de la Compagnie. Voir la note 9.

³ Cette entité est une fiducie d'investissement à capital variable qui a été utilisée pour faciliter le financement de la Compagnie. La Compagnie a racheté la totalité des débetures de premier rang de MFCT II en circulation d'un capital de 1 milliard de dollars, à la valeur nominale, le 30 décembre 2019. Le 31 décembre 2019, la fiducie a racheté au moyen de ce produit les titres de série 1 de MFCT II détenus par des tiers, à la valeur nominale. Voir la note 9.

i) Autres placements

La Compagnie entretient des relations de placement avec diverses autres entités qui découlent de son placement direct dans leurs titres d'emprunt ou capitaux propres et qui ont été évaluées aux fins de contrôle. Les placements dans ces autres entités comprennent, sans toutefois s'y limiter, des placements dans des sociétés en commandite et des sociétés à responsabilité limitée des secteurs de l'électricité et de l'infrastructure, du pétrole et du gaz, de l'immobilier et de l'agriculture, ainsi que dans des actions de sociétés fermées. La plupart de ces autres entités ne sont pas commanditées par la Compagnie. Les relations de la Compagnie avec ces autres entités ne sont pas importantes, individuellement. Par conséquent, la Compagnie ne fournit aucun sommaire de données financières à leur égard et ne procède à aucune évaluation individuelle pour déterminer si ce sont des entités structurées. L'exposition maximale de la Compagnie aux pertes qu'elle pourrait subir du fait de son engagement auprès de ces autres entités se limite au placement dans celles-ci et aux montants qu'elle s'est engagée à investir, mais qu'elle n'a pas encore financés. La Compagnie comptabilise les revenus qu'elle tire de ces entités dans les revenus de placement, montant net, et le cumul des autres éléments du résultat global. La Compagnie ne fournit pas de garanties aux autres parties pour couvrir le risque de perte financière provenant de ces autres entités.

ii) Participations dans des actifs titrisés

La Compagnie investit dans des titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires émis par des entités de titrisation commanditées par d'autres parties, dont des émetteurs privés ou soutenus par le gouvernement, afin de générer des revenus de placement. La Compagnie ne détient pas de participation financière donnant le contrôle dans ces émetteurs. Ces entités de titrisation sont considérées être des entités structurées en raison de la portée limitée de leurs activités et de leur structure du capital à fort levier financier. Les placements dans des titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires sont inclus dans les titres d'emprunt et les placements privés dans les états de la situation financière consolidés, et leurs justes valeurs et valeurs comptables sont présentées à la note 3. La perte maximale que pourrait subir la Compagnie du fait de ces placements se limite aux montants investis.

Les titres adossés à des créances hypothécaires commerciales sont garantis par des créances hypothécaires commerciales, et les titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles sont garantis par des créances hypothécaires résidentielles. Les titres adossés à des créances peuvent être garantis par différents actifs sous-jacents, y compris des créances sur cartes de crédit, sur prêts automobiles et sur contrats de location d'aéronefs. Les titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires dans lesquels la Compagnie investit proviennent principalement d'Amérique du Nord.

Le tableau qui suit présente les placements dans des actifs titrisés par type et qualité d'actifs :

	2019				2018
	Titres adossés à des créances hypothécaires commerciales	Titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles	Titres adossés à des créances	Total	Total
Aux 31 décembre					
AAA	1 580 \$	7 \$	1 218 \$	2 805 \$	2 471 \$
AA	–	–	648	648	306
A	69	7	296	372	453
BBB	–	–	63	63	70
Total de l'exposition de la Compagnie	1 649 \$	14 \$	2 225 \$	3 888 \$	3 300 \$

iii) Fonds communs de placement

La Compagnie agit à titre de promoteur et peut investir dans une gamme de fonds communs de placement offerts au public assortis d'un large éventail de styles de placement. À titre de promoteur, la Compagnie est responsable de l'organisation des fonds communs de placement qui mettent en œuvre des stratégies de placement pour le compte d'investisseurs actuels et de futurs investisseurs. Elle reçoit des honoraires, au taux du marché, pour les services de conseil et d'administration qu'elle fournit à ces fonds communs de placement. En règle générale, la Compagnie ne contrôle pas les fonds communs de placement dont elle est le promoteur, soit parce qu'elle n'a pas le pouvoir de diriger leurs politiques financières et opérationnelles, soit parce que ses rendements sous la forme d'honoraires et de participations ne sont pas importants, ou les deux. Certains fonds communs de placement sont des entités structurées puisque leurs droits décisionnels ne résultent pas de capitaux propres conférant des droits de vote et que leurs investisseurs reçoivent des droits de rachat.

Les relations de la Compagnie avec ces fonds communs de placement ne sont pas importantes, individuellement. Par conséquent, la Compagnie ne fournit aucun sommaire de données financières à leur égard et ne procède à aucune évaluation pour déterminer si ce sont des entités structurées. La participation de la Compagnie dans des fonds communs de placement se limite au capital qu'elle y investit et aux honoraires qu'elle en tire, le cas échéant. Les placements de la Compagnie dans des fonds communs de placement sont inclus dans les actions cotées présentées dans les états de la situation financière consolidés. Voir la note 3 pour obtenir davantage d'information sur les placements de la Compagnie. La Compagnie ne fournit pas de garanties aux autres parties pour couvrir le risque de perte provenant de ces fonds communs de placement.

Le placement de la Compagnie à titre de promoteur dans le capital de démarrage des fonds communs de placement s'établissait à 1 576 \$ au 31 décembre 2019 (1 711 \$ en 2018). Les actifs gérés dans les fonds communs de placement destinés aux particuliers de la Compagnie s'élevaient à 217 015 \$ au 31 décembre 2019 (188 729 \$ en 2018).

Note 17 Engagements et éventualités

a) Poursuites judiciaires

La Compagnie est régulièrement partie à des poursuites judiciaires, en qualité de défenderesse ou de demanderesse. Les poursuites auxquelles est partie la Compagnie mettent habituellement en cause ses activités de fournisseur de produits d'assurance, de gestion de patrimoine ou de réassurance, ou ses fonctions de conseiller en placement, d'employeur ou de contribuable. D'autres sociétés d'assurance vie et gestionnaires d'actifs, exerçant leurs activités dans des territoires où la Compagnie exerce ses activités, ont fait l'objet de différentes poursuites judiciaires, certaines ayant entraîné des jugements ou règlements importants à l'encontre des défenderesses; il est possible que la Compagnie soit partie à de telles poursuites dans l'avenir. Par ailleurs, les organismes de réglementation et les instances gouvernementales du Canada, des États-Unis, de l'Asie et d'autres territoires où la Compagnie exerce ses activités envoient périodiquement à la Compagnie des demandes de renseignements et, de temps à autre, exigent la production d'informations ou effectuent des examens visant à s'assurer que les pratiques de la Compagnie demeurent conformes aux lois régissant, entre autres, les secteurs de l'assurance et des valeurs mobilières, et les activités des courtiers en valeurs mobilières.

En juin 2018, un recours collectif a été intenté contre John Hancock Life Insurance Company (U.S.A.) (« JHUSA ») et John Hancock Life Insurance Company of New York (« JHNY ») devant la Cour de district du district Sud de New York au nom des titulaires d'environ 1 500 contrats d'assurance vie universelle Performance souscrits entre 2003 et 2009 dont les contrats étaient assujettis à une hausse des coûts d'assurance annoncée en 2018. En octobre 2018, un second recours collectif presque identique contre JHUSA et JHNY a été intenté devant la Cour de district du district Sud de New York. Ces deux recours collectifs sont considérés comme des affaires liées et ont été assignés au même juge. L'enquête préalable dans le cadre de ces affaires a commencé. Aucune date d'audience n'a été fixée pour les questions de fond. Il est encore trop tôt pour évaluer les diverses issues possibles de ces deux recours liés. Outre le recours collectif combiné, six recours autres que collectifs visant à contester la hausse des coûts d'assurance des contrats d'assurance vie universelle Performance ont également été déposés. Chaque recours, sauf un, a été intenté par des demandeurs détenant de nombreux contrats et par des entités qui gèrent ces contrats à des fins de placement. Deux des recours autres que collectifs sont en instance devant la Cour de l'État de New York, deux recours sont en instance devant la Cour de district du district Sud de New York, et les deux derniers recours sont en instance devant la Cour de district du district central de Californie. Il est trop tôt, compte tenu de l'état d'avancement des procédures des recours individuels ou combinés, ainsi que du stade d'élaboration relativement peu avancé des théories juridiques des parties, pour estimer de façon fiable l'issue potentielle de ces recours.

b) Engagements de placements

Dans le cours normal des affaires, divers engagements de placements non encore exécutés ne sont pas comptabilisés aux états financiers consolidés. Au 31 décembre 2019, ces engagements s'élevaient à 8 682 \$ (10 372 \$ en 2018), dont un montant de 411 \$ (888 \$ en 2018) expirait dans les 30 jours, de 2 507 \$ (3 546 \$ en 2018), dans les 31 à 365 jours et de 5 764 \$ (5 938 \$ en 2018), dans plus de un an.

c) Lettres de crédit

Dans le cours normal des affaires, des banques, à titre de tierces parties, émettent des lettres de crédit au nom de la Compagnie. Les entités de la Compagnie utilisent des lettres de crédit pour payer des bénéficiaires tiers et pour régler les opérations de réassurance entre ses filiales. Au 31 décembre 2019, des lettres de crédit dont les bénéficiaires sont des tiers, totalisant 57 \$ (74 \$ en 2018), étaient en cours.

d) Garanties

Le 29 janvier 2007, la SFM a fourni une garantie subordonnée, comme modifiée et mise à jour le 13 janvier 2017, à l'égard des actions de catégorie A et des actions de catégorie B de Manufacturers et de toute autre catégorie d'actions privilégiées de rang égal aux actions de catégorie A et aux actions de catégorie B de Manufacturers. Pour le capital suivant des émissions de débentures subordonnées de Manufacturers, la SFM a fourni une garantie subordonnée le jour de l'émission : 500 \$, le 1^{er} décembre 2014; 750 \$, le 10 mars 2015; 350 \$, le 1^{er} juin 2015; et 1 000 \$, le 20 novembre 2015. Par suite de l'obtention de ces garanties, Manufacturers a obtenu une dispense à l'égard de l'obligation de dépôt de certains documents d'information continue auprès des autorités en valeurs mobilières canadiennes. Certains chiffres correspondants issus de l'information financière de Manufacturers sont fournis trimestriellement par la SFM.

JHUSA détient des contrats de rente différée qui sont ajustés à la valeur de marché. Ces contrats prévoient des choix de placements à capital variable avec des choix de placements à durée fixe, ou peuvent n'offrir que des choix de placements à durée fixe. Ces derniers donnent au participant la possibilité de placer des sommes fixes pour des durées fixes et à des taux d'intérêt fixes, sous réserve d'un ajustement à la valeur de marché en cas de résiliation par le participant avant l'échéance. L'appellation « AVM » est utilisée pour désigner les choix de placements à durée fixe qui font l'objet d'ajustements à la valeur de marché. La SFM a fourni une garantie complète et inconditionnelle à l'égard des AVM de JHUSA, que les droits soient en circulation ou en vue d'être émis par la suite.

JHUSA peut également offrir aux épargnants des billets à moyen terme, dans le cadre de son programme SignatureNotes. La SFM fournit une garantie totale et inconditionnelle à l'égard des SignatureNotes de JHUSA en circulation. Les garanties de la SFM des

SignatureNotes et des AVM consistent en des obligations non garanties de la SFM, et sont subordonnées, quant au droit de paiement, au paiement préalable de toutes les autres obligations de la SFM, exception faite des autres garanties et obligations de la SFM qui, selon leurs modalités, sont désignées comme étant de rang égal ou inférieur aux garanties de la SFM des SignatureNotes et des AVM, pour ce qui est du droit de paiement.

e) Actifs donnés en garantie

Dans le cours normal des affaires, la Compagnie donne ses actifs en garantie des dettes contractées, strictement afin de fournir une sûreté à la contrepartie. Dans l'éventualité d'une défaillance de la Compagnie, la contrepartie a le droit d'appeler la sûreté au règlement de la dette. Les actifs donnés en garantie sont rendus à la Compagnie si l'opération sous-jacente est résiliée ou, dans le cas de dérivés, si l'exposition nette diminue en raison de variations de la valeur de marché.

La ventilation des garanties se présente comme suit :

Aux 31 décembre	2019		2018	
	Titres d'emprunt	Divers	Titres d'emprunt	Divers
En ce qui a trait aux :				
Dérivés	4 257 \$	17 \$	3 655 \$	102 \$
Obligations réglementaires	433	67	412	84
Mises en pension de titres	330	–	64	–
Régimes de retraite non enregistrés en fiducie	–	407	–	420
Divers	3	331	3	301
Total	5 023 \$	822 \$	4 134 \$	907 \$

f) Obligations en vertu de contrats de location

La Compagnie a un certain nombre d'obligations en vertu de contrats de location, principalement pour l'utilisation de bureaux. Le montant total des paiements minimums futurs exigibles en vertu de contrats de location non résiliables est de 374 \$ (575 \$ en 2018). Les paiements annuels sont inclus à la note 8 sous la rubrique « Risque d'illiquidité ».

g) Contrats avec participation

Dans certains territoires où la Compagnie offre des contrats avec participation, il existe des restrictions réglementaires à l'égard du montant du profit pouvant être transféré à l'actionnaire. Le cas échéant, ces restrictions se présentent habituellement sous la forme d'un pourcentage fixe des participations aux excédents. Pour les contrats avec participation traités comme des « blocs fermés » distincts, les transferts sont assujettis aux modalités des plans de démutualisation de Manufacturers et de John Hancock Mutual Life Insurance Company.

h) Billets d'apport à l'excédent à taux fixe

Un tiers fournit par contrat des mécanismes de financement de secours pour les activités de la Compagnie aux États-Unis aux termes desquels, dans certaines circonstances, des fonds peuvent être fournis en échange de l'émission de billets d'apport à l'excédent à taux fixe. Au 31 décembre 2019, la Compagnie n'avait aucun billet d'apport à l'excédent à taux fixe en circulation.

Note 18 Information sectorielle

Les secteurs à présenter de la Compagnie sont le secteur Asie, le secteur Canada, le secteur États-Unis, le secteur Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde et le secteur Services généraux et autres. Chaque secteur à présenter est responsable de la gestion de ses résultats d'exploitation, du développement de ses produits, de l'élaboration des stratégies de service et de placement en fonction du profil et des besoins de ses activités et de son marché. Les principaux produits et services offerts par la Compagnie, par secteur à présenter, sont les suivants :

Activités de gestion de patrimoine et d'actifs (Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde) – Comprennent les fonds communs de placement et les fonds négociés en Bourse, les régimes de retraite collectifs et les produits d'épargne-retraite, et les produits de gestion d'actifs institutionnels dans toutes les grandes catégories d'actifs. Ces produits et services sont distribués par l'entremise de nombreux réseaux de distribution, y compris des agents et courtiers liés à la Compagnie, des maisons de courtage, des conseillers financiers et consultants en matière de régimes de retraite indépendants et des banques.

Produits d'assurance et de rente (Asie, Canada et États-Unis) – Comprennent divers produits d'assurance vie individuelle, d'assurance soins de longue durée individuelle et collective, et des produits de rente garantis et partiellement garantis. Les produits sont distribués par l'entremise de nombreux réseaux de distribution, y compris des agents d'assurance, des courtiers, des banques et des planificateurs financiers, et au moyen de la commercialisation directe. La Banque Manuvie du Canada offre divers produits de dépôt et de crédit aux consommateurs canadiens.

Services généraux et autres – Comprennent le rendement des actifs auxquels sont adossés les fonds propres, net des sommes affectées aux secteurs d'exploitation, les coûts engagés par le siège social attribuables aux activités liées à l'actionnaire (non affectés aux secteurs d'exploitation), les coûts de financement, les activités du sous-secteur de la réassurance IARD, de même que les activités de réassurance en voie de liquidation, notamment les activités liées aux rentes variables et les activités d'assurance accident et maladie.

Secteurs à présenter

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2019, la Compagnie a mis à jour sa méthode d'affectation des fonds propres et des résultats connexes à chaque secteur à présenter par le secteur Services généraux et autres.

Les tableaux suivants présentent les résultats par secteur à présenter.

Au 31 décembre 2019 et pour l'exercice clos à cette date	Asie	Canada	États-Unis	Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde	Services généraux et autres	Total
Produits						
Assurance vie et maladie	17 107 \$	8 714 \$	6 522 \$	– \$	112 \$	32 455 \$
Rentes et régimes de retraite	2 900	361	(138)	–	–	3 123
Primes, montant net	20 007	9 075	6 384	–	112	35 578
Revenus (pertes) de placement, montant net	7 451	9 446	15 556	33	1 258	33 744
Autres produits	1 215	1 088	2 654	5 562	(130)	10 389
Total des produits	28 673	19 609	24 594	5 595	1 240	79 711
Prestations et charges						
Assurance vie et maladie	17 975	10 572	19 320	–	(36)	47 831
Rentes et régimes de retraite	3 090	4 312	599	83	–	8 084
Prestations et sinistres, montant net	21 065	14 884	19 919	83	(36)	55 915
Charges d'intérêts	236	508	43	6	190	983
Autres charges	5 148	3 237	2 944	4 362	419	16 110
Total des prestations et charges	26 449	18 629	22 906	4 451	573	73 008
Résultat avant impôts sur le résultat	2 224	980	1 688	1 144	667	6 703
Recouvrement (charge) d'impôt	(277)	25	(260)	(122)	(206)	(840)
Résultat net	1 947	1 005	1 428	1 022	461	5 863
Moins le résultat net attribué (la perte nette imputée) aux :						
Participations ne donnant pas le contrôle	228	–	–	–	5	233
Titulaires de contrats avec participation	(216)	(117)	–	–	–	(333)
Résultat net attribué (perte nette imputée) à l'actionnaire	1 935 \$	1 122 \$	1 428 \$	1 022 \$	456 \$	5 963 \$
Total de l'actif	127 367	\$159 042	\$274 993	\$ 216 348	\$ 31 628	\$809 378 \$

Au 31 décembre 2018 et pour l'exercice clos à cette date	Asie	Canada	États-Unis	Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde	Services généraux et autres	Total
Produits						
Assurance vie et maladie	14 938 \$	8 975 \$	6 341 \$	– \$	98 \$	30 352 \$
Rentes et régimes de retraite ¹⁾	3 175	452	(9 967)	–	–	(6 340)
Primes, montant net	18 113	9 427	(3 626)	–	98	24 012
Revenus de placement, montant net	301	2 725	1 670	(9)	(134)	4 553
Autres produits	1 296	1 446	2 542	5 472	(327)	10 429
Total des produits	19 710	13 598	586	5 463	(363)	38 994
Prestations et charges						
Assurance vie et maladie	10 875	8 044	4 255	–	(37)	23 137
Rentes et régimes de retraite	1 986	518	(9 784)	77	–	(7 203)
Prestations et sinistres, montant net	12 861	8 562	(5 529)	77	(37)	15 934
Charges d'intérêts	187	447	56	2	248	940
Autres charges	4 749	3 063	3 428	4 322	669	16 231
Total des prestations et charges	17 797	12 072	(2 045)	4 401	880	33 105
Résultat avant impôts sur le résultat	1 913	1 526	2 631	1 062	(1 243)	5 889
Recouvrement (charge) d'impôt	(361)	(311)	(340)	(108)	394	(726)
Résultat net	1 552	1 215	2 291	954	(849)	5 163
Moins le résultat net attribué (la perte nette imputée) aux :						
Participations ne donnant pas le contrôle	208	–	–	–	6	214
Titulaires de contrats avec participation	(360)	233	–	–	–	(127)
Résultat net attribué (perte nette imputée) à l'actionnaire	1 704 \$	982 \$	2 291 \$	954 \$	(855) \$	5 076 \$
Total de l'actif	113 781	\$149 219	\$270 601	\$ 194 214	\$ 22 549	\$750 364 \$

¹⁾ En 2018, la Compagnie a cédé des primes à RGA et Jackson dans le cadre des transactions de JHNY. Voir la note 6 k) pour plus de détails.

Emplacement géographique

Les résultats par secteur à présenter de la Compagnie diffèrent de ceux obtenus par secteur géographique du fait, essentiellement, de la répartition des secteurs Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde et Services généraux et autres de la Compagnie entre les secteurs géographiques auxquels ses activités se rapportent.

Les tableaux qui suivent présentent les résultats par emplacement géographique.

Exercice clos le 31 décembre 2019	Asie	Canada	États-Unis	Divers	Total
Produits					
Assurance vie et maladie	17 178 \$	8 388 \$	6 523 \$	366 \$	32 455 \$
Rentes et régimes de retraite	2 900	361	(138)	–	3 123
Primes, montant net	20 078	8 749	6 385	366	35 578
Revenus (pertes) de placement, montant net	7 750	9 952	15 816	226	33 744
Autres produits	2 100	2 641	5 641	7	10 389
Total des produits	29 928 \$	21 342 \$	27 842 \$	599 \$	79 711 \$

Exercice clos le 31 décembre 2018	Asie	Canada	États-Unis	Divers	Total
Produits					
Assurance vie et maladie	15 010 \$	8 561 \$	6 342 \$	439 \$	30 352 \$
Rentes et régimes de retraite	3 175	452	(9 967)	–	(6 340)
Primes, montant net	18 185	9 013	(3 625)	439	24 012
Revenus (pertes) de placement, montant net	371	2 954	1 032	196	4 553
Autres produits	2 115	2 905	5 395	14	10 429
Total des produits	20 671 \$	14 872 \$	2 802 \$	649 \$	38 994 \$

Note 19 Transactions avec des parties liées

La Compagnie conclut des transactions avec des parties liées dans le cours normal des activités et selon des modalités équivalentes à celles qui prévalent dans le cas de transactions soumises à des conditions normales de concurrence. Se reporter à la note 3 a) pour d'autres transactions avec des parties liées.

a) Billets de parties liées

Le tableau ci-dessous présente le billet à recevoir d'une partie liée et le billet à payer à une partie liée.

Aux 31 décembre	Intérêts	Date d'échéance	2019		2018	
			Valeur comptable	Juste valeur ¹	Valeur comptable	Juste valeur ¹
Billet à recevoir de la SFM	Sans intérêts	À vue	306 \$	306 \$	156 \$	156 \$
Billet à payer à la SFM	Sans intérêts	À vue	89	89	92	92

¹⁾ La juste valeur a été établie à l'aide des évaluations du niveau 2, telles qu'elles sont définies à la note 1.

b) Instruments de fonds propres

Aux 31 décembre	Date d'échéance	2019	2018
Intérêts			
Payable à Manulife Finance (Delaware) LLC (« MFLLC »)			
Taux des acceptations bancaires à 90 jours majoré de 0,72 %, payable semestriellement	15 décembre 2036	647 \$	647 \$
Payable à Fiducie de capital Financière Manuvie II (« MFCT II »)			
7,535 % payable semestriellement	31 décembre 2108	–	1 000
Total		647 \$	1 647 \$
Juste valeur²		652 \$	1 656 \$

¹⁾ Manufacturers a racheté la totalité des débetures de premier rang de Fiducie de capital Financière Manuvie II (MFCT II) à 7,535 % à la valeur nominale, le 30 décembre 2019, majorée des intérêts courus. Voir la note 16.

²⁾ La juste valeur a été établie à l'aide des évaluations du niveau 2, telles qu'elles sont définies à la note 1.

Le montant au comptant des intérêts versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 pour les instruments de fonds propres était de 94 \$ (129 \$ en 2018).

c) Autres transactions entre parties liées

Le 27 décembre 2019, Manufacturers a transféré à la SFM 16 758 \$ en titres d'emprunt et en placements à court terme à titre de règlement de passifs, de dividendes sur les actions ordinaires et de prêt. Le 31 décembre 2019, la SFM a transféré à Manufacturers 16 693 \$ en titres d'emprunt et en placements à court terme à titre de règlement de passifs et de contributions à un fonds commun de liquidités.

Le 28 décembre 2018, Manufacturers a transféré à la SFM 15 368 \$ en actions, en titres d'emprunt et en placements à court terme à titre de règlement de passifs, de dividendes sur les actions ordinaires et de prêt. Le 31 décembre 2018, la SFM a transféré à Manufacturers 15 395 \$ en actions, en titres d'emprunt et en placements à court terme à titre de règlement de passifs et de contributions à un fonds commun de liquidités. Toutes ces opérations ont été comptabilisées à la valeur comptable.

La Compagnie gère un fonds commun de liquidités dans lequel différentes entités ont investi leur excédent de trésorerie. La structure de ce fonds permet à la Compagnie de regrouper les excédents de trésorerie de diverses entités juridiques jusqu'à ce que celles-ci aient besoin des montants en dépôt. Les économies d'échelle qui en résultent procurent à la Compagnie et aux entités juridiques participantes une occasion de réaliser de meilleurs rendements sur leur excédent de trésorerie et de réduire les besoins d'emprunts d'exploitation externes à court terme. La participation au fonds commun de liquidités est comptabilisée au moyen de billets à vue émis par la Compagnie et portant intérêt à des taux établis en fonction du taux des acceptations bancaires canadiennes à un mois, du taux interbancaire offert à Londres (« LIBOR ») en dollars américains à un mois et du taux des bons du Trésor américain à un mois. Ces taux sont établis quotidiennement. En date du 31 décembre 2019, le solde versé à la Compagnie par des entités ne faisant pas partie du groupe d'entités consolidées s'élevait à 2 \$ (5 \$ en 2018), et le solde versé par la Compagnie à un fonds commun hors du groupe d'entités consolidées s'élevait à 226 \$ (172 \$ en 2018). Ces soldes totalisant ensemble (224) \$ ((167) \$ en 2018) sont affectés au poste Trésorerie et titres à court terme.

La Compagnie a conclu un swap de change avec la SFM en 2010, et ce dernier arrivera à échéance en 2020. La Compagnie a conclu quatre swaps de change avec la SFM en 2016, et ces derniers arriveront à échéance en 2021, 2026 et 2046. En 2017, la Compagnie a conclu un swap de change avec la SFM, et ce dernier arrivera à échéance en 2024. Au 31 décembre 2019, les swaps en vigueur prévoyaient que la Compagnie verserait 2 520 \$ US (2 520 \$ US en 2018) et 1 000 \$ S (1 000 \$ S en 2018), et qu'elle recevrait 4 160 \$ (4 160 \$ en 2018). Les swaps en dollars américains ont été désignés comme des couvertures d'investissements nets, et les swaps en dollars de Singapour ont été désignés comme des contrats autres que de couverture. La juste valeur de ces swaps au 31 décembre 2019 était de (212) \$ ((290) \$ en 2018).

Le 30 décembre 2019, Manufacturers a reçu toutes les actions émises et en circulation de certaines filiales de la SFM selon les règles de l'impôt différé. Ces filiales ont été absorbées par Manufacturers le 31 décembre 2019. Le surplus d'apport de 107 \$ (111 \$ en 2018) a été comptabilisé dans Manufacturers et/ou ses filiales au titre des actifs d'impôt différé en regard des pertes fiscales.

Au 31 décembre 2019, la Compagnie avait des montants à recevoir de la SFM de 4 \$ (14 \$ en 2018).

La Compagnie a conclu des ententes de service avec la SFM aux termes desquelles les deux entreprises se fournissent des services administratifs. En 2019, la Compagnie a payé la somme nette de 18 \$ pour les services reçus (reçu la somme nette de 2 \$ en 2018 pour les services rendus).

La Compagnie accorde à certains salariés et administrateurs une rémunération sous forme d'options sur actions, d'unités d'actions différées et d'unités d'actions temporairement inaccessibles de la SFM. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, les montants imputés à la Compagnie par la SFM, correspondant à la juste valeur en vertu de ces régimes, ont totalisé 160 \$ (136 \$ en 2018). Voir la note 13.

d) Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de la Compagnie sont les personnes ayant le pouvoir et la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités de la Compagnie. Les administrateurs (dirigeants et non-dirigeants) et les membres de la haute direction sont considérés comme les principaux dirigeants. Le sommaire de la rémunération des principaux dirigeants se présente comme suit :

Exercices clos les 31 décembre	2019	2018
Avantages à court terme	67 \$	65 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	5	5
Paiements fondés sur des actions	55	50
Indemnités de fin de contrat de travail	8	5
Autres avantages à long terme	2	2
Total	137 \$	127 \$

Note 20 Filiales

Suit une liste des principales filiales d'exploitation de Manuvie détenues directement et indirectement.

Au 31 décembre 2019

(détenue à 100 %, sauf si indiqué autrement entre parenthèses à côté du nom de la société)

	Titres de capitaux propres	Adresse	Description
Manulife Holdings (Alberta) Limited	21 673 \$	Calgary, Canada	Société de portefeuille
John Hancock Financial Corporation		Boston, Massachusetts, États-Unis	Société de portefeuille
The Manufacturers Investment Corporation		Boston, Massachusetts, États-Unis	Société de portefeuille
John Hancock Reassurance Company Ltd.		Boston, Massachusetts, États-Unis	Filiale d'assurance captive qui fournit des produits de réassurance vie, de rente et de soins de longue durée aux sociétés affiliées
John Hancock Life Insurance Company (U.S.A.)		Boston, Massachusetts, États-Unis	Société d'assurance vie des É.-U. autorisée à exercer ses activités dans tous les États, sauf l'État de New York
John Hancock Subsidiaries LLC		Boston, Massachusetts, États-Unis	Société de portefeuille
John Hancock Financial Network, Inc.		Boston, Massachusetts, États-Unis	Entreprise de distribution de services financiers
John Hancock Investment Management LLC		Boston, Massachusetts, États-Unis	Conseiller en placements
John Hancock Investment Management Distributors LLC		Boston, Massachusetts, États-Unis	Courtier en valeurs mobilières
Manulife Investment Management (US) LLC		Boston, Massachusetts, États-Unis	Conseiller en placements
Hancock Natural Resource Group, Inc.		Boston, Massachusetts, États-Unis	Gestionnaire de portefeuilles de terrains forestiers exploitables et de terres agricoles diversifiés à l'échelle mondiale
John Hancock Life Insurance Company of New York		New York, États-Unis	Société d'assurance vie des É.-U. autorisée à exercer ses activités dans l'État de New York
John Hancock Variable Trust Advisers LLC		Boston, Massachusetts, États-Unis	Conseiller en placements pour des fonds communs de placement à capital variable
John Hancock Life & Health Insurance Company		Boston, Massachusetts, États-Unis	Société d'assurance vie des É.-U. autorisée à exercer ses activités dans tous les États
John Hancock Distributors LLC		Boston, Massachusetts, États-Unis	Courtier en valeurs mobilières
John Hancock Insurance Agency, Inc.		Boston, Massachusetts, États-Unis	Agence d'assurance
Manulife Reinsurance Limited		Hamilton, Bermudes	Fournisseur de réassurance vie et de réassurance financière aux sociétés affiliées
Manulife Reinsurance (Bermuda) Limited		Hamilton, Bermudes	Fournisseur de réassurance vie et de réassurance de rente aux sociétés affiliées
Banque Manuvie du Canada	1 570	Waterloo, Canada	Fournisseur de produits et de services bancaires intégrés non offerts par les sociétés d'assurance
Manulife Investment Management Holdings (Canada) Limited	935	Toronto, Canada	Société de portefeuille
Gestion de placements Manuvie limitée		Toronto, Canada	Conseiller en placements et gestionnaire de portefeuille et de fonds communs de placement au Canada
La Nord-américaine, première compagnie d'assurance	7	Toronto, Canada	Société canadienne d'assurances IARD
NAL Resources Management Limited	8	Calgary, Canada	Société de gestion de propriétés pétrolières et gazières
Manulife Resources Limited	19	Calgary, Canada	Société détenant des propriétés pétrolières et gazières
Manulife Property Limited Partnership	4	Toronto, Canada	Société détenant des redevances pétrolières et gazières
Manulife Property Limited Partnership II	835	Toronto, Canada	Société détenant des redevances pétrolières et gazières et des actions et obligations étrangères
Manulife Western Holdings Limited Partnership		Calgary, Canada	Société détenant des propriétés pétrolières et gazières
Placements Manuvie Services d'investissement inc.	72	Oakville, Canada	Courtier en épargne collective du secteur Canada
Manulife Holdings (Bermuda) Limited	17 597	Hamilton, Bermudes	Société de portefeuille
Manufacturers P&C Limited		St. Michael, Barbade	Société de réassurance IARD
Manulife Financial Asia Limited		Hong Kong, Chine	Société de portefeuille
Manulife (Cambodia) PLC		Phnom Penh, Cambodge	Société d'assurance vie
Manufacturers Life Reinsurance Limited		St. Michael, Barbade	Fournisseur de réassurance vie et de réassurance de rente aux sociétés affiliées

Au 31 décembre 2019

(détenue à 100 %, sauf si indiqué autrement entre parenthèses à côté du nom de la société)

	Titres de capitaux propres	Adresse	Description
Manulife (Vietnam) Limited		Ho Chi Minh-Ville, Vietnam	Société d'assurance vie
Manulife Investment Fund Management (Vietnam) Company Limited		Ho Chi Minh-Ville, Vietnam	Société de gestion de fonds
Manulife International Holdings Limited		Hong Kong, Chine	Société de portefeuille
Manulife (International) Limited		Hong Kong, Chine	Société d'assurance vie
Manulife-Sinochem Life Insurance Co. Ltd. (51 %)		Shanghai, Chine	Société d'assurance vie
Manulife Investment Management International Holdings Limited		Hong Kong, Chine	Société de portefeuille
Manulife Investment Management (Hong Kong) Limited		Hong Kong, Chine	Conseiller en placements et gestionnaire de portefeuille qui offre des fonds communs de placement
Manulife Investment Management (Taiwan) Co., Ltd.		Taipei, Taiwan (Chine)	Société de gestion d'actifs
Manulife Life Insurance Company (Japan)		Tokyo, Japon	Société d'assurance vie
Manulife Asset Management (Japan) Limited		Tokyo, Japon	Gestionnaire de portefeuille, conseiller en placements et fonds communs de placement
Manulife Insurance (Thailand) Public Company Limited (85,6 %) ¹		Bangkok, Thaïlande	Société d'assurance vie
Manulife Asset Management (Thailand) Company Limited (93,0 %) ¹		Bangkok, Thaïlande	Gestionnaire de placements
Manulife Holdings Berhad (59,5 %)		Kuala Lumpur, Malaisie	Société de portefeuille
Manulife Insurance Berhad (59,5 %)		Kuala Lumpur, Malaisie	Société d'assurance vie
Manulife Investment Management (Malaysia) Bhd (59,5 %)		Kuala Lumpur, Malaisie	Société de gestion d'actifs
Manulife (Singapore) Pte. Ltd.		Singapour	Société d'assurance vie
Manulife Investment Management (Singapore) Pte. Ltd.		Singapour	Société de gestion d'actifs
The Manufacturers Life Insurance Co. (Phils.), Inc.		Makati, Philippines	Société d'assurance vie
Manulife Chinabank Life Assurance Corporation (60 %)		Makati, Philippines	Société d'assurance vie
PT Asuransi Jiwa Manulife Indonesia	812 \$	Jakarta, Indonésie	Société d'assurance vie
PT Manulife Aset Manajemen Indonesia		Jakarta, Indonésie	Société de gestion de placements et conseiller en placements
Manulife Investment Management (Europe) Limited	25	Londres, Angleterre	Société de gestion de portefeuille des fonds internationaux de la Financière Manuvie
Compagnie d'assurance Manuvie du Canada	68	Toronto, Canada	Société d'assurance vie
EIS Services (Bermuda) Limited	980	Hamilton, Bermudes	Société de portefeuille
Berkshire Insurance Services Inc.	1 637	Toronto, Canada	Société de portefeuille
JH Investments (Delaware), LLC		Boston, Massachusetts, États-Unis	Société de portefeuille
Placements Manuvie incorporée	117	Oakville, Canada	Courtier en valeurs mobilières
Manulife Investment Management (North America) Limited	4	Toronto, Canada	Conseiller en placements

¹⁾ Les droits de vote en pourcentage de Manufacturers sont les mêmes que la participation en pourcentage, à l'exception de Manulife Insurance (Thailand) Public Company Limited et Manulife Asset Management (Thailand) Company Limited où les droits de vote de Manufacturers sont respectivement de 93,0 % et 96,4 %.

Note 21 Fonds distincts

La Compagnie gère des fonds distincts pour le compte de ses titulaires de contrats. Les titulaires de contrats ont la possibilité d'investir dans différentes catégories de fonds distincts qui détiennent respectivement une gamme de placements sous-jacents. Ces derniers sont la propriété de la Compagnie; toutefois, les rendements tirés de ces placements appartiennent aux titulaires de contrats. Par conséquent, la Compagnie n'assume pas le risque associé à ces actifs en dehors des garanties offertes sur certains produits de rente ou d'assurance vie à capital variable. La note 8 fournit de l'information concernant les risques liés aux garanties de rente variable et aux garanties des fonds distincts.

La composition de l'actif net par catégorie de fonds distincts se situait dans les fourchettes suivantes pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018.

Types de fonds	Fourchette en %	
	2019	2018
Fonds du marché monétaire	2 % à 3 %	2 % à 3 %
Fonds à revenu fixe	14 % à 15 %	14 % à 15 %
Fonds équilibrés	24 % à 25 %	25 % à 26 %
Fonds d'actions	58 % à 60 %	58 % à 60 %

Les fonds du marché monétaire comprennent des placements ayant une durée jusqu'à l'échéance de moins de un an. Les fonds à revenu fixe sont composés principalement de placements dans des titres à revenu fixe et peuvent contenir de plus petits placements dans des actions diversifiées ou des obligations à rendement élevé. Par rapport aux fonds à revenu fixe, les fonds équilibrés se

composent de titres à revenu fixe et d'une composante de placements en actions plus importante. Les types de fonds d'actions offerts aux titulaires de contrats vont des fonds à faible volatilité aux fonds dynamiques. Les fonds d'actions investissent dans un assortiment varié d'actions canadiennes, américaines et internationales.

Les placements sous-jacents des fonds distincts comprennent des titres individuels et des fonds communs de placement (collectivement l'« actif net »), dont certains peuvent être des entités structurées. La valeur comptable et les variations de l'actif net des fonds distincts se présentent comme suit. Les informations sur la juste valeur des fonds distincts sont présentées à la note 3 g).

Actif net des fonds distincts

Aux 31 décembre	2019	2018
Placements à la valeur de marché		
Trésorerie et titres à court terme	3 364 \$	3 700 \$
Titres d'emprunt	16 883	15 313
Actions	12 989	11 661
Fonds communs de placement	304 753	277 133
Autres placements	4 785	4 678
Revenus de placement à recevoir	1 678	1 811
Autres actifs et passifs, montant net	(975)	(700)
Total de l'actif net des fonds distincts	343 477 \$	313 596 \$
Composition de l'actif net des fonds distincts		
Détenu par les titulaires de contrats	343 108 \$	313 209 \$
Détenu par la Compagnie	369	387
Total de l'actif net des fonds distincts	343 477 \$	313 596 \$

Variations de l'actif net des fonds distincts

Exercices clos les 31 décembre	2019	2018
Flux de trésorerie nets des titulaires de contrats		
Dépôts des titulaires de contrats	38 561 \$	38 236 \$
Transferts au fonds général, montant net	(1 000)	(1 089)
Paiements aux titulaires de contrats	(49 372)	(47 475)
	(11 811)	(10 328)
Montants liés aux placements		
Intérêts et dividendes	18 872	19 535
Profits (pertes) nets réalisés et latents sur placements	37 643	(34 683)
	56 515	(15 148)
Divers		
Honoraires de gestion et d'administration	(3 926)	(3 985)
Incidence des fluctuations des taux de change	(10 897)	18 249
	(14 823)	14 264
Ajouts (déductions) nets	29 881	(11 212)
Actif net des fonds distincts au début de l'exercice	313 596	324 808
Actif net des fonds distincts à la fin de l'exercice	343 477 \$	313 596 \$

L'actif des fonds distincts peut être exposé à divers risques financiers et autres risques. Ces risques sont principalement atténués par des directives de placement qui sont surveillées activement par des conseillers de portefeuille professionnels et expérimentés. La Compagnie n'est pas exposée à ces risques au-delà des passifs liés aux garanties associées à certains produits de rente ou d'assurance vie à capital variable. Par conséquent, l'exposition de la Compagnie au risque de perte attribuable aux fonds distincts se limite à la valeur de ces garanties.

Les garanties sont comptabilisées dans les passifs des contrats d'assurance de la Compagnie. Les actifs soutenant ces garanties sont comptabilisés dans les placements selon le type de placement.

Note 22 Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants ont été reclassés de façon à les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.

Informations actuarielles supplémentaires

Provenance du résultat

Pour déterminer les principales sources de profits ou de pertes dans chaque période visée, Manuvie s'appuie sur la provenance du résultat. Il s'agit d'un des outils essentiels pour la compréhension et la gestion des activités de la Compagnie. La provenance du résultat est établie conformément aux lignes directrices prescrites par le Bureau du surintendant des institutions financières et aux notes éducatives publiées par l'Institut canadien des actuaires. Dans le tableau de la provenance du résultat, le résultat est réparti en dix catégories : profit attendu des contrats en vigueur, incidence des affaires nouvelles, profits ou pertes liés aux résultats techniques (profits et pertes réels par rapport aux résultats attendus), incidence des mesures prises par la direction et des modifications apportées aux hypothèses, résultat découlant des fonds excédentaires, autres résultats d'assurance, résultat de Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde, résultat de la Banque Manuvie, frais généraux non affectés et impôts sur le résultat. Ensemble, ces éléments expliquent le résultat net attribué à l'actionnaire de 5 963 millions de dollars dégagé en 2019.

Ces dix catégories sont décrites ci-dessous :

Le **profit attendu des contrats en vigueur** représente le montant porté en réduction de la provision pour écarts défavorables (« PPED ») constituée sur les sous-secteurs d'assurance qui ne génèrent pas d'honoraires, et qui est déterminé en fonction d'une formule, auquel s'ajoutent le résultat net prévu des secteurs qui génèrent des honoraires et les marges prévues sur les contrats d'un an renouvelables, comme ceux du sous-secteur de l'assurance collective. La PPED, qui est une exigence prévue par les normes de pratique actuarielles canadiennes, correspond à une somme excédentaire retenue en sus du coût prévu de la libération des obligations contractuelles afin de constituer une marge de sécurité. Cette provision est réduite à mesure que la Compagnie se libère du risque associé aux obligations contractuelles.

L'augmentation enregistrée en 2019 par rapport à 2018 était attribuable principalement à la croissance des contrats en vigueur en Asie, contrebalancée en partie par les mesures prises au cours des 12 derniers mois pour améliorer la productivité du capital de nos activités traditionnelles.

L'**incidence des affaires nouvelles** représente l'effet financier des souscriptions d'affaires nouvelles au cours de la période visée, compte tenu notamment des frais d'acquisition. La souscription d'affaires nouvelles crée une valeur économique, qui est contrebalancée par la PPED et les autres limites prescrites quant à l'incorporation de cette valeur économique au titre des provisions techniques.

Le profit découlant des affaires nouvelles en 2019 a augmenté par rapport à celui de 2018, du fait de la hausse des volumes de souscriptions aux États-Unis, à Hong Kong et dans les autres régions d'Asie, ainsi que de l'accroissement des marges sur les produits aux États-Unis. Ces éléments ont été contrebalancés en partie par le recul des volumes d'affaires nouvelles au Japon.

Les **profits ou pertes liés aux résultats techniques** sont attribuables à divers éléments, dont les sinistres, le taux de maintien en vigueur des contrats, les honoraires et les charges, lorsque les résultats techniques réels de la période considérée diffèrent des résultats prévus dans les passifs des contrats d'assurance et de placement. Ils tiennent aussi compte des profits ou pertes liés aux résultats techniques découlant des écarts entre les rendements réels et attendus des placements et les fluctuations des marchés réelles et attendues relativement aux actifs auxquels sont adossés les passifs des contrats d'assurance et de placement. Dans la majorité des secteurs, les rendements attendus des placements qui sont pris en compte dans l'évaluation de la provision sont mis à jour tous les trimestres afin de refléter les fluctuations du marché. Leur incidence est également prise en compte dans les profits et pertes liés aux résultats techniques. En outre, cette catégorie comprend l'effet des variations du taux de change dans la mesure où elles sont mesurées individuellement. Les profits liés aux résultats techniques ne tiennent pas compte des mesures prises par la direction et des modifications des hypothèses au cours de la période visée, qui sont présentées sous « Mesures prises par la direction et modifications apportées aux hypothèses ».

Les pertes liées aux résultats techniques de 2019 découlaient essentiellement de l'incidence défavorable des fluctuations des taux d'intérêt, des charges liées aux modifications apportées au taux de réinvestissement ultime ainsi que des résultats techniques défavorables, contrebalancés en partie par les résultats techniques favorables liés aux placements sur le passif du fonds général et l'incidence de l'exposition brute aux marchés des actions. L'incidence défavorable des fluctuations des taux d'intérêt découlait du rétrécissement des écarts de taux des obligations de sociétés, de l'incidence de la diminution des taux sans risque et de l'accentuation de la courbe de rendement. Les résultats techniques favorables liés aux placements sur le passif du fonds général découlaient de l'incidence des activités de réinvestissement des titres à revenu fixe sur l'évaluation de nos provisions mathématiques, des rendements robustes (y compris les variations de la juste valeur) des actifs alternatifs à long terme et de nos résultats solides au chapitre du crédit.

En 2018, les profits au titre des résultats techniques découlaient essentiellement des résultats techniques favorables liés aux placements sur le passif du fonds général, de l'incidence favorable des fluctuations des taux d'intérêt et des résultats techniques favorables des titulaires de contrats. Les résultats techniques favorables liés aux placements sur le passif du fonds général découlaient de l'incidence favorable des activités de réinvestissement des titres à revenu fixe sur l'évaluation de nos provisions mathématiques et de nos résultats solides au chapitre du crédit, contrebalancés en partie par les rendements plus bas que prévu des actifs alternatifs à long terme, dont ceux du secteur du pétrole et du gaz au quatrième trimestre. L'incidence favorable des fluctuations des taux d'intérêt était attribuable à l'augmentation des écarts de taux des obligations de sociétés, partiellement contrebalancée par les variations des taux d'intérêt sans risque et la hausse des écarts de taux des swaps. Les profits au titre des résultats techniques ont été compensés en partie par les incidences défavorables de l'exposition brute aux actions.

Les **mesures prises par la direction et les modifications apportées aux hypothèses** reflètent l'effet sur le résultat des modifications apportées aux méthodes et hypothèses d'évaluation des passifs des contrats d'assurance et de placement ainsi que des autres mesures prises par la direction au cours de l'exercice ne s'inscrivant pas dans le cours normal des activités.

L'incidence des modifications des méthodes et hypothèses sur le résultat avant impôts a été une charge de 61 millions de dollars en 2019 par rapport à une charge de 65 millions de dollars en 2018. La charge de 61 millions de dollars en 2019 s'explique essentiellement par les charges attribuables aux mises à jour des taux de déchéance et de régularité des primes à l'échelle de plusieurs gammes de produits d'assurance vie temporaire et d'assurance vie entière de notre sous-secteur d'assurance individuelle du secteur Canada, contrebalancées en partie par les profits découlant d'une mise à jour des taux de défaillance de nos prêts garantis de premier rang pour tenir compte des résultats techniques récents, ainsi que de la mise à jour des stratégies de placement et de crédit pour certains produits d'assurance vie universelle. En outre, le sous-secteur de l'assurance du secteur États-Unis a réalisé un examen complet de l'assurance soins de longue durée, qui couvrirait tous les aspects des hypothèses relatives aux sinistres, l'incidence des réductions des prestations des titulaires de contrats ainsi que les progrès réalisés au chapitre des hausses futures de primes et un examen des marges sur les activités. L'examen des activités d'assurance soins de longue durée a eu une incidence presque neutre sur le résultat net attribué à l'actionnaire. La note 6 des états financiers consolidés détaille les modifications apportées aux méthodes et hypothèses actuarielles.

L'incidence des éléments déclarés en 2019 dans le secteur Services généraux et autres au titre des mesures d'importance prises par la direction comprenait le profit à la vente d'obligations désignées comme étant disponibles à la vente (« DV ») ainsi que le profit découlant des transactions de réassurance liées principalement à nos activités traditionnelles au Canada et aux États-Unis.

Le **résultat découlant des fonds excédentaires** traduit les rendements réels des actifs soutenant l'excédent (capitaux propres des actionnaires) de la Compagnie. Ces actifs sont constitués d'un portefeuille diversifié, et les rendements fluctuent en fonction de ceux des catégories d'actifs sous-jacents.

La catégorie « **Autres** » reflète les éléments du résultat avant impôts relatifs aux activités d'assurance qui ne sont inclus dans aucune autre catégorie du tableau de la provenance du résultat.

La catégorie « **Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde** » reflète le résultat avant impôts du secteur Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde.

La catégorie « **Banque Manuvie** » reflète le résultat avant impôts de la Banque Manuvie.

Les **frais généraux non affectés** reflètent les frais généraux non affectés avant impôts du secteur Services généraux et autres.

Les **impôts sur le résultat** représentent les charges d'impôts sur le résultat en fonction des différents taux d'imposition dans les territoires où Manuvie exerce ses activités.

Le résultat net attribué à l'actionnaire de Manuvie a augmenté, pour passer de 5 076 millions de dollars à l'exercice précédent à 5 963 millions de dollars pour l'exercice 2019.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 (en millions de dollars CA)	Asie	Canada	États-Unis	Services généraux et autres	Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde	Total
Profit attendu des contrats en vigueur	1 131 \$	1 003 \$	1 798 \$	96 \$	– \$	4 028
Incidence des affaires nouvelles	747	44	205	–	–	996
Profits (pertes) liés aux résultats techniques	(29)	(214)	(1 066)	(55)	–	(1 364)
Mesures prises par la direction et modifications apportées aux hypothèses	(13)	(193)	242	566	–	602
Résultat découlant des fonds excédentaires	219	342	483	491	–	1 535
Autres	157	(3)	26	32	–	212
Assurance	2 212	979	1 688	1 130	–	6 009
Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde	–	–	–	–	1 144	1 144
Banque Manuvie	–	202	–	–	–	202
Frais généraux non affectés	–	–	–	(459)	–	(479)
Résultat avant impôts sur le résultat	2 212 \$	1 181 \$	1 688 \$	671 \$	1 144 \$	6 896
(Charge) recouvrement d'impôt	(277)	(59)	(260)	(215)	(122)	(933)
Résultat net attribué (perte nette imputée) à l'actionnaire	1 935 \$	1 122 \$	1 428 \$	456 \$	1 022 \$	5 963

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 (en millions de dollars CA)	Asie	Canada	États-Unis	Services généraux et autres	Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde	Total
Profit attendu des contrats en vigueur	1 010 \$	1 015 \$	1 753 \$	79 \$	– \$	3 857
Incidence des affaires nouvelles	844	27	45	1	–	917
Profits (pertes) liés aux résultats techniques	(192)	29	303	35	–	175
Mesures prises par la direction et modifications apportées aux hypothèses	39	(377)	283	(703)	–	(758)
Résultat découlant des fonds excédentaires	196	375	468	(289)	–	750
Autres	166	3	(174)	28	–	23
Assurance	2 063	1 072	2 678	(849)	–	4 964
Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde	–	–	–	–	1 062	1 062
Banque Manuvie	–	173	–	–	–	173
Frais généraux non affectés	–	–	–	(400)	–	(400)
Résultat avant impôts sur le résultat	2 063 \$	1 245 \$	2 678 \$	(1 249) \$	1 062 \$	5 799
(Charge) recouvrement d'impôt	(359)	(263)	(387)	394	(108)	(723)
Résultat net attribué (perte nette imputée) à l'actionnaire	1 704 \$	982 \$	2 291 \$	(855) \$	954 \$	5 076

Rendement et mesures non conformes aux PCGR

La Compagnie utilise certaines mesures financières non conformes aux PCGR pour évaluer la performance dans son ensemble et de chacun de ses secteurs. Une mesure financière est considérée comme une mesure non conforme aux PCGR aux fins des lois régissant les valeurs mobilières au Canada si elle est présentée autrement que conformément aux principes comptables généralement reconnus utilisés pour les états financiers audités de la Société. Les mesures non conformes aux PCGR incluent les actifs gérés et administrés, le taux de change constant et les souscriptions. Les mesures non conformes aux PCGR n'ont pas de définition normalisée selon les PCGR et, par conséquent, pourraient ne pas être comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres émetteurs. Par conséquent, ces mesures ne doivent pas être utilisées seules ou en remplacement d'autres données financières préparées selon les PCGR. Les **actifs gérés et administrés** constituent une mesure non conforme aux PCGR de l'envergure de la Société. Cette mesure comprend les actifs gérés, mesure non conforme aux PCGR, qui incluent les actifs du fonds général et les actifs de clients externes pour lesquels la Compagnie fournit des services de gestion de placement, et les actifs administrés, qui incluent les actifs pour lesquels la Compagnie fournit des services d'administration seulement. Les actifs gérés et administrés sont fréquemment utilisés dans l'industrie pour mesurer les activités de gestion de patrimoine et d'actifs. Le **taux de change constant** est une mesure non conforme aux PCGR qui exclut l'incidence des fluctuations des taux de change (de la devise locale au dollar canadien pour l'ensemble de la Société et de la devise locale au dollar américain en Asie). Les montants au titre des actifs gérés et administrés présentés selon un taux de change constant dans le présent rapport sont calculés en utilisant les taux de change de l'état de la situation financière en vigueur pour le T4 2019. Les **souscriptions** de produits d'assurance et d'accumulation de patrimoine sont calculées en fonction des équivalents primes annualisés (« EPA »). Les souscriptions d'EPA comprennent la totalité des primes et dépôts périodiques sur une base annualisée (« nouvelles primes annualisées ») et 10 % des primes et dépôts uniques. Les primes et dépôts sont calculés selon le type de produit. Les nouvelles primes annualisées d'assurance individuelle représentent les primes annualisées prévues la première année des contrats dont les primes sont exigibles pendant plus de un an. La prime unique est la prime forfaitaire découlant de la souscription d'un produit à prime unique, comme une assurance voyage. Les souscriptions sont présentées selon leur montant brut et ne tiennent pas compte de l'incidence de la réassurance. Les souscriptions d'assurance collective comprennent les nouvelles primes annualisées et les équivalents primes des nouveaux contrats de type « services administratifs seulement », ainsi que les nouvelles couvertures et les modifications apportées aux contrats, compte non tenu des augmentations de taux. Les souscriptions de produits d'accumulation de patrimoine fondés sur l'assurance comprennent tous les nouveaux dépôts dans des contrats de rente variable et fixe. Comme la Compagnie a mis un terme aux souscriptions de nouveaux contrats de rente variable aux États-Unis au T1 2013, les dépôts subséquents dans des contrats de rente variable existants aux États-Unis ne sont pas présentés à titre de souscriptions. Les dépôts dans des contrats de rente variable de l'Asie sont inclus dans les souscriptions d'EPA.

La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers

Siège social

200 Bloor Street East
Toronto (Ontario) M4W 1E5 Canada
+1 416 926-3000

manuvie.ca

Coordonnées à l'intention des titulaires de contrats

Canada

1-888-626-8543
Valued_customer_centre@manulife.ca

États-Unis

1-800-387-2747
webmail@jhancock.com

Hong Kong

852-2510-3941
Service_hk@manulife.com

Philippines

Grand Manille : 632-8884-7000
Sans frais : 1-800-1888-6268
Interurbain : 8884-54-33
phcustomercare@manulife.com